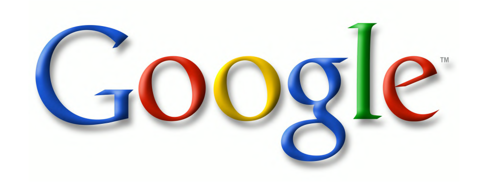
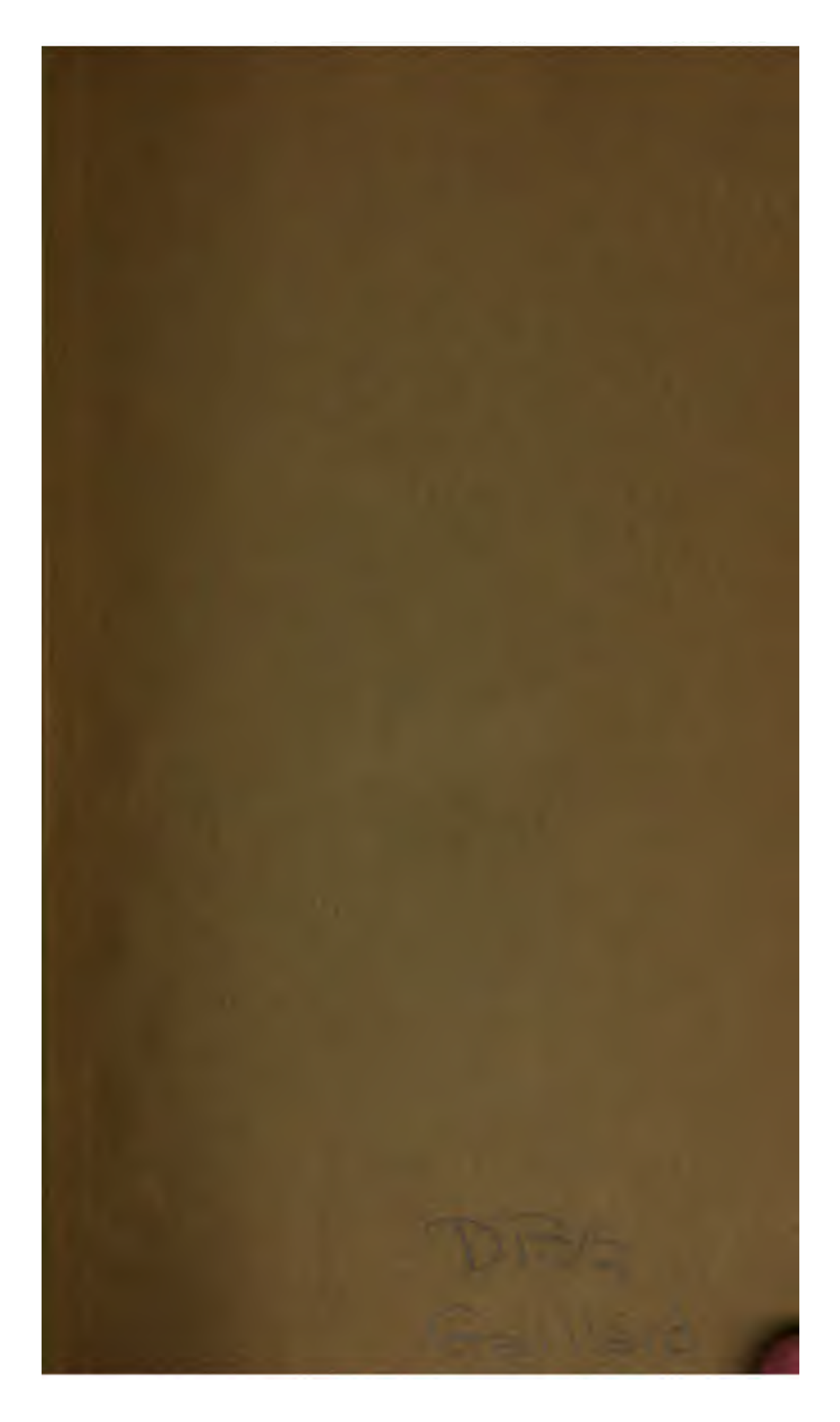








HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

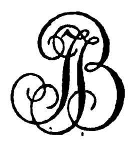
DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE,

PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE
ET DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME PREMIER.



A PARIS,
CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.
M D CCC XVIII.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. GAILLARD,

PAR M. DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA TROISIÈME CLASSE,

Lue à la séance publique du vendredi 7 juillet 1809.

Je viens vous entretenir d'un confrère qui n'a jamais paru dans cette enceinte, que les circonstances et de longues infirmités ont retenu loin de nous, dans la retraite, presque entièrement ignoré, où il a vécu pendant près de vingt ans, et ont empêché de prendre part à nos travaux, mais sans éteindre son amour pour les lettres, dont la culture assidue lui tenoit lieu de tout, remplissoit tous ses moments, soutenoit et consoloit sa vieillesse, après avoir fait le charme du reste de sa vie; d'un confrère que la plupart d'entre nous n'ont jamais vu, et pour qui sa longue absence avoit fait commencer la postérité, même parmi nous, long-temps avant qu'il eût cessé de vivre: je veux parler de M. Gaillard, ancien membre de l'Académie françoise et de l'Académie des belles-lettres, et appartenant, à ce double titre, aux deux classes de l'Institut qui ont remplacé ces Académies, mais que la classe d'histoire et de littérature ancienne a eu seule l'avantage de recueillir à l'époque de son organisation, et qu'elle a re-

gardé comme une portion précieuse de l'héritage que lui avoit laissé l'Académie des belles-lettres.

M. Gaillard s'est peint tout entier, et de la manière la plus ressemblante, dans ses ouvrages. Quand on les a lus, on connoît son caractère, ses mœurs, sa manière d'être, et on pourroit presque deviner jusqu'à son maintien et à sa physionomie. Il a beaucoup étudié, beaucoup écrit, voilà l'histoire de toute sa vie : les livres qu'il a publiés, ce sont les principaux événements; son historien pourroit se borner à en rappeler les titres.

Gabriel-Henri Gaillard naquit à Ostel, petit village de l'ancien diocèse de Soissons, le 26 mars 1726. Son père avoit servi avec honneur, et étoit attaché à la maison de Condé par une place qui lui donnoit accès auprès du prince, sans exiger presque aucun service. Voulant donner une bonne éducation à un fils unique qui promettoit beaucoup, et la surveiller lui-même, il quitta Ostel et vint s'établir à Senlis, dont le collége, confié aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, jouissoit d'une réputation bien méritée. Il fit ses humanités avec autant de rapidité que de succès, et montra de bonne heure un goût très vif pour les lettres, et particulièrement pour la poésie et pour l'éloquence. Son père, qui avoit cru remarquer en lui des dispositions propres à le faire distinguer au barreau, ne tarda pas à l'envoyer étudier en droit à l'université de Paris.

Quoique l'étude des lois eût peu d'attraits pour M. Gaillard, il s'y livra cependant avec zèle, et fut reçu avocat aussitôt qu'il eut atteint l'âge où il pouvoit être admis au serment. Étude et serment inutiles; la volonté de son père et la sienne le poussoient dans la carrière du barreau; un penchant irrésistible l'entraînoit vers les lettres:

il finit bientôt par s'y abandonner sans réserve, malgré les représentations de quelques magistrats dont il étoit connu, et dont il est resté l'ami, et qui avoient conçu de lui les plus grandes espérances. Dès-lors pour lui plus de jurisprudence, plus de palais : l'étude des grands écrivains de l'antiquité, des grands écrivains françois, remplit ses journées entières, et souvent les heures qu'il déroboit imprudemment au sommeil. Il se les rendit si familiers, et particulièrement les poëtes, qu'il lisoit toujours avec délices, que, dans un âge très avancé, il auroit encore pu réciter presque en entier par cœur Virgile, Horace, des scènes de Corneille, de Racine, de Molière, de Voltaire, de Crébillon; des vers et même des morceaux saillants des autres poëtes latins et françois, ainsi que des orateurs et des historiens des deux nations.

L'esprit d'ordre et de réflexion qu'il avoit reçu de la nature classoit toutes ses connoissances, et les nourrissoit, pour ainsi dire, à mesure qu'il les acquéroit : de là vient qu'à peine dans l'adolescence il pouvoit déja faire un usage utile, pour l'instruction des autres, des richesses qu'il avoit amassées. Il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il mit au jour, en 1745, la *Rhétorique françoise, à l'usage des demoiselles*, dont le succès passa ses espérances. Ce n'étoit cependant, comme il en convenoit lui-même dans la suite, que l'ouvrage d'un écolier; mais la singularité du titre piqua la curiosité; la jeunesse de l'auteur appela l'indulgence : on lui tint compte des connoissances et du talent qu'il montroit dans son ouvrage, et on lui sut gré d'avoir consacré à former l'esprit et le goût des demoiselles l'âge de la vie où, pour l'ordinaire, les hommes ne songent qu'à les intéresser et à leur plaire. Toutes les mères de famille voulurent avoir l'ouvrage, et six éditions

nombreuses, faites en peu de temps, suffirent à peine pour satisfaire l'empressement du public à se le procurer.

La *Poétique à l'usage des dames*, qu'il publia quatre ans après (en 1749), quoique écrite dans les mêmes intentions et avec un peu plus de maturité d'esprit et de talent, ne fut pas, à beaucoup près, aussi bien accueillie, parcequ'elle étoit d'une utilité moins générale. Cet ouvrage lui fit naître l'idée de comparer la manière dont Sophocle, Euripide, Crébillon et Voltaire ont traité le sujet d'*Électre*; et cette comparaison, qu'il publia l'année suivante, ajouta aux espérances qu'avoient données ses premières productions. Un volume de *Mélanges littéraires*, composé de divers morceaux de prose et de poésie, dans la plupart desquels les progrès de l'instruction, de la pensée et du style sont marqués d'une manière très sensible, vint bientôt après (en 1756) confirmer et agrandir ces espérances.

Plusieurs membres de l'Académie des belles-lettres, auxquels il avoit su inspirer de l'intérêt et de l'affection, tels que MM. de Caylus, de Foncemagne, de Sainte-Palaye, l'abbé Barthélemy, trouvèrent avec plaisir dans ce recueil une *Vie* du jeune et brave *Gaston de Foix*, duc de Nemours, mort à Ravennes au sein de la victoire, vie écrite avec la noblesse que comporte le sujet, et qui annonçoit à la France un historien de plus. Elle ne tarda pas à l'avoir : M. Gaillard, encouragé par le suffrage des hommes que je viens de nommer, publia (en 1757) l'*Histoire de Marie de Bourgogne*, fille unique de Charles-le-Téméraire, et femme de Maximilien, premier archiduc d'Autriche, et depuis empereur. Cette princesse, plus remarquable par ses vertus douces et paisibles que par le rôle très court qu'elle a joué dans le monde,

auroit occupé tout au plus quelques pages dans l'histoire, si l'histoire n'avoit pas été obligée de dire pourquoi elle fut privée du duché de Bourgogne par Louis XI, et si son mariage avec Maximilien, en faisant passer les Pays-Bas dans la maison d'Autriche, n'avoit pas été la source des guerres rallumées presque aussitôt qu'éteintes qui ont divisé cette maison et celle de France pendant plusieurs siècles.

L'Histoire de Marie de Bourgogne obtint un succès dont l'auteur dut être satisfait; les journaux et les gens du monde, qui ne jugent souvent que d'après les journaux, en parlèrent avec éloge; et l'Académie des belles-lettres, qui vit dans l'ouvrage, indépendamment du mérite de la composition et du style, une connoissance assez étendue de l'histoire du temps, et une critique saine et judicieuse, choisit le nouvel historien pour remplacer le très laborieux et très savant abbé Lebœuf, qu'elle perdit en 1760.

Si M. Gaillard n'enrichit pas, comme son prédécesseur, le recueil de cette Académie d'un grand nombre de recherches profondes sur notre histoire, on ne peut pas dire qu'il n'ait point honorablement acquitté le tribut qu'elle étoit en droit d'exiger de chacun de ses membres. Qu'on parcoure ce recueil, on y lira une *Justification* victorieuse des anciens historiens sur les crimes qu'ils ont imputés à la trop fameuse reine Brunehaut, et dont les apologistes de cette reine, car elle en a trouvé, se sont efforcés de la justifier. On y verra divers autres points de l'histoire de France savamment éclaircis, et des sujets de littérature traités avec autant de critique que de goût et de talent. On y remarquera sur-tout les excellents mémoires dans lesquels il dissipe les ténèbres épaisses dont étoit couverte jusqu'alors l'histoire des Lombards; et on

partagera le regret que nous éprouvons qu'il n'ait pas continué son travail jusqu'à la destruction de leur royaume, en 774, par Charlemagne. Ce morceau d'histoire, qui auroit embrassé un peu plus de deux siècles, n'auroit pas été dépourvu d'intérêt, et auroit pu répandre quelque nouvelle lumière sur l'histoire générale de ces siècles.

La carrière de l'érudition et de l'histoire dans laquelle M. Gaillard s'étoit distingué ne l'avoit fait renoncer à aucun des genres de littérature qu'il avoit chéris et cultivés dans sa jeunesse. Il se livroit successivement, ou, pour mieux dire, en même temps, à tous, et avec un succès presque égal. Plein du sentiment de ses forces et d'ardeur pour toutes les gloires littéraires, il va disputer la palme de l'éloquence; il ne compte ni ne pèse ses rivaux; les plus grands noms ne l'intimident pas. L'Académie françoise avoit proposé pour sujet d'un prix l'*Éloge de Descartes* (en 1765); M. Gaillard se présente dans l'arène; il y rencontre Thomas, dont la tête est déja chargée de couronnes académiques : la victoire est long-temps incertaine entre eux; elle penche tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre; et, les trouvant tous deux dignes d'elle, elle les place à ses côtés, et ceint leurs fronts du même laurier.

Ce triomphe éclatant, quoique la modestie de M. Gaillard lui fît penser et dire dès-lors qu'il en étoit en grande partie redevable à des considérations particulières, l'enflamma d'une nouvelle ardeur. Semblable à ces athlètes qui, après avoir été proclamés vainqueurs aux grands jeux de la Grèce, tourmentés du besoin de vaincre, couroient se présenter à la barrière des jeux particuliers établis dans différentes contrées, et au premier cri du hé-

raut, s'élançoient pour disputer le prix, sans considérer quels pouvoient être les concurrents, les spectateurs et les juges, on vit M. Gaillard se présenter à presque tous les concours ouverts par les différentes Académies de la France.

Son *Discours sur les avantages de la paix*, dans lequel respire d'un bout à l'autre cet amour profond de l'humanité, que l'auteur montre sans cesse dans tous ses ouvrages historiques, obtint le second prix en 1767, au jugement de l'Académie françoise, et auroit dû, suivant lui, obtenir le premier, si des intérêts plus forts que ceux d'une justice rigoureuse n'avoient pas influé sur le jugement. Son *Éloge de Henri IV* et celui *de Pierre Corneille* furent couronnés peu de temps après (en 1768), le premier par l'Académie de la Rochelle, l'autre par celle de Rouen; et en 1770 il remporta le prix proposé par l'Académie de Marseille, pour l'*Éloge de Massillon*.

Les palmes de l'éloquence ne suffisoient pas pour satisfaire son amour de la gloire, il vouloit y joindre celle de la poésie; et on ne peut nier qu'il n'ait réussi à faire des vers à-peu-près aussi bien qu'il soit possible à un homme d'esprit qui n'est pas poëte. Plusieurs pièces de poésie, présentées par lui au concours de l'Académie françoise, y furent honorablement distinguées, et lui firent, pour ainsi dire, toucher la couronne. Plus heureux à l'Académie de Marseille, son *Épître sur les Volcans* y obtint les honneurs du triomphe (en 1769); et, à-la-fois vainqueur et rival de lui-même, son *Poëme de Régulus au Sénat* fut jugé le plus digne du prix, après l'ouvrage auquel il avoit été décerné.

Tant de succès lui ouvrirent, en 1771, les portes de l'Académie françoise, comme ceux de M. Thomas les lui

avoient précédemment ouvertes ; et, comme lui, il ne sortit de la lice qu'après avoir mérité par ses victoires d'être placé parmi les juges du camp. Cette lutte glorieuse, dans laquelle il s'enorgueillissoit avec raison d'avoir eu pour concurrents les Thomas, les La Harpe, les Champfort, les Delille, les Bailly, etc., et dans laquelle on le vit, comme il le dit lui-même, tantôt vainqueur, tantôt partageant la victoire, tantôt vaincu, mais, dans sa défaite même, se tenant toujours à côté du vainqueur, et le tenant toujours en haleine, l'occupa pendant une grande partie des dix années qui suivirent son entrée à l'Académie des belles-lettres, et qu'il n'a jamais cessé de regarder comme les plus belles de sa vie.

Qui croiroit, à voir tant de compositions oratoires et poétiques, et toutes travaillées avec un soin extrême, qu'elles n'avoient pas pris tous ses moments, et qu'il avoit pu en réserver quelques uns pour d'autres études? Cependant il défrichoit dans le même temps les landes arides de l'histoire des Lombards, et offrit les résultats de ces recherches à l'Académie des belles-lettres, qui lui pardonnoit à ce prix des triomphes dont elle étoit peu flattée, parcequ'ils étoient étrangers au genre de travaux pour lesquels elle l'avoit admis parmi ses membres ; et ce qui est encore plus incroyable, il écrivoit et publioit l'*Histoire de François Ier*, de ce roi restaurateur des lettres et des arts en France, et l'un des principaux bienfaiteurs de la nation, par les lumières qu'ont répandues sur elle les grands et nobles établissements qu'il leur avoit consacrés.

Cette histoire, dont les quatre premiers volumes parurent en 1766 et les autres en 1769, au milieu des triomphes académiques de M. Gaillard, en rehaussa encore

l'éclat par l'idée qu'elle donna de son ardeur infatigable pour le travail, de la fécondité de son esprit et de la variété de ses talents. On la lut avec empressement, on applaudit à l'étude des recherches, à l'heureux choix des matériaux, à la clarté du récit, à la facilité, à la correction et souvent à la noblesse et à l'élégance du style; mais on n'applaudit pas à beaucoup près autant à la manière dont il avoit traité son sujet, manière inconnue à tous les maîtres de l'art, qui en ont cependant eu chacun une différente, avec laquelle ils ont atteint le même but, plaire et instruire. On auroit voulu qu'à leur exemple, il eût entremêlé et fondu en quelque sorte, dans le même récit, sans néanmoins les confondre, les évènements de différente nature, comme ils ont été réellement entremêlés et croisés à l'époque où ils sont arrivés, au lieu de diviser le régne de François Ier en histoire civile, histoire politique, histoire militaire, histoire ecclésiastique et littéraire, vie privée du monarque, etc., ce qui fait cinq à six histoires distinctes qu'il faut lire toutes pour avoir le tableau complet de ce régne, tableau dont le lecteur ne peut rapprocher les fragments épars sans éprouver une partie de la difficulté que l'historien s'est épargnée en les séparant. La comparaison qu'on ne manqua pas d'en faire avec l'*Histoire de Charles-Quint*, par Robertson, dont on eut peu de temps après une traduction françoise, et dont toutes les parties forment un seul tout et peuvent être saisies du même coup d'œil, rendit encore plus sensibles les inconvénients de la manière adoptée par M. Gaillard, et fit dire, avec plus de malice que de vérité, aux nombreux admirateurs de l'historien écossois, que François Ier avoit été encore une fois vaincu par Charles-Quint. Mais si l'ouvrage de Robertson a l'avantage d'une marche plus

noble et plus imposante, ou si la lecture en est plus attachante, on doit dire, pour être juste, que celui de M. Gaillard, indépendamment des différents genres de mérite que nous y avons déja remarqués, est plus riche en détails, fait connoître plus à fond et les causes des événements, et la plupart des acteurs qui paroissent sur la scène, et qu'on en retire une instruction plus positive et plus étendue.

M. Gaillard étoit si persuadé de la bonté du plan de son *Histoire de François Ier*, quoique l'opinion presque générale se fût prononcée contre ce plan, qu'il l'a encore suivi dans l'*Histoire de Charlemagne*, qu'il donna au public en 1782. Des quatre volumes dont cette histoire est composée, le premier est entièrement consacré à des considérations sur la première race, qui font connoître en quel état Charlemagne trouva la France à son avénement au trône; et le dernier à des considérations sur la foiblesse des successeurs de ce prince, et sur le dépérissement rapide de cet empire qu'il avoit élevé au plus haut degré de puissance et de gloire. Les considérations qui servent d'introduction furent lues avec intérêt; mais, comme, en matière de goût, il n'est guère plus permis de donner trop que de donner trop peu, les considérations qui terminent l'ouvrage, quoique aussi instructives et aussi bien écrites que les premières, parurent superflues et déplacées. Ces défauts, et quelques autres encore qu'on relèvera dans le corps même de l'*Histoire de Charlemagne*, n'ont pas empêché que cette histoire n'ait mérité et obtenu le suffrage de Gibbon, célèbre entre les historiens écossois, et que l'auteur n'ait été loué par un rival, M. Hegewisch, qui a écrit en allemand une excellente histoire du même empereur. Les grandes vues de M. Gail-

lard, les jugements qu'il porte des évènements, la manière dont il en développe les causes et les résultats, font qu'on peut encore lire son ouvrage avec beaucoup de fruit après celui de l'historien françois.

L'*Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre*, que M. Gaillard avoit publiée avant celle de Charlemagne (depuis 1771 jusqu'en 1777), eut un succès moins contesté, plus général, et que le temps n'a fait que confirmer depuis. Quand on a lu cet ouvrage, avec la belle introduction dont il est précédé (et on ne peut nier qu'il n'existe un grand intérêt et qu'on éprouve du charme à le lire), on connoît non seulement les querelles interminables qui n'ont cessé de diviser les deux nations depuis le régne de Guillaume-le-Conquérant, époque où commence la rivalité, jusqu'à la bataille de la Hogue, sous Louis XIV, mais encore à-peu-près tout ce qu'il est intéressant de savoir de leur histoire intérieure et de leurs rapports avec les autres nations. Si l'auteur, profondément pénétré de cet amour ardent du genre humain, qui anime son Discours sur les malheurs de la guerre et les avantages de la paix, et qui perce plus ou moins dans tous les autres ouvrages, s'est trop laissé emporter dans celui-ci à la vivacité de ce sentiment si louable et si glorieux; s'il paroît se flatter peut-être un peu trop de pouvoir, par des discours, éteindre des haines nationales et désabuser les hommes de la guerre, on ne peut nier qu'il ne plaide avec autant de chaleur que d'éloquence la belle et noble cause de la raison et de l'humanité; et que si son entreprise est une folie, ainsi qu'il le dit lui-même, c'est du moins une folie douce que combat une folie cruelle. Comme, dans l'ordre de la nature, un peu de bien naît quelquefois des plus grands maux, il eût peut-être été à

desirer qu'un esprit aussi juste et aussi éclairé que celui de M. Gaillard, après avoir montré la longue et sanglante inutilité et les funestes effets de la lutte terrible que les deux nations ont sans cesse renouvelée, eût examiné si, de leur rivalité même qui leur a causé tant de désastres, il n'est pas résulté quelques avantages réels pour elle ou pour les autres nations.

L'*Histoire de la Rivalité de la France et de l'Espagne*, qu'il donna au public en 1801, est écrite dans les mêmes principes, sur le même plan et avec le même talent que la précédente. Peut-être même le style en est-il quelquefois plus ferme, plus noble, plus varié, et les conceptions sont-elles plus grandes et plus fortes, sur-tout dans l'introduction dont elle est précédée; elle offre d'ailleurs plus d'aliment à la curiosité, parceque l'histoire d'Espagne est beaucoup moins connue que celle d'Angleterre, que les grands talents des auteurs qui l'ont écrite ont répandue dans toute l'Europe l'Histoire de la Rivalité de la France et de l'Espagne, a encore l'avantage de faire lire, pour la première fois, plusieurs morceaux d'histoire entièrement ignorés jusqu'alors, et tirés des manuscrits de la bibliothèque royale : tel est le tableau original et piquant que présente ce fier et sauvage insulaire, inconnu auparavant, qui gouvernoit la Sardaigne sous le titre de juge ou de prince d'Arborée, et dont les mœurs et la politique offrent le contraste le plus frappant avec les mœurs et la politique des princes de l'Europe; telles sont les négociations relatives au royaume de Majorque, entre les ambassadeurs du duc d'Anjou, frère du roi Charles V, qui réclamoient ce royaume pour leur maître, et le roi d'Aragon qui en étoit l'usurpateur : telles sont encore les négociations avec l'Espagne, après l'assassinat des Guises,

ordonné par le foible Henri III; des correspondances très curieuses entre Henri IV et la reine Élisabeth d'Angleterre, et quelques autres morceaux non moins intéressants que M. Gaillard avoit tous destinés à entrer dans le recueil publié par le comité que le roi Louis XVI avoit établi dans l'Académie des belles-lettres pour faire connoître, par des notices exactes et détaillées, les manuscrits de la Bibliothèque, recueil continué depuis par la classe d'histoire et de littérature ancienne, qui a succédé aux travaux de cette Académie.

Ce recueil renferme un assez grand nombre d'autres notices ou extraits raisonnés, qui sont pareillement dus à M. Gaillard, et dont il seroit trop long et superflu de rapporter les titres. Je m'abstiendrai, par la même raison, d'indiquer en détail les nombreux articles qu'il a insérés dans le *Journal des Savants*, où il a été chargé pendant quarante ans de rendre compte des ouvrages d'histoire, de littérature agréable et de poésie; à ceux qu'il a fournis au *Mercure de France*, auquel il a travaillé pendant plusieurs années. Il suffit de dire que tous ces articles sont écrits avec autant de goût et de modération que de justice et d'impartialité; que la critique y est exacte sans être trop sévère; que M. Gaillard sait relever les erreurs et les défauts sans aigreur et sans amertume, et qu'on peut juger avec assurance, d'après lui, du degré de mérite de l'ouvrage dont il parle, et de l'utilité qu'on peut s'en promettre pour l'instruction ou pour l'amusement.

Le *Dictionnaire historique de l'Encyclopédie méthodique*, en six volumes in-4°, est encore une production très estimable de M. Gaillard : on y retrouve la critique judicieuse, l'amour de la vérité, les sentiments de philanthropie, le style facile et abondant, qui caractérisent

ses autres compositions historiques. On trouve aussi ces mêmes qualités dans les dissertations et les notes qu'il a jointes à la nouvelle édition qu'il donna, en 1782, des *OEuvres de Debelloy*, et dans la vie qu'il a mise en tête: on est frappé sur-tout de l'abondance des citations françoises, latines, en vers, en prose, qu'il a prodiguées; il s'y montre tel qu'il étoit dans la conversation: citant sans cesse, et cédant toujours au plaisir de citer encore; ce qui a fait dire avec raison à un littérateur estimable qui l'a très bien apprécié (M. de Lacretelle aîné) « que l'esprit « riche et facile de M. Gaillard sembloit quelquefois trop « se refuser à se faire valoir par soi seul. »

Introduit très jeune encore dans le monde par M. de Trudaine, évêque de Senlis, prélat respecté pour ses vertus, et chéri pour l'amabilité de son esprit, M. Gaillard y forma des liaisons moins nombreuses que choisies, qu'il a toujours conservées sans altération. Doué d'une ame douce et sensible, constant et soigneux dans l'amitié, indulgent par caractère et par principes, n'excitant et ne ressentant point l'envie, ne froissant jamais l'amour-propre des autres, rendant justice à ses rivaux, et applaudissant franchement à leurs succès, sa vie n'étoit troublée ni par ses passions ni par celles d'autrui. Il jouissoit d'un bonheur que la mort seule sembloit pouvoir détruire, lorsque la révolution vint y mettre un terme, en frappant ou dispersant ses amis les plus chers, et l'obligeant lui-même à se séparer d'eux pour se mettre, autant qu'il étoit possible, à l'abri de la tempête. Il se réfugia à Saint-Firmin, près de Chantilly, dans une maison simple, mais commode, qu'il avoit acquise des fruits de son travail, fécondés par une sage économie, dont il ne s'est jamais écarté, et qui lui avoit même procuré une aisance assez grande pour

qu'on puisse dire qu'il avoit trouvé à-la-fois la fortune et la gloire dans une carrière où, après de longs travaux, on ne rencontre souvent ni l'un ni l'autre.

C'est dans cette retraite, où il avoit su se faire des protecteurs et des amis de ses agrestes voisins, qu'il a trouvé, dans les temps les plus désastreux, la sécurité et le repos nécessaires pour continuer ses travaux consolateurs, et se distraire, par l'étude, du sentiment déchirant des malheurs de son pays. Chaque matin, dès la pointe du jour, tant que la saison et le temps le permettoient, et quelquefois même au milieu de l'hiver, il s'enfonçoit dans le plus épais de la forêt et n'en sortoit qu'à la nuit, sans avoir pris d'autre nourriture que du pain et quelques fruits dont il s'approvisionnoit avant son départ. C'est dans cette solitude profonde que, tantôt errant, tantôt assis sur un rocher ou au pied d'un arbre, il a composé et écrit la plus grande partie de l'*Histoire de la Rivalité de la France et de l'Espagne* et du *Dictionnaire historique de l'Encyclopédie* presque sans livres; ce qu'il seroit impossible de croire, si on ne savoit pas que sa mémoire, qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie, n'étoit pas moins prodigieuse par son étendue que par sa fidélité. Elle parut pendant quelque temps un peu affoiblie par une attaque d'apoplexie, dont il fut frappé en l'année 1803, et qui n'avoit porté aucune atteinte à ses autres facultés intellectuelles; mais cet affoiblissement ne fut que momentané : il ne trouva malheureusement pas l'usage du bras et de la jambe gauche, que la paralysie lui ôta pour toujours.

Il étoit réduit à cet état d'infirmité, lorsqu'il essaya de tracer, en grande partie d'après ses souvenirs, l'*Éloge de M. de Malesherbes*, de cet homme révéré, cher aux let-

tres, aux sciences, à la vertu, à l'humanité, dont il étoit l'ami depuis sa jeunesse, et dont l'amitié, si elle n'est pas un titre à la gloire, en est du moins un très puissant à l'estime publique.

Dans cet éloge, que M. Gaillard publia en 1805, à l'âge de près de quatre-vingts ans, on reconnoît l'ame sensible et le talent de l'auteur des éloquents éloges de plusieurs des grands hommes qui ont illustré la France, et de la *Vie du premier président de Lamoignon*; qu'il avoit fait paroître en 1782, à la suite de l'*Histoire de Charlemagne.* M. Gaillard se proposoit de terminer sa carrière littéraire par cet hommage rendu à la mémoire du meilleur des hommes, c'est l'épithète qui lui paroissoit la plus digne de M. de Malesherbes, et il ne demandoit au ciel que le temps d'acquitter cette dette de son cœur; ses vœux furent exaucés; il eut même encore celui de surveiller l'édition d'un *Recueil de ses Discours académiques*; de divers opuscules tant en prose qu'en vers, ainsi que d'un grand nombre d'articles imprimés précédemment dans le *Journal des Savants* et dans le *Mercure de France*; et qu'il avoit retouchés pour les insérer dans ce recueil, qui fut publié en 1806.

Pour lui, vivre et travailler étoient deux choses inséparables: malgré le poids des ans et des infirmités, il s'occupoit sans relâche à revoir et à mettre en ordre les nombreuses *Remarques* qu'il avoit faites dans le cours de ses études *sur l'Histoire de France de Vély, Villaret et Garnier*; et il alloit les livrer à l'impression, lorsque la goutte, à laquelle il étoit sujet depuis long-temps, et dont la paralysie ne l'avoit pas délivré, s'étant portée sur la poitrine, l'enleva, le 13 février 1806, aux lettres et à une sœur qui ne s'étoit jamais séparée de lui, et qui a la

douleur de lui survivre. Ces Remarques, qui n'ont été publiées qu'après la mort de M. Gaillard, supposent une connoissance aussi étendue que certaine de notre histoire, et qu'on ne peut acquérir qu'en l'étudiant dans les monuments mêmes. Elles seront lues avec fruit par ceux qui voudront l'écrire de nouveau, et par tous ceux qui aiment à trouver la vérité jusque dans les moindres détails historiques.

Peu d'hommes de lettres ont été plus féconds que M. Gaillard ; peut-être que s'il s'étoit tenu un peu plus en garde contre l'extrême facilité avec laquelle il composoit, il auroit donné moins de volumes et moins de prise à la critique : mais, malgré les légers défauts qu'elle peut apercevoir dans quelques uns de ses ouvrages, l'auteur n'en est pas moins un des historiens les plus dignes de confiance, les plus éclairés, les plus profonds, les plus amis des mœurs et de la vérité que les temps modernes aient vus naître, et un des écrivains les plus distingués du dix-huitième siècle, où l'art d'écrire en prose a été porté au plus haut degré de perfection.

AVERTISSEMENT.

La Préface qu'on va lire sert de préliminaire indispensable à l'ouvrage: elle en expose l'objet et le plan.

L'objet est d'éteindre les haines nationales, et d'inspirer l'esprit de paix, en montrant l'absurdité et l'inutilité de la guerre.

Le plan est de remplir cet objet par l'histoire comparée des deux nations, dont la rivalité est la plus ancienne, la plus célèbre et la plus persévérante.

Avant de montrer ces deux nations dans leur rivalité, j'ai voulu faire connoître ce qu'elles étoient chacune chez elle : c'est l'objet de l'Introduction.

Elle contient quatre chapitres.

Dans le premier, j'examine les premiers temps de ces deux nations. Je remarque de loin les premiers pas qu'elles font l'une et l'autre vers leur constitution. Dans le second, je retrace les ravages des Danois en Angleterre et des Normands en France, et l'effet de ces ravages sur l'une et l'autre nation ; je suis les progrès respectifs des mœurs et des connoissances; j'en observe les révolutions; je démêle entre les Saxons et les Francs, déja modifiés par diverses conjonctures, des nuances à peine différentes sur un même fond de barbarie.

Comme les Anglois, rivaux de la France, sont beaucoup moins les Saxons que ces mêmes Normands, déja établis dans une province françoise dès le commencement du dixième siècle, j'examine dans le troisième cha-

pitre quelle fut l'influence des ducs de Normandie sur la France;

Et dans le quatrième et dernier chapitre, quelle fut leur influence sur l'Angleterre. J'y expose les événements qui préparèrent la conquête que fit de ce royaume Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie.

C'est à cette conquête que commence l'Histoire de la rivalité des deux nations.

PRÉFACE.

C'est un François qui entreprend d'écrire l'*Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre*, mais ce François tâchera de ne point oublier que le devoir de l'historien est d'être impartial, et que celui de tous les hommes est d'être justes. Il aime trop la France, il estime trop l'Angleterre, et, s'il est permis de le dire, il se respecte trop lui-même pour flatter ou pour médire, quand il doit examiner et juger.

Tous les hommes sont frères, quelque intervalle qui les sépare, quelque intérêt qui les trompe. Le François, l'Anglois, l'Espagnol, etc., sont essentiellement amis; celui qui aime la guerre est seul ennemi du genre humain.

Vieille vérité, toujours bien nouvelle! Ne nous lassons point de la répéter, puisqu'on ne se lasse point de la fouler aux pieds. Peut-être la raison humaine n'est-elle encore qu'au berceau. L'Europe est polie, l'Europe se croit éclairée, et l'Europe fait la guerre! Nous nous sommes trop pressés d'applaudir à nos lumières, l'Europe est encore barbare.

En comparant les siècles, on croit apercevoir que les idées sur la gloire commencent à se réformer, que l'humanité a gagné quelque chose dans la théorie; mais le passage de la théorie à la pratique ne se franchit pas en un jour. Pour que les vérités rentrent dans tous leurs droits et passent en usage, il faut qu'elles soient devenues très familières; c'est pourquoi on ne peut trop les

répéter et les faire répéter, jusqu'à ce qu'enfin les hommes soient parvenus à rougir d'une contradiction trop choquante entre leurs idées et leur conduite.

Est-on raisonnable pour voir seulement la vérité? Celui qui ne la voit pas n'est qu'aveugle. Celui qui la voit et qui s'y refuse est injuste ou insensé.

Jusqu'à présent on a bien vu que les ambitieux et les conquérants sont injustes, mais on n'a pas assez dit combien ils sont insensés. On a vu tout ce que la guerre a d'horrible, on n'a pas osé voir tout ce qu'elle a d'absurde, je dirois même de ridicule si la matière étoit moins grave.

J'appelle ridicule un moyen qui manque nécessairement son objet. La guerre étant un moyen affreux, il faudroit, pour qu'on pût l'employer légitimement, que ce fût le seul moyen de remplir l'objet politique; mais, sans exiger que ce moyen soit unique, demandons seulement s'il est efficace, et l'expérience de tous les siècles nous répondra qu'il ne le fut jamais.

La politique est juste, ou elle est injuste. Injuste, elle veut conquérir; juste, elle veut conserver. S'il ne s'agissoit que de conquérir ou de conserver pour le moment, il faudroit bien que la guerre remplît l'un ou l'autre objet; mais on veut avec raison s'assurer une possession paisible, et voilà l'objet que la guerre ne remplit jamais. Si la guerre laisse deux puissances rivales au même point relatif, il est évident qu'elles n'ont fait que s'affoiblir et se ruiner en pure perte. Si l'une des deux puissances a un avantage marqué, l'autre fait ce qu'on appelle *une paix honteuse*, c'est-à-dire une trève perfide pour se préparer à une guerre plus heureuse, ou pour attendre des conjonctures plus favorables. Si enfin l'une des deux puissan-

ces détruit l'autre entièrement, elle ne tardera pas à être détruite ou considérablement affoiblie à son tour, soit par la jalousie de ses voisins, soit par les vices intérieurs qui minent sourdement les États trop vastes.

Égyptiens, Phéniciens, Babyloniens, Assyriens, Mèdes, Perses, Grecs, Carthaginois, Romains, Germains, tous se sont arraché tour-à-tour le sceptre du monde; des tyrans féroces ont abattu des tyrans efféminés; des peuples grossiers ont accablé des peuples corrompus. Rome sur-tout a péri pour avoir trop conquis; le droit du glaive, qui lui avoit soumis les nations, la soumit à son tour aux Barbares, et sa ruine commence à la ruine de Carthage.

Tel fut toujours l'effet des grandes révolutions et des grands renversements. L'État vaincu accroissoit à l'État vainqueur : c'étoit un désert ajouté à un désert. Pertes de toutes parts. Il est clair que les États subjugués ont tout perdu, et que la guerre n'a pas été pour eux une sauvegarde suffisante; mais l'État vainqueur, qu'a-t-il gagné, s'il doit périr plus infailliblement et plus promptement en proportion de ses accroissements mêmes? Or, c'est la révolution que l'histoire ramène à chaque pas, et la philosophie en voit aisément les causes dans l'origine violente de cette puissance, dans la haine qu'excite la violence, et dans l'envie qu'excitent les succès; dans la discordance des parties qui composent, malgré elle, un grand État; dans l'impossibilité de porter le sang et la vie jusqu'aux extrémités d'un corps trop vaste; dans l'indifférence pour une patrie qui, commune à tous, n'est propre à personne; dans l'amour de la nouveauté, suite de cette indifférence; dans l'amour de la liberté, sentiment inné que la tyrannie n'étouffe jamais; dans les vices, enfants du luxe, qui infectent toujours plus un grand État

qu'un petit; dans la contagion de l'exemple qui multiplie les conquérants et les arme les uns contre les autres.

Mais les idées d'empire du monde, de monarchie universelle, sont abandonnées; l'abus des *grands empires* ne subsiste plus. En Europe, sur-tout, les États, plus égaux, plus bornés, comprimés par une gravitation réciproque, ne s'élancent plus guère au-delà de leurs limites; ils se balancent, ils s'agitent sans se détruire entièrement. On n'y fait point de vastes conquêtes, parceque l'Europe n'est qu'une grande famille, mal unie à la vérité, comme tant de familles, mais assez liée pour que les divisions particulières deviennent d'abord l'affaire générale. Si un brouillon veut se battre, si un ministre croit gagner quelque chose à prononcer l'arrêt de mort d'un million d'hommes, voilà le signal donné, tout s'arrange en conséquence, les États divers font leur partie d'après les petites vues politiques du moment; ils se mettent deux contre deux, quatre contre quatre, tantôt par ordre alternatif, tantôt les extrêmes contre les moyens, le tout sans autre objet certain que de répandre beaucoup de sang et de dépenser beaucoup d'argent; la discorde tire de leurs nœuds mêmes et des droits compliqués qui en résultent, des semences de haine et des principes de guerre. On s'arrache une ville, un bailliage; deux grandes puissances prennent, perdent, reprennent une petite province, et toutes deux avec le secours des mêmes alliés, qui, sous prétexte d'empêcher l'agrandissement du plus fort, ou de s'aguerrir parceque leurs voisins s'aguerrissoient, sont venus prendre part à la querelle. Ils ont mille fois passé de l'un des partis à l'autre; les intérêts ont tellement varié qu'on ne les reconnoît plus; la guerre a changé de forme et d'objet, mais elle se fait toujours; les bras tombent

enfin de fatigue et d'épuisement; on fait des traités, on les rompt; on épie un moment de sommeil ou de langueur dans son ennemi, on le surprend, on est surpris, parcequ'on dort ou qu'on languit à son tour, ou parceque des ligues nouvelles prévalent sur les anciennes. Mais, sans parler du sang inappréciable des hommes, qui calculeroit ce qu'ont coûté ces guerres pour ne rien décider, verroit avec effroi les plus vastes États abymés dans cette petite province, dont rien n'assure encore la propriété à son possesseur.

Voilà donc, en un mot, nos guerres d'Europe; si un État en détruisoit un autre, il seroit lui-même détruit par tous les autres; on ne détruit donc guère, on se contente de faire bien du mal sans aucun profit réel ou du moins solide, et l'on fait la paix qu'il eût été plus simple de ne pas rompre. Les grandes puissances sont bien respectables, et les grands intérêts bien imposants, mais toutes les querelles se ressemblent; on sait quelle est la fin ou tragique ou ridicule de celles du peuple; changez les noms, tout est égal, et entre deux champions grossiers, qui finissent par boire ensemble, au lieu de commencer par-là, et deux héros polis qui se donnent des fêtes après avoir tenté de s'égorger, la philosophie ne voit qu'une différence, c'est que les querelles des derniers ont été plus funestes.

Après une longue suite de siècles, on a découvert un nouveau monde; on ne sait pas trop bien encore si cette découverte est un bonheur ou un malheur. Mais on en a fait une nouvelle source de guerres, et le partage de ce nouveau monde trouble plus que jamais l'ancien. La fureur des grands empires, plutôt réprimée qu'étouffée en Europe, ne demande qu'à renaître en Amérique. La mo-

narchie universelle cherche à se reproduire sous les noms d'empire de la mer, de commerce exclusif. Grace à ce nouvel ordre de choses, on combat à-la-fois dans toutes les parties du monde et sur toutes les portions de l'élément qui les sépare. Voilà comment la guerre remplit l'objet politique, voilà comment elle rend les possessions sûres et paisibles.

Mais tandis qu'on s'égorge par toute la terre, parceque, dit-on, cela a toujours été et que cela sera toujours, tandis que des politiques superficiels trouvent des raisons pour approuver cet état de guerre, tandis que les hommes ont grand soin de mettre au premier rang parmi eux les conquérants et les destructeurs, il existe dans un coin de cette même Amérique un petit État, unique asile qui soit resté à la paix et à l'humanité. Là, tous les hommes sont frères, et tous les étrangers sont citoyens. La capitale de cet État s'appelle *Amitié Fraternelle* (1), et sa législation n'a point d'autre esprit. « M. Pen, dit Montes- « quieu, est un véritable Lycurgue, qui a eu la paix pour « objet, comme l'autre a eu la guerre. » Cet État, ce sont des Anglois qui l'ont fondé. De tous les avantages que les François et les Anglois se sont disputés, c'est peut-être le seul que la France doive envier à sa rivale. Si la population est une marque et un principe de prospérité, il faut que l'état de paix vaille bien l'état de guerre, puisque dans un pays couvert de forêts, infesté de serpents et de bêtes féroces, et où toute culture étoit inconnue, cinq cents hommes se sont multipliés, en très peu de temps, jusqu'à trois cent mille. La liberté, la sûreté, un travail dont le fruit est pour le travailleur, ont produit ce mi-

(1) Philadelphie.

racle. Mais admirons à-la-fois la grandeur et la foiblesse de l'esprit humain, les fondateurs de cette république furent les hommes les plus respectables du monde, et les plus ridicules de l'Angleterre. Sans leur tutoiement, sans leur refus d'honorer les puissances, de saluer leurs égaux, et de prêter serment dans les tribunaux; sans toutes les manières bizarres qui les donnoient en spectacle, peut-être leur ame ne se fût-elle jamais enflammée de cet amour du genre humain, principe du véritable héroïsme; peut-être n'eussent-ils jamais été dignes de former une si sainte institution. La raison est-elle donc si étrangère aux hommes, qu'elle ait toujours besoin de s'appuyer chez eux sur un fondement de folie? Heureux encore ceux qui payent leur tribut à l'humanité en folies douces, en ridicules sans conséquence, et qui achètent à ce prix l'honneur d'être vertueux! L'excès est par-tout, respectons ceux qui le placent dans la vertu. Les hommes, dans leur état de guerre, avoient épuisé tous les excès de la barbarie, les Pensylvains poussèrent jusqu'à l'excès l'amour de la paix; ils s'interdisoient même la guerre défensive, ils refusoient de construire des forteresses, et de donner des barrières à leur pays; la méchanceté des hommes les y força.

Rentrons dans la nature. Si les agresseurs sont des bêtes farouches, les défenseurs de la patrie sont des hommes chers à l'humanité; qu'ils prodiguent leur sang pour une si belle cause, mais que l'État en soit avare; plus ce sang est précieux, plus l'auteur d'une guerre injuste est coupable; et toute guerre qui n'est pas absolument inévitable, toute guerre qui n'est pas purement dedéfense, est injuste. Nous avons vu d'ailleurs que ce moyen avoit l'inconvénient ridicule de manquer toujours son objet.

J'insiste sur ce dernier article; car si je me contentois d'alléguer l'intérêt général de l'humanité, l'intérêt personnel répondroit : *Que m'importe, pourvu que je me satisfasse?* C'est donc à l'intérêt personnel qu'il faut dire et redire, prouver et démontrer par l'expérience de tous les siècles, par la nature des choses, par la marche invariable du cœur humain, que l'ambition même et l'injustice ne peuvent trouver leur compte dans la guerre; que le mal ne produit que du mal, que les succès des armes sont détruits par les armes, que tout vaincu ne fait que céder au temps, et attendre la vengeance, ou la préparer; que la crainte passe avec les causes qui l'ont fait naître, et laisse tôt ou tard éclater le ressentiment; que l'empire de la force est toujours incertain, toujours agité; qu'il seroit temps enfin de vivre sous l'empire de la sagesse.

A ces raisons éternelles et générales se joignent encore des raisons particulières, tirées de circonstances nouvelles et de changements apportés par le temps dans l'art militaire. On ne peut se dissimuler que la découverte de la poudre et les progrès de l'artillerie n'aient entièrement changé l'idée de la valeur. La valeur étoit autrefois la juste confiance qu'inspiroient à un guerrier la force et l'adresse, qualités toujours très exercées chez les héros de l'antiquité. Aujourd'hui, c'est l'intrépidité inébranlable avec laquelle ce guerrier attend dans son poste une mort souvent démontrée inévitable; la valeur, en un mot, étoit de l'audace; aujourd'hui, c'est de la fermeté. Or, les procédés des arts étant ainsi substitués aux qualités personnelles, et les balles, dont le sifflement formoit une musique si agréable aux oreilles de Charles XII pouvant enlever un héros en partant de la main d'un poltron, il est

évident que la guerre est devenue beaucoup plus absurde pour nous qu'elle ne l'étoit dans son origine sauvage et barbare, où la supériorité étoit du moins décidée par les qualités personnelles.

Les anciennes émigrations des peuples barbares étoient aussi, non pas plus justes (ne profanons point ce beau mot de *justes*), mais plus excusables que nos guerres modernes, et elles avoient du moins l'avantage de remplir une partie de leur objet. Des peuples féroces quittoient une terre mal cultivée qui ne pouvoit les nourrir, et alloient dans des contrées plus heureuses écraser ou asservir des peuples amollis, dont ils apprenoient à jouir et à s'amollir à leur tour. Mais aujourd'hui, lorsqu'un prince entreprend de soumettre à son empire une province étrangère, éloignée, qui ne veut point de lui pour maître, que d'ailleurs il n'a jamais vue, qu'il ne verra jamais, et dont la conquête ajouteroit aux embarras du trône, sans rien ajouter à son bonheur personnel, ne seroit-il pas (encore un coup, je ne dis point plus juste, traitons avec l'intérêt des hommes sur lequel nous pouvons compter, non avec leur justice dont nous pouvons nous défier), mais ne seroit-il pas plus avantageux pour lui-même de commencer par tirer de ses propres États tout le parti possible, d'examiner si la culture des terres, si la pratique des arts utiles, n'ont plus chez lui aucun progrès à faire; si par-tout les montagnes sont couvertes de bois, les coteaux de vignes, les plaines d'épis, les prairies de troupeaux; si le commerce intérieur a toute la liberté, toute la facilité, toute la rapidité dont il a besoin; si toutes ses rivières unies par des canaux, si toutes ses provinces traversées par des routes commodes, font rouler d'un bout de son empire à l'autre les productions diverses, le superflu res-

pectif et l'abondance universelle; si les mers libres amènent dans ses ports des richesses étrangères, payées d'un utile superflu; si des cités florissantes, de nombreux villages, d'heureux hameaux sont remplis d'habitants industrieux, appliqués, contents, et supportant gaiement les charges de l'État; si ces charges sont mesurées sur les vrais besoins; si la justice est sans prévarications, et l'administration sans rapine; si la population reçoit tous les encouragements et tous les accroissements dont elle est susceptible? Quand cette population sera devenue excessive, quand cette terre ne pourra plus contenir ses habitants, il sera temps d'avoir recours aux émigrations, et d'examiner si même alors il ne reste d'autre ressource que la voie violente et dangereuse des conquêtes.

La paix est si nécessaire aux hommes, et ils l'ont si bien senti, que même dans l'état de guerre où il leur a plu de vivre jusqu'à présent, ils ont imaginé un droit des gens, trop imparfait sans doute, mais dont l'esprit général est de faire dans la guerre le moins de mal possible. Comment s'est-on arrêté dans cette route? Comment n'a-t-on pas compris que le droit des gens ne peut absolument admettre l'état de guerre?

Une erreur en entraîne une autre. Par une suite de cet état de guerre, nous cherchons à nuire, même dans a paix; la politique qui remplit les intervalles de la guerre, et qui en prépare, accélère, ou retarde les opérations, selon les intérêts présents et le besoin du moment, est devenue malfaisante par système; les négociations sont une guerre de cabinet, les alliances ne sont souvent que des piéges, les traités que des parjures, les ambassadeurs que des espions qui avertissent du moment de nuire; un politique se croit bien habile, lorsqu'il a

fondé pour deux jours ce qu'il appelle la sûreté de l'État qu'il gouverne, sur les troubles qu'il a semés dans les États voisins, lorsqu'il a payé chèrement des traîtres (qui peut-être le trahissent lui-même), tandis que l'intérêt de tous les États seroit de se livrer réciproquement tous les traîtres comme tous les criminels. Tromper, mentir, est sur-tout une chose qui a paru sublime à bien des politiques, comme si toutes ces petites scélératesses imbécilles ne pouvoient pas se rendre et ne se rendoient pas tous les jours au centuple.

Machiavel a vu que des souverains de son temps excelloient à tromper, et il a dit : *Il faut tromper;* et sur cela, au lieu de mépriser le système de Machiavel et la conduite de ces princes, nous nous sommes mis à révérer les vues profondes et les perfidies savantes des Louis XI, des Ferdinand, des Charles-Quint, comme nous avons admiré les conquérants et les rois guerriers.

Ferdinand-le-Catholique, ce tyran dévot qui demandoit l'Amérique au pape Alexandre VI, Ferdinand étoit un bien grand homme, car il disoit de Louis XII : « Il se « plaint que je l'ai trompé trois fois, il en a bien menti, « l'ivrogne ! je l'ai trompé plus de dix (1). » Propos aussi ingénieux que décent ; et remarquons qu'il exagéroit pour se faire valoir. Mais veut-on voir un mot bien différent, d'un homme d'État qui vivoit dans un siècle plus éclairé? don Louis de Haro disoit du cardinal Mazarin : « Il a un « grand défaut en politique, il veut toujours tromper. »

Je soupçonnerois que l'origine de notre bizarre estime pour ce vil métier de tromper remonte jusqu'à Tacite. Cet homme éloquent, ce profond scrutateur des cœurs,

(1) Jamais homme vraiment fin ne s'est vanté de l'être. C'est le ridicule d'un sot qui veut faire l'habile.

attache quelquefois tant d'importance au crime, qu'il aperçoit et qu'il montre par-tout; en faisant détester l'ame de Tibère, il donne une si grande idée de son génie et des détours par lesquels ce prince affreux conduisoit sa sombre politique, qu'une sorte de respect se joint à l'horreur qu'il inspire. L'esprit humain rend un hommage involontaire à tout ce qui l'étonne, et cet étonnement même est un hommage. Toute supériorité nous éblouit; l'insolence du crime entraîne quelquefois par un faux air de grandeur, et l'artifice peut séduire par un air d'esprit. Mais quel esprit ou quelle grandeur y a-t-il à tout promettre pour ne rien tenir, politique ordinaire de Louis XI, de Ferdinand, de Charles-Quint, de Mazarin? Et supposons même dans la méchanceté tout l'esprit et toute la grandeur possibles, comme on n'est méchant que par intérêt, il sera toujours absurde de l'être, puisqu'il est démontré qu'on ne peut long-temps l'être impunément.

C'est du même Tacite que nous viennent ce *jus dominationis*, ces *arcana imperii*, ces grands secrets d'État dont les politiques machiavélistes font une espèce de mystère religieux, et dont Corneille, nourri de Tacite, étale quelquefois dans ses tragédies la sublime obscurité. De là encore cette maxime de tyrans : *Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner.* On sait aujourd'hui qu'il y a peu de secrets, que Tibère et Néron devoient cacher leurs crimes, ce qui prouve toujours l'intérêt de n'en point commettre, mais que quand on gouverne bien, on dit aux nations : *Voyez et jugez.* La vraie politique se réduit à la justice et à la bienfaisance. *Qui ne sait pas être juste et bon, ne sait pas régner.* Voilà la grande maxime qu'il s'agit de bien entendre et de bien pratiquer. Rendez vos peuples heureux, et donnez votre secret à tous les

rois. Que vos voisins vous observent, ils verront un père qui fait du bien, et une famille immense qui le bénit. Que ce spectacle leur serve de supplice, s'ils ne savent que l'envier; qu'il leur serve d'exemple s'ils sont dignes de l'imiter. Mais entretenez la paix avec eux; faites-leur du bien; car si vous leur faites du mal, ils vous le rendront indubitablement; si vous leur faites du bien, ils pourront ne vous le pas rendre, mais ils vous ménageront; si vous ne leur faites ni bien ni mal, ils pourront encore vous faire du mal.

Le préjugé est grand inventeur de systèmes, car il veut avoir raison, et, pour se justifier, il accumule les erreurs. Toutes les fureurs de la guerre tournées en habitude, érigées même en lois, la politique devenue l'art de tromper et de nuire, ont fait penser que les idées du juste et de l'injuste, du vice et de la vertu, étoient relatives aux particuliers, et non aux sociétés; que ce qui étoit devoir dans l'ordre naturel et moral, cessoit de l'être dans l'ordre politique; que, si d'homme à homme on se devoit des égards et des secours mutuels, de nation à nation on se devoit des outrages et des procédés ennemis; qu'il étoit beau de profiter du malheur de ses voisins pour les dépouiller, et de leur foiblesse pour les accabler; qu'on devoit, par des intrigues, troubler la paix chez eux pour l'affermir chez soi. Ne prenons toujours ici pour arbitre que l'intérêt, et nous verrons combien ces distinctions sont frivoles. Pourquoi les hommes se doivent-ils des secours mutuels, sinon parcequ'ils ont tous besoin les uns des autres, parcequ'il est de leur intérêt de s'entr'aider? Le même besoin, le même intérêt existe d'État à État. L'intérêt éternel de chaque État est de vivre en paix, et c'est un avantage dont on ne peut jouir sans la bienveil-

lance de ses voisins. Quel est d'ailleurs l'État qui n'ait absolument besoin de rien, et dont les États voisins ne puissent au moins étendre les jouissances et augmenter le bonheur par la communication de leurs richesses et de leurs lumières? D'où vient donc que chaque homme se porte naturellement à obliger son semblable, et que les nations se portent si facilement à désobliger et à nuire? C'est qu'indépendamment des préjugés reçus, tout individu, tout être isolé a un sentiment de sa foiblesse qui l'éclaire et qui le porte à la bienfaisance, au lieu que les êtres rassemblés ont un faux sentiment de force qui les trompe et les enhardit au mal. Ce faux sentiment de force, joint aux illusions de l'intérêt du moment, est ce qui entretient parmi nous l'état de guerre. Si l'on vouloit comprendre qu'en Europe la liaison des intérêts et les combinaisons politiques donnent à tous les États une force à-peu-près égale, et si l'on vouloit s'élever jusqu'aux grands et vrais intérêts de tous les temps et de tous les lieux, on verroit qu'on n'en a point d'autre que de vivre en paix.

C'est dans cet esprit, c'est pour montrer à deux nations éclairées l'intérêt qu'elles ont d'être amies, que je vais leur retracer l'histoire de leurs haines, et des erreurs de leurs pères; elles verront que leurs longues querelles ont servi à les rendre presque également malheureuses; elles verront l'ouvrage d'une politique malfaisante, elles verront les fruits de la guerre.

Mais comme il seroit peut-être injuste de juger les rois, les ministres, les généraux, dans des siècles de guerre, sur des principes de paix qu'ils n'ont point connus, j'oserai relever leurs fautes et juger leur conduite, en partant même de leurs principes de guerre et de *mal-*

faisance. Je ferai voir aux Anglois qu'ils ont dû leurs succès passagers en France à nos divisions et à nos fautes. Je ferai voir aux François qu'ils ont dû leurs succès définitifs à des vertus trop passagères chez eux, et qu'il faudroit savoir y fixer.

Au reste, qu'on ne redoute point la nature du sujet, que ceux à qui une juste aversion pour la guerre inspire un dégoût assez naturel pour les détails militaires, ne craignent point de trouver ici trop de relations de batailles, trop de descriptions de sièges. On tâchera d'exposer avec soin tous les objets de rivalité entre les deux nations. Cette rivalité porte sur tout, sur le bien comme sur le mal, sur la philosophie et les arts, sur toutes les parties de l'administration comme sur la funeste gloire des armes. Rien de ce qui intéresse une nation ne peut plus être indifférent pour sa rivale. Mœurs nationales, caractères des princes et des ministres, troubles civils, accroissements de puissance ou de lumières, tout devient objet de rivalité ou matière à parallèle. Le lecteur ne sera donc pas surpris de trouver quelquefois des récits et des réflexions dont les rapports avec le fond du sujet, mal aperçus d'abord, ne deviendront sensibles qu'après coup, par l'influence que les divers évènements auront eue les uns sur les autres. A mesure que la politique s'étendra, elle combinera les intérêts de manière à donner à cette histoire plus d'étendue, et même une sorte de généralité. Quant aux guerres, on s'attachera plutôt à en dévoiler les causes qu'à en détailler les opérations; on choisira les opérations qu'il faudra décrire, et l'on ne s'arrêtera qu'à celles qui auront des droits particuliers à l'attention du lecteur. Il paroît reçu aujourd'hui que les détails militaires ennuient, lorsqu'ils ne sont pas néces-

saires. Or, ils ne paroissent nécessaires que dans certains cas; par exemple, lorsqu'ils font tableau, comme certaines batailles; lorsqu'ils annoncent quelque progrès ou quelque révolution dans l'art de la guerre, art malheureusement nécessaire quelquefois; lorsqu'ils sortent de l'ordre commun, et qu'ils montrent ou des talents marqués dans le général, ou une valeur extraordinaire dans le soldat; ou qu'ils exposent les fautes et les ressources, ou qu'ils font sentir la liaison de certaines opérations avec certains événements; ils sont précieux enfin toutes les fois qu'ils peuvent étonner, attacher ou instruire. Hors de là ils déplaisent. Une histoire ne doit pas plus être un cours de tactique qu'un cours de jurisprudence ou de navigation, et toutes les demi-connoissances qu'étale un historien sur ces parties incidentes de son ouvrage, ne valent jamais un résultat bien saisi et bien présenté.

Le sujet que nous traitons nous fournira pourtant quelquefois un motif nouveau pour exposer certains détails militaires, lorsqu'ils nous paroîtront particulièrement propres à inspirer de l'horreur pour la guerre, ou à en faire sentir l'absurdité. En un mot, on ne parlera de guerre que pour faire mieux sentir les avantages de la paix.

En parlant toujours de paix, je ne redoute point la guerre pour ma patrie, je n'offre point par pitié la paix à sa rivale; mes principes à cet égard ne me permettent ni crainte ni bravade. Sans caractère public et sans mission, traitant ce sujet uniquement par choix et par goût, j'en serai plus libre d'être impartial. Je dis aux deux nations, je dis à toutes les nations, qu'elles ont toujours

un intérêt égal à la paix; je parle de paix aux hommes, parcequ'ils sont hommes, et que la guerre appartient en propre aux lions et aux tigres.

Paris, 1771.

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

Premiers temps de la France et de l'Angleterre.

Si l'on ne savoit pas qu'à la longue tout est à-peu-près égal entre deux grandes nations, et si l'on ne vouloit que relever ici la supériorité de la France, on pourroit remarquer d'abord qu'elle a sur l'Angleterre quelques avantages par rapport à l'étendue, à la situation, à la douceur du climat, à la fertilité du sol; mais quelques uns de ces avantages semblent lui en avoir fait négliger

d'autres; par exemple, la fertilité de son sol et ses richesses naturelles lui firent oublier long-temps qu'embrassant à-la-fois par ses mers le nord et le midi, ayant ou pouvant avoir de bons ports sur l'Océan et sur la Méditerranée, elle étoit, de toutes les nations de l'Europe, la plus avantageusement située pour le commerce. Les Anglois au contraire, bornés au seul Océan, ont senti ce qui manquoit à leur situation, et dès qu'ils l'ont pu, ils ont voulu dominer sur le détroit qui joint les deux mers, et se procurer quelques îles dans la Méditerranée.

On pourroit remarquer encore que l'Angleterre a été conquise successivement par les Romains, par les Saxons, par les Danois, par les Normands; au lieu que les François, depuis qu'ils ont reçu la Gaule des mains des Gaulois, ou qu'ils l'ont arrachée aux Romains, ont su la conserver, et chasser même de son sein ces Normands qui avoient conquis l'Angleterre (1); bonheur qui semble supposer quelques avantages ou dans la nature du gouvernement, ou dans le caractère des habitants.

(1) Dans l'origine, on donnoit indifféremment les noms de *Danois* ou de *Normands* à tous ces barbares du Nord qui faisoient de si fréquentes irruptions dans des contrées plus méridionales; le nom de Danois est resté propre à ceux de ces barbares qui attaquèrent l'Angleterre, et celui de Normands à ceux qui désolèrent la France, et qui arrachèrent à la foiblesse de Charles-le-Simple la partie de la Neustrie qui de leur nom s'appela *Normandie*. Or, ce sont ces Normands qui, sous la conduite de Guillaume-le-Bâtard leur duc, firent dans la suite la conquête de l'Angleterre, dont les Danois et les Saxons se disputoient le trône depuis long-temps; et ces mêmes Normands, vainqueurs de l'Angleterre, furent dépouillés par Philippe-Auguste du duché de Normandie et de plusieurs autres provinces qu'ils possédoient en France; ils finirent même par être entièrement

César, ayant subjugué les Gaulois, voulut encore soumettre les Bretons ou Britons, premiers habitants connus du pays qui fut depuis nommé Angleterre, et qui se nommoit alors Bretagne (1). C'étoit poursuivre le même peuple dans une contrée nouvelle ; car les auteurs conviennent, d'après toutes les conformités possibles de langues, de mœurs, de figure, de religion, de gouvernement, que les premiers habitants de la Bretagne, sur-tout ceux des côtes, étoient des Celtes ou Gaulois, qui, du rivage opposé, étoient venus peupler cette île. Ainsi, à ne considérer même que cette première époque, plusieurs familles françoises et angloises peuvent avoir une origine commune. Dans cette liaison des deux peuples, la France ou la Gaule a l'avantage d'avoir été la métropole, et d'avoir eu la Bretagne pour colonie.

César, auquel il fut donné de tout vaincre, vainquit les Bretons, quoiqu'un zèle outré de patriotisme britannique, ou la vanité nationale, ait voulu persuader qu'il fut vaincu par eux, et quoique, selon Lucain [a], la

chassés de ce royaume, au lieu qu'ils conservèrent l'Angleterre, où règne encore la postérité de Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant. A la vérité, ces Normands ou Anglois peuvent alléguer que, sous l'anarchie de Charles VI et des commencements de Charles VII, ils ont régné en France; mais ce succès passager, fruit de nos discordes civiles, peut être comparé au succès moins durable encore que notre Louis VIII eut en Angleterre pendant l'anarchie de Jean-sans-Terre et de Henri III. Ce ne fut de part et d'autre qu'une convulsion momentanée dans l'État, et non une révolution véritable.

(1) On sait que cette île fut aussi nommée Albion, à cause de la couleur blanche de ses rochers qu'on aperçoit du continent.

[a] Luc. Phars. liv. 2.

frayeur lui eût fait tourner le dos aux Bretons (1); mais bientôt la conquête du monde vint s'offrir à son ambition, et lui fit abandonner cette île, où il se contenta d'imposer aux Bretons un tribut, qui vrai-semblablement fut mal payé après son départ, puisqu'il ne laissa point de garnison, et ne bâtit point de forts dans la Bretagne.

Auguste et Tibère la laissèrent en paix [a].

Caligula publia qu'il alloit la conquérir; il arma deux cent mille combattants, parut sur la rive opposée (2), fit ramasser des coquilles, et revint triompher à Rome des Bretons qu'il n'avoit pas vus.

Claude les vit, et prit le surnom de *Britannique*, seul héritage de son malheureux fils.

Sous l'empire de Néron, Suétonius Paulinus réduisit l'île de Mona ou d'Anglesey; le spectacle singulier des femmes de l'île, échevelées, vêtues en Furies, secouant des torches enflammées, répétant avec fureur les chants superstitieux qu'entonnoient leurs Druydes, et les cris de guerre que poussoient leurs soldats, ce spectacle l'étonna sans l'arrêter; il brûla les Druydes dans le feu

(1) *Territa quæsitis ostendit terga Britannis.*

(2) Il fit construire sur cette rive, d'où il apercevoit les côtes de la Bretagne, une tour ou un phare pour éclairer les vaisseaux; on la nomma *turris ardens*, dont le peuple a fait par corruption *tour ordans*, puis *tour d'ordre*. C'est la fameuse *tour d'ordre* près de Boulogne. Des auteurs disent qu'elle fut bâtie par Jules-César. Elle fut réparée par Charlemagne. D'autres dérivent ce nom du mot *odrans*, qu'on trouve dans des auteurs anciens, mais dont on ignore la signification. Voy. l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XVIII, p. 270.

[a] Tacit. Agricol.

qu'ils avoient préparé pour d'autres victimes humaines.

Sous Vespasien et ses fils, Agricola soumit presque entièrement la Bretagne (1); il en fit le tour avec sa flotte, et s'assura que c'étoit une île; car jusqu'alors les Romains l'avoient crue attachée au continent; il reconnut les Hébrides et les Orcades, il y fit des descentes. Dans la Bretagne, les provinces du nord, toujours bretonnes et sauvages, furent séparées des conquêtes romaines par un rempart ou une chaîne de forteresses; mais il paroît qu'il étoit plus aisé alors aux Romains de vaincre les Bretons que de connoître la Bretagne; car Tacite [a], gendre d'Agricola, et qui a décrit cette expédition, vrai-semblablement sur les mémoires de son beau-père, dit des choses bien étranges de ce pays; il prétend que le soleil ne s'y léve et ne s'y couche point comme dans les autres contrées; qu'il traverse la terre, et qu'il l'éclaire même pendant la nuit; enfin ses idées géographiques et astronomiques sont d'une bizarrerie capable de décréditer son récit jusque sur les affaires politiques et militaires. Juvénal [b] supposoit les nuits plus courtes dans la Grande-Bretagne que dans le reste du monde (2).

Adrien réprima en personne les courses que les Bretons septentrionaux faisoient souvent sur les terres romaines; il les resserra par un nouveau rempart plus

(1) Du moins la partie méridionale, c'est-à-dire tout ce qui est présentement connu sous le nom d'Angleterre.

(2) *Minimâ contentos nocte Britannos.* Juven. Sat. 2. C'est aussi ce que dit Tacite : *Dierum spatia ultrà nostri orbis mensuram.* L'explication de M. l'abbé de La Bletterie répond en partie à ces difficultés.

[a] Tacit. Agricol. [b] Juvénal, sat. 2.

fort que celui d'Agricola, qui fut depuis réparé sous Antonin Pie; celui d'Adrien le fut par l'empereur Sévère. Il s'étendoit depuis Carlille jusqu'à Neucastle (1).

La discipline romaine triomphoit toujours de la valeur effrénée des Bretons, qui, partagés en différentes tribus, et marchant sous des chefs indépendants et divisés, agissoient sans concert, et combattoient en désordre. L'amour de la liberté étoit toute leur politique et le seul principe de leur courage. Les noms de quelques uns de leurs chefs sont restés célèbres par la résistance qu'ils opposèrent aux Romains. Cassivellaune défendit bravement son pays contre César, Caractacus contre Claude, Boadicea ou Bonduica, reine des *Iceni*, contre les lieutenants de Néron, Galgacus contre Agricola. Depuis les conquêtes d'Agricola, la Bretagne fut toujours regardée comme une province romaine : ce fut de là que partit Albin pour disputer l'empire à Sévère. Ce dernier empereur mourut dans la ville d'Yorck. Ce fut aussi en Bretagne que Carausius prit la pourpre sous les empereurs Dioclétien et Maximien, qui l'y laissèrent régner paisiblement pendant sept ans, comme Allectus son assassin pendant trois ans; Constance Chlore eut cette province dans son partage, et mourut dans Yorck, ainsi que Sévère; la célèbre Hélène, femme de Constance-Chlore, et mère de Constantin, étoit Bretonne, et Constantin partit de la Bretagne pour écraser tous ses concurrents.

L'empire, dans ses divisions et dans sa décadence, conserva la Bretagne jusqu'au temps d'Honorius, sous

(1) On en voit encore aujourd'hui quelques ruines

lequel il l'abandonna plutôt qu'elle ne lui fut enlevée. Les Calédoniens, autrement nommés Pictes, parce-qu'ils se peignoient (1) le corps de diverses couleurs, et les Scots, depuis nommés Ecossois, qui habitoient la partie septentrionale de la Bretagne au-delà des boulevards d'Antonin et de Sévère, avoient renversé cette barrière, et s'étoient rendus le fléau des Bretons méridionaux ou Romains; ceux-ci eurent recours à leurs maîtres, qui, trop occupés chez eux par d'autres barbares, ne purent donner aux Bretons que de foibles secours [a]. Aëtius, attiré par leurs cris (2), combattit et vainquit pour eux; mais les troubles de l'empire augmentant toujours, les Romains, vers l'an 448, dirent un dernier adieu à la Bretagne, après avoir relevé les boulevards d'Antonin et de Sévère, et avoir donné aux Bretons des conseils qui auroient sauvé la Bretagne, s'ils avoient été suivis; c'étoit d'abandonner aux Pictes et aux Scots tout ce qui étoit au-delà des boulevards, de vivre unis, et sur-tout de ne confier qu'à eux-mêmes le

(1) Usage d'abord commun à tous les Bretons, mais dont les Bretons méridionaux furent corrigés par les Romains, et qui, étant resté propre aux Calédoniens, leur fit donner ce nom de *Pictes*. Les historiens d'Écosse disent que ces Calédoniens ou Pictes étoient venus de la Thrace ou de la Scythie. Il y a plus d'apparence que c'étoit une tribu de Bretons poussée vers le nord par Agricola. Pour les Scots, ils étoient venus de l'Irlande, nommée tantôt Hybernie ou pays du couchant, tantôt Scotie ou pays des Scots.

(2) Ils lui écrivirent en ces termes : « A Aëtius, trois fois consul, « les gémissements des Bretons.... Les barbares nous poussent « vers la mer, la mer nous repousse vers les barbares, et nous n'avons « que la cruelle alternative de périr par le fer ou par les eaux. »

[a] Gildas. Bede, liv. 1, chap. 12.

soin de leur défense. Les Bretons parurent d'abord vouloir suivre ces conseils, et se réunir sous un roi : ils élurent un Vortigerne, auquel ils donnèrent bientôt pour concurrent un Vortimer, son propre fils, puis un Ambroise.

Vortigerne, toujours pressé par les Scots et les Pictes, crut devoir demander aux Germains les secours qu'il ne pouvoit plus attendre des Romains, il appela des côtes du Jutland, de l'Angelen et du Holstein, les Saxons et les Angles ou Anglois ; mais les Bretons ne tardèrent pas à s'apercevoir que les conseils des Romains quittant la Bretagne, valoient mieux que les secours des Saxons appelés dans ce pays [a]. Ces derniers y vinrent d'abord sous la conduite d'Hengist et d'Horsa, deux chefs descendus de leur célèbre Woden, ou Odin, adoré alors dans la Germanie comme le dieu de la guerre, ils repoussèrent les Scots et les Pictes, mais ils asservirent les Bretons [b]. Bientôt initiés à tous les mystères d'une politique malfaisante, et instruits de toutes les finesses de l'art de nuire, art familier aux barbares ; ils trouvèrent le moyen de rendre le roi Vortigerne méprisable à ses peuples, et de lui rendre ses peuples odieux : pour mieux fomenter cette division, ils parvinrent à rendre Vortigerne amoureux de Rowena, fille d'Hengist ; et pour l'exécution de ce projet, ils avoient employé des artifices dont nos machiavélistes modernes s'applaudiroient. Les Bretons ne virent plus dans leur roi que le gendre d'un barbare, ennemi de la Bretagne, et Hengist

[a] Vers 449 ou 450.
[b] Bede, liv. 1, chap. 15. Guill. de Malmesb. p. 11.

ne vit dans son gendre qu'un instrument servile de ses succès.

A ces petites fourberies, qui sont assez de tous les temps et de tous les lieux, Hengist joignit, dit-on, des manières qui étoient un peu plus de son pays et de son siècle; sous prétexte de faire un accommodement, il invita la principale noblesse de Bretagne à une assemblée générale; et, dans un festin qu'il donna, les Saxons, à un signal convenu, tirèrent des poignards qu'ils tenoient cachés, et assassinèrent tous les Bretons, au nombre de plus de trois cents (1).

Les Anglo-Saxons étoient dans le cas de tous les peuples barbares, qui ne sachant pas cultiver leur pays, le trouvent toujours stérile, en comparaison des terres que des peuples plus polis fertilisent et embellissent. Pauvres et gênés dans une patrie dont ils ne savent pas tirer leur subsistance, toute multiplication leur est importune, et leur rend l'émigration nécessaire. Les Romains avoient donné quelques notions de leurs arts aux Bretons méridionaux; les Saxons, plus féroces encore que les Scots et les Pictes, ne manquèrent pas de trouver le climat de la Bretagne méridionale plus doux et plus heureux que le leur; les succès de leurs premiers chefs attirèrent d'autres bandes de ces barbares, qui bientôt y coururent en foule, et devinrent à-la-fois

(1) Observons que Wittikind, historien saxon, rapporte un événement tout pareil, arrivé en Germanie entre les Saxons et les Thuringiens, quelque temps avant celui-ci. Ce crime s'est-il réellement répété, ou les historiens se sont-ils seulement copiés? Ces attributions d'un fait unique à plusieurs nations sont très communes dans l'histoire, soit ancienne, soit moderne.

redoutables aux Scots, aux Pictes, aux Bretons et à eux-mêmes; ils remplirent l'île de carnage, ils en démembrèrent la souveraineté, qui n'avoit jamais été bien réunie, et formèrent cette heptarchie [a], c'est-à-dire cette espéce d'association de sept royaumes indépendants, association foible, comme celle de tout ce qui est indépendant, et dans laquelle chacun de ces royaumes eut tour-à-tour une force prépondérante, suivant les conjonctures, suivant le mérite, l'audace ou le bonheur des divers princes qui les gouvernèrent.

Ces mêmes Saxons qui avoient si facilement conquis la Bretagne, furent presque toujours battus, ou en France, ou dans leur propre pays, par nos rois de la première et de la seconde race, et enfin ils furent subjugués par Charlemagne, qui les transplanta en diverses contrées; mais la Bretagne leur resta.

Les violences qu'avoient entraînées leurs conquêtes dans cette île, jointes aux ravages des Pictes et des Scots, qui continuoient plus que jamais à travers ces désordres, découragèrent les malheureux Bretons, dont un grand nombre, abandonnant leur patrie, cherchèrent un asile sur les côtes de la Gaule, et s'établirent dans cette province, qui, de leur nom se nomme aujourd'hui Bretagne (1), tandis que la Grande-Bretagne prenoit le nom d'Angleterre du nom des Anglo-Saxons. Les Bretons, par cette émigration pacifique, ne firent

(1) On la nommoit alors *Armorique*, et ce nom d'Armorique ou de Marmorique, qui signifioit *maritime*, étoit commun à toute cette côte que baigne l'Océan.

[a] Bede, liv. 1, chap. 15.

que rentrer dans le sein de leur première patrie (1), qui les reçut avec tendresse, et de là naissent de nouveaux nœuds de fraternité entre la France et l'Angleterre. D'autres Bretons se retirèrent dans les rochers du pays de Galles, où, comme l'observe le P. d'Orléans [a], ils devinrent invincibles, quand ils n'eurent plus rien à perdre. Ils s'y maintinrent en corps de nation indépendant, traités de sauvages par les Anglois qu'ils battoient souvent, qu'ils inquiétoient toujours, et qui ne les soumirent que sous Édouard I, à la fin du treizième siècle [b].

Ceux des Bretons qui, dans leur pays, se défendoient encore contre les Saxons, trouvèrent le moyen de diviser les Scots et les Pictes; ils firent alliance avec les premiers, tandis que les Pictes s'unissoient avec les Saxons. Cette partie de deux peuples contre deux eût le sort de beaucoup de batailles, où dans la même armée une aile est défaite, tandis que l'autre est victorieuse; les Bretons furent accablés par les Saxons, au lieu que les Scots eurent tant d'ascendant sur les Pictes, que ce nom de Calédoniens ou de Pictes a entièrement disparu, soit qu'ils aient été détruits ou chassés, ou incorporés, ou que tout cela ait eu lieu; les Bretons furent de même ou chassés ou exterminés en

(1) Cette province appartenoit encore aux Romains, ainsi que la plus grande partie de la Gaule. Mais les familles descendues des anciens Gaulois, des Romains, des Bretons et des Germains ou Francs, n'ont plus formé par succession de temps qu'un même peuple, dont descendent les François d'aujourd'hui.

[a] Révolutions d'Angleterre, liv. 1.
[b] Gildas. Guill. de Malmesb. Bedé.

grande partie. Ce funeste avantage de détruire une nation rivale est propre aux barbares ; depuis que l'Europe a un droit des gens et une politique extérieure, on n'y détruit plus guère.

Les Scots avoient fondé ce royaume d'Écosse qui a duré jusqu'au temps de Jacques VI, lequel fut Jacques Ier en Angleterre ; leurs histoires en montrent l'origine vers le commencement du cinquième siècle, et leurs fables peut-être la font remonter jusqu'à plus de trois siècles avant l'ère chrétienne. Les Écossois disent que ce premier royaume avoit été détruit par le tyran Maxime vers l'an 378, dans un temps où les Romains possédoient encore la Grande-Bretagne ; et que Fergus ne fit que le rétablir en 422. Quoi qu'il en soit, les Écossois et les Gallois étoient, par leur origine et leur situation, les ennemis naturels des Anglo-Saxons, et auroient pu être à leur égard ce que les Scots et les Pictes avoient été à l'égard des Bretons.

Pendant que la Grande-Bretagne (nous la nommerons désormais l'Angleterre) passoit ainsi de la douce tyrannie des Romains sous la tyrannie cruelle des Saxons, les Francs, tantôt sous la conduite de Clodion, passoient, repassoient plusieurs fois le Rhin, et s'approchoient des bords de la Somme pour enlever aux Romains une partie de la Gaule ; tantôt unis aux Romains sous Mérovée, et combattant avec ce célèbre Aëtius, qui avoit défendu les Bretons contre les Pictes, ils battoient dans les campagnes de Châlons (1) ou dans les déserts

(1) On ignore dans quelle province de la Gaule se livra cette bataille. Le mot qu'on trouve dans les auteurs, et qui forme l'incertitude,

de la Sologne, ce terrible Attila, *le fléau de Dieu*; tantôt plus affermis et plus entreprenants sous Clovis, ils achevoient de chasser les Romains de la Gaule [a], moitié par la voix des conquêtes, moitié par celle des négociations. Le partage du royaume sous les enfants de Clovis, et le chaos de guerres et de crimes qui forme l'histoire de nos deux premières races, ressemblent assez aux désordres de l'heptarchie ou de l'anarchie saxonne. La condition des Bretons qui étoient restés dans leur pays sous le joug des Saxons, sembloit devoir être à-peu-près la même que celle des Gaulois sous les Francs; mais les Gaulois avoient bien plus volontairement subi le joug des Francs, que les Bretons celui des Anglois; ce qui prouve sur-tout avec quelle secrète horreur les Bretons obéissoient à ces Saxons qui les avoient asservis sous prétexte de les défendre, c'est le merveilleux que leurs romans et leurs histoires ont répandu sur les exploits du fameux Arthur ou Artus, leur dernier roi. Ces douze grandes batailles où il défit les Saxons étoient de petits chocs dont le succès avoit à peine la moindre influence sur l'état des affaires, puisque les Saxons ne perdirent presque pas un pouce de terrain, et que le théâtre de la guerre ne cessa point d'être renfermé dans un espace très borné; mais enfin cet Arthur fut le dernier Breton qui eut du courage, et les restes de la liberté bretonne périrent avec lui.

est: *in campis Catalaunicis;* on a conjecturé qu'il falloit peut-être lire: *in campis Secalaunicis.* Ce qui pourroit faire penser qu'il s'agit en effet de la Sologne, c'est qu'Attila faisoit le siége d'Orléans. Il y a encore d'autres opinions sur le lieu de cette bataille.

[a] Grégoire de Tours.

C'est peut-être par une cause semblable à celle qui a tant illustré Arthur, que l'enchanteur Merlin, qui vivoit peu de temps auparavant, a aussi été tant célébré. Cet homme que Buchanan représente comme un imposteur qui trompoit les peuples pour leur plaire, annonçoit peut-être aux Bretons la fin de leurs misères pour les animer à se défendre [a]. Mais ce n'est là qu'une conjecture; car, selon d'autres auteurs, quelques connoissances des mathématiques, connoissances trop étrangères à son siècle, lui valurent cette réputation de prophète que lui donnèrent les poëtes, et celle de sorcier que lui donnèrent les moines. Les uns et les autres assurent assez communément qu'il étoit né d'un Incube. Les romans ont aussi fait naître Arthur comme la fable a fait naître Hercule; le roi Uther, devenu amoureux de la mère d'Arthur, la trompa, en prenant par les enchantements de Merlin la figure de son mari. Nous ne relevons ces folies que parceque nous en trouvons la cause morale dans l'admiration et la reconnoissance des Bretons pour les derniers défenseurs de leur liberté. C'est ainsi que l'estime des Francs pour ce brave Mérovée, qui les avoit préservés du joug d'Attila, et qui avoit conquis une partie de la Gaule, se signala par des fables ridicules. On attribua sa naissance à un dieu, qui, sous la forme d'un taureau marin, étoit apparu à sa mère un jour qu'elle se baignoit au bord de l'Océan, fable uniquement fondée sur une analogie de nom qu'on a voulu ennoblir. Mérovée, Mérovec, ou Mer-veich, signifie *veau marin* en langue germanique. C'est encore

[a] Gildas. Guill. de Malmesb.

ainsi que la gloire de Clovis a fait imaginer la sainte Ampoule apportée du ciel par une colombe, l'écu semé de fleurs de lis et l'étendard de l'oriflamme déposés par un ange entre les mains de l'ermite de Joyenval, le don de guérir les écrouelles, etc. Tout ce qui exalte l'imagination du peuple produit des fables.

Les sept royaumes de l'heptarchie angloise ou saxonne sont : le royaume de Kent, dont Kenterbury ou Cantorbéry est la capitale, et qui comprend ce qui est entre la mer et la Tamise;

Le royaume d'Essex ou des Saxons orientaux, comprenant Londres et ce qui est immédiatement au-dessus de la Tamise;

Le royaume de Sussex ou des Saxons méridionaux, comprenant les provinces de Sussex et de Surrey;

Le royaume de Wessex ou des Saxons occidentaux, comprenant tout ce qui est situé entre le canal de la Manche et le canal de Bristol, c'est-à-dire les provinces de Cornouailles, de Devon, de Dorset, de Sommerset, de Southampton;

Le royaume de Northumberland ou des Anglois septentrionaux, comprenant tout ce qui est au nord de la rivière d'Humbre, c'est-à-dire les provinces de Lancastre, d'Yorck, de Durham, de Westmerland, de Cumberland;

Le royaume d'Est-Anglie ou des Anglois orientaux, formé des provinces de Nortfolck et de Cambridge;

Enfin le royaume de Mercie ou des Anglois situés au milieu des terres, qui s'étendoit depuis Glocester et la Severne jusqu'à la rivière d'Humbre.

Egbert, roi de Wessex, contemporain de Charlema-

gne et de Louis-le-Débonnaire, réunit en 827 tous ces royaumes, et fit cesser l'heptarchie qui avoit duré trois siècles et demi.

Le changement qu'avoit éprouvé l'Angleterre en passant de la domination des Romains à celle des Saxons, fut cause qu'il fallut convertir deux fois au christianisme les habitants de ce pays. On a cru que la foi avoit été prêchée aux Bretons par saint Paul ou par quelques uns de ses disciples. D'autres légendes ont donné pour apôtre à la Bretagne Joseph d'Arimathie, qui, exposé par les Juifs dans un vaisseau sans voiles avec Maximin, Lazare, Marthe et Marie, aborda, disoit-on, en Provence, et de là passa dans la Grande-Bretagne, où le roi Arviragus (1) lui donna les terres occupées depuis par le monastère de Glassemburi; tandis qu'en France Maximin fondoit l'évêché d'Aix et Lazare celui de Marseille; que Marthe tuoit le dragon la *Tarasque*, dont le nom est resté à Tarascon, et que Madeleine illustroit la *sainte Baulme* par sa pénitence. Toutes fables pieuses, aujourd'hui abandonnées.

Les siècles suivants voient l'église particulière de Bretagne figurer dans l'église générale. La Bretagne ou l'Angleterre avoit eu part à la persécution de Dioclétien [a], et ce fut alors que saint Alban souffrit le martyre. Trois évêques bretons souscrivirent aux actes du concile d'Arles. Les évêques de cette île furent invités au concile de Nicée, ils assistèrent aux conciles de Sar-

(1) Juvénal parle du roi Arviragus (Satire 4):

De temone Britanno
Excidet Arviragus.

[a] Bede.

dique et de Rimini [a]; on sait que Pélage étoit né dans la Grande-Bretagne; ce fut à Vérolam ou Vérulam que se tint cette assemblée, où saint Germain et saint Loup disputèrent contre les Pélagiens.

Tel étoit l'état de l'église bretonne, lorsque les Anglo-Saxons ramenèrent le paganisme dans la Grande-Bretagne. Cette différence de religion ne contribuoit pas peu à nourrir la haine du peuple opprimé. Dans la défense désespérée des Bretons, il entroit bien autant de zèle de religion que d'amour de la patrie; lors même qu'ils étoient forcés de se rendre, leurs prêtres ne vouloient pas le leur permettre, et les précipitoient au-devant des traits de l'ennemi, sous prétexte de les envoyer au martyre. La haine alla si loin, que, quand les Saxons témoignèrent quelque desir d'embrasser la religion chrétienne, il paroît qu'ils furent rejetés par l'église bretonne (1), qui craignoit d'admettre de tels barbares dans son sein.

Ce fut la France qui eut l'honneur de rendre l'Angleterre chrétienne une seconde fois; cette conversion fut en Angleterre, comme elle l'avoit été en France, l'ouvrage d'une femme. Berthe, fille de Caribert ou Cherebert, roi de Paris, l'aîné des fils de Clotaire I, avoit épousé le roi de Kent Ethelbert, et avoit pris sur lui l'ascendant qu'une vertu douce donne quelquefois à ce sexe sur le nôtre. Suivant ses conventions matrimoniales, Berthe avoit un libre exercice de sa religion; ses prêtres cherchoient à faire des prosélytes; elle engagea

(1) Voir une lettre du pape saint Grégoire à Théodebert et à Théodebalde, rois des Francs. Gildas et Bede disent aussi la même chose.

[a] Bede, liv. 1, chap. 17. Gildas.

Ethelbert à recevoir les missionnaires qu'elle engagea le pape saint Grégoire à lui envoyer. Ils avoient à leur tête le moine saint Augustin, apôtre auquel les histoires modernes d'Angleterre (1) ne sont pas aussi favorables que les anciennes chroniques des moines [a]. La reine Brunehaud, sur les terres de laquelle ces missionnaires passoient, leur donna des guides, des interprètes (2), et favorisa de tout son pouvoir cette mission, pour expier les crimes qu'elle commettoit alors, et ceux qu'elle vouloit commettre encore. Ethelbert se convertit; Ethelburge sa fille épousa Edwin, roi de Northumberland, qu'elle convertit comme Berthe avoit converti Ethelbert. Une autre femme en fit autant dans le royaume de Mercie. La religion passa ainsi de royaume en royaume, et l'heptarchie entière étoit chrétienne avant sa dissolution; elle n'en fut pas beaucoup moins barbare, et Milton a raison de dire que les combats des oiseaux de proie et des coqs méritent autant d'être rapportés que les guerres et les opérations politiques de l'heptarchie saxonne. Ethelbert eut pourtant l'honneur de donner des lois à sa nation, comme Clovis en donna aux Francs.

Si la France porta la foi dans la Grande-Bretagne, ce fut la Grande-Bretagne qui porta les sciences en France, ou plutôt ce fut l'Italie qui instruisit l'une et l'autre en formant Alcuin. L'Écosse et le Northumberland se disputent l'honneur d'avoir donné la naissance à ce sage Alcuin, qui sut plaire à Charlemagne, en le dégoûtant

(1) Il est vrai que ces histoires sont écrites par des protestants.

(2) Les Francs, qui avoient à-peu-près la même origine que les Saxons, parloient encore la même langue.

[a] Greg. Pap. Epist. liv. 9, Epist. 56.

des conquêtes, et en lui découvrant une nouvelle source de grandeur, plus chère à l'humanité. Instruit par un tel maître, Charlemagne sentit le prix des belles connoissances; il mit sa gloire à les protéger, à perfectionner l'administration, à étendre en tout genre l'empire de la raison, et voilà ce qui l'immortalise aux yeux des juges éclairés. Ce fut de Charlemagne qu'Egbert apprit à réunir des États. Douze ans qu'il passa dans la cour de ce grand prince, pour éviter des persécutions qu'il éprouvoit dans son pays, formèrent ses talents, étendirent ses vues, le mirent en état de concevoir et d'exécuter le projet de l'extinction de l'heptarchie [a]. Charlemagne l'avoit formé au gouvernement et à la guerre; il l'avoit fait assister avec lui au concile de Francfort [b]; il l'avoit mené à Rome, où Egbert lui vit donner la couronne impériale. Ils se quittèrent à regret. Charlemagne fit présent à Egbert de son épée. « Elle a vaincu mes ennemis, lui dit-il, elle vaincra les « vôtres. » Egbert s'en servit comme eût fait Charlemagne, et vérifia la prédiction; il régna comme il avoit combattu; il adoucit la férocité des mœurs saxonnes, par le mélange des mœurs françoises; il porta dans sa patrie ces vrais trésors de la France, nation, dit l'Anglois Malmesbury, la plus célèbre de toutes les nations occidentales, par sa valeur et son urbanité.

Mais l'Angleterre posséda peut-être plus que Charlemagne dans la personne d'Alfred, petit-fils de cet Egbert. Alfred, ainsi que Charlemagne, forma la constitution de son pays, augmenta et perfectionna la législa-

[a] Guill. de Malmesb. liv. 1, liv. 2. Brompton, p. 749, 750, 800.
[b] En 794.

tion, l'art militaire, la marine; porta dans toutes les parties de l'administration l'ordre, la lumière et la vie; protégea et cultiva les sciences; il est reconnu pour le fondateur de l'université d'Oxford, peut-être à plus juste titre que Charlemagne n'est réputé l'être des universités de Paris et de Pavie. Il fut l'homme le plus éloquent, le plus sage et le plus savant de son royaume [a]; il en fut le meilleur poëte, et il faut lui tenir compte de ce mérite, puisqu'il n'en fut pas moins un grand roi [b]. Il fut même inventeur de quelques arts plus nécessaires. Ce fut lui qui apprit à ses concitoyens l'art de bâtir en brique; avant lui on ne bâtissoit qu'en bois, ce qui rendoit les incendies fréquents et désastreux. Une seule invention utile devroit illustrer plus que cent batailles. Alfred d'ailleurs est plus intéressant que Charlemagne, en ce qu'il connut le malheur, et qu'il en profita; qu'ennemi des conquêtes et de la manie des grands empires, il consacra tous ses talents au bonheur de ses sujets, et que, presque toujours armé, il ne le fut jamais que pour leur défense. Si, à l'exemple de Charlemagne, il convertit ses ennemis, ce fut sans les baptiser comme lui dans le sang; son gouvernement eut quelque chose de moins fastueux et de plus paternel que celui du monarque françois. Alfred fut tel enfin que l'histoire, qui juge les rois, n'a trouvé aucun reproche à lui faire.

C'est lui qui, par les embellissements qu'il fit à Londres, rendit cette ville la capitale de l'Angleterre. Dès l'empire de Néron, Londres étoit une colonie florissante des Romains.

[a] Asser, Vie d'Alfred. [b] Guill. de Malmesb. liv. 2.

Les ennemis qu'Alfred fut obligé de combattre sans cesse, malgré son amour constant pour la paix, étoient ces mêmes Danois ou Normands qui fatiguèrent aussi la France pendant tout le neuvième siécle; il eut le malheur d'être obligé de leur livrer en personne, tant sur terre que sur mer, jusqu'à cinquante combats; mais comme les ravages de ces nouveaux barbares, et les événements qui en furent la suite, sont une des sources les plus fécondes de la rivalité de la France et de l'Angleterre, avant de traiter cet article, arrêtons-nous un moment à résumer les faits qui viennent d'être rapportés, et, pour rendre plus sensible le parallèle des deux nations, faisons marcher de front les principales époques de leur ancienne histoire.

Le temps de la domination romaine, à compter de Jules César, est à-peu-près le même pour la Gaule et pour la Grande-Bretagne; car les Romains n'abandonnèrent la Grande-Bretagne, au commencement du cinquième siécle, que parcequ'ils perdoient la Gaule.

Alors les Anglo-Saxons envahissent la Grande-Bretagne, nommée depuis de leur nom *Angleterre*, comme les Francs envahissent la Gaule, nommée de leur nom *France*. Le temps de l'heptarchie répond assez bien au temps de notre première race; et cette division de l'Angleterre en sept royaumes est représentée par nos partages des deux premières races. Les Anglo-Saxons et les Francs, peuples germaniques l'un et l'autre, avoient à-peu-prés la même origine, les mêmes usages, les mêmes mœurs; les mœurs de la barbarie. Toujours des guerres et des crimes. On égorge, on empoisonne, on hérite de ceux qu'on assassine; la valeur n'est que fé-

rocité, la piété que superstition; les rois règnent par la force, et trop de moines par la fourberie. Presque tous les princes, dont le cloître n'est pas le dernier asile, périssent d'une manière violente (1). Tout est égal entre les deux peuples. Si Clotaire poignarde ses neveux pour envahir leurs États, et brûle ses enfans dans une grange pour régner plus paisiblement, Offa, roi de Mercie, assassine dans un festin le roi d'Est-Anglie son gendre, prend son royaume, et pour expiation soumet ses États *au denier de saint Pierre* (2), en conservant ce qu'il a pris. Si l'infame Edburge sa fille, qui empoisonna son mari après l'avoir engagé dans une longue suite de crimes; si Elfride, qui assassina le roi Édouard II, son beau-fils, et fit bâtir deux monastères (3), ont un peu moins prodigué les attentats que nos Frédégonde et nos Brunehaut, qui bâtirent aussi des monastères, elles eurent moins d'éclat et d'énergie.

La magnificence de Dagobert, et les ouvrages d'orfévrerie de saint Éloi, annoncent des richesses et un progrès dans les arts, presque incroyables chez les François

(1) L'histoire des royaumes barbares se réduit à-peu-près à ces deux vers de Juvénal, Sat. 10 :

Ad generum Cereris sine cæde et vulnere pauci
Descendunt reges, et siccâ morte tyranni.

(2) Le *romescot* ou *denier de saint Pierre*, n'étoit d'abord qu'une somme destinée à l'entretien d'un collége anglois fondé à Rome par Offa; cette imposition se leva ensuite sur toute l'Angleterre. C'étoit un don d'un seul roi de l'heptarchie, ce fut un tribut de la nation entière.

(3) Ce dernier trait, fort postérieur au premier, n'appartient plus à l'histoire de l'heptarchie, mais seulement à l'histoire d'Angleterre en général.

de la première race [a]. On explique ce phénomène par le commerce du Levant et par les dépouilles de l'Italie. Quant à l'état où étoient vers ce temps chez les Anglois les arts, même nécessaires, on peut en juger par l'extrême desir que témoignèrent deux rois de l'heptarchie, de manger du pain blanc qu'un évêque distribuoit à la communion, et dont l'usage leur étoit inconnu. Ces deux rois étoient encore païens; l'évêque exigea qu'ils reçussent le baptême; ils rejetèrent cette condition, et n'eurent point de pain blanc. Indignés de ce refus, ils chassèrent l'évêque de leurs États.

Dans les temps qui nous restent à parcourir, la suite des rois qui occupent le trône de l'Angleterre réunie répond, à quelques différences près, à notre seconde race. La législation marche d'un pas presque égal dans l'un et l'autre empire : d'un côté les capitulaires de nos rois, de l'autre les lois saxonnes. Mais la France, toujours un peu plus avancée du côté des arts et de la politesse, comme plus voisine de l'Italie, paroît souvent servir de modèle à l'Angleterre. Si Charlemagne donne de beaux jours à la France, Egbert et son petit-fils Alfred en donnent de moins brillants, mais d'aussi heureux à l'Angleterre; leurs successeurs dégénèrent comme ceux de Charlemagne, et les deux pays sont également en proie aux ravages des Danois et des Normands, qui en changent la face, et font naître de nouveaux intérêts dont il faut rendre compte.

[a] Fredegaire, chap. 76 et suiv. Gesta Dagoberti.

CHAPITRE II.

Ravages des Normands en France, et des Danois en Angleterre.

CHARLEMAGNE avoit répandu des larmes en voyant d'une ville maritime de la Gaule narbonnoise des pirates normands infester la Méditerranée et menacer les côtes de la France [a]. Cependant il ne prévoyoit sans doute qu'une légère partie des maux dont la foiblesse de ses successeurs alloit être accablée par les Normands. Tout ce que l'imagination peut se représenter de désolation et de carnage fut épuisé en France, pendant un siècle, par ces brigands féroces; la valeur françoise sut long-temps les arrêter; on les vainquit souvent; on ne put les exterminer; ils étoient innombrables. Le Nord les reproduisoit à tout moment. Ce pays, toujours surchargé d'habitants, et destitué de culture, ne connoissant que la guerre, envoyoit partout ses enfants vivre de ce métier, aux dépens de ceux qui savoient cultiver. Depuis que la culture s'est étendue, ces émigrations ont cessé; chaque pays peut nourrir tout ce qu'il fait naître, et les habitants ont plutôt

[a] Monach. S. Galli. Duchesne, t. II, p. 130. Mém. de Littérat. t. XV, p. 642.

manqué à la terre, que la terre n'a manqué aux habitants.

Sous les fils de Clovis, un capitaine danois ou normand, nommé Cochiliac, fit une descente sur les terres du royaume de Thierry, vers l'embouchure du Rhin; Théodebert, fils de Thierry, lui arracha son butin avec la vie, et ces barbares n'osèrent reparoître en France qu'environ trois cents ans après.

Charlemagne, qui, le premier de nos rois de la seconde race, vit cet orage fondre de nouveau sur la France, avoit pris, pour le détourner, des mesures dignes de sa grandeur et de sa sagesse. Une marine puissante protégeoit ses côtes. L'embouchure de toutes ses rivières étoit défendue par un grand nombre de vaisseaux, que Louis-le-Débonnaire augmenta encore, mais que ses fils négligèrent dans le cours de leurs divisions. Cette digue rompue, le torrent des barbares inonda la France; nulle côte, nulle province ne fut à l'abri de leurs incursions; la Somme, la Seine, la Loire, la Garonne furent plus d'une fois rougies de leur sang [a]. Leur siége de Paris est resté à jamais mémorable. Eudes, gouverneur, et Gosselin, évêque de cette capitale, acquirent par leur belle défense une gloire éclatante. L'évêque de Chartres, Gosseaume, s'illustra aussi en chassant les Normands de devant sa ville. Mais le vieil et vénérable Hincmar, archevêque de Reims, chassé de son siége par la terreur que répandoient ces barbares, termina dans les douleurs son honorable carrière. A peine les rois Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Louis-le-Bégue, Louis III et

[a] Annal. Fuld. Annales Bertin. Regino in Chron.

Carloman, Charles-le-Gras, Robert et Eudes, et Charles-le-Simple trouvoient-ils le moment de respirer. Il falloit qu'ils fussent sans cesse en mouvement d'une extrémité du royaume à l'autre, pour éteindre le feu qui s'allumoit par-tout; et souvent, avant qu'ils eussent rassemblé leurs troupes, les Normands étoient déja rembarqués avec leur butin. Nous ne détaillerons point les expéditions de ces peuples; il sera plus utile d'observer les causes de leurs succès.

Outre la décadence de la marine, qui leur ouvrit tous les fleuves et toutes les côtes, les divisions des princes carlovingiens furent encore très favorables aux Normands, par les occasions qu'elles leur fournissoient de pénétrer dans l'intérieur du royaume, où ils étoient appelés tour-à-tour par les divers partis. Les seigneurs qui, à la faveur des mêmes troubles, secouoient le joug, ou se disposoient à le secouer, réclamoient aussi leur appui; et si ces seigneurs étoient forcés de les combattre, ils les combattoient en les ménageant et en prévoyant le besoin qu'ils pourroient en avoir un jour. De plus, lorsque la réputation des Normands et de leurs ravages fut bien établie dans le royaume, tous les mécontents qui vouloient brouiller, tous les voleurs qui vouloient piller, s'unissoient aux Normands, ou s'ils exerçoient leurs brigandages sans ce secours, ils passoient pour des Normands eux-mêmes [a]; on voyoit les Normands par-tout; on s'exagéroit leur multitude, qu'on attribuoit à des principes miraculeux et d'autant plus décourageants.

[a] Annal. Bertin. ad ann. 853, 873, etc. Annal. Fuld. ann. 850, etc.

Jusque-là une différence essentielle avoit distingué les Normands de tous ces barbares germaniques qui renversèrent l'empire romain. Ceux-ci vouloient faire des établissements; ils marchoient en corps de nation, menant avec eux leurs femmes et leurs enfants, qu'ils n'auroient pas revus de long-temps s'ils les eussent laissés dans leur pays, parceque leurs expéditions se faisoient par terre. Mécontents de leurs habitations, ils partoient avec le projet fixe de s'en procurer de nouvelles. Les Normands, au contraire, n'étoient que des pirates; ils ne vouloient que piller, et retournoient dans leur pays partager le butin avec leurs femmes et leurs enfants, auprès desquels la rapidité d'une course maritime les ramenoit promptement. De là encore une idée exagérée de leur multiplication. C'étoient les mêmes hordes qu'on voyoit reparoître tantôt au nord, tantôt au midi, et qui, chassées d'une province, se jetoient sur une autre. C'étoient les mêmes qui revenoient d'année en année, et toujours avec plus de succès, dans des pays qu'ils apprenoient toujours à connoître de plus en plus. La rapidité avec laquelle des mers sans défense et des rivières mal gardées les portoient d'un pays dans un autre, ajoutoit encore au prestige chez une nation où toute idée de marine avoit péri avec Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Les Normands au contraire, qu'il faut concevoir comme un amas de peuples qui habitoient le Jutland, le Danemarck, la Norwége et la Suède, ne cultivoient que cet art, auquel ils étoient invités par l'abondance des bois et des autres matières propres à la construction. On prétend que ces Normands étoient pour la plupart des Saxons, qui, chassés de leur

pays par Charlemagne, s'étoient réfugiés dans le nord, et qui joignoient au desir de piller celui de se venger et de venger leurs dieux.

Des pirates se bornent aux profits de la piraterie, tant qu'ils ne peuvent porter plus loin leurs espérances; mais les idées s'étendent avec les succès. Les Normands, en parcourant tant de fois les provinces françoises, apprirent à distinguer les plus fertiles et les plus cultivées; c'étoient celles qui leur fournissoient le plus de butin, et où leur intérêt les rappeloit le plus souvent; ce furent aussi celles où leurs efforts redoublés leur procurèrent les succès les plus soutenus. Bientôt les projets de conquête et d'établissement succédèrent à ces projets bornés de dévastation et de rapine. Ils commencèrent à se fixer dans les terres fertiles de la Neustrie. Raoul ou Rollon, leur chef, né pour être un grand prince plutôt qu'un capitaine de voleurs, travailloit à fonder dans ces contrées un empire qu'il étoit digne de gouverner. Franco, archevêque de Rouen, partagé entre Charles-le-Simple et Rollon, jaloux de soulager le premier, et de convertir le second, ménageoit souvent des trèves entre ces deux princes; car il faut s'accoutumer à nommer ainsi Rollon, et à le distinguer des Hastings, des Gerlon, des Héric, des Harec, des Godefroy, des Sigefroy, de tous ces *ravageurs*, qui ne furent que *ravageurs*. D'un autre côté les cris des peuples opprimés montoient de toutes parts jusqu'au trône de Charles; l'effroi général l'avoit saisi lui-même; on regardoit les Normands comme une nation, sinon invincible, du moins indomptable; on crut qu'il falloit s'en faire un appui contre elle-même, et que pour arracher la France

aux fureurs des Normands, il falloit leur en abandonner une partie, dont aussi bien ils étoient déja presque entièrement en possession. De là ce fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte (en 912) [a], par lequel Charles-le-Simple abandonne à Rollon, à titre de duché, la partie de la Neustrie, comprise entre la mer, la Picardie, et la Bretagne, jusqu'aux rivières d'Epte et d'Eure, et lui donne en mariage Giselle sa fille, à condition qu'il se fera chrétien, et qu'il rendra hommage de son duché au roi. Rollon se fit donc instruire; il se fit du moins baptiser. Cette condition ne l'embarrassa point; celle de l'hommage le révolta. Donner des marques de soumission étoit une chose bien nouvelle pour ce fier guerrier. On eut beau négocier, on eut beau lui dire que puisqu'il devoit et qu'il promettoit une éternelle fidélité au roi, son bienfaiteur et son beau-père, le reste n'étoit qu'un cérémonial sans conséquence, il trouva le cérémonial trop humiliant; il consentit enfin à rendre cet hommage par procureur. Un des guerriers de sa suite fut chargé de la commission, et la trouvant aussi trop humiliante pour lui-même, il se vengea, par un outrage, du respect qu'on exigeoit de lui [b]. Incliné devant le roi, et lui prenant le pied comme pour le porter à sa bouche, il le leva si brutalement, qu'il fit tomber le roi à la renverse; on feignit de ne le croire que maladroit.

Pendant que les Normands s'établissoient ainsi dans le pays, qui de leur nom fut appelé *Normandie*, et qu'on leur abandonnoit encore l'hommage de la Bretagne, pour les empêcher de la piller, les mêmes peuples du

[a] Chron. Tur. hist. Norm. apud Duchesne.
[b] Chron. breve apud Duchesne, t. III.

nord, sous le nom de Danois, faisoient des conquêtes bien plus considérables en Angleterre (1). Dès le temps

(1) Le détail de ces irruptions étoit étranger à mon sujet; c'est pourquoi je n'ai fait que les annoncer d'une manière générale; mais la cause des premiers succès considérables des Danois en Angleterre étant une importante leçon donnée à l'injustice et à la tyrannie, rentre par là dans le but moral de cet ouvrage, et mérite de trouver place ici.

Egbert n'étoit plus, et sous ses foibles successeurs, toujours fatigués par les Danois, l'heptarchie mal éteinte sembloit vouloir renaître de ses cendres; l'Angleterre se divisoit de nouveau en plusieurs royaumes. Éthelred, frère et prédécesseur d'Alfred, étoit censé être seul roi de toute l'Angleterre; mais il avoit des rivaux dans les différentes provinces, et le Northumberland s'étoit donné Osbert pour roi. Osbert, revenant un jour de la chasse, entra dans la maison d'un des principaux seigneurs du pays, nommé Bruen Bocard. Ce seigneur étoit absent pour le service de la patrie. Chargé de défendre les côtes de l'Angleterre contre les Danois, il s'acquittoit de ce devoir avec honneur; sa femme, en son absence, reçut Osbert : elle eut le malheur de lui plaire et le courage de lui résister; l'impétueux Osbert employa la violence, et cette femme désespérée avertit son mari de son outrage. Bruen Bocard ne songea plus qu'à la vengeance. D'un côté, il souleva contre Osbert une partie de ses sujets, qui élurent pour roi un chef nommé Ella; de l'autre, il introduisit les Danois en Angleterre. Ivar, roi des Danois, joignit au desir du butin, ordinaire à sa nation, une ardeur particulière de vengeance. Son père, que les uns nomment Regnier, les autres Lothbroch (car dans ces temps reculés tout est confus jusqu'aux noms), étant venu comme ami, pendant une trêve, à la cour d'Edmond, roi d'Est-Anglie, y avoit été tué, les uns disent par ordre d'Edmond, les autres sans sa participation, mais par son grand-veneur, dont il avoit affoibli le crédit à la cour d'Edmond par quelques avis donnés à ce prince; d'autres enfin disent que ce roi des Danois, père d'Ivar, ayant été fait prisonnier en Angleterre, avoit été jeté dans une fosse pleine de serpents, où il étoit mort misérablement. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'il y a de certain, et tout ce qu'il peut y avoir de moral dans ce fait obscur, c'est qu'Ivar avoit à venger son père. A son arrivée, Ella et Osbert suspendent leur

de l'heptarchie, ils avoient tenté avec fruit quelques descentes dans ce pays [a] : en effet, les divisions de l'heptarchie devoient faciliter leurs progrès, comme celles de la maison carlovingienne les avoient favorisés en France. Mais les divisions ne firent qu'augmenter en France, tandis que l'heptarchie expirante faisoit place à l'autorité d'un seul. Les conjonctures sembloient donc être plus heureuses pour l'Angleterre que pour la

querelle; mais ils auroient dû encore unir leurs efforts. Ils attaquèrent Ivar séparément; dans la première bataille, Osbert est vaincu et tué; Ella l'est à son tour dans une seconde bataille; quelques auteurs disent qu'il n'y périt point, mais qu'étant tombé entre les mains d'Ivar, il fut écorché vif par ses ordres. Edmond fut aussi défait et pris : Ivar le fit attacher à un arbre, et l'y fit tuer à coups de flèches. Enfin Éthelred, principal roi de l'île, marche à la rencontre des Danois, il leur livre jusqu'à neuf batailles avec des succès divers; il est blessé à mort dans la dernière, et laisse ses malheurs à partager et à réparer à son frère Alfred, dont nous avons rapporté les expéditions contre les Danois. Quelle fut la cause de tous ces maux de l'Angleterre? La même qui, près de deux siècles auparavant, avoit ouvert l'Espagne aux Sarrasins, la même qui, tant de siècles encore auparavant, avoit détruit la royauté à Rome; le crime d'Osbert, l'outrage fait à une femme, l'abus de la puissance, qui en est presque toujours l'écueil. Si l'histoire ne montre pas à chaque page le crime si promptement et si sensiblement puni, on peut être sûr au moins que le mal ne produit que du mal, qu'il est toujours dangereux d'inspirer la haine et de révolter les cœurs, que l'intérêt invariable de tous les rois, de tous les hommes est d'être justes et bons.

Cette histoire d'Osbert et d'Ivar nous montre à-la-fois et la stupidité et la férocité de la barbarie. D'un côté, nul concert entre ceux qui ont le même intérêt; tous combattent séparément, tous sont détruits successivement; réunis, ils eussent été invincibles; de l'autre côté, nul égard pour l'humanité, nul respect pour la royauté, des rois suppliciés, les vengeances atroces du vainqueur, le désespoir et la mort du vaincu.

[a] Chronique saxonne.

France; cependant l'Angleterre fut la plus opprimée; différence qui ne peut guère s'expliquer que par quelque avantage, ou naturel ou politique de la France sur l'Angleterre; mais il faut convenir que, malgré l'extinction générale de l'heptarchie, il restoit dans le sein de l'Angleterre des germes de division, qui souvent n'attendoient, pour éclore, que les incursions de ces étrangers. La même cause qui avoit ouvert la France aux Normands, ouvrit aussi l'Angleterre aux Danois : je veux dire le défaut de marine; et ces barbares, trouvant peut-être moins d'obstacles dans la résistance des Anglois que dans celle des François, tournèrent leurs vues en Angleterre beaucoup plutôt qu'en France, vers un établissement solide. Leurs premières incursions dans l'un et l'autre pays ont à-peu-près la même époque; cependant dès le milieu du neuviéme siécle on les voit déja établis dans quelques provinces d'Angleterre, où ils cultivent des campagnes, et paroissent déterminés à se fixer. Après les vicissitudes ordinaires de la guerre, sous Egbert, sous Etelwolph et ses fils, l'Angleterre, au commencement du régne d'Alfred, se trouvoit presque également partagée entre les Anglois et les Danois, la balance penchoit même du côté des Danois, et bientôt elle fut emportée [a]. Une irruption soudaine de ce peuple renversa du trône Alfred, et l'obligea d'errer de contrée en contrée, sous divers déguisements, rassemblant en secret les cœurs qui lui restoient fidéles, les instruisant, les encourageant, sachant souffrir et attendre, comme la Suéde a vu depuis,

[a] Asser, Vie d'Alfred.

son Gustave Vasa, caché dans les forêts de la Dalécarlie, méditant, au fond des mines où il travailloit avec des esclaves, le grand projet de l'affranchissement de son pays. On raconte qu'Alfred, retiré à la campagne, chez un fermier seul instruit de ce qu'il étoit, se chargeoit de toute sorte d'emplois, pour mieux seconder son déguisement, en se rendant utile à cet homme, qui l'avoit pris à titre de valet. La femme de ce fermier n'étant pas dans le secret, chargea un jour Alfred de faire cuire des gâteaux, Alfred les laissa brûler, et fut grondé; la fermière lui dit avec humeur qu'il auroit plus d'empressement à les manger qu'il n'avoit eu d'attention à les faire cuire, et le menaça de le renvoyer, s'il ne devenoit plus soigneux. C'est du fond de cette abjection qu'Alfred conduisant de l'œil ses grands desseins, et guidant ses guerriers déguisés comme lui, sut tout-à-coup s'élever avec eux au comble de la puissance et de la gloire. Après avoir passé trois jours dans le camp des Danois, déguisé en joueur de harpe, observant tout ce qui s'y passoit, témoin de leur négligence et de leur sécurité, il donne aux siens le signal d'agir, et tous les Danois sont massacrés ou soumis. Bientôt une puissante marine qu'il sut créer en fort peu de temps ferma l'entrée de son pays aux autres bandes de ces peuples que le nord eût pu y envoyer, et les Danois, devenus chrétiens, parurent s'accoutumer au joug avec moins de peine. S'ils continuèrent de troubler le royaume sous les règnes suivants, c'étoient les mouvements de sujets factieux et révoltés, non les incursions d'un ennemi étranger. Différence essentielle entre la politique d'Alfred et celle de Charles-le-Simple; elle est toute à

l'avantage du premier. Charles démembra la France en faveur des Normands, Alfred avoit su incorporer les Danois à la nation.

Tel fut l'état de ceux-ci sous les rois Edouard, dit *l'ancien*, Adelstan (ou Athelstan), Edmond Ier, Edred, Edwy, Edgar-le-Pacifique, Edouard-le-Martyr, Ethelred II, sous lequel la décadence entière de la marine ouvrit de nouveau l'Angleterre aux pirateries des Danois et des Normands.

Dans les commencements du règne d'Alfred [*a*], et avant qu'il eût donné à son pays cette marine que la négligence de ses successeurs laissa périr, ce même Rollon, qui parvint ensuite à s'établir si avantageusement en France, étoit descendu en Angleterre, mais soit qu'il craignît de troubler les établissements naissants de ses compatriotes, soit qu'il trouvât les Anglois trop bien préparés à la défense sous un roi aussi vigilant qu'Alfred, il se rembarqua promptement et alla tourner ses armes contre les François. Sous Ethelred II, les pirateries des habitants du nord, depuis long-temps cessées en France, renaissent en Angleterre avec plus de fureur et de succès qu'avant le règne d'Alfred [*b*]. Bientôt ce ne furent plus de simples chefs de pirates ou de simples aventuriers qui vinrent y chercher fortune, ce furent les rois mêmes de Danemarck et de Norwége, qui, instruits par la renommée du progrès des armes de leurs sujets dans cette île, vinrent recueillir le fruit de tant de travaux, et tenter la conquête de l'île entière.

[*a*] Asser, Vie d'Alfred.

[*b*] Chronique saxonne, p. 128 et suiv. Guill. de Malmesb. p. 63 et suiv. Huntingdon, p. 358 et suiv. Hoveden, p. 428 et suiv.

Les conjonctures leur étoient favorables : ils avoient des sujets dans l'île et des alliés au-dehors ; les Danois fixés en Angleterre, et les Normands établis en France, se souvenoient encore de leur commune origine. Les premiers s'apprêtoient à seconder leurs compatriotes qu'ils avoient peut-être appelés ; les seconds avoient souvent serré les nœuds patriotiques par les secours qu'ils avoient fournis aux Danois contre les Anglois, et par ceux qu'ils en avoient reçus contre les François, toujours leurs ennemis malgré le traité de Saint-Clair. Les ducs de Normandie favorisoient les Danois dans les expéditions que ceux-ci faisoient en Angleterre ; les ports de Normandie, si avantageux par leur situation à l'égard des côtes britanniques, étoient toujours prêts à recevoir les vaisseaux danois et à recéler leur butin ; ces pirates n'avoient que le canal à traverser. Essuyoient-ils quelque échec ; la retraite étoit voisine et sûre. Les rois danois alloient trouver de ce côté-là les mêmes facilités. Dans le sein de l'Angleterre tout n'étoit pas moins bien disposé. Le temps et la jouissance avoient produit leur effet sur les Saxons. Avec leur férocité ils avoient perdu leur énergie ; ils aimoient toujours la guerre, mais ils en redoutoient les fatigues, et leur mollesse s'étoient accoutumée à confier la défense de leur patrie aux Danois britanniques, dont ils n'avoient pas même la prudence de soupçonner la fidélité. Cependant ces Danois, qui commençoient à sentir leur force, frémissoient du joug qui leur étoit imposé. Les successeurs d'Alfred n'avoient pas eu assez d'attention à confondre les deux peuples en un par le mélange des familles danoises avec les familles saxonnes, précaution sans la-

quelle les vainqueurs et les vaincus restent toujours ennemis. De plus, la foiblesse du gouvernement avoit ramené le partage de l'autorité. Si l'heptarchie étoit éteinte, son esprit subsistoit encore, et les gouverneurs des provinces qui étoient autrefois des royaumes avoient bien de la peine à être des sujets. Le gouvernement devenoit un chaos en Angleterre comme en France; les derniers princes de la race d'Alfred furent presque aussi divisés et aussi foibles que tous les princes de la race de Charlemagne.

Le plus foible de ces princes fut Ethelred II, qui régnoit en Angleterre, lorsque les rois danois entreprirent la conquête de ce royaume; il avoit cette irrésolution, cette timidité, cette indolence, ce besoin d'être trompé, plus à craindre dans les rois que la méchanceté même; il prodiguoit sa confiance à un Alfric, à un Edric, monstres vendus aux Danois, et qui le vendoient lui-même; les rois de Dannemarck étoient présents par ces deux ministres aux délibérations du conseil anglois. L'imprudence et la folie présidoient à toutes les démarches de ce roi, d'ailleurs sans vices; Alfric l'ayant trahi trop à découvert, il fit arracher les yeux aux enfants innocents de ce coupable, et il rendit sa confiance à leur père, qui ne l'accepta que pour la mieux trahir.

Tout le plan de défense d'Ethelred contre les Danois fut de racheter le pillage par un tribut; c'étoit les inviter à revenir, et ils revinrent. Charlemagne et Alfred en usoient autrement, ils poursuivoient ces voleurs sur les mers, et les écartoient de leurs frontières. Ethelred, incapable de suivre de tels modèles, foula ses peuples pour payer ses ennemis, il établit la taxe connue sous

le nom de *Danegelt*, monument de l'oppression des Anglois, de l'ascendant des Danois et de la foiblesse d'Ethelred.

Quand la politique n'a plus ni force ni grandeur, elle cherche à se sauver par la finesse. On espéra d'opposer les Normands aux Danois; on crut du moins s'assurer un puissant médiateur auprès des rois de Danemarck, en s'alliant avec les ducs de Normandie. Ethelred demanda et obtint en mariage Emma, sœur du duc Richard II. Ce mariage produisit dans la suite de grands événements, mais il arrêta peu pour lors les incursions des Danois. C'étoit cependant, il faut l'avouer, le parti qui convenoit le mieux à la foiblesse d'Ethelred, et l'on ne pourroit que le louer de l'avoir pris, si par une inconséquence extravagante, et une perfidie atroce, il n'en eût volontairement perdu tout le fruit. L'affreux Edric imagina de signaler son nom et celui de son maître par un de ces attentats qui flétrissent les princes qui les ordonnent, et les peuples qui les commettent. Il osa conseiller à Ethelred d'assassiner tous les Danois établis dans ses États, c'est-à-dire, de donner la moitié de ses sujets à égorger à l'autre; et le foible Ethelred, au lieu de livrer aux Danois ce furieux, livra les Danois à sa fureur. Le massacre fut commandé et exécuté dans toutes les provinces où les Saxons crurent être les plus forts (1). Ce fut, dit un auteur moderne, une fête de carnage et de vengeance; cette fête fut le jour de Saint-Brice, et ce massacre de la Saint-Brice a mérité de ser-

(1) On n'osa pas le tenter dans l'Est-Anglie, dans le Northumberland, ni dans quelques autres provinees, où les Danois étoient en trop grand nombre.

vir de modèle à celui de la Saint-Barthélemi. Il fut préparé, comme ce dernier, par un traité solennel et par un mariage. La généreuse Gunilda, sœur de Suénon, roi de Danemarck, s'étoit donnée pour otage des traités de paix que son frère avoit faits avec les Anglois. Elle avoit embrassé le christianisme, et s'étoit fixée en Angleterre, où elle avoit épousé le comte Pulling, un des principaux seigneurs du pays. Edric commença par égorger son mari et ses enfants à ses yeux, et la fit périr à coups de lance. Elle mourut avec la fermeté d'un sage, en plaignant presque également les bourreaux et les victimes. *Dieu vous punira*, dit-elle froidement aux assassins, *et mon frère me vengera.* On a écrit qu'Ethelred, c'est-à-dire Edric, avoit poussé la barbarie jusqu'à faire rassembler dans un champ les femmes des Danois massacrés, les y faire enterrer vives jusqu'à la ceinture, et lâcher sur elles des dogues affamés qui les dévorèrent. Comment parvient-on à se persuader que de pareilles horreurs resteront impunies? Suénon entendit les derniers cris de sa sœur et de ceux qu'il regardoit comme ses sujets; il jura de les venger, et il tint parole. Dès qu'il parut, Edric et Alfric, les principaux instigateurs de ce crime, le désavouèrent, et trahirent de nouveau Ethelred, qu'ils avoient bien plus trahi en le rendant si coupable. Ethelred, toujours absurde, donne à Edric sa fille en mariage, et le fait duc de Mercie, après la mort d'Alfric. Edric, toujours perfide, livre le royaume à Suénon; Ethelred croit encore apaiser ses ennemis en irritant ses sujets; il lève de nouvelles taxes pour payer les Danois, qui prennent son argent et continuent leurs conquêtes. Ethelred,

abandonné, s'enfuit en Normandie, où Richard II, son beau-frère, lui donna un asile, mais point de secours; et Suénon est proclamé roi d'Angleterre. Il meurt subitement; un usurpateur mourant ainsi réveille la superstition; on crut que le ciel rappeloit Ethelred, on le rappela. Un lecteur sage croit qu'instruit par le crime et par le malheur, Ethelred va régner justement. Toujours conduit et trahi par Edric, il fait assassiner deux des principaux seigneurs du royaume, et confisque leurs biens; il foule plus que jamais ses sujets. Canut, fils de Suénon, prétend succéder à son père [a]: il paroît; Ethelred fuit et meurt, vendu par Edric à Canut comme à Suénon; il laisse ses malheurs et ses fautes à réparer à Edmond son fils, qu'une force prodigieuse fit surnommer *Côte-de-Fer*. Ce prince ne fit que paroître et passer, mais il montra un héros. Digne rival de Canut, il triompha par-tout où il ne fut point trahi; mais il le fut trop souvent, et toujours par Edric, aussi bien que son père. Dans une bataille où Edmond alloit être vainqueur, Edric, qui servoit sous lui, mit au bout d'une lance la tête d'un Anglois nommé Osmer, qui ressembloit beaucoup au roi, et cria aux Anglois découragés par ce spectacle, qu'il falloit se rendre à Canut, puisque leur roi ne vivoit plus. Edmond fit bien voir qu'il vivoit encore; il s'élança sur le traître, et d'une javeline, qui par malheur le manqua, il renversa deux soldats à ses pieds. Il se présenta si bien ensuite, et à ses amis, et à ses ennemis, qu'il força Canut à la retraite; mais entraîné par la même fatalité qu'Ethelred, et trompé par un faux repentir

[a] Chronique saxonne. Hoveden. Eadmer.

d'Edric, il le reçut en grace. On dit que, pour épargner le sang de ses sujets, il offrit le duel à Canut, qui le refusa, selon les uns, qui l'accepta, selon les autres, et se sentant prêt à succomber, termina le combat par une conférence et un traité. Ce traité, s'il eut lieu, fut bientôt rompu, et le traître Edric, après avoir dans un combat décisif, arraché la victoire à Edmond, par une nouvelle défection, le fit assassiner par deux domestiques. Canut, proclamé roi d'Angleterre sans résistance, joignit encore par la voie des armes la Norwége au Danemarck; il obtint le surnom de *Grand* pour avoir beaucoup conquis, et ne le mérita que pour avoir su bien gouverner.

Quand il n'eut plus besoin d'Edric il lui fit trancher la tête, trait d'ingratitude, mais de justice, dont on lui a presque su gré. On prétend qu'Edric lui vantant ses services, Canut lui répondit par cette cruelle équivoque: « J'éléverai votre tête au-dessus de toutes les autres, » ce qu'Edric entendoit de la faveur et de la puissance où il alloit monter, et Canut, d'un endroit élevé où il alloit faire placer la tête de ce traître, qui s'attira son malheur par son ambition : il ne trouvoit jamais que Canut fît assez pour lui. On dit qu'un jour il laissa échapper ce reproche indiscret: « J'ai trahi pour « vous mon roi légitime, en est-ce là la récompense? — « La récompense! s'écria Canut; me prends-tu pour le « rénumérateur du crime? Mais c'est trop t'épargner; « cet aveu fait ton arrêt, va subir ton supplice [a]. »

Quoi qu'il en soit, Canut fut un grand prince : le

[a] Guill. de Malmesb. p. 73 et suiv. Hoveden, p. 436 et suiv.

bonheur des Anglois sous son règne semble excuser ses conquêtes, et leur amour en fit presque un roi légitime.

Comme il haïssoit les traîtres, il méprisoit les flatteurs, il se plaisoit à tourner la flatterie en ridicule. Ses courtisans lui disant un jour qu'il étoit le maître de l'Océan, il s'assit avec eux sur le bord de la mer au moment du flux, et les vagues lui mouillant les pieds : « Est-ce là, dit-il, le respect que l'Océan doit à son « maître ? »

Arrêtons-nous un moment ici à considérer les mœurs des deux nations rivales, dans l'espace de temps que nous venons de parcourir, c'est-à-dire sous notre seconde race, et depuis la réunion de l'heptarchie jusqu'à la conquête des Danois. Les François de la seconde race étoient encore bien barbares ; leurs progrès n'avoient pas été rapides, mais s'ils n'avançoient guère, du moins ils ne reculoient pas ; ils marchoient pesamment, mais directement vers la perfection, ou plutôt vers la politesse. Sous cette époque les crimes de l'ambition, de la politique, de l'intérêt mal entendu, sont toujours fréquents et horribles ; mais ceux que la férocité seule faisoit commettre autrefois, deviennent beaucoup plus rares.

Les mœurs des Anglois, au contraire, nous paroissent, sous cette époque, être restées au même point que sous les précédentes ; c'est toujours cette simplicité grossière, cette férocité naïve de la barbarie, qu'aucun art n'a encore ni modifiée, ni réduite en système. On n'examinoit guère si les crimes seroient utiles ; ils étoient faciles, et on étoit porté à les commettre : voilà ce qui

déterminoit. Ce défaut de progrès dans les mœurs angloises s'explique par des causes assez naturelles. L'Angleterre ne tenoit point, comme la France, à des voisins qui pussent la modifier par le mélange de mœurs plus douces: d'ailleurs la barbarie des Saxons avoit été renouvelée par celle des Danois, qui s'étoient mêlés avec eux en Angleterre, au lieu qu'en France les Normands avoient formé un État à part, État borné en comparaison de la France, et qui, s'il s'étoit mêlé avec elle, auroit été attiré par elle à ses mœurs et à ses usages. La puissance des Danois en Angleterre, et par conséquent leur influence sur le moral, avoient toujours été en augmentant. Or, les mœurs des Danois alors étoient les mêmes à-peu-près que celles des Saxons à leur arrivée en Angleterre, et des Francs à leur arrivée dans les Gaules; ainsi les mœurs de l'Angleterre, depuis la réunion, devoient être les mêmes à-peu-près que celles de l'heptarchie et de notre première race. La grandeur personnelle et passagère d'Alfred et de Canut ne dérange pas ce point de vue; le temps que nous examinons est postérieur à l'un et antérieur à l'autre, et le bien qu'Alfred avoit pu faire avoit été détruit par les Danois.

Quelques traits remarquables de l'histoire des rois d'Angleterre depuis l'extinction de l'heptarchie jusqu'à la conquête entière des Danois, intervalle qui répond à la seconde race de nos rois, nous montreront les mœurs d'une nation naissante, et qui en est encore à son premier degré.

Edmond, qui régna depuis l'an 941 jusqu'à l'an 946, périt par un accident bizarre, dont les lecteurs tireront aisément des inductions touchant les mœurs de ce

temps-là. Au milieu d'une fête qu'il donnoit [a], un scélérat nommé Léof, banni du royaume pour ses crimes, entre insolemment dans la salle où dînoit le roi, et se place à l'une des tables dressées pour les gens de la cour. Edmond, choqué de cette étrange vue, ordonne à cet homme de sortir : Léof reste; l'impatience saisit le roi, qui, au lieu de le faire chasser, se léve, court à lui, et le prend par les cheveux. Léof tire un poignard, en frappe le roi : Léof fut à l'instant mis en piéces; mais le roi mourut aussi sur-le-champ.

Edwy, son neveu [b], prince diffamé par les catholiques, et réhabilité par les protestants, parcequ'il fut l'ennemi de saint Dunstan et des moines, eut encore une destinée singulière qui peint les mœurs du temps. Il épousa, malgré les évêques et les moines, une princesse du sang royal nommée Elgiva, sa parente, dans un degré prohibé. Le jour de son couronnement, il se dérobe de la salle du banquet pour aller voir cette femme. Odon, archevêque de Cantorbéry, et Dunstan, vont l'arracher de ses bras, et le raménent dans la salle [c], trait de courage selon les catholiques, d'insolence selon les protestants; trait d'ailleurs qu'on reconnoît à peine dans les récits opposés, tant les circonstances sont différentes ! Edwy exile Dunstan. Le reste de l'histoire n'est plus guère rapporté dans toutes ses circonstances que par les protestants; mais les catholiques ne les nient pas. Le clergé fait arrêter Elviga dans

[a] Guill. de Malmesb. liv. 2, chap. 7. Hoveden, p. 423.

[b] 955.

[c] Guill. de Malmesb. Osberne, pages 83-105. Matt. Wesmin. p. 105-196.

le palais du roi, la fait marquer au visage d'un fer rouge. Le roi, ne pouvant encore s'en détacher malgré cette difformité, le clergé la fait arrêter de nouveau, lui fait couper les jarrets; elle expire dans les tourments; Edwy est déposé; les protestants accusent de ces violences l'archevêque Odon et saint Dunstan, qui revint de son exil pour les commettre ou pour les protéger, et qui fut aussi dans la suite archevêque de Cantorbéry.

Quelques catholiques se contentent de représenter la mort d'Elgiva, et la déposition d'Edwy, comme l'ouvrage de la nation, et ils ont trop l'air d'applaudir à cet ouvrage. Tout cela ressemble assez à la manière dont notre Louis-le-Débonnaire fut traité par son clergé; mais les circonstances de l'histoire d'Edwy sont plus atroces, et sentent plus les mœurs de notre première race.

On mit à sa place son frère Edgar, dit le *Pacifique* [a], qui, s'il n'avoit détruit que les loups (1), mériteroit à ce seul titre plus de respect que tant de destructeurs des hommes; mais peut-être ce beau titre de *Pacifique* ne fut-il pas assez mérité [b]; car Edgar fit quelques conquêtes dans l'Irlande et dans les îles voisines. On parle d'un voyage sur la Dée, où il fit conduire sa barque par huit rois ses tributaires, équipage bien fastueux pour un roi pacifique. Les protestants observent qu'il enleva une religieuse, qu'il eut d'autres maîtresses, et que cependant il fut traité par le clergé avec beau-

(1) Ce fut lui qui détruisit les loups en Angleterre.

[a] 955.

[b] Chronique saxonne. Knigton. Brompton. Higden. Hoveden Guillaume de Malmesb.

coup plus d'indulgence qu'Edwy, parcequ'il fut ami de Dunstan et des moines.

Il eut pour successeur son fils Edouard *le Martyr* [a], qui fut lui-même remplacé par son frère, ce foible Ethelred II, dont nous avons tant parlé [b]. Ce dernier prince avoit dû la vie et le trône à une aventure assez singulière, et qui peint assez bien les mœurs de ce temps-là pour mériter place ici. Edgar étant veuf d'Elfide, dont il avoit eu Edouard, entendit parler de la beauté d'Elfride, fille du comte de Devon; il chargea Etelvolde, son favori, de rendre visite au père, et de juger par lui-même de la figure de la fille. Etelvolde la trouva si belle, qu'il résolut de tromper son maître et son ami; il l'assura que la renommée exagéroit beaucoup, et il parvint à dégoûter le roi de cette alliance. Quand Etelvolde vit que le roi n'y pensoit plus, il se proposa lui-même. Il avoit soigneusement caché au comte de Devon la commission dont le roi l'avoit chargé; mais il falloit l'agrément du roi pour son mariage, et ce mariage du favori paroissoit s'accorder mal avec ses discours : il répéta au roi que la beauté d'Elfride n'avoit pas de quoi charmer un grand monarque, mais il ajouta que la fortune du comte de Devon avoit de quoi tenter un particulier. A ce mot, le roi consentit à tout, toujours sans avoir vu Elfride. Etelvolde l'épouse, et en a un enfant; il la tient à la campagne loin de la cour, sous différents prétextes. Le roi enfin, ou la vit par hasard, ou averti par quelque courtisan de la supercherie d'Etelvolde, il voulut être mené chez elle.

[a] 957. [b] 978.

Etelvolde, disent quelques auteurs, voyant approcher le danger, et cherchant du moins à le diminuer, pria sa femme de ne point relever sa beauté naturelle par la parure pour recevoir cette visite, et ne put obtenir cette grace. Le roi, en la voyant, jugea qu'il avoit été bien indignement trahi : il fit tuer le mari, il épousa la femme, et il en eut Ethelred II. Après la mort d'Edgar, la couronne devoit appartenir à Édouard, fils du premier lit : Elfride voulut la faire tomber à Ethelred son fils; ce projet échoua, et la faveur d'Elfride baissa considérablement sous son beau-fils. Cette femme n'étoit pas moins vindicative que belle et ambitieuse. Edouard s'étant un jour égaré à la chasse, se trouva seul, accablé de soif et de fatigue au bord d'une forêt, d'où il aperçut une maison appartenante à Elfride, sa belle-mère; il y court, Elfride l'aperçoit, vient à sa rencontre, lui fait apporter à boire sans le laisser descendre de cheval. Pendant qu'il boit, un domestique à qui elle fait un signe le renverse mort d'un coup de massue aux pieds de sa marâtre. Elle bâtit des monastères en expiation de ce régicide, qui valut à Édouard le titre de *Martyr*, mais qui resta impuni. Ce fut par ce tissu de crimes que la couronne parvint à Ethelred II, pour le malheur de l'Angleterre. L'histoire des Lombards nous offre une aventure assez semblable à celle de l'assassinat d'Édouard par Elfride [a]. Tous ces peuples barbares ont à-peu-près les mêmes mœurs et les mêmes aventures.

Le premier mariage d'Edgar ne se ressentoit pas

[a] Mémoires de Littérature, vol. XXXII, p. 390.

moins des mœurs de ce temps-là. Il avoit logé à Andover chez un gentilhomme dont la fille étoit belle, et il s'étoit enflammé pour elle. Dans l'impatience de ses desirs il vouloit que dès la nuit même sa mère la lui livrât : cette femme jugea prudemment que la résistance ne feroit qu'irriter cette ardeur impétueuse; elle promit tout, et le trompa. Suivant leurs conventions, sa fille devoit s'introduire dans le lit du roi avec beaucoup de mystère, à la faveur des ténèbres, quand tout le monde se seroit retiré. Tout cela s'exécuta; mais la personne fut changée. Une jeune fille fort jolie, attachée à la femme du gentilhomme, prit la place de celle que le roi attendoit [a]. Suivant les instructions de sa maîtresse, elle devoit se retirer avant le jour: le roi la retint, et la supercherie fut découverte; mais celle-ci fut bien plus heureuse que celle d'Etelvolde. Le roi ayant vu sa compagne, jugea qu'on ne l'avoit point trompé; il ratifia l'échange : Elflide (c'étoit le nom de la jeune fille) devint sa maîtresse déclarée, puis sa femme, et fut la mère d'Édouard. Ces mariages ressemblent fort à ceux de nos Chérebert, de nos Gontran et de nos Chilpéric. Mais il y avoit quatre siècles de distance entre ces princes et Edgar. Telle étoit dans la progression des mœurs la différence des deux nations, grace à l'influence des Danois sur l'Angleterre.

Considérons à présent quelle étoit l'influence des Normands sur les deux royaumes.

[a] Guill. de Malmesb. liv. 2, chap. 8. Higden, p. 268.

CHAPITRE III.

Ducs de Normandie. Leurs relations avec la France.

La rivalité de la France et de l'Angleterre ne regarde ni les Bretons, ni les Saxons; elle est née des ravages et des succès des Normands. Si ces peuples n'eussent jamais possédé la Neustrie, ou s'ils se fussent toujours contentés de ce partage, il est à croire que la rivalité, dans le premier cas, ne seroit point née; dans le second, auroit été promptement étouffée. Mais le souvenir de tant de maux qu'ils avoient faits à la France, l'aspect de tant de ruines qui déposoient encore de leur fureur, et plus que tout cela, cette riche province qu'on voyoit entre leurs mains avec tant de regret et de dépit, étoient des levains de haine qui fermentoient dans les cœurs françois. Quoique les cris de la France désolée eussent forcé Charles-le-Simple à ce sacrifice, les cris de la France s'élevoient contre lui pour l'avoir fait, et cette cession de la Normandie ne contribua pas moins que les autres disgraces de ce régne à faire donner au malheureux Charles ce titre de *Simple*, que les mœurs de ce siécle rendoient déja injurieux. Les Normands de leur côté étoient bien avertis de compter peu sur une alliance qu'avoit faite la nécessité.

D'ailleurs, le traité de Charles-le-Simple avec Rollon

n'avoit pas fait cesser les incursions des Normands. Toutes les bandes de ces pirates, indépendantes les unes des autres, couroient où le pillage les appeloit, et les succès de la bande de Rollon ne faisoient que donner aux autres bandes l'idée et l'espérance d'un pareil établissement. La plupart des provinces françoises étoient encore infestées de ces pirates; Charles-le-Simple et Raoul furent souvent occupés à les combattre. Ces Normands vagabonds, tantôt se mettoient sous la protection des ducs de Normandie, tantôt étoient également ennemis et de ces ducs, et des François. Dans l'un et dans l'autre cas, leurs dévastations excitoient cette haine inséparable de la crainte.

Nous avons dit quels étoient les causes et l'objet des émigrations des barbares. Quant aux États policés ou tendants à l'être, leur premier soin est de se former, le second de s'affermir, le troisième de s'étendre. La première époque est un temps de travail et de fermentation intérieure qui fait peu de sensation dans les États voisins ; on vit comme isolé; on se concentre dans ses propres querelles et dans ses intérêts présents : l'univers vous appelle barbare, mais il ignore vos débats. Telle fut quelque temps la situation de presque tous les États de l'Europe lorsque les peuples du Nord et de la Germanie eurent détruit l'empire romain; chaque État se formoit péniblement et ne songeoit qu'à lui; ce n'est qu'après avoir pris sa forme et sa consistance qu'on vient à penser qu'on a des voisins; on les appelle alors au secours de la constitution qu'on s'est formée, on veut en faire des instruments de sa conservation et de son bonheur; bientôt on étend ses vues et on les rend injustes;

on prétend ou asservir ses voisins, ou se servir de quelques uns d'entre eux pour en asservir d'autres. De ces deux dernières époques, la première donne naissance à la politique extérieure, la seconde lui donne toute son activité, mais une activité funeste et malfaisante.

L'Angleterre, sous ses rois bretons et sous l'heptarchie saxonne, cherchoit sa constitution; la France en faisoit autant sous ses rois de la première race. Peu ou point de liaison avec les États voisins, on s'égorgeoit chez soi sans le secours d'autrui; la politique intérieure étoit féroce, la politique extérieure absolument nulle.

La seconde race semble nous offrir d'abord, dans trois régnes consécutifs, les trois époques dont nous avons parlé. Sous le gouvernement de Charles-Martel, qu'on peut bien compter pour un régne glorieux, la constitution se forme encore avec quelque peine; sous Pepin-le-Bref elle s'affermit; sous Charlemagne la domination françoise embrasse la plus grande partie de l'Europe.

La formation d'un si grand empire avoit étendu les vues: le démembrement même de cet empire laissoit subsister des nœuds politiques entre plusieurs grands États, et des liens de parenté entre leurs chefs. De là naquit la politique extérieure qui gouverna depuis toutes les affaires de l'Europe. Foible dans ces commencements, elle avoit encore peu d'influence; cependant les intérêts politiques commencent à s'unir et à se combiner, les alliances se forment sur un plan suivi; on cherche des alliés au-delà des mers, quand la convenance des intérêts l'exige. Charlemagne avoit vu commencer les irruptions des Normands, Egbert celle des Danois;

Egbert, élevé à la cour de Charlemagne, avoit conservé de la reconnoissance pour les François, et il avoit senti l'intérêt qu'il avoit de s'unir avec eux contre les barbares; Etelwolph son fils épousa Judith (1), fille de Charles-le-Chauve, et Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, épousa une princesse angloise nommée Adélaïde, peut-être sœur d'Etelwolph [a]. Cette princesse fut mère de Charles-le-Simple, qu'elle mena en Angleterre pour le dérober aux factions dont la France étoit alors agitée. Charles-le Simple épousa aussi une princesse angloise (Ogine, fille d'Édouard-l'Ancien, sœur d'Adelstan) (2), et son fils Louis IV trouva comme lui un asile en Angleterre, ce qui lui fit donner le surnom *d'Outremer* lorsqu'il revint régner sur les François. Ogine sa mère le ramena en triomphe à la mort de Raoul : ce fut principalement par les secours de l'Angleterre que s'opéra cette révolution; ce fut Adelstan, frère d'Ogine, qui la prépara, et qui rendit alors à Louis-d'Outremer la même protection qu'Egbert avoit trouvée autrefois à la cour de Charlemagne. Ogine, digne sœur d'Adelstan, conduisoit elle-même aux combats ses braves Anglois mêlés avec les François fidèles. Sa gloire et sa honte sont également célèbres. Plus digne de régner que son mari et que son fils, elle ven-

(1) Il y avoit eu quelques alliances, mais moins suivies entre nos rois de la première race et les rois de l'heptarchie saxonne.

(2) Cet Adelstan paroît avoir eu des vues supérieures à son siècle. Pour encourager le commerce et la navigation, il accorda la noblesse à tout négociant qui auroit fait sur mer, à ses frais, deux voyages de long cours.

[a] Asser, Vie d'Alfred. Chronique saxonne. Huntingdon.

gea le premier, affermit le second sur le trône, et pacifia les troubles de la France. Sa carrière jusqu'à soixante ans avoit été illustre; des foiblesses tardives vinrent déshonorer sa vieillesse et souiller ses cheveux blancs. Elle aima le comte de Troyes, fils de ce fameux Hébert, comte de Vermandois, qui avoit fait mourir lentement Charles-le-Simple son mari dans l'ennui de la captivité, et qui étoit mort en s'accusant par ce cri terrible : « Nous « étions douze qui trahîmes le roi Charles [a]. » Elle épousa ce jeune seigneur, en fut méprisée, et satisfit par les malheurs de ses dernières années aux mânes de son mari outragés par cette alliance. Telles étoient dès-lors les liaisons des François avec les Anglois.

Le séjour fixe des Normands en France donna plus d'activité à cette politique naissante, elle en changea et en multiplia les points de vue et les ressorts. La France en fut plus agitée, c'étoit un État nouveau qui se formoit dans l'État, c'étoit un voisin plus incommode et un ennemi plus pressant; car tous ces titres de vassal, d'allié, de gendre, foibles déguisements d'un sacrifice forcé, n'étoient que de beaux noms qui ne pouvoient changer la nature des choses; on savoit trop bien qu'on avoit été contraint de prendre ce gendre, et d'accepter l'impérieux hommage de ce vassal. D'ailleurs, la politique tient beaucoup aux objets physiques. Les limites que la nature donne aux empires sont les plus respectées. On ne voit guère l'Espagne s'élancer au-delà des Pyrénées, ni l'Italie au-delà des Alpes, ni la Suisse au-delà du mont Jura, et les mers arrêtent encore quel-

[a] Glaber, liv. 1, chap. 9.

quefois l'ambition. Mais quand les États une fois parvenus à ces bornes naturelles se voient resserrés après coup par des bornes factices, ils ne cessent de s'agiter jusqu'à ce qu'ils aient renversé cette barrière et repris leur première étendue. L'État démembré rappelle toujours ses provinces arrachées, qui toujours se tournent vers lui, et tendent à s'en rapprocher, jusqu'à ce que la réunion soit consommée, ou que le temps les ait entièrement accoutumées à la nouvelle domination. C'est au vainqueur qui a démembré un État à ne fournir aucun prétexte d'invasion à cet État, ni de révolte aux provinces subjuguées. C'est à quoi s'appliqua toujours le célèbre Rollon; à la vérité il ne négligea aucun des droits que lui donnoit le traité de Saint-Clair; il exigea des Bretons, l'épée à la main, l'hommage qu'on lui avoit cédé par ce traité, et que les rois de France n'avoient pas su toujours se faire rendre; mais il ne donna point à ces droits une injuste extension, il renonça aux conquêtes; honteux d'avoir été un brigand, il voulut être un prince, il fit fleurir dans ses États les lois et la police, il voulut que les effets de sa puissance en fissent oublier l'origine; il voulut que la postérité pût ne se souvenir que du prince *justicier*. Tandis qu'à la faveur des troubles, les voleurs infestoient la France, en Normandie une femme, un enfant pouvoient porter à toute heure et par-tout une bourse d'or à la main, sans avoir rien à craindre de la ruse ou de la violence. On raconte la même chose de l'administration d'un roi de Northumberland, nommé Edwin, un des plus grands princes de l'heptarchie, et Alfred suspendit à un arbre, près du grand chemin, des bracelets d'or que tout le

monde vit (1), et auxquels personne ne toucha. La *clameur de haro* si connue, n'étoit, dit-on, que le recours au prince (2), dont l'oreille étoit ouverte à toutes les plaintes de ses sujets. De tels règnes sont toujours trop courts. Rollon mourut en 917, mais ses lois lui ont survécu, et ses peuples, heureux par lui après sa mort, bénissoient sa mémoire, et obéissoient à sa postérité.

S'il est vrai qu'à sa mort, tandis que d'un côté il léguoit cent livres d'or aux églises de Normandie, de l'autre il faisoit couper la tête à cent prisonniers en l'honneur des dieux de son pays [a], il faut avouer que ce grand prince n'étoit encore ni chrétien ni humain.

En général, c'étoient d'étranges chrétiens que ces Normands convertis. Le moine Saint-Gal rapporte qu'un jour ils se présentèrent au baptême en si grand nombre, qu'il ne trouva pas assez d'habits blancs pour tant de néophytes (3); on en fit à la hâte d'assez grossiers [b]. Un seigneur normand, à qui on en donna un de cette espèce, le refusa, et dit tout en colère : « Garde ta casaque « pour des bouviers ; voilà, grace au ciel, la vingtième

(1) L'histoire des Ostiaques et d'autres sauvages de la Sibérie est pleine de pareils traits.

(2) A Rô, appel à Rô. Rô, Rou, Roll, Raoul, Rollon, c'est le même nom. D'autres trouvent l'origine de la *clameur de haro* dans la loi des Ripuaires. *In araho conjurare*. Leg. Ripuar. tit. 32. *De mannire*. Il y a encore d'autres opinions sur cette étymologie. Les uns dérivent le mot *haro* de Harold, roi de Danemarck, au neuvième; les autres d'un mot danois, *à rau*, qui signifie *aide-moi*. D'autres, du vieux mot françois *harouenna*, qui signifioit le lieu où se tenoit la justice.

(3) C'étoit l'usage de donner des habits blancs au baptême.

[a] Chronique d'Ademar. Essais historiques sur Paris, t. II.

[b] Monach. Saint-Gal, Duchesne, t. II, p. 134. Mémoires de Littérature, t. XV, p. 643.

« fois que je me fais baptiser ; jamais on n'avoit eu « l'insolence de m'offrir de pareilles guenilles. »

Guillaume, dit *la longue épée*, fils de Rollon, lui succéda ; il n'étoit pas fils de Giselle, fille de Charles-le-Simple : elle étoit morte sans enfants, et les nœuds de la France avec les Normands furent aussitôt rompus que formés. La mort de Giselle est encore une tache à la mémoire de Rollon ; il la maltraitoit, parcequ'elle étoit françoise, et qu'il avoit quitté pour elle Pope sa première femme, qu'il aimoit, et qu'il reprit lorsque Giselle eut succombé à sa douleur ; on assure qu'il eut la barbarie d'envoyer à l'échafaud deux officiers de Charles-le-Simple, qui étoient venus lui porter des plaintes de leur maître sur sa conduite à l'égard de Giselle.

Les ducs de Normandie avoient toujours l'œil sur leurs voisins, pour régler leurs démarches sur celles qui se faisoient autour d'eux ; ils voyoient la France et l'Angleterre s'unir, ils s'allièrent donc avec les Danois, qui d'ailleurs étoient leurs compatriotes et leurs compagnons de fortune; de là ces secours qu'ils leur fournirent, ces facilités qu'ils leur procurèrent dans les expéditions que les Danois tentoient en Angleterre, jusqu'à ce qu'enfin Ethelred prit le parti, comme nous l'avons dit, d'épouser Emma, ce qui engagea ces ducs à la neutralité. Les Danois, de leur côté, même après avoir achevé la conquête de l'Angleterre, sentirent si bien la nécessité de serrer les nœuds de leur alliance avec les Normands, que l'heureux vainqueur Canut, à peine proclamé roi d'Angleterre, épousa cette même Emma, veuve d'Ethelred, et donna sa propre sœur à Richard II. En France, les ducs de Normandie s'empressoient tou-

jours d'influer dans toutes les querelles des princes carlovingiens, mais ils affectoient d'y influer comme médiateurs, ils réconcilioient sans cesse les rois de France, soit avec leurs vassaux trop puissants, soit avec les empereurs et les rois de Germanie, à qui les François disputoient alors la Lorraine. Ce personnage de pacificateurs donnoit à ces ducs une considération qui affermissoit leur puissance, qui leur procuroit des alliés, et qui les mettoit toujours de plus en plus en état de repousser les tentatives que faisoient de temps en temps les rois de France, soit pour réunir la Normandie à la couronne, soit pour en recouvrer quelques parties.

Cette politique conciliante fut toujours celle du duc Guillaume, fils de Rollon; quand il ne pouvoit procurer la paix, il s'attachoit à diminuer la supériorité du vainqueur; il affectoit de tenir cette balance, qui depuis est devenue le grand objet de la politique, mais qui a toujours été plus utile à ceux qui l'ont tenue, qu'à l'Europe qui en attendoit son repos. Par une suite de la même politique, Guillaume prenoit soin de s'allier avec les plus grands seigneurs du royaume et les plus redoutables au roi: il avoit épousé Sporte, fille de Hébert, comte de Senlis; il avoit marié Gerlotte sa sœur avec Guillaume, comte de Poitiers; il étoit toujours uni avec Hugues-le-Grand, ou l'abbé, père de Hugues Capet. Tant que le duc Guillaume vécut, les successeurs de Charles-le-Simple respectèrent la Normandie et le traité de Saint-Clair; mais lorsque le lâche Arnoul, Comte de Flandre, ennemi de Guillaume, l'eut fait assassiner [a] dans une entrevue sur la Somme

[a] 18 décembre 942.

vis-à-vis Péquigny, Louis d'Outremer, suivant les principes de la politique malfaisante, fomenta la révolte des Normands idolâtres contre leur jeune (1) duc Richard, dit *sans peur* [a], qu'ils voulurent contraindre de renoncer au christianisme. Ils étoient encore très nombreux en Normandie, et les nouvelles bandes qui arrivoient tous les jours du nord les réchauffoient dans leurs superstitions intolérantes. Hugues-le-Grand secourut Richard, et calma ces troubles. Protecteur d'un prince dont Louis d'Outremer étoit l'oppresseur, c'étoit par ces nobles dégrés qu'il élevoit sa race jusqu'au trône. Louis au contraire, moitié séduction, moitié violence, s'empare de la personne de Richard pour s'emparer de ses États; les Normands, après quelque résistance, laissent enlever leur duc; Louis parvient à leur persuader que cet enfant sera mieux élevé dans une cour ennemie qu'au milieu de ses sujets, et il l'amène à Laon. Si la politique aujourd'hui est perfide, alors elle étoit barbare. Bientôt le dessein est pris de se défaire du jeune prince et de se ressaisir de la Normandie. Au moment de l'exécution, Osmond, gouverneur de Richard, l'arrache à cette cour meurtrière, en l'enveloppant dans un paquet d'herbes, et le faisant porter ainsi jusqu'à Senlis, où il le met sous la garde du comte Bernard, oncle maternel de l'enfant. Cependant Louis d'Outremer offre à Hugues-le-Grand de partager la Normandie, et Hugues abandonne Richard. Louis fond sans obstacle sur cette province sans chef: le comte Bernard la

(1) Il avoit alors dix ans tout au plus.

[a] Dudon, liv. 3.

délivra par une conduite également habile et hardie ; il osa tromper le trompeur, en l'engageant à tromper encore ; il conseilla aux Normands de se rendre au roi pour éviter la guerre, il conseilla au roi de garder la Normandie entière, puisqu'elle s'étoit rendue à lui seul, et de frustrer Hugues de la part qui lui avoit été promise. Hugues fut mécontent ; Bernard alors conseille à Hugues de se venger, en prenant la protection de Richard, et lui donnant en mariage Emme, ce qui s'exécuta dans la suite. Bernard se servit de plus, pour ses desseins, d'un chef de nouvelles bandes normandes, nommé Aigrold (1). Cet aventurier, qui n'avoit rien à perdre, se déclare hautement le défenseur de Richard, et somme Louis d'Outremer de mettre ce prince en liberté [a] ; Bernard s'emporte contre cette insolence, assure le roi que toute la Normandie lui est dévouée, et que s'il paroît en personne dans cette province, Aigrold lui sera livré pour recevoir le châtiment de sa folie. Louis, aussi crédule que fourbe, s'engage parmi ses ennemis ; Aigrold feint d'avoir peur et demande une conférence ; elle se tient au village de Crescenville sur le chemin de Lisieux à Caen ; Aigrold s'y trouve le plus fort, taille en pièces l'escorte du roi, et l'envoie lui-même prisonnier à Rouen. Je ne sais si Bernard, quelle que fût sa cause, avoit droit de se permettre tant de détours, mais Louis avoit mérité d'être ainsi trompé : il ne sortit de prison qu'à la faveur d'un traité par lequel

(1) Des auteurs disent que cet Aigrold ou Haigrold étoit Harold II, roi de Danemarck.

[a] Chronique de Flodoard. Dudon.

il céda, comme Charles-le-Simple son père, toute la Normandie, à la charge de l'hommage; et ce nouveau traité fut encore conclu à Saint-Clair sur Epte [a]. Louis voulut se venger, il menaça Senlis, il assiégea Rouen, leva le siége, et se retira. Richard s'affermit sur son trône, et fut plus puissant encore que son père et que son aïeul. Hugues, ce grand roi, qui, sans sceptre, avoit régné plus de vingt ans (1), fils, neveu, gendre, père, oncle de rois, beau-frère de trois rois, lui recommanda, en mourant, ses enfants et ses vassaux [b]. Ainsi la race capétienne et la race normande, que nous verrons bientôt ennemies, avoient commencé par se combler de bienfaits mutuels; Hugues-le-Grand avoit été le protecteur de Richard; Richard le fut de Hugues Capet et de ses frères.

La conduite du roi Lothaire à l'égard de Richard fut la même que celle de Louis IV, son père : il ne cessa de lui nuire, il s'unit pour le perdre avec tous les seigneurs que le voisinage rendoit ennemis de Richard, nommément avec Arnoul, comte de Flandre, et Baudouin son fils, sur-tout avec Thibaud, comte de Chartres. Pour surprendre Richard, il feignit de le consulter; il vouloit, disoit-il, se gouverner par les avis de celui à qui Hugues-le-Grand avec confié ses plus chers intérêts; il le prie de se trouver à un parlement qui devoit se tenir à

(1) Il étoit fils de Robert qui fut roi de France; neveu du roi Eudes; gendre d'Édouard-l'Ancien, roi d'Angleterre; père de Hugues Capet; oncle, par Éthilde sa femme, d'Edwy, roi d'Angleterre; beau-frère d'Adelstan, aussi roi d'Angleterre, de Charles-le-Simple, et de l'empereur ou roi de Germanie Othon.

[a] 945. [b] 956.

Amiens. Richard étoit sans défiance, il se mit en marche. Dans le chemin deux inconnus viennent à sa rencontre, et l'avertissent qu'il est perdu s'il entre sur les terres de France. Richard s'arrête et retourne sur ses pas. L'équité oblige pourtant de remarquer que cet avis ne prouve rien contre Lothaire, et qu'il pouvoit avoir été donné par des rivaux qui redoutoient la faveur de Richard, mais la suite des actions de Lothaire n'accuse que lui; car ce piége ayant manqué, il se hâte d'en tendre un autre : il persuade à Richard qu'il veut perdre Thibaud, comte de Chartres. « J'ai besoin pour cela de « votre secours, lui dit-il, mais il nous faut un prétexte « pour nous voir et pour traiter ensemble. »

Les suzerains pouvoient alors exiger l'hommage de leurs vassaux toutes les fois qu'ils avoient un sujet plausible de soupçonner leur fidélité [a]. Ce fut le prétexte que Lothaire fournit à Richard. « Publiez, lui dit-« il, que j'exige cet hommage, et que vous venez me le « rendre. » Il lui indique un jour et un lieu pour l'entrevue sur les bords de la rivière d'Epte, limite des deux États. Richard instruit par le passé prend les précautions qu'exige la prudence; ayant déja traversé l'Epte, il envoie des espions examiner ce qui se passe; il apprend que le comte Thibaud et tous ses autres ennemis sont auprès du roi, qui se dispose avec eux à l'attaquer dès qu'il paroîtra; en conséquence Richard repasse l'Epte et se retranche sur l'autre bord; il est attaqué en effet, et se défend avec tant de vigueur qu'il force le roi et le comte de Chartres à la retraite. Il est

[a] Dudon, liv. 3. Chronique de Flodoard.

doublement honteux de tenter de tels moyens et d'y échouer. La guerre continue : le comte de Chartres est battu en Normandie ; le roi le dédommage de cet échec en surprenant Évreux et le lui remettant ; Richard va ravager le Dunois et le pays Chartrain, Thibaud brûle tout jusqu'aux faubourgs de Rouen : il est chassé de nouveau par une bande de Danois que le roi de Danemarck envoie au secours de Richard son parent, et ces Danois se répandent jusqu'aux portes de Paris. Voilà les vicissitudes de la guerre ; où en sont les avantages ?

Dans toutes ces expéditions, les rois de France paroissent les oppresseurs, et tout l'intérêt est pour les ducs de Normandie ; car le droit apparent est pour eux. Mais qu'on remonte à deux générations, quel droit avoient ces brigands étrangers de venir arracher la Normandie à ses légitimes possesseurs ? Il est vrai que si la possession et les traités ne peuvent couvrir le vice de l'usurpation, il n'y aura de possesseurs légitimes que les peuples aborigènes. Si donc les mots de droit et de justice peuvent encore être appliqués à des objets si souvent confondus par la force, il faut établir pour principe fondamental du droit des nations, que quiconque viole le dernier traité et trouble l'état de paix actuel a tort (1).

Hugues Capet monte sur le trône, les François et

(1) Cette proposition se réduit à la maxime vulgaire : *que l'agresseur a toujours tort*. Mais l'agresseur apparent n'est pas toujours l'agresseur véritable ; et tel, qui par foiblesse n'ose violer impunément les traités, en viole quelquefois l'esprit par des atteintes indirectes dont il est justement puni par les armes. En un mot, tout dépend de savoir quel est le véritable agresseur, et c'est celui-là qui a tort.

les Normands sont amis ; Richard reprend cette balance que Guillaume son père avoit tenue ; il se rend médiateur entre Hugues Capet auquel il a servi de père, et les vassaux de ce nouveau roi. Le petit-fils de l'assassin de Guillaume duc de Normandie, le comte de Flandre, chassé de ses États par Hugues Capet, cherche un asile, où ? en Normandie. Le duc Richard jugeant qu'il seroit dangereux d'accoutumer le nouveau roi son pupille à dépouiller ainsi les grands du royaume, oblige Hugues Capet de faire grace au comte de Flandre, et de lui rendre ses places.

Richard eut pour successeur Richard II, son fils, nommé *le Bon*, qui commença pourtant par opprimer ses peuples; les ducs de Normandie, grands princes d'ailleurs, avoient poussé jusqu'à un excès insupportable la tyrannie de la chasse et de la pêche ; ils s'étoient emparés de tous les bois, de toutes les eaux, de tous les pâturages ; les paysans dépouillés de leurs usages et privés de toute ressource, soit pour leur chauffage, soit pour la nourriture de leurs bestiaux, voyant d'ailleurs leurs campagnes presque autant dévastées par les bêtes fauves que par les comtes de Chartres et de Flandre, s'étoient attroupés et révoltés ; on punit toute révolte, c'est l'intérêt apparent de tous les princes, mais on ne considère pas assez que la révolte suppose souvent de la tyrannie, et que les princes ont sur-tout intérêt de n'être pas des tyrans. Richard courut à ces malheureux, prit quelques uns de leurs chefs, et leur fit couper les pieds et les mains ; il eût mieux fait de détruire le gibier et de procurer à ses sujets la facilité de cultiver et de subsister. Guillaume, comte de Gisors,

son frère bâtard, se révolta contre lui : il fut pris et enfermé cinq ans au château de Rouen; il se sauva de sa prison et se cacha dans des bois; il apparut un jour, mourant de faim et de douleur, à son frère qui chassoit dans ces mêmes bois, et qui, touché d'un tel spectacle, lui pardonna. Depuis ce moment il n'y eut plus de révolte.

Richard II et le roi Robert, après quelques démêlés, vécurent dans une intimité rare entre les princes. Robert appeloit Richard *son cher cousin et son bien bon ami*, titres qui n'étoient pas encore devenus d'étiquette; on les voit se fournir l'un à l'autre des secours contre tous leurs ennemis, et ce fut principalement par les armes de Richard que Robert soumit le duché de Bourgogne, à la mort de Henri son oncle. Cette politique valoit bien celle de Louis-d'Outremer et de Lothaire.

Le duc de Normandie étoit sans cesse harcelé par tous ses voisins, sur-tout par les comtes de Chartres [*a*]; ceux-ci lui suscitèrent tant d'ennemis, que Richard II crut devoir appeler à son secours les rois de Suède et de Norwége. La France en frémit; elle crut voir renaître les incendies et les ravages dont les pirates normands l'avoient affligée pendant tout le neuvième siècle. Le roi Robert employa sa médiation auprès du duc de Normandie; on désarma ses ennemis, et il renvoya ces étrangers, qui cependant laissèrent de funestes traces de leur passage; mais Olaüs, roi de Norwége, reçut le baptême à Rouen.

A Richard-le-Bon succéda Richard III, son fils aîné, qui, fidèle aux principes de médiation qu'il tenoit de

[*a*] Guillelm. Gemet. liv. 5, chap. 11.

gneurs normands, se cantonnoient et se fortifioient. Tous étoient d'accord sur le projet de réduire presque à rien l'autorité de leur duc, quel qu'il fût, tous étoient divisés sur le choix de ce duc; ils vouloient interdire aux étrangers la connoissance des affaires de la province, et leurs divisions en ouvroient l'entrée de toute part aux étrangers [a]. Alain III, y étant venu dans le dessein d'y introduire la paix, y fut, dit-on, empoisonné. Le roi de France y envoya le jeune duc de Normandie, dans l'espérance que sa vue étoufferoit les factions et réuniroit les esprits. Sa personne fut à peine respectée; son gouverneur et deux autres de ses instituteurs furent assassinés; leurs assassins furent assassinés à leur tour. Ces crimes se multiplioient tous les jours. La Normandie sembloit devoir être la proie du premier voisin puissant qui voudroit s'en emparer. Le roi, qui d'abord avoit voulu répondre à la confiance du duc Robert, livra insensiblement son ame à des desirs moins nobles. Aisément rebuté de la difficulté d'apaiser les troubles, il jugea plus facile et plus utile de les entretenir; il prit quelques châteaux en Normandie, il brûla même Argentan. En vouloit-il au duc? N'en vouloit-il qu'aux rebelles? C'est ce qui n'est pas fort éclairci. Il paroît que dans son incertitude les événements seuls l'entraînoient. Lorsque Guillaume gouvernant par lui-même et commençant à développer un héros naissant, réclama, au nom de son père, le secours de Henri contre un des prétendants au duché, Henri le lui accorda de bonne grace; ils combattirent

[a] Glaber, liv. 4, chap. 6. Guil. Gemet. liv. 7, chap. 3.

et vainquirent ensemble au Val des Dunes près de Caen; Henri fut même en danger de la vie dans ce combat : un gentilhomme du Cotentin, nommé Guillesin, le porta par terre d'un coup de lance; mais Henri fut relevé sans blessure par le comte de Saint. Pol.

A mesure que Guillaume s'élevoit et s'affermissoit; Henri se repentoit de plus en plus d'avoir contribué à sa grandeur. Guillaume épousa Mathilde, fille du comte de Flandre, et fut excommunié par Mauger, son oncle, archevêque de Rouen, l'un des prétendants au duché, soit pour lui-même, soit pour le comte d'Arques son frère. Guillaume le fait déposer, et le relégue dans l'île de Guernesey (1), il assiége le comte d'Arques dans son château. Par-tout il est vainqueur et maître. Sa puissance s'étend au dehors, il abat ses voisins ou il les protége, et s'agrandit en les protégeant; il défend le comte du Maine contre le comte d'Anjou, et le comte du Maine, par reconnoissance, lui laisse à sa mort son

(1) Une chronique citée, sans aucune désignation précise, dans l'histoire de Guillaume-le-Conquérant par l'abbé Prévôt, rapporte ainsi la mort de cet archevêque de Rouen :

« Il estoit une fois en une nef, près de Bassault en Costentin. Si va « dire au maistre de la nef, pour veoir, dist-il, l'ung de nous deux « sera huy noyé. Mettez-nous à terre. Le marinel n'en tint compte et « alla tousjours tant qu'il fust près d'arriver. Si avoit Maugier avallé « ses brayes sur ses genoulx et n'avoit nulles chausses chaussées; car « il faisoit trop chault. Et ainsi comme Maugier se leva, voulant amon- « ter ses brayes pour yssir, et le batteau branle, et Maugier qui fust « empesché de ses brayes ne se peut tenir et ainsi chut en mer, et se « noya que oncques homme n'y peut mettre remede. Toutefois il fust « trouvé entre deux roches, et tiré de l'eaue, ses brayes entre ses « pieds, et fut porté à Césarbourg (Cherbourg) où il fut enterré. »

comté, dont Guillaume s'empare en battant encore le comte d'Anjou.

Alors la jalousie du roi Henri ne peut plus se contenir. Le comte d'Arques, le comte d'Anjou, tous les vaincus implorent son secours et l'obtiennent; il s'avance vers Rouen pour surprendre le duc, il est surpris et battu lui-même (1), le duc lui reprend quelques châteaux qui étoient encore restés entre les mains des François.

Ici se forme la longue rivalité des rois capétiens et des princes normands. Tous les événements qui vont suivre ne cesseront de l'enflammer, et les traités ne pourront tout au plus que la suspendre.

Vers le même temps, le nom normand s'immortalisoit en Italie par la fondation d'un nouvel empire. Dès le régne du duc Robert, un des principaux seigneurs de sa cour, nommé Drengot Osmond (*a*), ayant tué, presque sous les yeux de ce duc, un autre seigneur, nommé Guillaume Repostel, qui s'étoit vanté d'avoir séduit sa fille, alla chercher un asile en Italie, où il obtint des terres et amassa des richesses en servant contre les Sarrasins Gaimar ou Guimard, duc de Salerne. Quelques années après (*b*), des chevaliers nor-

(1) Le duc Guillaume annonça d'une manière bien effrayante aux habitants de la ville de Mantes la victoire qu'il venoit de remporter sur les François à Mortemer. Il envoya au milieu de la nuit aux portes de cette ville quatre trompettes qui crièrent de toute leur force : « Vous « dormez trop, François, réveillez-vous, allez enterrer vos amis tués « à Mortemer. »

[*a*] Chron. Floriac. apud Duchesne, t. IV, p. 86.
[*b*] Vers l'an 1000 ou 1003.

mands, revenant de la Terre-Sainte, abordent en Italie au moment où les Sarrasins assiégeoient Salerne; ils entrent dans la ville et en font lever le siége. On n'ose presque redire, après tous les historiens, que ces chevaliers n'étoient que quarante (1), et que les Sarrasins étoient au nombre de vingt mille. On conçoit que la garnison et les habitants secondèrent bien leurs défenseurs, mais ils alloient se rendre, lorsque les chevaliers parurent, et le duc Guimar jugeoit la défense impossible. Ce furent donc les quarante Normands qui firent le destin de Salerne. Quelques historiens insinuent que ces chevaliers avoient compté sur un miracle et qu'il s'en fit un en leur faveur. M. le président Hénault se contente d'observer que la valeur des Normands a donné l'air de la fable à ce moment d'histoire. On voit par là quels élèves les ducs de Normandie avoient formés. Cette province étoit devenue la pépinière des héros. La générosité des sauveurs de Salerne égala leur valeur; le duc Guimar ne put leur faire accepter d'autre prix de leurs services que la gloire de les avoir rendus, et revenus dans leur pays, ils n'y publièrent pas moins sa reconnoissance et sa libéralité, ce qui attira en Italie une foule de guerriers normands, ou avides d'aventures, ou mécontents du gouvernement de leurs ducs, ou exposés au ressentiment de l'implacable Guillaume, pour avoir porté les armes contre lui. De là ces paladins dont le nom a rempli l'univers, ces fils de Tancréde, ces Guillaume *Fier-à-bras* ou *Bras-de-fer*; ces Drogon,

(1) Mezerai dit *cent* dans sa grande histoire : il dit *quarante*, comme tous les autres, dans son abrégé chronologique.

ces Onfroy, ces Robert Guiscard, ces Bohémond, ces Roger, etc. Ils changèrent la face de l'Italie, ils combattirent d'abord contre les Sarrasins, non seulement pour des seigneurs particuliers, mais encore pour les empereurs grecs. Ceux-ci les ayant injustement frustrés des récompenses promises à leurs travaux, ils chassèrent de l'Italie ces mêmes Grecs après les Sarrasins, et fondèrent le royaume de Naples et de Sicile, qui passa de la race des Normands à la maison de Suabe. On sait que le jeune Conradin, dernier prince de cette maison impériale, envoyé à l'échafaud par le comte d'Anjou, son vainqueur, jeta son gant dans la place, gage d'investiture pour son vengeur; que ce gant porté à Pierre, roi d'Aragon, gendre du bâtard Mainfroy, oncle de Conradin, fut son plus beau titre au royaume de Sicile, toujours disputé depuis par les maisons d'Aragon et de France. Ainsi cette nouvelle rivalité, qui est rentrée depuis dans celle des maisons de France et d'Autriche, sort de la Normandie comme de son berceau; car d'un côté, la maison d'Aragon se prétendoit substituée aux droits de la race normande; de l'autre, le pape prétendoit n'avoir donné ce royaume de Sicile à un François, c'est-à-dire au comte d'Anjou, que parceque ce royaume avoit été fondé par des François, c'est-à-dire par les Normands, et il l'avoit même offert d'abord à Edmond, second fils de Henri III, roi d'Angleterre, parce que ce prince descendoit des Normands. Mais cette branche de rivalité est étrangère à celle de la France et de l'Angleterre; celle-ci a pour vrai principe la jalousie que le roi de France, Henri Ier, conçut de l'agrandissement politique et même de la grandeur

personnelle de Guillaume. Nous verrons bientôt ce prince inspirer encore à Philippe Ier une jalousie plus forte et plus juste.

CHAPITRE IV.

Influence des Normands sur l'Angleterre.

Les deux mariages d'Emma, sœur de Richard II, duc de Normandie, d'abord avec Éthelred II, roi d'Angleterre, ensuite avec Canut, tournèrent les vues et les armes des Normands du côté de l'Angleterre. Après la mort de Canut, qui par sa puissance avoit suspendu tous les droits, les races saxonne et danoise se disputèrent le trône. L'une tiroit son droit d'Éthelred et de cette suite de princes qui avoient régné depuis Hengist; l'autre n'avoit de titre que la conquête de Canut, qui suffisoit dans nos systèmes de guerre, sur-tout étant joint à la possession.

Éthelred avoit eu des enfants de deux femmes.

La première, nommée Elgiva, fut la mère d'Edmond *Côte de fer*, dont nous avons vu le sort, et d'Edwy, que Canut fit périr par le droit des brigands.

De la seconde femme, qui fut la célèbre Emma, sœur de Richard II, duc de Normandie, Éthelred eut aussi deux fils, Alfred et Édouard. Ceux-ci, dans le

désastre de leur maison, se réfugièrent en Normandie auprès de leur oncle Richard II.

Suivons la branche aînée.

Edmond Côte de fer, fils aîné d'Éthelred, laissa deux fils légitimes, Edwin et Édouard, et un fils naturel; Canut fit encore périr ce dernier [a].

Quant aux deux autres qu'il étoit plus important, mais aussi plus dangereux d'exterminer, Canut prit, pour arriver à son but, une voie moins sûre; il chargea un de ses Danois de s'embarquer avec eux pour le Danemarck, et de prendre ses mesures pour qu'ils périssent dans cette navigation. Ce ministre de barbarie se trouva sensible à la pitié: il aborda, non en Danemarck, mais chez le roi de Suède, auquel il remit les deux jeunes princes, après l'avoir attendri sur leur sort. Cependant le roi de Suède, humain et juste avec prudence, ne voulant point attirer sur ses États les armes du redoutable Canut, les fit passer à la cour de Salomon, roi de Hongrie, où ils trouvèrent non seulement un asile, mais tous les égards dus à leur naissance, et même des égards qui ne sembloient pas dus à leur fortune, puisque Édouard (dont le frère aîné Edwin étoit mort dans ce pays) épousa la sœur de la reine de Hongrie, fille de l'empereur Henri II, de laquelle il eut deux enfants, Edgar-Atheling et Marguerite, qui fut depuis reine d'Écosse.

Suivant nos idées sur l'ordre successif, cet Édouard, et après lui Edgar-Atheling son fils, étoient les légi-

[a] Guill. de Malmesb. p. 73. Hoveden, p. 436 et suiv. Higden, p. 275 et suiv.

times héritiers du trône d'Angleterre; mais l'Angleterre et même la France furent long-temps trop barbares pour avoir des idées bien fixes et des lois bien observées sur la succession au trône. L'expérience de tous les siècles prouve que l'ordre de primogéniture et de masculinité n'est constamment suivi que dans des temps paisibles et chez des peuples polis. Par-tout où la discorde et la barbarie ôtent aux mœurs et à l'autorité une partie du respect qui leur est dû, on voit du désordre et de l'incertitude dans la succession; les bâtards héritent avec les enfants légitimes ou à leur préjudice; les cadets partagent la couronne avec les aînés ou les excluent, la monarchie est élective ou tend à l'être, et les révolutions sont fréquentes. Presque toutes les couronnes du nord furent d'abord électives, lorsque tous les États du nord étoient barbares; à mesure que ces États se sont policés, l'élection a disparu : elle n'est restée qu'en Pologne. On ne parle point de l'empire, c'est une dignité non une souveraineté. Au reste on ne prétend ici décrier l'élection ni dans son origine ni dans ses effets. Son origine tient à la liberté naturelle des hommes, elle est respectable; ses effets seroient heureux si les électeurs étoient infaillibles et incorruptibles; mais une loi constante ne vaut-elle pas mieux pour le repos des peuples et la sûreté des rois?

La France, guidée par la loi salique, a toujours voulu l'appliquer à la succession au trône; cependant, sous la première et la seconde race, la barbarie et la discorde ont quelquefois foulé aux pieds les droits et de la légitimité et de la masculinité, et de la primogéniture. En Angleterre, ces droits bien plus souvent

méprisés, parceque l'Angleterre, plus souvent conquise, a été plus troublée, sont restés dans un état d'incertitude qui a donné carrière aux systèmes. Dans tous les pays où l'ordre naturel de la succession au trône est souvent interverti, le peuple ou ses représentants ont beaucoup d'influence sur la succession; car, sans qu'il se fasse d'élection formelle, celui qui règne au préjudice de l'ordre naturel est censé choisi par la nation, et celui qui est écarté du trône est censé rejeté. Mais ces exemples ne tiennent-ils pas trop à l'anarchie pour qu'il puisse en résulter un droit constitutif? et le chaos de l'heptarchie peut-il servir de loi?

Nous avons dit qu'Éthelred, outre ses enfants du premier lit, avoit eu deux fils d'Emma sa seconde femme, savoir Alfred et Édouard. Ces deux princes avoient été emmenés en Normandie par Emma leur mère, lorsque Éthelred avoit été détrôné; ils y vivoient paisibles sous la protection des ducs de Normandie; Canut redouta cette protection, et pour empêcher le duc Richard II, frère d'Emma, d'agir en faveur de ses neveux, il voulut devenir son beau-frère; il épousa donc Emma et donna sa sœur à Richard II. Par le contrat de mariage de Canut et d'Emma on assura aux enfants qui en naîtroient la succession à la couronne d'Angleterre, l'on sacrifia les droits non seulement des enfants du premier lit d'Éthelred, mais encore des enfants qu'il avoit eus d'Emma, et qui ne pardonnèrent jamais à leur mère de les avoir ainsi vendus à l'ennemi de leur père et de leur maison [a].

[a] Guill. de Malmesb. Chronique saxonne.

Richard II et Richard III eurent en effet les mains liées par ce traité, mais Robert-le-Diable, frère et successeur de Richard III, donna beaucoup d'inquiétude à Canut, qu'il voulut forcer de rendre justice aux deux fils d'Emma ses cousins; il équipa une flotte qui fut dispersée par une tempête; mais il obligea Canut d'entrer en accommodement, et il en eût coûté aux Danois une partie de l'Angleterre, sans ce voyage de Jérusalem, où Robert alla s'engager, et d'où il ne revint pas.

Canut eut d'Emma un fils nommé Hardicnute ou Hardicanute. Il laissa aussi d'un premier lit deux fils nommés Suénon et Harold.

S'il eût voulu partager entre eux ses États, il avoit trois royaumes, c'en étoit un pour chacun. L'Angleterre, suivant le contrat de mariage d'Emma, devant être pour Hardicnute, le Danemarck et la Norwége restoient pour Suénon et pour Harold. Au lieu de ces arrangements qui sembloient indiqués par l'état des choses, Canut avoit fait des dispositions très défectueuses; il avoit donné la Norwége à Suénon qui du moins en fut possesseur paisible, le Danemarck à ce même Hardicnute qui devoit régner en Angleterre, et il n'avoit rien réglé pour la succession à cette dernière couronne: de manière que Harold pouvoit rester sans partage. L'Angleterre se divisa, les Danois Britanniques vouloient Harold, les Anglois vouloient Hardicnute conformément au traité. On partagea le royaume entre ces deux princes; mais comme Hardicnute étoit absent, Emma fut nommée régente de la partie du royaume échue à son fils, et on lui donna pour conseil le comte Godouin (Goodwin), chef de la noblesse angloise,

scélérat aussi traître et aussi insolent que les Alfric et les Édric. Son premier soin fut de se vendre à Harold, qui s'étoit emparé des trésors de Canut, et de fermer l'entrée du royaume au prince Hardicnute, sous le nom duquel il ne gouvernoit que pour faire régner Harold et pour régner avec lui dans toute l'Angleterre. Emma, voyant que Hardicnute tardoit à paroître, proposa de faire venir de Normandie les fils d'Éthelred; elle n'allégnoit que le desir si naturel à une mère de revoir des enfants dont elle étoit depuis long-temps séparée; mais Godouin vit bien que l'intention et l'espérance d'Emma étoient de ranimer par leur présence l'affection des Anglois pour la race de leurs souverains, et de faire régner ses fils du premier lit, si celui du second lit ne vouloit pas quitter le Danemarck. D'après ces vues bien pénétrées un politique ordinaire se fût opposé au retour d'Alfred et d'Édouard: Godouin prit le parti contraire, il applaudit à la proposition d'Emma; il en facilita l'exécution dans le dessein d'immoler à Harold ces importantes victimes, ou de tenter par le moyen de ces princes quelque autre grand crime; mais Emma, sans soupçonner la perfidie atroce de Godouin, avoit la défiance d'une mère: elle ne souffrit jamais que les deux princes vissent ensemble Godouin; elle tenoit toujours l'un des deux sous ses yeux, et ne permettoit à l'autre de marcher que sous l'escorte des fidèles Normands qui étoient venus en Angleterre à la suite de ces princes. Godouin, ne pouvant attaquer qu'un des deux frères, attaqua l'aîné; Alfred fut arrêté avec son escorte; on dit que Godouin, dans un entretien secret qu'il voulut avoir avec Alfred, rejeta son crime sur Harold, et proposa

au prince le trône avec sa fille; mais qu'irrité de ses refus et de ses mépris, il fit massacrer son escorte, lui fit crever les yeux à lui-même, et l'enferma dans un monastère à Ély, où Alfred mourut bientôt de douleur ou d'ennui [a]. A cette nouvelle, Emma renvoya secrètement Édouard dans son asile en Normandie. Godouin furieux d'avoir manqué une partie de son crime, et redoutant l'habileté d'Emma, l'accusa de trahison; il eut le crédit de la faire chasser du royaume; le duc de Normandie, Guillaume, arma en faveur d'Édouard; Harold mourut, Hardicnute arriva, tout se réunit en faveur de ce dernier; Godouin fut le plus empressé à lui rendre hommage; cependant Hardicnute ayant fait venir à sa cour son frère Édouard, celui-ci demanda justice du meurtre d'Alfred, et Godouin se vit en danger; mais il donna au roi une belle galère (1), et il ne fut plus parlé de rien. L'intempérant Hardicnute mourut d'indigestion à une noce, sans être regretté de personne. Quelques violences l'avoient fait haïr, et rien ne l'avoit fait estimer.

Jusque-là c'étoit la race danoise qui avoit régné dans la personne de Canut, puis de Harold et de Hardicnute; enfin la race saxonne remonta sur le trône, Édouard fut roi d'Angleterre. C'est ce prince foible, vertueux et

(1) Elle avoit une poupe dorée : elle étoit conduite par quatre-vingts rameurs vêtus, armés magnifiquement, et dont chacun portoit un bracelet d'or du poids de seize onces. On peut juger du caractère d'un prince à qui on faisoit oublier le meurtre de son frère par des présents, comme on apaise un enfant avec une poupée.

[a] Huntingdon, p. 365. Hoveden, p. 438. Higden, p. 277. Brompton, p. 935 et suiv.

superstitieux, si connu sous le nom d'Édouard-le-Confesseur. On institua une fête pour célébrer l'anniversaire de cette extinction de la race danoise en Angleterre et du rétablissement de la race saxonne.

Mais il fallut que, pour régner, Édouard s'abaissât à implorer l'appui de ce même Godouin qu'il venoit d'accuser hautement de l'assassinat de son frère, il fallut qu'il remplît cette condition si fièrement rejetée par Alfred, la condition de devenir gendre de Godouin. Édouard détesta toujours son beau-père et sa femme, cependant il rampa sous le premier, et ne se vengea de la seconde qu'en ne consommant pas le mariage; elle ne s'en plaignit point, mais sur cela les moines ont beaucoup loué la chasteté d'Édouard, parcequ'ils avoient beaucoup à se louer de sa libéralité.

Le reste de l'histoire de ce roi dévot, qui laissoit presque mourir sa mère de faim [a], qui la faisoit passer par l'épreuve du feu sur l'accusation téméraire d'un mauvais commerce avec un évêque, et qui se faisoit ensuite donner la discipline par cet évêque et par elle, n'appartient plus à notre sujet; il racheta par des vertus de particulier les défauts d'un prince foible. Quand il voulut réprimer Godouin, ce monstre prit les armes et força le roi de laisser le crime en paix; quand le roi voulut donner sa confiance à d'autres ministres, il le força de les renvoyer; il mourut enfin d'une attaque d'apoplexie dont il fut frappé à la table du roi. Si ce roi eût été tout autre qu'Édouard, les moines auroient dit Godouin empoisonné; ils aimèrent mieux attribuer sa

[a] Camden. Dorset.

mort à un miracle, car toute apoplexie alors étoit miracle ou poison. Voici donc quel est leur récit : Édouard, disent-ils, voyoit toujours avec horreur dans Godouin l'assassin de son frère Alfred. Un jour qu'ils étoient à table ensemble, l'échanson, en présentant la coupe au roi, fit un faux pas, et se redressa promptement, en s'appuyant sur l'autre pied ; comme on s'étonnoit qu'il n'eût rien renversé, l'échanson, pour dire qu'un de ses pieds avoit affermi l'autre, cita, selon le goût du temps, un des proverbes de Salomon, qui dit que *le frère aidé par son frère est comme une ville forte* [a]. « Il est vrai, répondit Édouard, en regardant Godouin d'un œil menaçant : si j'avois aujourd'hui mon frère, nous nous servirions d'appui l'un à l'autre. » Godouin se sentant accusé par ce regard, s'écria : « Que ce morceau m'étouffe, si j'ai eu la moindre part à la mort du prince. » Ce morceau l'étouffa.

Harold son fils eut ses places et sa puissance, et n'eut point son caractère ; le roi le détesta et le craignit encore, Harold respecta le roi sans l'estimer.

Puisque nous parlons des foiblesses d'Édouard, prince trop décrié par les écrivains protestants, en haine de l'église qui l'a canonisé, prince assez semblable à notre Louis-le-Débonnaire, et qui, comme lui, avoit une belle ame, quoiqu'un peu gâtée par les préjugés du temps ; soyons justes, n'oublions pas ces lois si chères à l'Angleterre, si regrettées depuis, si souvent redemandées, violées par tous les tyrans, rétablies par les princes que la nature avoit faits bons, ou que l'infortune força de le

[a] Proverb. chap. 18, vers. 19.

devenir, lois qui étoient un bienfait pour l'humanité; nous aurons plus d'une occasion d'en parler.

Il y a un mot d'Édouard qui suffiroit pour peindre son ame. Un paysan lui manqua de respect de la manière la plus choquante. Le roi sentit un mouvement d'impatience : « Comme je me vengerois, dit-il, si je « n'étois pas roi! [a] »

Le trait suivant peint à-la-fois sa douceur et sa foiblesse. Il y avoit dans sa chambre un grand coffre plein d'argent; il aperçut un page qui, trouvant ce coffre ouvert, et croyant le roi absent, remplit d'abord ses poches qu'il alla vider chez lui, et revint ensuite pour les remplir encore. « Mon ami, lui dit le roi, vous devez « être content de ce que vous avez emporté. Si le chambellan Hugonet étoit ici, il vous feroit tout rendre, et « vous seriez fouetté dans les places publiques. »

On raconte du même Édouard un trait dont il n'appartient qu'aux sages et aux amis de l'humanité de sentir tout le prix. On dit que ce prince, lorsque avec le secours des Normands il disputoit la couronne d'Angleterre aux Danois, voyant les armées en présence, et tant de milliers d'hommes prêts à périr pour cette querelle, trouva la couronne trop chère à ce prix. « Je ne « veux point, dit-il, régner sur un peuple dont une si « grande partie ne veut point que je sois son roi. » Il fit déclarer au roi danois, soit Canut, soit Harold, soit Hardicnute, (car l'époque de ce fait, ni le fait même ne sont pas fort constants) qu'il renonçoit à la couronne pour épargner le sang des hommes.

[a] Huntingdon. Guill. de Malmesb. Hoveden.

C'est Édouard-le-Confesseur qui a fait bâtir le monastère célèbre de Westminster.

Édouard plus par décence que par tendresse, rappela de la Hongrie Édouard son neveu, avec Edgar Atheling son fils, auxquels la couronne étoit due, puisqu'ils descendoient d'Edmond *Côte de fer*, fils aîné d'Ethelred [a]. Le père mourut à la cour d'Angleterre, et le fils parut être le successeur désigné d'Édouard-le-Confesseur. Mais toute l'affection de ce dernier étoit pour les Normands, qui avoient élevé son enfance et réparé ses malheurs, auxquels enfin il devoit le trône et la vie. Guillaume-le-Conquérant, son protecteur, son parent, son ami, vint le voir à Londres, et y fut reçu avec les distinctions dues à tous ces titres. On a beaucoup disputé sur la question si Édouard fit alors en partie, ou s'il fit en tout un testament en faveur de Guillaume; bien des auteurs ont parlé de ce testament; Guillaume n'en a jamais rien dit, ou du moins n'en a jamais montré; il parloit vaguement *d'intentions, de dernières intentions* qu'il eût bien voulu qu'on prît pour un testament. Quel droit au reste ce testament pouvoit-il donner à Guillaume, si l'ordre de la succession étoit réglé? Et s'il ne l'étoit pas, un testament pouvoit-il enlever aux États le droit de disposer de la couronne? Il faut pourtant convenir que quand rien n'est constant, ni l'ordre successif, ni le droit d'élection (et c'étoit le cas où se trouvoit l'Angleterre), tout titre devient bon. Il est donc vrai-semblable que Guillaume eût fait valoir le testament d'Édouard, s'il y en avoit eu un. Mais Guil-

[a] Huntingdon, p. 366. Hoveden, p. 444 et suiv.

laume aimoit bien autant devoir tout à son épée : elle avoit été son meilleur titre, même au duché de Normandie.

HISTOIRE DE LA RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume duc de Normandie (1).

(Années 1066 et suivantes.)

Jusqu'ici les Normands n'avoient été que des François mal soumis, dont les soulévements divisoient l'État, et y formoient des guerres civiles. Ils vont de-

(1) L'histoire détaillée de cette conquête a été brodée en laine par Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant; Mathilde fit présent

venir une puissance étrangère. Guillaume va conquérir le trône d'Édouard. La rivalité de la France et de l'Angleterre va commencer.

Après la mort d'Édouard-le-Confesseur, l'Angleterre sembla préparer elle-même la conquête de Guillaume, en excluant du trône Edgar Atheling (1), le seul héritier légitime, et en élisant Harold, qui n'avoit d'autre titre que ses intrigues et sa puissance, Harold que la qualité seule de fils de Godouin eût dû faire rejeter. Pendant la vie d'Édouard, Harold avoit fait un voyage en Normandie, après celui que Guillaume avoit fait en Angleterre. Harold n'ignoroit pas que les vœux d'Édouard étoient pour Guillaume, Edouard et Guillaume n'ignoroient pas que toutes les démarches de Harold tendoient à mettre la nation dans ses intérêts [a]. Harold étant (2) donc en Normandie, Guillaume, en le comblant d'égards, voulut s'expliquer avec lui sur leurs prétentions rivales à la succession d'Édouard. Ni l'un ni l'autre ne

de cette tapisserie à Eudes, ou Odon, évêque de Bayeux, frère utérin de Guillaume, et on la conserve encore dans la cathédrale de Bayeux. On peut en voir une savante explication donnée par M. Lancelot, dans le huitième volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 602-668. Voyez aussi les Monuments de la Monarchie françoise de Montfaucon, t. II.

(1) Ce nom d'*Atheling*, qui lui devint propre, désignoit l'héritier de la couronne, et lui fut donné par cette raison.

(2) Je supprime divers incidents de ce voyage, comme la détention de Harold chez le comte de Ponthieu, l'expédition de Bretagne, où Harold fut mené par Guillaume, etc. On peut voir tous ces détails dans les Mémoires de Littérature, t. VI, p. 739 et suiv., t. VIII, p. 602 et suiv.

[a] Mémoires de Littérature, t. VI, p. 739 et suiv., t. VIII, p. 602 et suiv.

regardoit Edgard Atheling comme un obstacle à ses projets, c'étoit un enfant. Harold dissimula, ainsi qu'on peut le croire, il étoit au pouvoir de son rival. Si l'on demande pourquoi il avoit eu l'imprudence de s'y mettre, les uns disent qu'Édouard l'y avoit envoyé pour annoncer à Guillaume qu'il lui destinoit sa succession, les autres que Harold y étoit allé pour traiter de la liberté d'un de ses frères et d'un de ses neveux, qui pendant les troubles précédents avoient été livrés à Guillaume pour otages de la conduite de Godouin; on peut supposer que Harold n'étoit pas fâché de sonder les projets, d'observer les préparatifs de Guillaume, et que peut-être il ne s'attendoit pas à l'explication précise qu'exigea ce duc. Elle se termina de la part de Harold par des serments de ménager toujours, et auprès d'Édouard, et auprès de la nation, les intérêts de Guillaume, dont il fiança la fille. On dit que le duc de Normandie le fit jurer devant un autel sous lequel il avoit fait cacher des reliques qu'il lui montra lorsque le serment fut prononcé; on ajoute que Harold fut consterné à cette vue [a]. Notre pieux roi Robert, pour soustraire ses sujets aux peines du parjure, les faisoit jurer sur des reliquaires dont il avoit fait ôter les reliques. On ignoroit alors que tout serment est sacré, que toute promesse est un serment.

Malgré tous les serments et toutes les reliques, Harold ne perdit pas un moment pour se faire couronner à la mort d'Edouard. Quand Guillaume réclama la foi donnée, Harold répondit qu'elle avoit été extorquée;

[a] Roman de Rou, p. 280. Chronique de Normandie.

quand Guillaume allégua les intentions connues d'Édouard (1), on lui opposa le choix des États. Guillaume fit un manifeste ; quelles raisons pouvoit-il dire ? Des raisons de manifeste ; il venoit venger la mort d'Alfred, il venoit réformer les abus ; il entra en Angleterre à main armée. C'étoient là ses meilleures raisons.

L'intérêt et le droit de la France, même dans les principes d'une politique juste, étoient évidemment de s'opposer à cette invasion ; car dans ces principes, tout conquérant, tout usurpateur est un ennemi public contre lequel on doit se réunir. Dans les principes de la politique commune, on avoit bien d'autres raisons de traverser l'entreprise de Guillaume. Il étoit vassal de la France, et le système féodal donne lieu ici à des considérations particulières.

Ce système a en général un grand inconvénient, c'est qu'il ne fournit aucun droit ni aucun moyen d'empêcher l'agrandissement du vassal, et que l'agrandissement du vassal détruit toute féodalité. Comment exiger des devoirs féodaux d'un vassal plus puissant que soi, ou comment le punir de l'inobservation de ces devoirs? Un seigneur concède à charge d'hommage et de réversion quelques portions de terres à des domestiques ou à d'autres inférieurs qu'il veut récompenser ou gratifier. Voilà l'origine de la féodalité, en la considérant même de son côté le plus favorable, et en excluant toute idée d'usurpation de la part du vassal. Mais pour assu-

(1) Si l'on pouvoit compter sur les fragments de chroniques anciennes ou modernes, cités dans l'histoire de Guillaume-le-Conquérant, par l'abbé Prévôt, ce seroit Harold, et non Guillaume, que les dernières intentions d'Édouard-le-Confesseur auroient appelé au trône.

rer l'exécution de ces clauses, d'hommages à perpétuité, et de réversion dans certains cas, il faudroit que les lois féodales elles-mêmes eussent pris soin d'ordonner la réversion au moindre accroissement de fortune ou de puissance de la part du vassal (1). Faute d'une pareille loi, la féodalité a souvent dégénéré en une institution ridicule et impossible. On a vu des rois de France rendre hommage à leurs sujets. Philippe I[er] rendit hommage au comte de Sancerre pour la vicomté de Bourges; l'abus étoit sensible, il fallut dans la suite le réformer par une loi particulière, qui convertit en pareil cas l'hommage en indemnité. Mais étoit-il beaucoup plus facile à François I[er] de forcer un vassal, tel que Charles-Quint, à l'accomplissement des devoirs féodaux? Et pour ne pas sortir de notre sujet, les rois d'Angleterre n'étoient-ils pas des vassaux trop puissants pour la France? On obtenoit d'eux, en temps de paix, le vain cérémonial de l'hommage, mais certainement Henri II devoit être un vassal bien indocile de Louis-le-Jeune.

Si les lois féodales n'ont point défendu l'agrandissement du vassal, la politique peut le prévenir. Le roi de France, par exemple, pouvoit dire au duc Guillaume: « Les conditions sous lesquelles la Normandie a été cé« dée à vos pères ne pourront plus être remplies qu'au« tant que vous le voudrez bien, si vous devenez roi « d'Angleterre; choisissez donc de l'Angleterre ou de « la Normandie. »

(1) Nous ne considérons ici la féodalité que chez les grands vassaux, et de souverain à souverain. Entre des particuliers sujets d'un même État, point de difficulté, parceque la loi est toujours plus forte que le particulier le plus puissant.

Il pouvoit encore lui tenir un langage plus noble et plus digne d'un suzerain; il pouvoit lui dire : « Vous « n'avez point de droit à la couronne d'Angleterre. Votre « souverain vous défend d'entreprendre une guerre in« juste et de troubler la paix de ses voisins. » Ce ton de maître eût été placé alors; on avoit des moyens de le soutenir. Guillaume vrai-semblablement n'eût pu résister à-la-fois aux armes de Harold, qui eût défendu l'Angleterre, et à celles du roi de France qui eût attaqué la Normandie; mais si on laissoit Guillaume conquérir le premier de ces États, il lui devenoit plus facile de conserver le second.

Il est donc certain que la France devoit s'opposer de tout son pouvoir à l'expédition de Guillaume. La jalousie de Henri Ier eût suffi pour l'éclairer sur cet objet; mais ce prince ne vivoit plus; Philippe Ier, son fils, dormit sur le trône, et ne se réveilla jamais qu'au bruit des foudres de Rome. Quand il fut en état d'agir, il n'agit point, ou il agit mollement; mais lorsque Guillaume préparoit son expédition, Philippe n'étoit rien encore. Mineur et gouverné par les amis même de Guillaume, que pouvoit-il faire? Le duc de Normandie, pour désarmer la France, offroit de lui faire hommage de la couronne d'Angleterre; cependant quand cette proposition fut discutée au conseil de Philippe, l'évidence des intérêts dicta d'abord une réponse convenable; on donna ordre à Guillaume d'abandonner ce projet, et il le suivit avec plus d'ardeur. Baudouin, comte de Flandre, beau-père de Guillaume, et oncle de Philippe (1), étoit

(1) Par Adèle sa femme, fille du roi Robert.

en France à la tête du conseil de régence : il secondoit sous main les projets de son gendre : il faisoit faire pour lui des levées, même en France : il engageoit la noblesse à marcher sous les drapeaux de ce conquérant. On dit [a] que Guillaume avoit envoyé son blanc-seing au comte de Flandre, qui le remplit d'une obligation de trois cents (1) marcs d'argent de rente que Guillaume contractoit envers lui, et moyennant laquelle Baudouin lui fournit de l'argent, des vaisseaux, des hommes, et vrai-semblablement aux dépens de la France.

L'esprit guerrier étoit alors dans toute sa fureur, la chevalerie tournoit toutes les têtes ; l'aventure de Salerne et les conquêtes des Normands enflammoient l'imagination ; les croisades, qui alloient bientôt assouvir cette ardeur de gloire et cette soif de sang, n'étoient pas nées ; l'expédition d'Angleterre réunissoit tous les vœux et tous les efforts. La France, la Germanie, les Pays-Bas, voulurent y contribuer ; l'Europe entière y envoya ses chevaliers, et tous avouoient que Guillaume, vainqueur de ces mêmes Normands (2) qui soumettoient l'Italie, étoit seul digne de les commander. Tous les voisins de la Normandie sembloient avoir oublié leurs intérêts ; les comtes d'Anjou, de Flandre, etc. dépeuploient leurs États pour couronner leur ancien ennemi.

(1) Ou trois mille. Mézerai dit l'un et l'autre dans sa grande histoire.

(2) On a vu plus haut que ces Normands qui soumettoient l'Italie étoient pour la plupart ceux qui s'étoient révoltés en Normandie contre Guillaume, et que Guillaume avoit vaincus.

[a] Guill. de Malmesb.

C'étoit en partie l'effet de leur enthousiasme, en partie le fruit de la politique de Guillaume; il avoit su tout pacifier, comme il avoit su tout vaincre.

Conan, comte de Bretagne, fut le seul qui ne s'aveugla point [a]; petit-fils, par sa mère, du duc de Normandie Robert-le-Diable, il prétendit, comme tant d'autres concurrents, vaincus par Guillaume, être préféré à un bâtard; mais il sut mieux prendre son temps : il réclama la Normandie au moment où Guillaume réclamoit l'Angleterre. Il étoit difficile que la France ne secondât point une demande faite si à propos; Conan proposoit un arrangement qui eût pu satisfaire tout le monde, en laissant à la valeur des chevaliers cette occasion de s'exercer, dont elle paroissoit si jalouse; il demandoit que la Normandie lui restât, si Guillaume conquéroit l'Angleterre; Guillaume, sans lui répondre, continua ses armements; Conan mourut. On peut croire que Guillaume fut accusé de cette mort; Hoël, beau-frère et successeur de Conan, ne parla plus de la Normandie, et s'occupa, comme le reste de la noblesse françoise, de l'expédition d'Angleterre, où il envoya son fils, Alain Fergent, servir sous Guillaume avec cinq mille Bretons.

Le duc de Normandie entendoit trop bien ses intérêts pour négliger de se rendre le pape favorable; il lui demanda son agrément et sa bénédiction pour l'entreprise qu'il formoit, il lui promit de tenir l'Angleterre en fief du saint-siége, il promettoit la même chose à la France; le conquérant le plus fier a souvent besoin de tromper. Le pape envoya au duc un étendard béni, et défendit.

[a] D'Argentré, histoire de Bretagne, liv. 3, chap. 94.

sous peine d'excommunication, aux Anglois de se défendre, aux autres peuples de les secourir.

Guillaume, toujours aussi prudent que brave, jugea qu'il falloit diviser les forces qu'il alloit combattre. Ses amis du nord ne lui manquèrent pas au besoin. Le roi de Norwége, Alfager, fit, à sa prière, une diversion dans la partie septentrionale de l'Angleterre, tandis que Guillaume se disposoit à entamer le midi.

A cette tempête Harold opposoit les ressources d'une grande ame, les précautions de la prudence, la confiance que la valeur inspire, et l'amour que ses sujets avoient pour lui ou qu'ils lui devoient [a]; car il les gouvernoit avec sagesse, et en ménageant tout le monde, il faisoit observer les lois. Il combla d'égards le jeune Atheling, il lui donna le comté d'Oxford; s'il lui prenoit son royaume, du moins il lui en cédoit volontairement une partie, sacrifice qu'un usurpateur ne fait guère à moins d'y être contraint. Les cœurs étoient pour lui, maie Guillaume étoit redouté.

Harold vole à la rencontre d'Halfager, le défait, le tue, et conclut une paix avantageuse avec son fils Olave. Tosti, un des frères de Harold, et son plus grand ennemi, avoit accompagné le roi de Norwége dans cette expédition, et périt avec lui.

Encouragé par cette victoire, Harold s'avance vers Guillaume, qui venoit d'aborder à Pevemsey dans le comté de Sussex. On dit que le duc, en sautant hors de la chaloupe, tomba le visage contre terre, ce qui, dans ce temps de superstition, auroit pu alarmer ses

[a] Guill. de Malmesb. p. 63 et suiv. Hoveden, p. 448 et suiv.

troupes, sans la présence d'esprit du duc ou d'un de ses soldats, qui dit tout haut : « Voyez le duc de Normandie prendre possession de l'Angleterre. » C'est le mot connu de César : « Je t'embrasse, ô terre d'Afrique [a]! » L'histoire moderne copie beaucoup l'histoire ancienne. Guillaume, après son débarquement, renvoya, dit-on, ses vaisseaux en Normandie, ou les brûla, pour s'imposer la nécessité de vaincre, en s'ôtant la liberté du retour; autre trait pris de l'histoire ancienne.

Le duc de Normandie montra quelque inquiétude aux approches du vainqueur rapide des Norwégiens : il parut craindre les suites d'une affaire décisive et se repentir de s'être trop engagé; il voulut négocier, et il le fit d'une manière qui annonçoit de la foiblesse; ce fut un moine qu'il chargea de traiter avec Harold; il donnoit au monarque anglois le choix de trois différents partis : l'un de s'en rapporter à l'arbitrage du pape; l'autre de conserver la couronne, mais de lui en rendre hommage; le troisième enfin étoit le duel.

Harold répondit :

1° Que le pape, étant son ennemi, ne pouvoit être arbitre (b);

2° Que la couronne d'Angleterre étoit indépendante et le seroit toujours;

3° Qu'il ne pouvoit y avoir lieu au duel, puisque la couronne étoit à lui, et que le duc ne mettoit rien dans la balance; qu'au reste le Dieu des batailles alloit les juger. Si pourtant le duel dut jamais avoir lieu

[a] Chronique de Baker.
[b] Higden. Guill. de Malmesb

entre des souverains, il semble que c'étoit dans cette occasion, où la querelle étoit entre deux usurpateurs. Il fallut se préparer au combat pour le lendemain.

Les Anglois, disposés à la confiance par ces préliminaires, passèrent la nuit dans les festins, et peut-être les démarches de Guillaume n'étoient-elles qu'un stratagème pour les amener à cette sécurité dangereuse. Les Normands passèrent la même nuit en prières et en préparatifs. La bataille s'engage; les deux généraux déploient tous les efforts du talent et de la valeur; depuis sept heures du matin jusqu'au soir ils n'avoient eu l'un sur l'autre aucun avantage décisif; à leur acharnement et à leurs ressources on reconnoît Guillaume et Harold qui combattent pour le trône. Cependant Harold avoit eu un œil crevé dès le commencement de la bataille; Guillaume avoit aussi été blessé : il avoit eu deux chevaux tués sous lui. Le bruit de sa mort répandu de rang en rang, soit par hasard, soit par un artifice de Harold, commençoit à glacer las Normands; ce bruit vient jusqu'à Guillaume qui se hâte de le dissiper en se montrant sans casque et tête nue. Les Anglois forcés, par les vicissitudes du combat, de serrer de plus en plus leurs rangs, se forment insensiblement en colonne comme ils ont fait depuis à Fontenoy; et cette colonne, comme à Fontenoy, étoit impénétrable. Guillaume employa heureusement un stratagème très usité chez les anciens et auquel il avoit depuis long-temps dressé ses troupes : il fit sonner la retraite, et à l'instant toute son armée parut dans une confusion qui annonçoit une déroute. Ce spectacle invite les Anglois à poursuivre l'ennemi; la colonne se

disperse en une multitude de petits pelotons pour fondre sur les Normands dispersés; mais ceux-ci, à un signal donné, reprennent leurs rangs aussi facilement qu'ils les avoient quittés, et enveloppent tous les pelotons anglois, qui sont écrasés les uns après les autres. Harold, furieux de se voir enlever la victoire, se porte par-tout à-la-fois, conjure, menace, rallie enfin ses troupes, et renouvelle la bataille; des historiens disent que Guillaume parvint cependant à le tromper une seconde fois par le même stratagème, ce qui annonceroit plus d'imprudence de la part de Harold, que de talent de la part de Guillaume. On vit tomber Harold d'un coup de flèche, et les Anglois découragés cessèrent de disputer la victoire; on en fit un carnage horrible; car Guillaume ne savoit pas ménager ses ennemis. Eudes ou Odon son frère, évêque de Bayeux, contribua beaucoup à ce succès; deux frères de Harold périrent avec lui. Le corps de ce prince étoit tellement défiguré par les coups, qu'il ne put être reconnu que par sa maîtresse, à des marques secrètes.

Ainsi périt avec gloire l'illustre fils de l'exécrable Godouin, prince digne en effet du trône, s'il n'y avoit pas été porté par les crimes de son père, et si lui-même il n'eût pas dépouillé l'héritier légitime. Cette journée, qui changea le sort de l'Angleterre, est connue sous le nom de bataille d'Hastings. Guillaume fonda depuis une abbaye en mémoire de sa victoire, dans le lieu où il l'avoit remportée. Cette grande révolution arriva le 14 d'octobre 1066.

Guillaume prétendit avoir entendu en songe, la nuit suivante, une voix qui lui disoit : « Guillaume, tu as

« vaincu, tu régneras toi et tes enfants [a]! » Un moine, *qui savoit l'art de voler en l'air, et qui avoit volé l'espace de plus d'une lieue*, lui avoit la veille prédit la victoire. On voit par là quels moyens employoit ce conquérant pour couvrir son usurpation.

Le légitime héritier Edgar fut enfin proclamé malgré lui-même au milieu du trouble et de la terreur, suite de la défaite d'Hastings. Incapable de régner dans un temps paisible, comment eût-il soutenu ce fardeau dans de pareilles conjonctures? Le vainqueur avoit pris Douvres et marchoit à Londres. Les partisans d'Edgar, pour l'honneur de leur choix, voulurent se défendre sous son nom; ils firent une sortie, furent battus et se dispersèrent. Le clergé voyoit dans Guillaume un prince pieux, qui marchoit sous un étendard béni par le pape, et qui feroit triompher l'Église; les Anglois y voyoient un grand homme, ils se soumirent; Atheling lui-même vint l'implorer contre ses indiscrets partisans, et demander qu'il le préservât du trône. Guillaume fut couronné à Londres; il voulut être élu par les États, politique si naturelle dans un usurpateur, que ce fait ne prouve rien pour le droit d'élection. L'archevêque de Cantorberi Stigand n'étoit agréable ni au pape, ni à Guillaume; Guillaume ne voulut point de son onction, et se fit sacrer par l'archevêque d'Yorck. Il parut d'abord n'avoir d'autre desir ni d'autre soin que de faire bénir son régne; il signala sa reconnoissance envers ses sujets normands, sa clémence envers les Anglois, sa justice envers tous; Atheling retrouva les

[a] Guill. de Malmesb. Higden. Order. Vital.

mêmes égards auxquels Harold l'avoit accoutumé; le clergé fut content; la nation fut charmée: elle jouissoit de la même police que Rollon avoit autrefois établie en Normandie, et c'étoit un bienfait nouveau pour elle. Si tous les jours elle perdoit quelque chose de sa liberté, c'étoit presque sans s'en apercevoir. Guillaume prenoit soin de lui cacher ou de lui dorer ses fers; le peuple fut désarmé, et il crut être débarrassé d'un poids incommode; les forteresses s'élevoient de tous côtés, et le peuple n'y voyoit qu'une précaution prise pour le défendre, non un moyen qu'on se ménageoit de l'asservir; l'enthousiasme interpréte tout favorablement.

Guillaume s'attacha sur-tout à ne former qu'un peuple et qu'une famille des Danois, des Anglois et des Normands [a]; il voulut faire disparoître cette distinction entre les vainqueurs et les vaincus, qui entretient les factions et les haines; il favorisa les alliances de peuple à peuple; il donna de riches héritières de Normandie à des seigneurs anglois, il maria ses officiers à des Angloises, il tâcha de récompenser ses Normands sans trop fouler les Anglois.

Ces beaux jours de l'Angleterre et de son nouveau roi durèrent peu; Guillaume apprit bientôt ce que c'est que de posséder des États séparés par des mers; ses affaires l'ayant rappelé dans le continent, l'enthousiasme qu'excitoit sa présence se refroidit, et les régents qu'il laissa en Angleterre, faisant trop sentir le joug, on voulut le secouer; il s'aggrava: bientôt il devint insupportable; quand les régents virent qu'on

[a] Hoveden.

leur contestoit quelque chose, ils se permirent tout, et Guillaume eut le malheur de ne voir que par leurs yeux : il autorisa leurs violences, en croyant ne faire que défendre son autorité. On vit alors à découvert le conquérant et l'usurpateur que le législateur et le père avoient déguisés ; Guillaume et ses Normands ne parurent plus qu'un tyran et des bourreaux ; on voulut s'en défaire, et tout moyen parut légitime ; on prétendit renouveler l'horreur de la Saint-Brice ; on osa méditer un massacre général des Normands ; le jour fut choisi, ce fut le jour des Cendres et le temps du service divin ; les Normands devoient, suivant l'usage, assister sans armes à cette cérémonie de pénitence. C'étoit là qu'on les attendoit pour les égorger ; mais Guillaume, qu'on n'attendoit pas, arriva, et les conjurés coururent se cacher dans le nord de l'Angleterre.

Quand Guillaume vit qu'il n'étoit plus aimé, il changea de conduite, il mérita la haine qu'il inspiroit, il prodigua aux Anglois les rigueurs et les mépris, il les accabla d'exactions, il éleva un mur de séparation entre eux et les Normands ; il fit de ceux-ci un peuple d'oppresseurs, des autres un peuple d'esclaves ; c'étoient les Lacédémoniens et les Ilotes. Le nom anglois tomba dans un tel avilissement, qu'il tint lieu d'opprobre et devint une injure. Il s'en est bien relevé depuis, mais sous les Normands, non sous les Saxons [*a*].

Guillaume voulant effacer en Angleterre jusqu'aux moindres traces du gouvernement saxon, y introduisit les lois, les coutumes, le langage de la Normandie. Ce

[*a*] Order. Vital. Hoveden. Huntingdon et *alii passim*.

dernier article se refuse à l'autorité des rois. Guillaume eut beau exclure des écoles, des tribunaux et de sa cour, toute autre langue que le françois, il ne put en faire la langue de l'Angleterre. Il résulta seulement de ce françois, mêlé avec le saxon, une langue composée où l'on retrouve des racines de l'une et de l'autre langue. Sur tout le reste la tyrannie eut toute son étendue. Dans les tribunaux, juges, avocats, plaidoiries, arrêts, tout étoit normand (1); les Anglois, jugés par des ennemis et sur des lois étrangères, n'étoient pas moins sacrifiés dans l'ordre judiciaire que dans l'ordre politique. Pour eux l'oppression étoit partout; les droits de sujets et de citoyens leur étoient enlevés. On cite comme un exemple de ce que peut un tyran sur des hommes, la loi qui obligeoit, sous peine de mort, tous les habitants d'éteindre leur feu et leur lumière à une certaine heure, au son d'une cloche qui s'appeloit le *couvrefeu*. C'étoit un réglement qui s'observoit depuis long-temps en Normandie, et dont l'objet étoit de prévenir les querelles, les incendies, peut-être aussi toute assemblée nocturne. Cette loi, observée de même en Écosse, étoit commune en Angleterre aux Saxons et aux Normands, ainsi que la loi qui condamnoit un homme à avoir les yeux crevés pour avoir tué un lièvre, tandis qu'il n'en coûtoit qu'une légère amende pour le meurtre d'un homme. Sur l'ar-

(1) Guillaume-le-Conquérant voulut même donner le nom de *Normandie* au royaume d'Angleterre. C'est encore un article qui se refuse à l'autorité. Louis XI voulut aussi vainement donner le nom de *Francie* à la ville d'Arras, dont le nom lui étoit devenu odieux à cause de la résistance que cette place lui avoit opposée.

ticle de la chasse, Guillaume étoit également le tyran de ses sujets naturels et conquis. Il força les hommes d'abandonner aux bêtes fauves un espace de trente milles, où il détruisit et les habitations et les églises. C'est ce qu'on nomma la *forêt-neuve* dans le comté de Hamps (1). Richard son second fils fut tué par un cerf dans cette forêt.

(1) L'abbé Prévôt excuse Guillaume-le-Conquérant sur l'indécente sévérité de ses lois forestières; il dit que la plupart des princes pardonnent plus difficilement le meurtre d'un cerf que celui d'un homme, et peu s'en faut que cela ne lui paroisse tout simple. Guillaume étant un jour à la chasse, entendit au loin des cris douloureux; il en demanda la cause; on lui dit que c'étoit un homme que ses piqueurs avoient maltraité, parcequ'il avoit détourné les chiens en traversant le chemin, et qu'on avoit de la peine à les remettre en haleine. Guillaume s'emporta; le lecteur croit sûrement que ce fut contre les piqueurs: non, ce fut contre le passant. Il fit venir les piqueurs, et leur demanda pourquoi ils n'avoient pas tué cet homme. Un de ces piqueurs, digne de recevoir un pareil ordre, courut pour l'exécuter; le passant se défendit: Guillaume le fit pendre. Non seulement l'abbé Prévôt rapporte ce trait sans indignation, mais encore il prétend que nous n'en devons pas concevoir plus mauvaise opinion de ce tyran bâtard. Quelle opinion veut-il que l'on prenne du jugement de l'auteur? Il traite à-peu-près ou de chimère ou de bagatelle l'horrible dévastation d'Yorck à Durham. Il nous vante la douceur du gouvernement de Guillaume en Angleterre dans les dernières années de sa vie; toute la grace qu'il nous fait, c'est de ne pas exiger que nous croyions à quelques miracles qu'on a voulu attribuer à Guillaume. En général, cette histoire de Guillaume-le-Conquérant par l'abbé Prévôt n'est qu'un panégyrique romanesque, où l'humanité entière est sacrifiée à son héros. Les ennemis et les sujets de Guillaume ont toujours tort, lui seul a toujours raison. Il est mauvais frère, mauvais mari, mauvais père, mauvais maître; mais il a toujours raison. Il échappe seulement de temps en temps à l'auteur des traits de vérité, qui démentent une adulation si gratuite et si perpétuelle, et qui le mettent en contradiction avec lui-même. Le prince Robert, fils de

Inhumain dans ses plaisirs, Guillaume fut implacable dans ses vengeances. Le Northumberland se révolta, le Northumberland fut réduit en cendres. Il ne resta pas une maison depuis Yorck jusqu'à Durham. On compte qu'en cette occasion il périt cent mille personnes par le fer, par le feu ou par la faim. C'est un des grands spectacles de désolation qu'ait donné la barbarie. On fuyoit, ou en Écosse, ou en Irlande, ou en Danemarck, ou en Norwége; ceux qui restoient ne prenoient plus conseil que du désespoir; ils se révoltoient encore, ils étoient toujours vaincus; ceux qui s'étoient soumis n'étoient que ruinés. Une mort cruelle étoit le partage de ceux qui résistoient.

Guillaume abusoit de tout. Le terrier général qu'il avoit fait faire dans son royaume, et que tout souverain devroit ordonner dans le sien, ne lui servoit qu'à dépouiller plus facilement une multitude d'Anglois

Guillaume, dont tous les historiens louent la tendresse et le respect pour un père insensible et prévenu contre lui, est représenté ici comme un parricide, comme le plus dénaturé des fils et le plus factieux des sujets; Guillaume-le-Roux et Henri ses frères sont au contraire comblés d'éloges. Les fréquents épisodes dont cet ouvrage est orné sont évidemment fabuleux; les chroniques qu'on y cite sont assez suspectes : on les donne pour très anciennes, tandis que, par le style et par l'orthographe, elles seroient à peine du seizième siècle. Cette histoire enfin ne mérite aucune espèce de confiance. On en a estimé le style, on ne l'estimeroit plus aujourd'hui. Ce style est long et froid, sans nerf, sans couleur. On y trouve des phrases du plus mauvais goût; telle est celle-ci : « Guillaume n'étant point refroidi « par les approches de l'hiver. » Et des constructions tout-à-fait vicieuses, comme celle-ci :

« Guillaume n'ignora pas long-temps des murmures qu'on ne se « contraignoit plus pour dissimuler. »

en faveur de quelques Normands, et qu'à opprimer indistinctement tous les possesseurs pour son intérêt propre, car son avarice égaloit sa dureté. Toutes les chartes de franchise étoient violées, les priviléges du clergé foulés aux pieds, les places ecclésiastiques arrachées aux Anglois, qui les gardoient trop long-temps, et données aux Normands, que Guillaume croyoit les plus utiles à ses desseins. L'archevêque d'Yorck, qui l'avoit sacré, mourut en le maudissant.

Celui que tout le monde craint, doit craindre tout le monde; l'indignation faisoit renaître en tout lieu les révoltes que la terreur seule étouffoit; les Anglois cherchoient par-tout des appuis et des vengeurs; depuis le moment où Guillaume devint cruel, il ne connut plus de repos; les conjurations succédoient aux soulévements, il falloit qu'il combattît et qu'il punît sans cesse; il avoit trop vaincu pour n'avoir pas toujours à vaincre. Tantôt des fils de Harold (1) venoient réclamer le trône de leur père, et paroissoient tour-à-tour sur diverses côtes; tantôt Edgar Atheling se laissoit rendre la couronne qui n'appartenoit qu'à lui; tantôt les rois de Danemarck, qui avoient aussi leurs prétentions à la couronne d'Angleterre, comme successeurs de Canut-le-Grand, faisoient des irruptions dans le pays; tantôt Malcolm, roi d'Écosse, protecteur naturel d'Edgar Atheling, dont il avoit épousé la sœur (2), attaquoit le nord de l'Angleterre. Quelquefois ces ennemis se réunissoient, et ils seroient devenus très redou-

(1) Ils s'étoient retirés en Irlande après la bataille d'Hastings; ils étoient trois, Godwin, Edmond et Magnus.

(2) Marguerite.

tables, s'ils avoient su mettre plus de concert et d'intelligence dans leurs opérations; mais Guillaume parvenoit toujours à les diviser et à les chasser [a]; la politique ne savoit pas encore lier les intérêts et former des alliances solides. Les fils de Harold cessèrent de paroître; les rois de Danemarck ne faisoient que piller, et ne suivoient aucune expédition; Edgar Atheling, qu'on nommoit *le favori de la nation angloise*, mais favori sans mérite, et même sans crédit, Atheling abandonné par le roi d'Écosse son beau-frère, demanda encore pardon à Guillaume, auquel il faut savoir gré de l'avoir laissé vivre, et partit pour la Terre-Sainte.

Cependant Guillaume n'avoit que des ennemis. Il étoit si odieux que les Normands même conspiroient contre lui; mais il découvroit et dissipoit toutes les conspirations. Rome n'étoit plus dans ses intérêts. Après la conquête de l'Angleterre, il avoit envoyé au pape Alexandre II des présents dont il paroît que ce pontife s'étoit contenté; mais lorsque Grégoire VII fut monté sur le trône, il se souvint des promesses faites à son prédécesseur; il somma Guillaume de rendre hommage de sa couronne usurpée, et de payer tous les arrérages échus du *Romescot* ou denier de saint Pierre. Guillaume répondit comme un souverain légitime, ou comme un usurpateur, qu'il ne tenoit la couronne *que de Dieu et de son épée;* le nonce voulut le menacer des censures ecclésiastiques, Guillaume défendit à ses sujets de reconnoître aucun pape, et de recevoir aucun ordre de Rome sans sa permission. Cette fermeté décon-

[a] Guill. de Malmesb. Guill. de Poitiers, apud Duchesne.

certa l'inflexibilité d'Hildebrand; ce pape, qui avoit alors d'autres affaires, consentit qu'il ne fût plus parlé de l'hommage de l'Angleterre, pourvu que les arrérages du denier de saint-Pierre fussent payés; et ils le furent.

Il manquoit à tous ces mouvements et à toutes ces dispositions contre Guillaume, d'être animés par l'ennemi qui naturellement eût dû faire tout agir, et agir efficacement lui-même : cet ennemi, c'étoit la France.

CHAPITRE II.

Philippe I[er], roi de France. Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre.

(Depuis l'an 1074 jusqu'à l'an 1087.)

Philippe enfin parut fatigué des exploits, des succès et des violences de son rival. Il sentit les motifs et les moyens qu'il avoit de nuire à un usurpateur de l'Angleterre, resserré dans son île par les Gallois et les Écossois, et qui possédoit ou réclamoit en France la Normandie, le Maine, le Vexin et la mouvance de la Bretagne. Il sentit le tort qu'avoit eu son conseil de ne point traverser l'expédition d'Angleterre; il voulut du moins profiter des troubles qu'entraînoit cette conquête.

De tous les États de son ennemi qu'il pouvoit ou

attaquer ou conserver, le Vexin étoit le plus à sa portée. Nous avons dit que Henri Ier avoit cédé cette province au duc de Normandie Robert-le-Diable, père de Guillaume, en reconnoissance de ses services; mais il n'est pas possible que, comme le dit un auteur moderne [a], Philippe l'ait reprise pendant la minorité de Guillaume, qui avoit vingt-six ans de plus que lui. C'étoit Henri Ier, lui-même, qui l'avoit reprise pendant la minorité de Guillaume, prétendant que, comme il avoit donné cette province à Robert pour prix des secours qu'il en avoit reçus au commencement de son régne, elle devoit lui revenir pour prix de ceux que l'enfance de Guillaume venoit de recevoir de lui. Ou Guillaume s'étoit contenté de cette raison, ou ses autres affaires ne lui avoient pas permis de témoigner ce qu'il en pensoit.

Le Maine étoit encore une province plus récemment acquise par les ducs de Normandie. C'étoit Guillaume qui en avoit fait la conquête, d'après le testament du dernier comte (Hebert). Les comtes d'Anjou avoient des prétentions sur le Maine; Philippe se servit d'eux pour exciter des troubles dans ce pays. Guillaume les dissipa d'un regard dans un de ces voyages qu'il faisoit si fréquemment d'Angleterre en France.

La Bretagne qui se prétendoit indépendante, et qui avoit eu des rois, souffroit impatiemment de n'être plus qu'un arrière-fief de la couronne. Ses comtes, qui même avoient des prétentions au duché de Normandie, étoient indignés de rendre hommage à un prince qu'ils

[a] M. Smollett.

brûloient de dépouiller; les haines si animées depuis long-temps entre la France et la Normandie étoient encore plus vives entre la Normandie et la Bretagne, puisque celle-ci avoit été opprimée par les Normands. Au milieu de ces dispositions, un orage qui s'étoit formé en Angleterre vint éclater en Bretagne. Deux seigneurs normands, Guillaume Fitzo berne et Ralph de Guair, ayant suivi le duc Guillaume dans l'expédition d'Angleterre, en avoient été magnifiquement récompensés [a]. Fitzosberne étoit même un de ces régents que Guillaume, pendant son absence, avoit laissés en Angleterre, et qui avoient tant aliéné les cœurs des Anglois. Roger, un des fils de Fitzosberne, voulut épouser la sœur de Ralph de Guair, et comme ces deux familles devoient tout au roi, elles se crurent obligées de demander son agrément. Soit raison, soit caprice, le roi le refusa; les deux familles étoient d'accord, et peut-être le desir qu'elles avoient d'unir leurs richesses et leur puissance étoit-il le motif du refus de Guillaume. Le mariage ne s'en fit pas moins, et même avec une solennité insultante pour le roi. Après un tel éclat, comment échapper à la vengeance de ce roi terrible? Au milieu de la joie du festin, cette idée tourmentoit les convives, et le vin les échauffoit. Quelques propos indiscrets leur échappent d'abord, et bientôt leur éloquence s'animant, Ralph et Roger parlent en véritables chefs de conjurés; ils peignent la tyrannie et les cruautés de Guillaume. « Quel bienfaiteur! s'écrient-ils, et que

[a] Guill. de Malmesb. p. 104 et suiv. M. Paris, p. 7. Order. Vital, p. 554 et suiv.

« lui devons nous? que nous donne-t-il qu'il n'ait pris « par nos mains? C'est par nous qu'il chasse les Danois, « qu'il réprime les Écossois, qu'il soumet les Bretons, « qu'il contient les François, qu'il opprime les Anglois. « Nous opprime-t-il moins à notre tour? quelle liberté « nous reste? Il nous prive même de celle qu'il est forcé « de laisser aux derniers des humains; et pour l'avoir « trop bien servi, c'est à nous que l'excès de l'esclavage « est réservé. Nous ne pouvons plus ni choisir nos épouses, « ni disposer de nos filles. Notre main, notre cœur n'est « plus en notre pouvoir. Les animaux qui peuplent ses « forêts, et auxquels il sacrifie les hommes, connoissent « du moins l'amour et la liberté, en attendant le mo« ment d'être immolés à ses plaisirs. Plus malheureux, « nous sommes sans cesse immolés à ses caprices. Mais « nous ne devons nous en prendre qu'à nous. Soyons « hommes, et nous forcerons le barbare de traiter avec « nous comme avec des hommes. C'est la lâcheté des « sujets qui fait le despotisme des maîtres; et le pre« mier qui osa être un tyran avoit trouvé des cœurs « esclaves. »

Dans ce transport de courage et d'ivresse, ils arrangent le plan de leur conspiration, ils devoient prendre les armes, appeler à leur secours le roi de France, le roi de Danemarck, et s'opposer au retour de Guillaume qui étoit alors dans le continent. La résolution fut unanime parmi les convives, et il est à remarquer qu'ils étoient tous Normands, à la réserve d'un seul. Celui-ci qui étoit Anglois (1), mais qui avoit aussi été comblé de

(1) Il se nommoit Walthéof, et étoit comte de Northumberland.

biens par le roi d'Angleterre, réfléchissant de sang froid le lendemain sur cette entreprise, conclut que le succès ne pouvoit jamais lui être favorable; que si la conspiration venoit à être révélée, tous les autres conjurés qui étoient les compatriotes et les compagnons d'armes de Guillaume, pourroient trouver quelque indulgence; que pour lui qui appartenoit à une race proscrite, il seroit le principal objet de la vengeance du roi. Dans cette idée, il passa en Normandie, révéla tout, et il n'en eut pas moins la tête tranchée, à la sollicitation de Judith, sa femme (niéce du roi), qui en cette occasion sacrifioit un mari à un amant. Le roi se rendit le complice et le ministre des fureurs d'une femme impie; telle étoit quelquefois la férocité capricieuse de Guillaume; Roger qui avoit pris les armes, en fut quitte pour une prison perpétuelle. Ralph de Guair, ayant perdu un combat près de Cambridge, et se voyant investi dans le château de Norwick, se réfugia en Danemarck, d'où il revint, à la tête d'un corps de troupes, tenter sur les côtes d'Angleterre une descente qui ne réussit pas; il aborda en Flandre, et passa en Bretagne, où il avoit des terres. Là, il se mit sous la protection du comte Hoel et du roi de France. Guillaume, après s'être rassasié en Angleterre de vengeances cruelles, poursuivit de Guair jusqu'au fond de la Bretagne, et l'assiégea dans la ville de Dol; alors Philippe Ier marcha en personne pour défendre Hoel et de Guair, et sur-tout pour combattre son rival; il eut la gloire de voir fuir devant lui ce Guillaume devant qui tout fuyoit, ou sous qui tout plioit; Ralph échappa à la vengeance; le comte de Bretagne fit sa paix, et maria

son fils aîné, Alain Fergent, avec Constance, fille du roi d'Angleterre.

Peu de temps après, un orage plus violent encore se forma contre Guillaume dans le sein même de sa famille. On ne s'étoit pas tellement aveuglé en France sur les dangers de l'agrandissement d'un vassal tel que Guillaume, qu'on n'eût cherché à prendre quelques mesures pour les prévenir. A la vérité, lorsque Guillaume, encore simple duc de Normandie, avoit fait ses propositions au conseil de Philippe Ier, et qu'on lui avoit défendu de suivre ce projet, cette défense n'avoit été que pour la forme, ainsi que l'offre faite par Guillaume de mettre l'Angleterre sous la mouvance de la France. Un vassal qui entasseroit ainsi les couronnes, quand il les mettroit sous la mouvance de son suzerain, ne seroit toujours vassal que de nom; et l'on vouloit un vassal réel. La France n'avoit donc tenu compte à cet égard, ni des offres du duc, ni de sa propre réponse; mais elle avoit fait une attention particulière à une autre offre que le duc avoit faite, c'étoit de donner à son fils aîné tous les États qu'il possédoit en France, lorsqu'il se seroit rendu maître de l'Angleterre. La France espéroit que par cet arrangement les États de Guillaume seroient partagés entre ses enfants, et qu'elle auroit toujours pour vassal un duc de Normandie, non un roi d'Angleterre. Ce fils aîné de Guillaume étoit même personnellement agréable à la France : il avoit ce mélange de douceur et d'impétuosité que la sensibilité donne et qui fait les caractères honnêtes et intéressants; il avoit même de la grandeur et de la générosité : il avoit surtout celle qui consiste à avouer ses amis et ses ennemis,

et à ne pouvoir cacher aucun mouvement de son ame; la prédilection de son père n'étoit pas pour lui, et on l'en aimoit mieux. Ce fils étoit Robert, dit *Gambaron*(1); il crut pouvoir compter sur un engagement pris avec le conseil de France, et qui avoit procuré à son père des secours efficaces pour son expédition; Guillaume l'avoit même renouvelé dans un de ces moments où les princes sont toujours tout prêts à remplir leurs engagements, c'est-à-dire dans une maladie dont il avoit cru mourir; il avoit alors déclaré Robert héritier de ses États de terre-ferme, et lui avoit fait rendre hommage en cette qualité par les barons de Normandie et du Maine; mais quand Guillaume fut guéri, et quand il fut couronné roi d'Angleterre, il allégua tantôt les troubles intérieurs, tantôt les guerres étrangères, tantôt d'autres prétextes; jamais il ne se trouvoit assez paisible possesseur de ses États conquis pour se priver de ses États héréditaires; lorsqu'enfin les prétextes lui manquèrent, et que son fils, de concert avec la France, lui rappela sa promesse, il répondit sèchement: « Qu'il n'étoit pas assez fou pour « se déshabiller avant l'heure de se mettre au lit [a].

Robert, fils docile et respecteux, eût souffert cette infidélité sans se plaindre; mais les mécontents jugeant qu'il devoit l'être, commencèrent à l'entourer; ils parvinrent à l'aigrir, sinon contre son père, du moins contre ses jeunes frères, Guillaume et Henri, qu'il accusoit de lui enlever la tendresse du roi leur père. Ces dispositions de haine et d'envie empoisonnent tout; un badi-

(1) Ou *Courtes-jambes*, ou *Courtes-bottes*, ou *Courtes-cuisses*, ou *Courte-heuse*, parcequ'il avoit les jambes courtes.

[a] Order. Vital, p. 545 et suiv. Hoveden, p. 457 et suiv.

nage excita une tempête. Une goutte d'eau que les frères de Robert jetèrent sur lui par jeu, dans un moment où il passoit sous leurs fenêtres, lui fut représentée par un courtisan mal intentionné, comme un manque de respect coupable, comme une insulte marquée; Robert le croit, et, saisi de fureur, il monte l'épée à la main dans l'appartement de ses frères; on s'alarme, on crie, on s'agite pour les séparer; Guillaume accourt au bruit: il eut besoin de toute son autorité pour contenir Robert, et lui faire agréer les excuses des jeunes princes. Robert toujours aigri de l'injure, insensible à la réparation, accusant la partialité de son père, sort le soir même du château de l'Aigle où cette scène s'étoit passée, se retire à Rouen avec ses amis; il espéroit en surprendre le château; mais la vigilance et la fidélité de Roger d'Ivry, qui en étoit gouverneur, trompèrent son attente. Le prince étoit aimé, il ne manqua point d'asile, la noblesse de Normandie et du Maine se déclara pour lui; on dit que Mathilde sa mère, dont la tendresse le vengeoit des froideurs de son père, lui fournissoit sous main de l'argent et lui ménageoit des partisans; Philippe lui accordoit hautement sa protection et ses secours. Guillaume put voir alors combien l'homme qu'on aime est supérieur au souverain qu'on hait: il put sentir avec désespoir qu'il étoit devenu aussi odieux à ses États héréditaires et à sa propre famille, qu'à ces Anglois si barbarement opprimés; il fallut qu'il renonçât à soumettre son fils avec les forces qu'il avoit en France. Le gouvernement féodal y laissoit à ses sujets une liberté dont la plupart disposoient en faveur du prince Robert; partagés entre deux serments, celui qu'ils

avoient fait à Guillaume, et celui que, par l'ordre de Guillaume même, ils avoient fait à Robert, ils suivoient le penchant de leur cœur ; ce fut au-delà des mers que Guillaume alla chercher des vengeurs parmi ces mêmes Anglois que son gouvernement militaire et despotique avoit le plus façonnés au joug, et ce fut avec eux qu'il triompha des Normands autant que de son fils. Après une longue vicissitude de combats peu décisifs et d'accommodements peu solides, il parvint à chasser Robert de toutes les retraites qu'on lui avoit fournies en Normandie ; mais Philippe lui en donna une plus sûre dans la Picardie. Le prince se fixa au château de Gerberoy en Beauvoisis, d'où avec le secours des chevaliers normands et françois qui l'avoient pris pour chef et pour modéle, il faisoit des courses fréquentes dans le Vexin et le pays de Caux.

Guillaume voulut l'arracher encore de cet asile : c'étoit à-la-fois châtier Robert et braver Philippe ; il vint assiéger Gerberoy ; Robert se défendit avec sa valeur ordinaire ; la jeune noblesse qui l'entouroit, dédaignant l'abri des murailles, faisoit des sorties continuelles. Dans un de ces combats, un chevalier du parti françois, dont la valeur attiroit tous les regards, désarçonna d'un coup de lance un chevalier anglois, qui ne se distinguoit pas moins dans son parti ; le François alloit percer son ennemi, lorsqu'une voix qu'il crut connoître, et un visage enflammé de colère qui se découvrit, semblèrent l'accabler ; on vit le vainqueur voler au secours du vaincu, le relever avec toutes les marques du respect et du repentir, se précipiter tout en larmes sur une main qui le repoussoit et qui sembloit

rejeter ses soins. Ce vainqueur étoit Robert, et le vaincu étoit Guillaume lui-même. Tous deux, la visière baissée, n'avoient pu se reconnoître dans la mêlée [a]. Robert frémissant du crime qu'il avoit pensé commettre, jetant ses armes, se condamnant, se détestant, eût attendri le père et apaisé le monarque : il ne put fléchir le guerrier humilié; la nature alloit céder, l'orgueil resta inexorable (1). Cependant les hostilités cessèrent, le siége fut levé; la reine, les amis communs réunirent leurs efforts pour ménager une réconciliation devenue nécessaire; Robert, de son côté, ne négligea rien pour faire oublier sa victoire; Guillaume se rendit enfin : il fit grace, mais il ne pardonna point. Sa jalousie n'osant laisser Robert en Normandie, il le tint à sa suite en Angleterre, il l'employa sous ses yeux en diverses expéditions contre l'Écosse. Robert resta fidèle. Ses services toujours accueillis sans tendresse, sans reconnoissance, et comme des dettes à peine payées, les froideurs de son père, l'ascendant de ses frères, la disgrace de ses amis le chassèrent une seconde fois de la cour; mais échappé au crime, il ne s'y exposa plus : il voyagea, et, sans davantage armer Philippe contre Guillaume, il se contenta, lorsqu'il eut parcouru l'Europe, de fixer sa

(1) On trouve dans Tacite (*histor. l.* 3, *c.* 25) une aventure semblable et bien plus tragique, puisque le fils tua le père.

La guerre civile est à la guerre ordinaire ce que la guerre ordinaire est à la paix; mais ces horreurs, dont frémit la nature, ne sont pas tellement particulières à la guerre civile, qu'elles n'aient quelquefois été regardées comme un devoir, même dans la guerre ordinaire; on sait le conseil que donna le maréchal de Berwick au duc de Liria son fils, lorsqu'il faisoit la guerre contre lui en Espagne.

[a] Malmesbury. Huntingdon. Hoveden. M. Paris.

résidence à la cour de France, où il resta jusqu'à la mort de son père.

Cependant Philippe par d'autres moyens excitoit ou entretenoit toujours quelques troubles en Normandie et dans le Maine; il offroit sa protection à tous les sujets de Guillaume qui vouloient se révolter; il avoit un dessein général d'affoiblir son rival, et n'avoit point de plan; il fatiguoit Guillaume et se fatiguoit lui-même, c'étoient des intrigues sans objet, et des hostilités sans guerre. Robert n'y prenoit aucune part.

Remarquons que, dans tous ces démêlés entre la France et l'Angleterre sous Philippe Ier, et plusieurs de ses successeurs, on ne voit point la France s'unir, comme elle l'auroit dû, avec les Gallois et les Écossois; la politique ne savoit pas encore se former des alliances si éloignées; une grande partie de l'Europe étoit étrangère à l'autre.

La guerre se ralluma entre les deux monarques, et ce ne fut point l'ouvrage de Robert, ce fut, dit-on, celui de ses frères. Dans une visite que ces princes étoient venus rendre au roi Philippe à Conflans-Sainte-Honorine, Henri, le plus jeune des fils du conquérant et le plus aimé de lui, prit querelle aux échecs avec Louis, depuis surnommé *le Gros*, fils aîné de Philippe, et poussa l'emportement jusqu'à jeter l'échiquier à la tête du prince, trop jeune alors pour pouvoir se venger d'une telle insolence. Henri et son frère montèrent précipitamment à cheval, et se sauvèrent à la faveur du trouble et de l'incertitude où une pareille scène avoit mis les esprits. Louis, dit-on, avoit été l'agresseur, mais la dernière insulte étoit de nature à ne pouvoir être dis-

simulée : elle avoit sans doute été préméditée ; quelle dispute sérieuse peut-il y avoir entre un enfant de six à sept ans, tel qu'étoit alors le prince Louis, et un jeune homme de seize à dix-sept, tel qu'étoit Henri (1) ? Philippe, en attendant une réparation que l'atrocité de l'outrage (si le fait est vrai) rendoit difficile, ravagea la Normandie ; et Guillaume, pour toute excuse, lui redemanda le Vexin usurpé, disoit-il, pendant sa minorité. On se prépara de part et d'autre à une guerre dont toutes les hostilités précédentes n'avoient été que le prélude. Guillaume, débarrassé de tant d'ennemis que sa fortune avoit successivement écrasés, alloit tourner contre la France ses forces réunies, et se livrer tout entier à cette grande rivalité ; mais sa santé secondoit mal ses inclinations guerrières ; tant de courses et de fatigues lui tenoient lieu d'années, et il étoit appesanti avant le temps par un embonpoint démesuré qu'il crut devoir diminuer par quelques remédes ; d'autres infirmités encore, fruits de ses travaux ou de ses plaisirs, le retenoient au lit [a]. Cette précaution de se mettre dans les remédes pour se préparer à la guerre prêtoit à la plaisanterie, et Philippe demandoit « quand la bonne « dame d'Angleterre reléveroit de ses couches ? — Les « cierges de mes relevailles seront vus de Paris », répondit Guillaume ; il court effectuer sa menace : il brûle Mante, et sa vengeance hâte sa mort. Dans son impatience, il n'attend pas que les flammes soient éteintes

(1) Ce fait n'est rapporté que par quelques auteurs ; M. Hume n'en dit rien, Mézerai le rejette, et il pourroit bien n'être pas vrai.

[a] Malmesbury, p. 112. Matth. de Westm. p. 230. M. Paris, p. 9. Brompton, p. 980.

pour passer en vainqueur au milieu de cette ville ruinée. En mettant le pied dans des cendres brûlantes, son cheval se cabre et s'abbat, le roi est blessé par le pommeau de la selle; on le transporte à Rouen (1), et tout lui annonce sa fin prochaine. Il sentit alors combien les violences et les injustices de la vie en troublent les derniers moments; il voulut composer avec le ciel pour tant de sang versé, il prodigua de tardives et infructueuses aumônes : il se hâta de donner à quelques moines une partie de ce qu'il avoit pris à tant de citoyens; il fut superstitieux après avoir été cruel.

Il remplit en mourant le vœu de la France : il donna un maître particulier à la Normandie et au Maine: il crut pardonner à Robert, en lui laissant ces deux provinces; d'ailleurs il sentit que c'étoit le seul moyen d'y entretenir la paix, et que la France ne souffriroit point qu'elles fussent annexées à la couronne d'Angleterre. Pour cette couronne, il déclara qu'il laissoit les lois en régler la succession (par quelles lois avoit-elle été réglée jusques alors? par quelles lois sur-tout lui étoit-elle parvenue?), il témoigna seulement un desir extrême qu'elle passât à Guillaume-le-Roux son second fils.

Quant à Henri, le roi ne lui laissa que la dot de Mathilde sa mère; mais il lui annonça, dit-on, qu'il seroit plus riche et plus puissant que ses frères. C'étoit sans doute l'expression de ses vœux, et ce fut une prédiction après l'événement.

Guillaume mourut le 9 septembre 1087. En choi-

(1) Il ne mourut pas à Rouen, mais dans un village voisin, nommé *Hermentrude*.

sissant les moments de sa vie, on trouvera un excellent prince; en les choisissant aussi, et même sans trop les choisir, on trouvera un barbare. Ses panégyristes et ses censeurs pourroient avoir presque également raison. Actif, infatigable, prêt à tout, présent à tout, brave soldat, grand capitaine, politique habile, prince justicier, il sut vaincre, il sut gouverner; il aima mieux opprimer. Il connut tous les ressorts qui peuvent faire mouvoir les hommes; mais il se trompa dans le choix de ces ressorts, et ce fut une erreur de son cœur plus que de son esprit. Après avoir inspiré l'enthousiasme, l'amour et le respect, il préféra d'inspirer la crainte; son caractère dur le força de se borner à ce triste hommage. Son impétuosité naturelle ne lui ôta point le talent sinistre de la dissimulation; capable de générosité, mais peu susceptible des douces impressions de la pitié, il mit de l'ostentation et dans la clémence et dans la sévérité. Il dut ses succès à son génie, ses revers à sa barbarie; il effaça tous les souverains de son temps, et Philippe son rival lui fut trop inférieur. On ne peut refuser à Guillaume des talents rares, des vues étendues, une ame élevée et forte, une majesté imposante, une énergie faite pour entraîner; mais l'humanité défend à l'histoire de donner le nom de *grand* à un prince qui a fait tant de malheureux.

Ce titre de *conquérant*, qui l'a rendu si considérable aux yeux du vulgaire, est précisément ce qui le dégrade aux yeux des sages, c'est le principe de toutes ses violences. Un juste appréciateur des actions humaines a très bien remarqué que le grand terrier qu'il fit faire en Angleterre est le plus beau monument de son règne,

et le morceau d'antiquité le plus précieux dont aucune nation se puisse glorifier. Ce n'est qu'en se rapprochant des soins d'un bon père de famille qu'un roi est vraiment roi. Mézerai observe que les premiers rois Capétiens prirent le titre d'*empereurs des Français* (1), et c'est le titre qu'on leur donne encore en Asie, où l'on ne connoît que le commandement et l'obéissance; il ajoute que depuis ils se sont contentés du titre de *rois, qui en effet est plus doux et plus auguste;* c'est qu'il vient du mot *régir*, non du mot *commander*, et qu'il porte à l'esprit des idées d'administration et d'économie plutôt que de commandement et d'autorité. Guillaume fit donc pour son royaume ce que tout seigneur intelligent et appliqué fait pour sa terre; il voulut connoître ses vassaux et ses fiefs (2), l'étendue et la valeur des divers terrains, leur distribution en prairies, pâturages, bois et terres labourables; le nombre même des laboureurs et des paysans, autant qu'il fut possible. C'est ce qu'on appelle le *domesday book*. (*a*) Ce monument se conserve dans

(1) Il paroît en effet que les rois de France ont quelquefois pris ce titre d'*empereurs* dans le temps où ils associoient leurs fils à la couronne. Le roi étoit *imperator*, le fils associé *rex*, comme dans l'empire germanique, le successeur désigné est roi des Romains sous l'empereur. Dans l'histoire du concile de Reims écrite par le fameux Gerbert, qui fut depuis le pape Sylvestre II, Hugues Capet est distingué par le titre d'*augustus*, et Robert par celui de *rex*. Le même Robert, lorsqu'il règne avec Hugues et Henri ses fils, est quelquefois nommé *empereur* par Helgau, moine de Fleury; et Louis-le-Gros, dans des lettres de l'an 1116, s'intitule : *Ludovicus, Dei ordinante providentiâ, Francorum imperator augustus*. Thr. des chart. I[er] registre, fol. 166.

(2) On dit que c'est Guillaume qui a introduit la féodalité en Angleterre avec les autres lois de son pays.

[*a*] Huntingdon. Hoveden. Matt. de West.

l'échiquier. Alfred en avoit fait un qu'on gardoit à Winchester, et qui probablement a servi de modèle à Guillaume; mais Alfred se servit du sien pour améliorer l'État, Guillaume pour le fouler.

La force du corps égaloit chez Guillaume celle de l'esprit; elle étoit telle, que presque aucun homme de son siècle ne pouvoit se servir de ses armes, ni même bander son arc.

Il fut enterré dans l'église de Saint-Étienne de Caen, qu'il avoit bâtie; mais ce n'est point en dépouillant les hommes qu'il faut bâtir des temples à Dieu. Au milieu de la cérémonie de l'enterrement, un gentilhomme, nommé Ascelin, se présenta davant les prélats : « Je « vous défends au nom de Dieu, leur dit-il à haute « voix, d'enterrer ce corps-ci; cet emplacement est à « moi; c'est celui de la maison de mon père, envahie « par ce tyran; Dieu qui m'entend, et qui vient de le « juger, m'a vengé sans doute de ses injustices. » Les prélats eurent égard à cette violente requête, et on enterra le corps un peu loin.

A cette scène il s'en joignit une autre, qui frappa encore plus le peuple. La bière avoit été mal faite : elle étoit entr'ouverte de tous côtés, le ventre creva; l'horreur de ce spectacle qu'on voyoit à travers les fentes de la bière, et l'infection qui se répandit, chassèrent tout le monde de l'église.

C'est Guillaume-le-Conquérant qui a donné pour armes à l'Angleterre des léopards; on a dit, mais, à ce qu'il paroît, sans fondement, qu'il avoit prétendu par là insulter au caractère national; il n'avoit pris que deux léopards; Henri II y ajouta celui de Guienne.

Guillaume s'honoroit du titre de *bâtard*, parce qu'il l'avoit honoré : il le prenoit souvent dans des lettres et dans des chartes, usage dont il y a eu bien des exemples en France.

Il sut mettre des bornes à l'indépendance ecclésiastique, fermeté qui faisoit partie du courage d'un grand prince; on a vu qu'il avoit osé résister à Grégoire VII. Guillaume avoit un frère utérin, nommé Odon ou Eudes, évêque de Bayeux et comte de Kent; c'étoit un des régents auxquels il avoit confié l'administration de l'Angleterre pendant son absence. Il auroit pu lui confier aussi le commandement des armées; car à la bataille d'Hastings, Odon avoit rallié les Normands et contribué à la victoire. Ce prélat, enrichi par les bienfaits du roi son frère, voulut s'en servir pour acheter la tiare, qu'un astrologue lui avoit promise; il commençoit à faire passer ses richesses en Italie, prêt à y passer lui-même; ce transport de l'argent de l'Angleterre à Rome déplut avec raison à Guillaume, qui voulut faire arrêter Odon [a]; les immunités ecclésiastiques s'opposoient à ce projet; les officiers du roi désobéirent, non par esprit de révolte, mais par superstition; Guillaume alla lui-même arrêter son frère; Odon voulut parler de franchises et de privilèges. « Ce n'est point l'évêque de « Bayeux que j'arrête, lui dit Guillaume, c'est le comte « de Kent. » Grégoire VII, quoique les vues et les espérances d'Odon dussent peu le flatter, intercéda pour lui, menaça même, et n'obtint rien; Odon resta prisonnier en Normandie pendant tout le règne de Guillaume.

[a] Order. Vital, p. 522 et 646.

CHAPITRE III.

Guillaume-le-Roux en Angleterre, et encore Philippe I[er] en France.

(Depuis l'an 1087 jusqu'en l'an 1100.)

Les dernières dispositions de Guillaume-le-Conquérant avoient remis les choses au même point où elles étoient avant la conquête. Le roi d'Angleterre n'étoit que roi d'Angleterre; la Normandie avoit un duc particulier; la France avoit en lui un vassal puissant, mais qu'il n'étoit pas impossible de réduire; le peu d'union du roi d'Angleterre et du duc de Normandie rendoit encore ce dernier moins redoutable, et la reconnoissance qu'il devoit à la France, la reconnoissance, lien bien foible pour le commun des princes, en étoit un respectable pour le vertueux Robert.

Ce prince au reste n'étoit ni assez peu ambitieux pour laisser à son frère puîné un partage tel que l'Angleterre, ni assez actif pour faire valoir à propos ses droits sur cette couronne. Il eût fallu, pour réussir dans ce dernier projet, user de diligence à la mort de Guillaume-le-Conquérant, et montrer d'abord à l'Angleterre le légitime héritier; mais vivant loin de la cour de son

père, Robert fut aisément prévenu; Guillaume-le-Roux parut le premier dans ce royaume, où cachant quelque temps la mort de son père, dont il prétextoit les ordres, et dont on connoissoit la tendresse aveugle pour ce fils, il s'empara sans obstacle de la plupart des places fortes; il annonça enfin cette mort quand il en fut temps, et les lettres de recommandation qu'il avoit de son père pour le primat Lanfranc et pour d'autres seigneurs du royaume, achevèrent l'ouvrage que ses précautions avoient commencé, il fut proclamé. Cependant plusieurs seigneurs normands à qui le *Conquérant* avoit donné des terres en Angleterre, et qui en possédoient aussi dans leur pays [a], comprirent que la séparation des deux États et l'impossibilité de servir deux maîtres les forceroient tôt ou tard de sacrifier ou leur ancien patrimoine, ou leurs nouvelles acquisitions; et puisque leur intérêt étoit de réunir les deux États sous un seul prince, il étoit naturel qu'ils préférassent l'aîné. Guillaume d'ailleurs n'avoit de son père que la valeur et la dureté; Robert, avec une ame plus humaine, en avoit tous les talents, à l'activité près. Ils formèrent donc en sa faveur un parti qui s'appela *faction*, comme l'entreprise s'appela *conspiration*, parcequ'elle ne réussit point, et elle ne réussit point, parceque Guillaume, plus actif que son frère, se hâta de le prévenir, et que Robert, qui promettoit d'arriver au plus tôt avec un puissant secours de Normands, n'arriva point. L'intérêt de la France eût été de s'opposer à l'expédition de Robert, comme elle eût dû s'opposer à celle de son

[a] Order. Vital, p. 666. Guill. de Malmesb. p. 120.

père, et par les mêmes raisons; il paroît qu'elle ne s'en mêla point du tout.

Guillaume laissa d'abord adoucir sa férocité aux sages conseils de Lanfranc, archevêque de Contorbery, prélat humain; il parut vouloir mettre son peuple dans ses intérêts. De toutes les tyrannies introduites par le Conquérant, celle de la chasse paroissoit la plus odieuse; Guillaume promit à ses sujets, s'il en étoit bien servi, de leur accorder la liberté de la chasse; mais quand il se crut affermi sur le trône, il revint à son caractère avec d'autant plus de violence qu'il avoit fait plus d'effort pour s'en écarter. Non seulement il ne tint point parole sur l'article de la chasse, mais il ajouta de nouveaux degrés d'atrocité aux lois tyranniques de son père à cet égard; il prononça la peine de mort contre quiconque tueroit une bête fauve, et pour priver plus sûrement ses sujets du plaisir ou de la ressource de la chasse, il faisoit mutiler les chiens. Son avarice fit oublier celle de son père; il augmenta les impôts, il renversa tout ce qui restoit des priviléges de la nation et du clergé, il vendit les bénéfices, souvent il s'en appropria les revenus, il fit revoir le terrier que son père avoit fait, et ce fut pour augmenter les taxes. Le pieux Lanfranc crut que son âge, son caractère, ses services, l'intérêt de l'État, l'intérêt même du prince pouvoient l'autoriser à élever la voix; une disgrace fut le prix de sa franchise; l'archevêque mourut peu de temps après, de douleur d'avoir donné ce tyran à sa patrie.

Après avoir ainsi dépouillé ses sujets, le Roux voulut encore dépouiller son frère : il résolut de lui enle-

ver ses possessions du continent; il appeloit cette entreprise *sa revanche* de la tentative que Robert avoit faite sur l'Angleterre; mais Robert avoit des droits manifestes sur ce royaume; quels étoient ceux de Guillaume-le-Roux sur la Normandie?

La mollesse de Robert laissoit subsister dans cette province des divisions et des troubles que l'autorité plus active eût aisément étouffés: ce fut à la faveur de ces troubles que Guillaume entreprit son expédition. Il trouva des mécontents et des traîtres; il traîna sur leurs pas en Normandie une armée d'Anglois qui n'osoient lui désobéir, comme un despote d'Asie, au moindre caprice, se fait suivre de cent mille esclaves. Robert implora le secours de la France: elle le lui devoit [a]; les mêmes raisons qui avoient dû la rendre contraire aux vues légitimes de Robert sur l'Angleterre, s'opposoient encore plus aux projets injustes de Guillaume sur la Normandie, projets qui tendoient également à une réunion que la France ne devoit pas souffrir; d'ailleurs le succès de Guillaume eût donné pour vassal à la France, au lieu d'un prince vertueux et ami, un roi ennemi et barbare. L'irruption de Guillaume laissoit à la France le noble emploi de protéger son vassal contre un injuste agresseur, et de tenir la balance égale entre ces deux frères ennemis. Philippe sentit aisément ces avantages et ces intérêts: il marcha au secours de Robert; mais les idées saines de la politique ne laissoient jamais qu'une trace légère dans l'esprit de ce roi inappliqué; les présents de Guillaume l'ébloui-

[a] Matth. Paris. Huntingdon. Malmesbury.

rent. Bertrade et la mollesse le rappelèrent : il se déclara pour la neutralité. C'étoit livrer Robert à son frère; car ce duc comptant, d'après les lois féodales et d'après les intérêts de la France, sur le secours qu'on lui avoit promis, entraîné d'ailleurs par sa funeste indolence, n'avoit pris aucune mesure pour se défendre. Dans cette extrémité ce fut Henri, son frère, quoique justement irrité contre lui, qui fut son refuge.

On a déja dit que Henri avoit eu pour unique partage les trésors de Mathilde sa mère. Robert, qui, toujours lent et irrésolu, tantôt préparoit une attaque et n'attaquoit point, tantôt ne préparoit pas même sa défense, avoit emprunté de Henri une somme pour cette expédition d'Angleterre, qui n'eut point lieu, et il lui avoit donné le Cotentin en engagement. Ce canton, tel qu'il fut cédé à Henri, comprenoit près du tiers de la Normandie. Ainsi c'étoit un associé au duché de Normandie que Robert s'étoit donné pour le modique et inutile secours de trois mille marcs d'argent. Ayant fait ses réflexions dans la suite sur l'imprudence d'un si mauvais marché, il l'annula et reprit le Cotentin, soit en payant son frère, soit, dit-on, sans le payer; puis, sur le soupçon qu'il eut de quelques projets de vengeance de la part de ce frère, il le fit arrêter. Henri étoit en son pouvoir au temps de l'irruption de Guillaume, qui sans doute ne manquoit pas de faire valoir le prétexte de délivrer un frère. Robert, pressé d'un côté par Guillaume, abandonné de l'autre par Philippe, alla tirer Henri de sa prison, et le constitua juge entre Guillaume et lui. Henri prit généreusement le parti de l'équité; il sacrifia même de justes ressentiments, et

joignit ses amis à ceux de Robert. Il lui donna une marque non suspecte de zéle, lorsque ayant appris la trahison d'un riche bourgeois de Rouen, nommé Conan, qui vouloit livrer cette ville à Guillaume, il se saisit du traître, le traîna au haut d'une tour, et le précipita de sa main.

Mais l'appui d'un prince sans États, et qui n'avoit que son parti, ne pouvoit pas être d'une grande ressource pour Robert. L'impitoyable Guillaume le poursuivoit avec tout l'acharnement et de l'ambition et de la haine. La noblesse qui servoit dans les deux armées eut horreur de voir deux frères prêts à s'égorger; elle ménagea entre eux un accommodement. L'usurpateur recueillit le fruit de ses violences; il fallut lui céder ce qu'il avoit pris pour pouvoir conserver le reste; il eut des villes et des territoires, qui heureusement étoient éparpillés, les comtés d'Eu et d'Aumale, Fescamp, Cherbourg, quelques autres places sur la côte. L'indolent Philippe se vit ainsi donner un roi pour vassal, sans prendre aucune part à ces arrangements; il pensa que le démembrement du duché seroit favorable à ses intérêts, parceque les deux princes ne cesseroient point d'être en guerre. Robert crut gagner quelque chose à ce traité, parceque Guillaume lui promit son secours pour réduire le Maine qui s'étoit révolté; ceux des barons normands qui avoient été dépouillés de leurs possessions d'Angleterre, pour avoir pris le parti de Robert, s'y firent rétablir. Henri jugea qu'il avoit été seul sacrifié, il se retira au mont Saint-Michel, d'où il se mit à faire des courses sur les terres voisines. Ses deux frères, dont il se déclaroit également l'ennemi, l'assié-

gèrent dans cette place, et le réduisirent bientôt à manquer d'eau. Robert fut touché de sa situation, il lui permit de se pourvoir d'eau, et lui envoya même quelques pièces de vin pour sa table. Guillaume, qui ne connoissoit que les droits de la guerre, et pour qui la nature n'étoit rien, trouva cette générosité très déplacée : il la reprocha aigrement à Robert. « Quoi ! s'écria « Robert, je souffrirai que mon frère meure de soif [a]! » Guillaume fut également étonné de l'action et de la réponse.

Ce barbare, qui ne voyoit dans ses frères que des ennemis donnés par la nature, fut trop heureux que des soldats de Henri respectassent en lui le frère de leur maître. Guillaume étoit allé observer la forteresse: il étoit seul; deux soldats de la garnison courent à lui, l'attaquent, le renversent; un d'eux tenoit le bras levé pour le percer : « Arrête, lui cria Guillaume, je suis le roi d'Angleterre [b]. A ces mots, les deux soldats, saisis de respect, le relèvent et l'aident à remonter à cheval; il semble qu'au moins ils auroient dû le conduire à Henri : ils le laissèrent aller, et depuis ils s'attachèrent à lui. Henri capitula; on lui ôta le peu qu'il possédoit encore. Il erra de contrée en contrée, sans projets, sans espérances, manquant de tout et sur-tout d'amis, bien éloigné de prévoir l'accomplissement de la prétendue prédiction de son père.

Délivré de cet ennémi, Guillaume ne songe plus qu'à perdre l'autre; on avoit dû juger qu'un prince de ce ca-

[a] Guill. de Malmesb. p. 121 et suiv.
[b] Guill. de Malmesb. p. 121 et suiv.

ractère, ayant un pied dans les États de son frère, ne s'en tiendroit pas là. Il étoit à portée d'épier les occasions de surprendre et de trahir. Robert ne savoit ni se défier ni se défendre; son ame étoit tout ouverte; ses États n'avoient point de barrière : Guillaume, toujours caché, voyoit tout et préparoit tout. Tandis qu'il brouille et qu'il cabale en Normandie, tandis qu'il y trahit la nature et l'amitié, il met tout à profit en Angleterre. Les ministres de ses extorsions mènent sur la côte vingt mille soldats, et leur annoncent qu'il faut s'embarquer pour la Normandie; c'étoit toujours malgré eux que les Anglois servoient Guillaume, et sur-tout qu'ils le servoient hors de leur île. On leur déclare que, s'ils veulent racheter leur service militaire moyennant dix schelings par tête, ils peuvent retourner dans leurs provinces : la condition est acceptée. Avec cet argent, Guillaume achète, non pas une autre armée (il n'en avoit pas besoin, ses partisans secrets lui suffisoient), mais l'inaction de Philippe, qui, gagné par ses présents, ne donna point de secours à Robert, et ne l'avertit point de son danger. Robert, qui n'avoit rien prévu, alloit se trouver sans ressources, lorsque heureusement pour lui de nouveaux troubles, de nouvelles conspirations survenues en Angleterre, y rappelèrent le tyran.

Arrêtons-nous un moment à considérer ici ce que faisoit Philippe et ce qu'il devoit faire. Qu'il vît d'un œil indifférent ou même content la Normandie partagée entre les deux ou les trois frères; qu'il laissât tantôt Robert et Henri combattre contre Guillaume seul, tantôt Guillaume et Robert se réunir contre Henri et le

dépouiller ; qu'il regardât leurs divisions comme le fondement de sa sûreté ; qu'il en profitât sans avoir eu le tort de les exciter ni de les fomenter, son inaction, considérée sous ce point de vue, n'auroit absolument rien de bien blâmable ; Philippe devoit cependant ne se pas borner à ces vues étroites, à ces intérêts du moment, il devoit faire attention au caractère avide et entreprenant de Guillaume-le-Roux, il devoit en mesurer les forces, et sentir que ce prince étant déja parvenu à démembrer la Normandie, le poids de sa puissance écraseroit tôt ou tard la foiblesse de ses frères ; il étoit contre toute politique que Philippe devînt le complice de Guillaume dans les projets de cet ambitieux pour l'entière réunion de la Normandie à l'Angleterre, et le roi se détachoit trop évidemment de la nation, lorsque pour quelque argent il consentoit à cette réunion si redoutée. On diroit que Philippe I[er], sans considérer les intérêts de sa couronne, s'étoit seulement regardé comme le rival personnel de Guillaume-le-Conquérant, et que, depuis la mort de ce prince, il regardoit les affaires de l'Angleterre et de la Normandie comme lui étant devenues étrangères.

Quelle devoit donc être sa conduite à travers les querelles des trois fils du Conquérant ?

Dans les principes d'une politique juste et noble, il devoit s'opposer à toute usurpation, exiger, pour les intérêts de l'équité, que l'Angleterre, comme le principal partage, fût donnée à Robert, héritier légitime ; exiger, pour les intérêts de la France, que la Normandie fût donnée à Guillaume-le-Roux, malgré son caractère, afin que cette province eût un duc particulier, et

la France un vassal moins puissant; et, pour affoiblir encore ce vassal, il eût dû exiger que le prince Henri eût le Maine en partage.

Dans les principes d'une politique moins élevée, Philippe, en laissant subsister le partage originaire, c'est-à-dire celui qui avoit donné l'Angleterre à Guillaume-le-Roux, et les États françois à Robert, devoit toujours se réunir avec Robert contre Guillaume; premièrement, pour protéger son vassal et se l'attacher, sinon par la reconnoissance, du moins par l'ascendant des bienfaits; secondement, bien plus encore pour que le roi d'Angleterre ne devînt jamais le voisin et le vassal de la France.

Voilà les intérêts que Philippe semble à peine avoir entrevus, tant il les négligea constamment.

Bientôt la folie des croisades vint confondre et absorber tous les intérêts de l'Europe. Ces pieuses entreprises sont jugées aujourd'hui également contraires à la politique, qui condamne les expéditions lointaines, et à la religion, qui ne met à personne les armes à la main. Mais l'éblouissante idée d'arracher les Lieux-Saints aux Infidèles, et les Chrétiens d'Asie à l'oppression; les exhortations de ce Pierre-l'Ermite, homme éloquent et sensible, qui peignoit vivement les maux de ses frères dont il avoit été vivement frappé; les instances des papes, les intrigues des moines, l'attrait de la nouveauté, l'ardeur de la chevalerie, la superstition des rois et des peuples, l'empressement qu'avoient tant de brigands dévots d'aller chercher hors de l'Europe la fortune, l'absolution et l'impunité; peut-être aussi les invitations de quelques peuples opprimés par

les Turcs, et l'espérance d'étendre le commerce de l'Europe (vues nouvelles, développées depuis peu), produisirent cette fermentation universelle, qui enleva tant de prélats à leurs siéges, tant de souverains à leurs États, tant de citoyens à leur patrie. L'usage, devenu commun depuis long-temps parmi les pénitents et les dévots, rois ou peuples, de faire le voyage de Jérusalem, usage que nous avons vu entraîner Robert-le-Diable et le prince Edgar Atheling [a], devoit, par le concours des conjonctures, amener les esprits à cette étrange résolution. Puisqu'il falloit aller à Jérusalem; il falloit rendre ce pélerinage libre et sûr : il l'avoit été du temps des Sarrasins, il avoit cessé de l'être sous les Turcs ou Turcomans, qui en 1065 s'étoient emparés de Jérusalem. Ce peuple, encore féroce, n'avoit guère pris du mahométisme que la haine du nom chrétien; les voyages des Occidentaux à la Terre-Sainte ne servoient plus qu'à rendre ceux-ci les témoins de la profanation des Lieux-Saints, et de la misère des chrétiens d'Asie; de là ce zèle de Pierre-l'Ermite, de là l'enthousiasme épidémique.

De tous les souverains de l'Europe (1) il n'y eut guère que Philippe Ier et Guillaume-le-Roux que cet enthousiasme ne gagna point. Philippe excommunié par le concile même (2) où la première croisade fut résolue, prit peu de part à cette expédition, dans laquelle Hugues son frère, comte de Vermandois, s'engagea des pre-

(1) Aucun roi de l'Europe n'alla en personne à la première croisade; mais presque tous y prirent part.

(2) Le concile de Clermont en 1095.

[a] Guill. de Tyr. M. Paris et *alii passim*.

miers; Philippe ne fut, comme M. le président Hénault l'a dit très justement de Charles VII, que le témoin des grands événements de son règne. Pour Guillaume-le-Roux, il vit ce grand événement, et il songea sérieusement à en profiter. Le romanesque et peu politique Robert sembloit n'attendre que cette brillante occasion de sacrifier le trône à la chevalerie. Les autres souverains qu'entraînoit le tourbillon se contentèrent de s'éloigner de leurs États, Robert vendit les siens qu'aussi bien il ne savoit pas gouverner, et il les vendit à son ennemi, c'est-à-dire à son frère. Moyennant dix mille marcs, Guillaume fut mis en possession de la Normandie et du Maine. Philippe gagna aussi à cette expédition la vicomté de Bourges, que lui vendit Harpin pour courir à la Terre-Sainte, et dont Philippe rendit hommage au comte de Sancerre, comme nous l'avons dit; mais il gagnoit bien moins en devenant ainsi vassal du comte de Sancerre, qu'il ne perdoit en acquérant un vassal tel que le roi d'Angleterre. C'étoit Guillaume-le-Conquérant avec toute sa puissance et toute sa férocité, qui revenoit menacer la France; ce royaume perdoit tous les avantages qu'il avoit pu tirer du démembrement de la succession du premier Guillaume.

Philippe ayant retrouvé son rival, reprit sa première politique : il devint moins indifférent sur les affaires de la Normandie et de ces adjacences, ou plutôt Louis-le-Gros son fils (1), qu'il avoit associé à la couronne, et qui régnoit pour lui, redonnoit au gouvernement de la vigilance, de la vigueur et de l'adresse; il s'unit avec

(1) On l'appeloit le *prince du royaume*.

le comte d'Anjou, ennemi naturel de tout duc de Normandie et de tout comte du Maine, et qui avoit cédé au roi le Gâtinois; ils suscitèrent un Hélie, seigneur de la Flèche, qui fit impunément plusieurs incursions dans le Maine, jusqu'à ce qu'enfin Guillaume le fit prisonnier dans une rencontre. Les rois de France et le comte d'Anjou demandèrent sa liberté, qu'il fallut bien leur accorder. Il en fit usage pour s'emparer du Mans, aussitôt que Guillaume fut retourné en Angleterre. Guillaume, à cette nouvelle qu'il reçut au milieu d'une chasse dans la *forêt-neuve*, tourne bride, court au grand galop à Darmouth, y trouve un vaisseau, se jette dedans; les matelots l'avertissent que le temps est contraire, et qu'il y a du danger à s'embarquer. « A la voile, « s'écrie-t-il, jamais roi ne s'est noyé; mais j'aimerois « mieux l'être que de différer un moment ma vengeance [a] »; il arrive, reprend le Mans, poursuit Hélie jusque sur ses terres, et va se faire blesser à l'assaut d'un petit château dont il est obligé de lever le siége.

La plus belle vengeance qu'il pût prendre de Philippe et de Louis, c'étoit de s'agrandir en France; ce fut de quoi il s'occupa. Jamais ce prince n'étoit un moment sans projeter et sans exécuter. Il avoit vu, aussi-bien que les moines ses ennemis, tout le parti que la politique pouvoit tirer des croisades; il voyoit le jeune duc d'Aquitaine Guillaume IX, emporté par une ardeur de gloire qui étoit de son âge, épuiser ses États pour aller cueillir quelques palmes stériles sur les bords du Jourdain; il lui offrit de l'argent, il étoit toujours prêt à en

[a] Malmesb. Huntingdon. M. Paris.

fournir, il ne lui en coûtoit que d'écraser ses sujets; le duc l'accepta, et trouva beau de remettre en des mains si fidèles son duché de Guienne et son comté de Poitiers; l'argent étoit prêt, ainsi que l'armée pour l'escorter et les vaisseaux pour les porter; Guillaume-le-Roux alloit prendre possession de ces deux riches provinces, et devenir aussi puissant en France que le roi lui-même, lorsque enfin il mourut. Il étoit à la chasse dans sa forêt neuve; un gentilhomme françois, nommé Tyrrel, distingué par son adresse à tirer de l'arc, l'accompagnoit seul; un cerf est lancé, Tyrrel, impatient de se signaler aux yeux du roi, tire une flèche : elle effleure en passant un arbre qui la détourne et la renvoie droit au roi, à qui elle perça le cœur : il tomba mort sur la place.

Mézeray dit, comme auroit fait Tacite, que la flèche fut ainsi dirigée *par hasard ou à dessein*; mais les historiens anglois n'accusent point Tyrrel; il est vrai qu'effrayé de cet accident, il n'en instruisit d'abord personne; il courut à toute bride au rivage, s'embarqua pour la France, et se joignit aux croisés qui partoient pour Jérusalem. Des paysans trouvèrent le corps du roi dans la forêt, le jetèrent sur un cheval, et le portèrent à Winchester, où il fut enterré sans cérémonie sous la tour de la cathédrale; aucun de ses courtisans n'étoit à ses funérailles; haï de tous, il fut abandonné de tous. Le peuple observa que les familles chassées avec tant de violence par Guillaume-le-Conquérant, du terrain qu'occupoit la forêt neuve, avoient été vengées par la mort de trois enfants de ce même conquérant, tués à la chasse dans cette forêt; Richard, frère aîné de Guil-

laume-le-Roux, tué par un cerf; un autre Richard leur neveu, fils naturel du duc Robert, tué aussi par un cerf; enfin le roi Guillaume-le-Roux, tué par une flèche adressée à un cerf. Mézeray remarque à cette occasion qu'il périt plus de souverains à la chasse qu'à la guerre. Mézeray, nourri dans tous les préjugés de la guerre, trouvoit bien plus beau qu'ils mourussent sur un champ de bataille. Eh! qu'ils meurent dans leur lit comme notre Charles V et notre Louis XII, et que les larmes de leurs sujets soient leur éloge funèbre. Quant à la chasse, un historien philosophe observe qu'elle étoit le principal amusement et presque l'unique occupation des princes guerriers dans un temps où les charmes de la société étoient peu connus, et où les beaux arts offroient peu d'objets dignes d'attention [a].

Guillaume-le-Roux outragea tant le clergé, qu'on pourroit attribuer au ressentiment de ce corps la diffamation de ce prince, ou soupçonner du moins les ecclésiastiques d'avoir un peu chargé la peinture de ses vices; mais, de l'aveu des écrivains les moins favorables à l'église, la conduite de Guillaume ne dément point l'idée que les ecclésiastiques en ont donnée. Il paroît qu'avec tous les défauts de son père poussés jusqu'à l'excès, il eut seulement quelques unes de ses qualités vigoureuses sans aucune vertu. Le trait qui semble l'avoir distingué plus particulièrement des princes de son temps, est l'irréligion. Il avoit l'esprit tourné à l'épigramme comme le cœur à la violence; il n'épargnoit pas plus les plaisanteries que les extorsions aux prêtres et aux moines;

[a] M. Hume, Plantagen. t. I, chap. 5.

on dit que ses plaisanteries ne se bornoient point aux ministres de l'église, et qu'elles *attaquoient Dieu jusqu'en son sanctuaire.* On prétend qu'un jour il prit plaisir à faire disputer devant lui à toute outrance des théologiens et des rabbins, et qu'il tint la balance très égale entre eux par le ridicule qu'il donna aux deux partis. On dit qu'un Juif dont le fils avoit abjuré lui offrit de l'argent pour qu'il employât son autorité à ramener ce fils au judaïsme ; que Guillaume se chargea de la commission, et, pour mériter cet argent, s'en acquitta de très bonne foi ; qu'enfin n'ayant pu réussir ni par prières ni par menaces, il voulut avoir la moitié de l'argent, parceque, disoit-il, il l'avoit bien gagné. Ce qu'il y a de certain, c'est que les revenus des bénéfices avoient pour lui beaucoup d'attrait ; qu'à la mort du primat Lanfranc, il garda pendant quatre ans les fruits de l'archevêché de Cantorbéri ; qu'il les auroit vrai-semblablement gardés plus long-temps, sans une maladie qui le détermina enfin à nommer saint Anselme à cet archevêché. Revenu en santé, il se remit à piller les églises avec plus d'ardeur, et à vendre les bénéfices plus cher. Sa réputation étoit si bien établie sur ce point, qu'on marchandoit ouvertement avec lui, ce qui lui fit faire une fois par hasard une assez bonne action. Deux moines s'étoient enrichis et avoient mis une somme en société pour acheter l'abbaye où ils demeuroient ; ils devoient, selon leur marché, en partager les fruits ; ils viennent faire leurs offres au roi qui les écoute : il aperçoit à l'écart un autre moine qu'ils avoient amené avec eux ; « et vous, lui dit-il, combien offrez-vous pour avoir « l'abbaye? — Rien, sire, je suis un religieux, je n'ai

« rien, mais quand j'aurois vos richesses, je n'offrirois « rien encore pour un bénéfice. — Vous serez donc ab« bé, dit le roi, qui sentit dans ce moment le prix de la « vertu, ceux-ci sont indignes de l'être par le desir qu'ils « en ont, et par les moyens qu'ils emploient [a]. » Cette action ne fut pas soutenue; le plaisir d'étonner, celui de renvoyer deux moines honteux et confus, en avoient été le principe; la vente et le pillage continuèrent. Guillaume persécuta saint Anselme, du moins il eut avec lui des démêlés si violents, que saint Anselme, ne se croyant pas en sûreté dans les États de cet ennemi du clergé, quitta l'Angleterre, et alla demander justice au pape, excellent prétexte pour Guillaume de confisquer tous les biens d'Anselme, et de garder les revenus de l'archevêché. Tel étoit Guillaume-le-Roux à l'égard du clergé; les querelles alors trop fréquentes et trop importantes entre la puissance ecclésiastique et l'autorité temporelle, les prétentions d'indépendance de la part du clergé, pourroient servir d'excuse à Guillaume sur cet article; mais on a vu quel il étoit à l'égard de ses autres sujets et à l'égard de ses voisins. Il reste à ceux qui estiment la guerre, et ce qu'on est convenu d'appeler la politique, des raisons d'admirer Guillaume, malgré tout le mal que l'histoire est forcée d'en dire; d'autres ne lui sauront gré que de quelques monuments, tels que la tour et le pont de Londres et la salle de Westminster; on peut remarquer aussi que son règne sert d'époque à la dernière entreprise des nations du nord sur l'Angleterre; il faut tenir compte à ce prince d'avoir, par une activité

[a] Eadmer. Malmesb. Huntingdon.

infatigable et par des succès constants, écarté pour jamais ces brigands étrangers, et tari dans l'Europe cette source toujours renaissante de barbarie.

CHAPITRE IV.

Louis-le-Gros et Henri Ier, dit Courmantel.

(Depuis l'an 1100 jusqu'à l'an 1137.)

L'exemple du duc Robert est une leçon pour les princes de ne point quitter leurs États, quelque motif brillant qui les invite à des expéditions lointaines; cette leçon donnée par l'intérêt est plus forte que toutes celles de la justice. Si Robert eût été en Normandie, qui eût pu l'empêcher de monter sur le trône que Guillaume laissoit vacant, lui à qui ce trône étoit dû, à qui Guillaume l'avoit enlevé, lui que les Anglois desiroient pour maître? Mais tandis qu'il est égaré au fond de la Palestine, le prince Henri son frère se trouve dans cette même forêt où Guillaume vient d'être tué. Il y apprend cette nouvelle, son ambition s'enflamme par l'espérance, il voit d'un coup d'œil tout ce que les conjonctures ont de favorable pour lui, il voit qu'il n'étoit rien et qu'il peut prétendre à tout; saisi de l'esprit de Guillaume, il court s'emparer de ses trésors : c'étoit par-là que Guillaume avoit réussi à la mort de son père.

Henri trouva ce que depuis long-temps on n'avoit pas vu en Angleterre, un citoyen parmi tant d'esclaves; Breteuil (1), garde du trésor royal, homme courageux et juste, digne de la confiance de ses maîtres, résiste à l'usurpateur, et défend les droits du prince absent; sa vertu ne fut point imitée; Henri furieux fond sur lui l'épée à la main avec sa suite; Breteuil cède au nombre et à la force; Robert est oublié; les dons de Henri ont corrompu les grands et les prélats; il est proclamé [a]. De quel droit? on le voit. Ce n'étoit assurément ni le droit héréditaire ni le droit d'élection libre, et sans doute il ne peut résulter aucun titre de ce renversement de toutes les lois.

Henri avoit vu à la mort des deux Guillaume combien ils étoient haïs : il savoit que Robert étoit aimé; il craignit ces dispositions, et voulut les balancer; le peuple donne aisément son amour quand on lui donne des espérances. Henri fit peu pour le bonheur public; mais il promit beaucoup; il accorda une charte pour le rétablissement de la liberté, pour la réformation des abus; il rappela Anselme, il le mit dans ses intérêts; et lorsque Robert, revenu de Jérusalem (dont on lui avoit offert la couronne, que Godefroy de Bouillon n'obtint (2) qu'à son refus), redemanda son trône, il vit que les Anglois l'avoient oublié, qu'ils croyoient aimer l'u-

(1) Il étoit de race normande, fils de Guillaume de Fitzosberne, dont nous avons parlé dans le chapitre premier de l'histoire.

(2) Il paroît du moins que les croisés se partagèrent dans leur choix entre Godefroy de Bouillon, qui le premier avoit arboré l'étendard des chrétiens sur les murs de Jérusalem; Raimond de Toulouse, qui dans

[a] Order. Vital, p. 782.

surpateur. Ils croyoient du moins avoir élu librement un prince qui promettoit de les rendre libres, et ils mettoient quelque pudeur à soutenir un choix si récent; ils alléguoient cette vieille et mauvaise raison : « que « Henri étoit né fils de roi, au lieu que Robert étoit né « avant la conquête »; comme si la nature, en nous donnant l'être, ne nous promettoit pas la succession de nos parents dans l'état où elle doit se trouver à leur mort; mais du moins Henri étoit né en Angleterre, et il s'applaudissoit politiquement, en toute occasion, d'être le premier Anglois de sa race. Un autre prince qui avoit encore plus de droit à ce trône que Robert lui-même, et qui avoit été encore plus aimé, put s'apercevoir qu'il étoit encore plus oublié; c'étoit Edgar Atheling, le dernier rejeton de la race saxonne. Il s'étoit attaché à Robert dans la Terre-Sainte; des qualités, des inclinations, des défauts semblables les avoient unis; tous deux bons, vertueux, aimables, vaillants, savoient combattre et plaire; ni l'un ni l'autre ne savoit gouverner. Francs chevaliers, foibles princes, tous deux se laissèrent dépouiller de leurs États : l'un sans même les réclamer, l'autre en les réclamant tard, hors de propos, sans préparatifs et sans constance. Robert avoit sur Edgar l'avantage d'une valeur plus éclatante; Edgar, toujours prêt à reconnoître la supériorité de ses amis et de ses ennemis, se livroit au plaisir de l'admirer, de le servir, et ne se rappeloit ses propres droits que pour les sacrifier à son ami.

le même temps faisoit la même chose à une autre attaque; et Robert de Normandie, qui avoit égalé ou surpassé leur valeur.

Henri, moins généreux et plus habile, au défaut de droits réels, en cherchoit d'apparents. Il se rendit surtout agréable à la nation par son mariage avec Mathilde, fille de Malcolm III, roi d'Écosse, et nièce par sa mère d'Edgar Atheling [a]. C'étoit d'un côté tendre à la réunion de l'Écosse avec l'Angleterre, et travailler à éteindre tous les troubles dans l'île; c'étoit, de l'autre côté, joindre en quelque sorte les droits de la race saxonne à ceux de la race normande. . . .

Ce fut dans ces conjonctures que Robert descendit à Portsmouth avec Edgar Atheling et une armée; on épargna aux deux frères l'horreur de s'égorger; ils acceptèrent la médiation de saint Anselme, que Henri avoit su gagner. Robert en toute occasion avoit paru préférer de l'argent à des États; on lui offrit de l'argent, et il vendit l'Angleterre pour une pension annuelle de trois mille marcs. Ces sortes de pensions ne sont pas toujours bien exactement payées, et vrai-semblablement Henri payoit mal celle-ci, lorsque, non content de l'Angleterre, il envahissoit encore la Normandie et le Maine. Robert, qui, à son retour de la Terre-Sainte, étoit rentré dans ces deux dernières provinces, avoit repris en régnant toute sa foiblesse et toute sa nonchalance; les barons normands, que son autorité ne contenoit point, opprimoient les peuples; Henri gouvernoit mieux, et la comparaison du sort des deux États étant à l'avantage de l'Angleterre, lui donna en Normandie un parti puissant; bientôt il fut assez fort pour y tenter les hasards; et la bataille de Tinchebray, en 1106, consomma la

[a] Eadmer. Hoveden. M. Paris.

réunion des provinces françoises à la couronne d'Angleterre. Henri, plus heureux encore dans ses injustices que ne l'avoit été Guillaume-le-Roux, fit prisonniers dans cette bataille tous ses concurrents; Robert, malgré des prodiges de valeur qui sembloient d'abord lui promettre la victoire, tomba dans ses fers, où il languit vingt-huit ans, ayant été, dit-on, aveuglé par un bassin de cuivre ardent, malheureux de n'être pas mort lorsqu'une flèche empoisonnée avoit menacé sa vie. Les médecins alors lui avoient déclaré qu'il ne pouvoit guérir qu'en faisant promptement sucer sa blessure. *J'aime mieux perdre la vie*, dit-il, *que de hasarder celle d'autrui.* Sybille, sa femme, prit le temps de son sommeil, suça la plaie, le guérit et mourut. On peut juger s'il étoit aimé.

Edgar Atheling s'étoit fait prendre à la suite de Robert; Henri qui le craignoit moins, et qui comptoit alors pour peu de chose les droits de la maison saxonne, lui rendit, pour paroître généreux, une liberté dont Atheling n'abusa pas; il vécut paisible jusqu'à une extrême vieillesse, oublié au sein même de l'Angleterre, où en le voyant tous les jours, on se souvenoit à peine de l'avoir aimé et méprisé. Peu de temps après la bataille de Tinchebray, Guillaume, dit *Criton* ou *Cliton*, fils et unique héritier de Robert, tomba encore au pouvoir de Henri, dont la fortune sembla n'avoir plus de revers à craindre.

Quel étoit l'intérêt de la France pendant toutes ces agitations de la race normande? toujours le même, celui d'empêcher cette réunion des États françois à l'Angleterre, celui de n'avoir pas le roi d'Angleterre

pour vassal. Cette suite d'usurpations, qui rappeloient et renouveloient la première usurpation de Guillaume-le-Conquérant, sembloit autoriser la France à ne reconnoître aucuns droits dans la maison normande relativement à l'Angleterre, à faire tous ses efforts pour reporter Edgar Atheling sur le trône de ses pères. Quant aux États françois, il falloit encore qu'ils fussent partagés entre Robert et Henri, que Robert eût la Normandie, et que Henri eût le Maine. Mais si l'indifférence d'Edgar pour le trône, ou celle des Anglois pour Edgar rendoit ces arrangements impossibles, au moins le partage étoit tout fait entre les princes normands; l'un devoit avoir l'Angleterre, l'autre les États françois. Vouloit-on suivre la justice, l'Angleterre devoit appartenir à l'aîné, les États françois à Henri. Ne consultoit-on que l'intérêt, le paisible, le nonchalant Robert valoit mieux pour voisin que l'ambitieux Henri, prince trop semblable aux deux Guillaume.

Louis-le-Gros (car il faut compter pour rien, surtout dans ces dernières années, Philippe I, dont le seul mérite étoit de laisser quelquefois agir son fils), Louis-le-Gros, prince actif, intelligent, brave et ferme, voyoit très bien ces intérêts; tout lui disoit de ne pas laisser opprimer Robert par Henri; mais dans le chaos du gouvernement féodal le meilleur roi ne faisoit souvent rien de ce qu'il vouloit faire, et le nécessaire étoit quelquefois impossible. En Angleterre la tyrannie des Normands avoit du moins produit une paix telle que la tyrannie en produit quelquefois; ce peuple, depuis si fier, étoit devenu un peuple d'esclaves. La France

étoit un peuple de souverains, dont le roi étoit le chef toujours mal obéi. Le gouvernement de cet empire étoit alors ce qu'est depuis si long-temps celui de l'Allemagne, mais avec cette différence que la constitution germanique a reçu du temps et des lois une consistance, une solidité que l'anarchie féodale n'a jamais eues parmi nous. Notre règne féodal ne fut dans son origine qu'une usurpation, dans son cours qu'un long abus, sur sa fin qu'un vieux levain étranger dont la nation cherchoit à se purger.

Du temps de Louis-le-Gros, le domaine de la couronne n'étoit pas la vingtième partie du royaume, le reste appartenoit en propriété à des vassaux, dont chacun en particulier pouvoit être plus foible que le souverain, mais qui par leur réunion accabloient aisément sa légère puissance. Les rois d'Angleterre, placés au rang de ces vassaux par la possession de plusieurs grands fiefs en France, y souffloient sans cesse le feu de la révolte. Louis-le-Gros, le premier de nos rois qui ait eu un plan suivi de conduite à l'égard de ces ennemis tant étrangers que domestiques, sentit la nécessité de changer cette constitution forcée, et de ramener la France au gouvernement monarchique. Il s'attacha donc à deux choses.

1° A diminuer la puissance des seigneurs dans le royaume;

2° A combattre et à borner celle des rois d'Angleterre, qui étoit l'appui de l'autre.

Pour réussir dans le premier projet, il employa deux moyens : la justice et les armes. Il fit entrer dans son plan de justice politique l'établissement des communes

et l'affranchissement des serfs. Par-là il acquit des sujets reconnoissants et affectionnés : on s'attacha aussi, sous Louis-le-Gros et sous les rois ses successeurs, à diminuer l'autorité des justices seigneuriales par le moyen de ces commissaires nommés *missi dominici*, qui examinoient dans leurs tournées la conduite des ducs et des comtes, et recevoient les plaintes des parties lésées ; c'étoit encore armer les opprimés contre les oppresseurs, les sujets contre les seigneurs, et mettre les peuples dans les intérêts de la royauté. Dans la suite, l'établissement des grands baillis, des cas royaux, et les appels des juges des seigneurs devant les juges royaux, détruisirent encore plus efficacement le trop grand pouvoir des justices particulières.

Mais au temps que nous examinons, c'est-à-dire au commencement du régne de Louis-le-Gros, soit pendant son association à la couronne sous son père, soit dans les années qui suivent la mort de Philippe, ce qu'il y avoit de plus pressé étoit d'accabler par les armes cette foule de petits rebelles qui renversoient à-la-fois le trône et la liberté publique. On a prétendu que c'étoit contre l'avis de Philippe Ier qu'après la bataille de Tinchebray Louis-le-Gros avoit permis à Henri de s'établir en Normandie. S'il étoit possible alors de l'en empêcher, la politique de Philippe l'aura emporté en ce point sur celle de Louis-le-Gros ; mais comme toute la France étoit en feu, Louis-le-Gros se crut obligé d'observer une exacte neutralité pour avoir le loisir de soumettre les Dreux de Mouchy, les Lyonnet de Meun, Matthieu, comte de Beaumont-sur-Oise, Bouchard de Montmorency et le comte de Corbeil son fils, les seigneurs de Mante, de

Coucy, de Montfort, de Montlehery, de Rochefort, etc. Et que pouvoit-il contre les puissances étrangères, lorsque, malgré toute son activité, malgré des talents distingués pour son siècle, le seul château du Puyset en Beauce lui coûtoit trois années de guerre, et la tour d'Amiens deux, lorsque lui-même enfin il chanceloit encore sur un trône où tous les seigneurs puissants croyoient avoir les mêmes droits que Hugues Capet? Le comte de Corbeil n'aspiroit pas à moins qu'à la couronne. Il dit un jour à sa femme, en la quittant pour aller combattre Louis-le-Gros: « Comtesse, ceignez l'épée au comte de Corbeil, « le roi de France la déposera ce soir à vos pieds [a]. Tels « étoient les sujets des premiers rois Capétiens; il falloit avant tout les réduire, et c'est à quoi s'appliqua d'abord Louis-le-Gros.

Libre de ces premiers soins et des inquiétudes les plus pressantes, moins resserré dans son domaine, moins gêné dans ses mouvements, plus maître de ses sujets et de lui-même, il ne songea plus qu'à borner cette puissance angloise dont il avoit été forcé de souffrir l'agrandissement et les usurpations. Les sujets de guerre ne pouvoient manquer; Louis ne les cherchoit ni ne les évitoit, il avoit à Henri des obligations qui, avec les autres circonstances, avoient pu contribuer à sa neutralité dans les guerres de Henri et de Robert. Louis, associé à la couronne par son père, étoit persécuté par sa marâtre Bertrade, à qui Philippe avoit quelquefois la foiblesse de le sacrifier; Philippe avoit enlevé cette femme à Foulques-le-Rechin, comte d'Anjou, son

[a] Suger, in vit. Lud. Gross. n. 19.

mari, qui eut la bassesse de la recevoir et de la traiter magnifiquement à Angers, lorsqu'elle y vint quelques années après avec Philippe. Bertrade, malgré le mépris public, malgré les excommunications lancées sur sa tête et sur celle de Philippe, étoit parvenue à faire déclarer ses enfants capables de succéder au trône, où elle voyoit avec peine Louis déja placé. Dans un de ces orages qu'elle excitoit contre ce prince, il avoit cru devoir se réfugier en Angleterre. Le choix de cet asile, s'il fut libre, semble démentir l'histoire de la querelle de Henri avec Louis, que nous avons rapportée plus haut, quoique, après tout, un prince de vingt-cinq ans pût avoir pardonné les insultes faites à un enfant de six ans. On dit que la haine de Bertrade poursuivit Louis jusqu'en Angleterre; que pour engager Henri à le faire périr, elle le lui peignoit comme le plus dangereux ennemi qu'il pût craindre; et qu'au retour du prince en France, elle lui donna un poison dont il pensa mourir [a]. Quoi qu'il en soit, Henri n'eut point d'égard aux instances de Bertrade, et s'unit d'amitié avec Louis; mais c'étoit une amitié de princes: les intérêts politiques l'altérèrent aisément.

La rivière d'Epte devoit servir de limite aux domaines respectifs des deux rois; cependant les Normands (qu'on peut à présent nommer les Anglois) avoient bâti le château de Gisors au-delà de cette rivière et sur les terres réputées françoises. Après bien des conventions rompues de part et d'autre, après divers soulèvements excités par les vassaux des deux empires, après qu'on

[a] Mézeray, abrégé chronologique, sous Philippe Ier.

eut proposé, promis, refusé de mettre Gisors en séquestre, ou d'en raser la forteresse, il fallut en venir aux mains sur les bords de cette même rivière d'Epte. Louis-le-Gros du moins voulut épargner le sang, il défia Henri à un combat singulier en présence des deux armées, qui applaudirent au défi; elles n'étoient séparées que par la rivière, et sur cette rivière il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques plaisants crièrent: « Il faut « que les deux rois se battent sur le pont qui tremble[a]. » Henri laissa tomber le défi et livra bataille; les Anglois furent repoussés; bientôt ces escarmouches devinrent une guerre sanglante, la rivalité se déclara, la politique tendit ses ressorts.

Heureusement les tyrans de ce temps-là ne savoient pas même être conséquents dans le crime; Henri, qui enfermoit et aveugloit Robert, laissoit la liberté à Guillaume, dit *Cliton* ou *Criton* (1), fils de ce Robert; il lui avoit même donné pour gouverneur un homme vertueux, ce que la tyrannie ne fait guère en pareil cas; son intention étoit vrai-semblablement d'affoiblir les soupçons publics, s'il arrivoit que la nature ou la politique le délivrassent de ce jeune prince. Hélie de Saint-Saën (c'est le nom de ce gouverneur) s'attacha tendrement à son éléve, veilla sur lui, observa Henri; celui-ci, qui avoit jugé la réputation de Saint-Saën utile à ses

(1) On dit que ce surnom de *Cliton* ou *Criton*, donné au jeune Guillaume, fils de Robert, vient du mot grec Κλυτος, en latin *inclytus*, en ce cas c'est *Cliton*. C'étoit autrefois, selon Selden, la qualification particulière des princes du sang royal chez les Anglo-Saxons, comme celle d'*Atheling* désignoit l'héritier de la couronne.

[a] Suger, in vit. Lud. Gross. n. 15.

desseins, trouva sa vertu incommode; il voulut rompre ce commerce et faire arrêter Criton; Saint-Saën en fut averti, et le prince fut sauvé. Son gouverneur implora pour lui la protection de tous les seigneurs voisins; le comte d'Anjou lui promit sa fille, le roi Louis lui donna l'investiture de la Normandie, le mena au concile de Reims, le mit sous la sauvegarde de l'église, du pape, de tous les princes chrétiens, qu'il exhorta fortement à embrasser sa querelle [a]. Cette politique étoit excellente, car elle étoit juste; la Normandie devoit sans doute appartenir à Criton, au défaut de son père; et Louis, en même temps qu'il protégeoit des princes opprimés et malheureux, satisfaisoit aux vrais intérêts de la France: il réparoit les fautes de Philippe et les siennes, en arrachant la Normandie aux Anglois, et en donnant à cette province un duc particulier.

De concert avec Louis, les comtes d'Anjou, qui avoient de vieilles prétentions sur le Maine, s'étoient mis en possession de cette province, tandis que Henri enlevoit la Normandie à son frère Robert.

Les comtes de Flandre, alliés importants, et qu'on nommoit *les comtes des comtes*, parcequ'ils en avoient plusieurs dans leur mouvance, flottoient entre la France et l'Angleterre. Robert, dit le *Jérosolimitain*, comte de Flandre, avoit accepté du roi d'Angleterre Henri Ier, une pension de quatre cents marcs d'argent, et avoit fait avec lui un traité singulier, par lequel il promettoit, en cas qu'il fût obligé de servir Louis-le-Gros son seigneur contre Henri, de ne fournir au premier que le

[a] 1115, 1119.

nombre d'hommes suffisant pour qu'il ne fût pas en droit de lui ôter son fief [a]. Dans la suite, ce comte Robert s'étoit brouillé avec Henri, qui ne le payoit pas, et avoit été tué en combattant contre lui. Boudouin *à la hache*, fils de ce comte Robert, entra aussi dans la ligue que Louis-le-Gros formoit contre Henri, et périt comme son père dans un combat contre les Anglois, ayant laissé la Flandre par testament à son cousin-germain Charles, justement dit *le Bon*, fils de Canut-le-Saint, roi de Danemarck.

Henri avoit d'abord laissé les François *jeter leur premier feu*, tant en guerre qu'en politique. C'étoit, disoit-il, une leçon qu'il avoit reçue du roi Guillaume-le-Conquérant son père; il les repoussa ensuite avec plus d'avantage; il savoit que le pape Calixte II étoit dans les intérêts de la France, il n'attendoit rien de favorable du concile de Reims; en y envoyant ses prélats, il leur avoit dit: « Saluez le pape de ma part, écoutez ses pré« ceptes apostoliques, mais gardez-vous bien de rappor« ter dans mon royaume aucune des inventions de cette « cour [b]. »

Cependant la guerre s'échauffoit, Louis et Henri s'exposoient en soldats; le jeune Criton méritoit par sa valeur la protection de l'un et l'estime de l'autre; le roi d'Angleterre avoit déja couru risque de la vie en voulant reprendre le château de l'Aigle que Louis avoit pris. Au combat de Brenneville-sur-Andèle, il essaya de plus grands dangers encore [c]. Un chevalier normand du parti françois, nommé Guillaume Crespin, lui donna

[a] Rymer, t. I, p. 2 et 7. [b] 1115, 1119. [c] 1119.

sur la tête deux grands coups de sabre qui entamèrent son casque, et lui mirent le visage tout en sang; Henri n'en fut que plus animé contre son adversaire, qu'il désarçonna et fit prisonnier; Louis, après avoir fait aussi tous les prodiges de valeur que ce siècle exigeoit d'un chevalier, et dont il ne dispensoit pas les rois, fut obligé de céder la victoire à son rival. Un soldat anglois arrêta son cheval par la bride, en criant : « Le roi de « France est pris. Apprends, lui dit Louis en lui fendant « la tête d'un coup de hache, qu'au jeu des échecs le roi « n'est jamais pris. » Une médaille consacra cet événement, la devise en est heureuse :

Nec capti potuere capi.
VIRG., En. lib. VII.

Cependant Louis s'étoit engagé dans des routes détournées d'une forêt, où la nuit le surprit, et où il restoit égaré; il commençoit à perdre l'espérance d'en sortir, lorsqu'il rencontra un paysan par lequel il se fit conduire à Andely, moyennant une somme modique, n'ayant pas osé lui en offrir une plus grande, de peur de lui donner quelque soupçon de ce qu'il étoit.

Criton avoit eu l'honneur d'enfoncer l'avant-garde de l'armée angloise; repoussé à son tour, il étoit descendu de cheval pour rallier ses troupes; ce cheval fut pris et mené au roi d'Angleterre, qui le renvoya sur-le-champ à son neveu avec des présents, et lui fit faire des compliments sur la valeur qu'il avoit montrée dans cette affaire. Henri étoit vainqueur, il lui étoit aisé d'être généreux; un pareil procédé, après une défaite, eût été bien plus noble encore. D'ailleurs ce n'étoit pas seule-

:t à la valeur de son neveu qu'il eût dû rendre hom-
;e, c'étoit à ses droits.

e combat de Brenneville est resté mémorable par ɔortance des combattants, beaucoup plus que par nombre : à peine y avoit-il de part et d'autre cinq ix cents hommes ; cela s'appeloit alors des armées.

ɛndant ces hostilités, le pape étoit à Reims : il ne voir la guerre approcher à tel point du lieu où il te- un concile, sans offrir sa médiation : elle fut acceptée ; il suspendit les coups ; mais, ne pouvant concilier les intérêts, il ne put éteindre les haines. On se rendit de part et d'autre les places et les prisonniers, fin assez commune des guerres, et qui en prouve l'inutilité ; le roi d'Angleterre garda Gisors et ce château qui avoit causé la guerre ; mais le comte d'Anjou garda le Maine, à la vérité sous la mouvance de la Normandie ; Criton parut abandonné, il ne le fut point : il resta sous la protection de la France ; mais il n'épousa point la fille du comte d'Anjou qui lui avoit été promise. Ce comte, après avoir long-temps flotté entre les deux partis, s'étoit attaché à celui de Henri, comme au plus fort, et pour conserver le Maine, il avoit donné sa fille au jeune Guillaume, fils de Henri, prince de même nom et à-peu-près de même âge que Criton son cousin, et devenu son rival d'intérêts comme de gloire ; il avoit commencé à paroître dans les guerres où Criton venoit de se signaler, et le roi d'Angleterre l'avoit nommé son successeur tant en Angleterre qu'en Normandie, suivant en cela l'usage qui, en France, avoit paru contribuer à fixer l'ordre successif parmi nos premiers rois Capétiens.

Louis et Henri s'étoient montrés égaux en valeur

pendant ces guerres, et le sort des armes les avoit presque également traités; si Louis avoit été vaincu au combat de Brenneville, Henri l'avoit été sur les bords de l'Epte. Un troisième combat près de Breteuil, dans le même canton, avoit laissé la victoire indécise entre eux. Ni l'un ni l'autre n'eut à se plaindre du sort, ni comme roi, ni comme guerrier; tous deux furent frappés en qualité de pères; mais Louis ne fut qu'affligé, Henri fut accablé; Philippe, fils aîné de Louis, associé à la couronne, comme Louis l'avoit été par son père, se promenant à cheval dans un faubourg de Paris, un pourceau passe entre les jambes du cheval, le renverse, et le prince meurt de sa chute. Louis-le-Jeune lui succéda dans l'association au trône; on le nomma *le Jeune*, pour le distinguer de son père avec lequel il régnoit.

Le roi d'Angleterre, après cette paix passagère qu'il venoit de conclure, s'étoit embarqué au port de Barfleur pour retourner dans son île [a]. Sa famille le suivoit; le prince Guillaume avec Richard son jeune frère, montoit un vaisseau neuf, conduit par le pilote le plus expérimenté de l'Angleterre, nommé Thomas Fitz-Stephen, fils de celui qui avoit passé la première fois Guillaume-le-Conquérant en Angleterre. Le prince étoit accompagné de trois cents jeunes gens, l'élite de la noblesse angloise, et il avoit dans le même vaisseau Mathilde sa sœur, comtesse du Perche, fille naturelle de Henri, le comte de Chester son frère, et quelques autres bâtards du roi. Henri Ier arriva en Angleterre le lendemain de son départ; mais le prince et sa suite

[a] Orderic. Vital. Malmesb. Huntingdon. Hoveden. Brompton, etc.

ayant imprudemment donné à l'équipage de leur vaisseau l'exemple de la débauche, le pilote et les matelots s'enivrèrent et devinrent incapables de manœuvrer. Le prince, n'apercevant plus le vaisseau de son père, qui avoit pris beaucoup d'avance, voulut le gagner; le pilote fit force de voiles, et alla se briser contre un rocher qu'il n'aperçut pas. On mit aussitôt la chaloupe en mer pour sauver le prince, qui s'y jeta précipitamment avec Richard; ils approchoient déja du rivage, lorsqu'ils entendirent les cris de la comtesse du Perche et du comte de Chester qu'ils avoient oubliés dans le vaisseau, et qui leur tendoient les bras en les appelant; la chaloupe retourna pour les prendre, le vaisseau faisoit eau de tous côtés et alloit s'abymer. Ce péril faisant oublier toute autre considération à ceux qui étoient restés dans le vaisseau, ils se précipitèrent en foule dans la chaloupe à la suite des princes. La chaloupe trop chargée enfonça, et ils périrent tous avec les princes et Mathilde. On entendit leurs derniers cris du rivage, et ils parvinrent même sur la mer jusqu'au vaisseau du roi, qui pour lors en ignora la cause. Ceux qui n'avoient pas pu sortir du vaisseau de Fitz-Stephen furent pareillement submergés, à la réserve d'un boucher qui parvint à se soutenir sur le mât assez de temps pour que des pêcheurs pussent le sauver. Le pilote eût pu se sauver aussi, la moitié de l'évènement lui avoit échappé dans son ivresse, il aperçoit en nageant le boucher sur son mât, il nage vers lui. *Qu'est devenu le prince?* s'écrie-t-il; *il est noyé*, répond le boucher; *je ne lui survivrai pas*, dit le pilote, et il se plonge sous les eaux. Henri se flatta pendant trois jours que le

vaisseau de ses enfants n'étoit qu'écarté par un coup de vent; il apprit enfin leur sort, il s'évanouit, et depuis ce moment on ne le vit jamais sourire [a].

Il restoit du moins à Louis-le-Gros, dans son malheur, une postérité nombreuse, d'où sortirent, outre les branches royales, plusieurs branches importantes de la maison de France; Henri, bien plus malheureux, perdoit, avec les fruit de ses amours, ses deux seuls fils légitimes, et cette espérance, toujours flatteuse pour les ambitieux, de fixer le sceptre dans sa postérité masculine.

Quant à la nation, elle regretta peu le prince Guillaume, dont les vues tendoient ouvertement au despotisme, et qui avoit dit plusieurs fois que, s'il régnoit jamais, il attacheroit les hommes au joug comme les bœufs. Avec ce caractère dur, il eût fallu du moins avoir des mœurs. Des historiens ont prétendu qu'en cette occasion l'eau avoit puni en lui un vice qui l'avoit été autrefois par le feu.

Henri avoit voulu élever sa maison sur des fondements éternels. Tandis que d'un côté il croyoit avoir assuré l'Angleterre et la Normandie à son fils et lui avoir indiqué le vrai moyen d'en assurer la succession (1) aux siens, de l'autre il avoit fait des alliances également utiles et brillantes. La Bretagne s'étoit insensiblement détachée de la mouvance de la Normandie,

(1) Ce moyen, dont la France avoit donné l'exemple à l'Angleterre, étoit de désigner le successeur du vivant du roi régnant, soit en associant ce successeur à la couronne, soit du moins en le faisant reconnoître.

[a] Hoveden. Order. Vital.

à la faveur des troubles causés par les prétentions des comtes de Bretagne au duché de Normandie; Henri voulut couper la racine de ces troubles, en mariant Mahaud, sa fille naturelle, avec Conan, comte de Bretagne (fils d'Alain Fergent), par lequel il eut grand soin de se faire rendre hommage. Il avoit marié Mathilde, sa fille légitime, à l'empereur Henri V; alliance la plus brillante de l'Europe, et qui pouvoit être utile. La trop fameuse querelle des investitures troubloit depuis long-temps la chrétienté. Cette querelle rentroit dans celle des deux puissances, et naturellement le pape eût dû avoir contre lui tous les souverains; mais on ne raisonnoit pas ainsi dans ces temps-là. De tous les ennemis qu'on pouvoit avoir, le pape étoit toujours le plus dangereux; on sacrifioit tout pour le mettre dans ses intérêts, et quand on voyoit ses voisins ou ses ennemis ordinaires aux prises avec le saint-siége, c'étoit une occasion favorable dont on ne manquoit guère de se prévaloir contre eux, sans considérer quel intérêt on pouvoit prendre d'ailleurs au sujet de la querelle. Celle qui agitoit alors les papes et les empereurs avoit été poussée jusqu'aux excommunications, aux dépositions, aux violences de toute espèce; les papes avoient quelquefois été chassés de leur siége, et la France s'étoit empressée de leur donner un asile; elle venoit d'en donner un au pape Calixte II, oncle de la reine Adélaïde de Savoie. Ce pontife avoit tenu en France plusieurs conciles, entre autres celui de Reims, où l'affaire des investitures avoit été jugée en faveur des papes, et où l'empereur Henri V avoit été excommunié; il étoit possible que, sans vouloir rien sacrifier de leurs droits

réels, des souverains pensassent que la crosse et l'anneau, sujet de cette querelle, étant des signes de la puissance ecclésiastique, ne devoient point être conférés par des laïcs, et qu'ainsi l'intérêt passager qu'avoit la France de servir le pape ne fût pas en opposition avec l'intérêt plus durable qu'avoient les souverains de réprimer les entreprises du saint-siége. L'empereur, foible et vindicatif, sembla reconnoître qu'il avoit poussé trop loin les siennes, il renonça au droit d'investir par la crosse et par l'anneau, il fit sa paix avec Caliste, mais il voulut punir la France de l'appui qu'elle avoit donné à ce pape; ce fut sur les murs de la ville de Reims qu'il prétendit se venger de l'excommunication que le pape y avoit lancée contre lui. Le roi d'Angleterre, toujours attentif à troubler le repos de la France, pour qu'elle ne pût troubler le sien (mauvais moyen, comme nous l'avons tant dit et prouvé), excitoit sous main l'empereur son gendre [a]; l'incursion de Henri V en Champagne se fit avec un appareil qui sembloit annoncer la conquête du royaume; les préparatifs de la défense répondirent à cet appareil menaçant; comme il s'agissoit de la suite d'une affaire ecclésiastique et de l'exécution d'une sentence d'excommunication, tout s'arma, jusqu'aux prêtres et aux moines; deux cent mille hommes allèrent sur la frontière recevoir l'empereur, qui parut et s'enfuit. C'étoit pour Louis-le-Gros une belle occasion d'aller faire la conquête de la Normandie, ne fût-ce que pour employer une si belle armée, devenue inutile par la prompte retraite de l'empereur.

[a] Suger, vit. Lud. Gross. n. 21.

Mais tel étoit l'inconvénient du gouvernement féodal; cette armée n'étoit point au roi, elle étoit composée de vassaux toujours prêts à repousser l'ennemi étranger, toujours indociles quand on vouloit les faire marcher contre un ennemi domestique. Le roi d'Angleterre, en qualité de duc de Normandie, étoit un vassal comme eux, et cet intérêt commun des vassaux lui fut plus d'une fois favorable. En un mot, on distinguoit alors les guerres du roi et les guerres du royaume. Dans celles-ci tout s'armoit, l'honneur françois l'exigeoit; dans les autres, c'étoit à qui ne s'armeroit pas. Il n'y avoit que les vassaux immédiats qui fussent obligés de prendre les armes; ils y étoient obligés, mais l'intérêt l'emportoit sur le devoir, et leur puissance les mettoit en état de ne faire que ce qu'ils vouloient; il eût fallu avoir préparé de longue main leurs esprits par la négociation, qui n'est que l'art de persuader aux hommes qu'ils ont intérêt de faire ou de ne pas faire une chose; la guerre d'ailleurs n'étoit point déclarée entre la France et l'Angleterre, et les instigations secrètes du roi Henri Ier qui avoient armé l'empereur Henri V n'étoient pas plus pour la France une cause de renouveler la guerre, que la protection continuellement accordée par Louis-le-Gros à Guillaume Criton fils de Robert n'en étoit une pour l'Angleterre. . . . .

La mort des fils de Henri Ier avoit ranimé les espérances de ce jeune prince. L'extinction de la race masculine dans la maison normande, la loi des fiefs, l'amour des peuples, sa gloire personnelle, le souvenir de Robert son père, l'appui du roi de France, tout étoit pour lui; sa puissance même étoit accrue. A la mort de

Charles-le-Bon, comte de Flandre, assassiné dans l'église de St.-Donatien, à Bruges, pendant le service divin, par une troupe de monopoleurs, parcequ'il ne vouloit pas que ses sujets mourussent de faim, Louis-le-Gros avoit donné l'investiture de la Flandre à Criton, qui pouvoit y avoir des droits du chef de Mathilde, son aïeule, femme de Guillaume-le-Conquérant, et fille de Baudouin de Lille, comte de Flandre; ainsi ce n'étoit plus un proscrit, un fugitif, borné à la voix impuissante des réclamations, c'étoit un des grands vassaux de la couronne, un prince puissant et en état de faire valoir ses droits; c'étoit d'ailleurs un chef actif et intelligent, qui ne s'abandonnoit ni dans la paix ni dans la guerre; il avoit surpris Gisors, et ses partisans l'avoient rendu maître de Pont-Audemer; son activité déconcertoit toute la puissance du roi d'Angleterre; le roi de France ne se lassoit pas de prodiguer ses bienfaits à Criton, il lui fit épouser sa belle-sœur, Jeanne de Savoie, il lui donna le Vexin pour qu'il fût plus à portée d'entreprendre sur la Normandie; le roi d'Angleterre, de son côté, souleva contre Criton Thierry d'Alsace, qui avoit des prétentions au comté de Flandre par Gertrude sa mère, fille de Robert de Cassel, comte de Flandre; Thierry avoit surpris Alost; Criton courut investir cette place; Thierry vint au secours; on combattit; Criton fut vainqueur; la ville alloit se rendre, la garnison voulut auparavant risquer une sortie; Criton y fut blessé d'un coup de lance à la main droite; impatient de continuer le combat, il arrache le fer, le déchirement fut considérable, la gangréne s'y mit, et ce jeune prince, qui déployoit tous les talents des héros

de sa race sans aucun des défauts qui les avoient rendus odieux, mourut au bout de quelques jours; Thierry d'Alsace lui succéda au comté de Flandre [a]. On n'a pas manqué de dire que Robert, père de Criton, toujours aveugle et prisonnier en Angleterre, avoit été averti en songe de la mort de son fils; il avoit vu un cavalier flamand qui lui perçoit le bras, il avoit senti le coup, et s'étoit écrié en se réveillant : *ah, mon fils a été tué!* Henri, plus juste et plus ami de la paix, eût donné sa fille à Criton, et l'eût nommé son successeur; mais il espéroit des enfants d'Adélaïde de Louvain, qu'il avoit épousée depuis l'accident qui lui avoit enlevé son fils.

Cette fille qu'il eût pu donner à Guillaume Criton, étoit cette même Mathilde qui avoit épousé l'empereur Henri V : restée veuve sans enfants, elle étoit retournée en Angleterre. Doublement chère à la nation, les anciens Anglois aimoient en elle la race des rois saxons, dont elle descendoit par Mathilde d'Écosse sa mère; et les Anglois-Normands la petite-fille du conquérant Guillaume. Henri Ier profita de ces dispositions, et perdant enfin l'espérance de renaître dans un fils, il voulut que cette fille lui en tînt lieu; il fit pour elle ce qu'il avoit fait pour Guillaume son fils; il la fit reconnoître pour son héritière dans une assemblée générale des vassaux de la couronne.

Henri étoit moins père que politique; cette fille qu'il aimoit tant, il s'empressa de la sacrifier : il la força d'épouser Geoffroy, dit *Plantagenet*, fils de Foulques, comte d'Anjou [b]. Nous avons dit plus haut que ce Foul-

[a] Order. Vital. [b] Huntingdon. Hoveden. Matt. Paris.

ques, toujours flottant entre le roi d'Angleterre et le roi de France, entre Guillaume, fils de Henri, et Guillaume Criton, avoit promis Sybille, sa fille, à Criton, et l'avoit donnée au fils de Henri. Après la mort funeste de ce jeune prince, on avoit renvoyé au comte d'Anjou la princesse sa fille, mais sans rendre la dot. Henri, par un caprice de conquérant et d'homme puissant, trouva bon de la garder. Foulques, pour s'en venger, avoit accompli sa première promesse et donné Sybille à Criton; Henri fit casser ce mariage, prétendant qu'il n'étoit pas plus permis d'épouser la veuve de son cousin-germain que la veuve de son frère. Foulques, qui se déterminoit toujours par l'intérêt du moment, voyant quels étoient la puissance du roi d'Angleterre et son crédit, même auprès des papes, s'attacha de nouveau à lui, et abandonna son gendre. Ce même comte d'Anjou, entraîné dans la Palestine par le torrent du siècle et par ses propres intérêts, y acquit une couronne; il fut roi de Jérusalem après la mort de Baudouin II son beau-père : il se fixa dans ses nouveaux États, et son fils Geoffroy dit Plantagenet, mari de Mathilde, fut dès-lors en possession des États de Foulques en France. C'est de ce Geoffroy et de Mathilde qu'est descendue la race des Plantagenets, qui a occupé le trône d'Angleterre avant les Tudor. Ce nom de Plantagenet vient de l'usage où étoit Geoffroy, d'avoir toujours à son chapeau une branche de genêt.

Criton vivoit encore, et n'avoit point encore épousé la belle-sœur de Louis-le-Gros, lorsque ce mariage se fit; et si Henri écoutant moins sa haine contre Louis-le-Gros et contre Criton, au lieu de causer la mort de son

neveu, en soulevant contre lui le comte d'Alsace, eût voulu resserrer les anciens nœuds du sang et de l'amitié, sa fille et ses sujets eussent été plus heureux. Il considéra seulement que l'alliance de Plantagenet ajoutoit à la puissance angloise l'Anjou et le Maine, donnoit un ennemi de plus et un ennemi redoutable à Louis et à Criton; il compta pour rien les répugnances de sa fille, qui descendoit avec peine du rang d'impératrice au simple titre de comtesse d'Anjou, qui d'ailleurs avoit quelque aversion pour la personne de Plantagenet, comme la nation angloise en avoit pour le joug de cette nouvelle maison.

L'histoire de ces temps est toujours défigurée par des fables; on a prétendu que le premier mari de Mathilde, l'empereur Henri V, qui avoit à se reprocher la mort de son père, et qui ne se reprochoit que ses guerres contre le pape, voulant en faire pénitence, avoit fait répandre le bruit de sa mort, et s'étoit secrètement consacré au service des malades dans l'hôpital d'Angers, où il fut rencontré long-temps après, et reconnu par Mathilde, sa femme, devenue femme du comte d'Anjou.

Ce second mariage ne fut heureux que pour Henri Ier; Il en naquit un petit-fils que son aïeul idolâtra, selon la coutume des vieillards et des aïeux. Henri Ier prévit avec une joie ambitieuse que la puissance de cet enfant surpasseroit un jour la sienne : il lui donna son nom; ce fut le célèbre Henri II, dont nous aurons beaucoup à parler. Sa naissance avoit été précédée de ruptures et de raccommodements entre Geoffroy et Mathilde; celle-ci avoit quitté son mari et suivi son père en An-

gleterre. Geoffroi voulut faire acheter à Henri la liberté de sa fille; il demanda ou la Normandie ou Mathilde: on lui renvoya sa femme, et un an après naquit Henri II, qui réunit tous ces cœurs divisés. Henri Ier, après avoir exigé, pour lui comme pour sa fille, les serments de la nation, passa dans le continent pour le voir. Là il s'oublia en père, l'Angleterre ne le revit plus; il ne vécut que pour sa fille et pour son petit-fils, qu'il vit bientôt suivi de deux autres, nommés Geoffroy et Guillaume. Leur éducation fut son unique affaire, la chasse son unique plaisir [a]; il mourut des suites d'une indigestion, pour avoir mangé avec excès de la lamproie, après s'être trop échauffé à la chasse.

Ce prince, instruit par le malheur, auroit été assez grand, s'il eût été bon. Il prit la férocité des deux Guillaumes, en usurpant comme eux la puissance; le malheur revint l'avertir d'être humain, et il négligea encore cet avis. Il ajouta peut-être aux talents qui avoient illustré les princes de sa maison; mais il ajouta aussi à la tyrannie qui les avoit fait haïr. Il augmenta le nombre des forêts royales, c'est-à-dire des déserts abandonnés aux bêtes fauves; il découragea tellement l'agriculture, qu'un jour qu'il arrivoit de Normandie en Angleterre, des laboureurs vinrent lui remettre les socs de leurs charrues, comme des instruments qu'il avoit rendus inutiles. Enfin, nous sommes presque fâchés d'être contraints d'avouer qu'un tel prince aima les lettres, et eut l'esprit assez cultivé pour mériter le titre de *Beau Clerc*. Il eut aussi quelque amour pour la

[a] Huntingdon, p. 385. Matt. Paris, p. 50.

justice, mais pour cette justice sévère, qui traite les hommes en esclaves, et qui n'est qu'un glaive dans la main du despotisme. On l'appela le plus riche des rois, parcequ'à force d'extorsions et d'avarice il avoit amassé beaucoup d'argent; il eût été plus riche avec l'amour de ses sujets. Il avoit l'injustice de mépriser les Anglois, parcequ'il avoit la dureté de les opprimer, et il avoit de plus le malheur de les craindre. Cet homme, intrépide dans les combats, redoutoit tout dans sa maison; il faisoit trembler ses ennemis, et trembloit à l'arrivée d'un domestique; il ne voyoit jamais que des conjurés autour de lui, et mouroit mille fois par jour de la peur de mourir. Toutes les précautions que les plus lâches tyrans ont pu imaginer pour dérober à la haine publique quelques misérables jours, Henri les épuisoit : on ne savoit jamais dans quelle chambre il couchoit; il changeoit cinq ou six fois de lit et de gardes chaque nuit. Né extrêmement gai, l'impression de douleur qu'il reçut de la mort funeste de ses enfants ne put s'effacer de son ame ni de son visage dans ses moments même les plus heureux. C'étoit bien la peine d'usurper un royaume et un duché, en ôtant la vie et la liberté à son frère, en poursuivant son neveu jusqu'à la mort, pour partager sa vie entre la haine, la crainte et la douleur! Il eut pourtant beaucoup de maîtresses et de bâtards.

Henri ne fut pas moins attentif que son père et son frère à réprimer les entreprises de la cour de Rome, et à veiller sur la conduite du clergé. L'affaire du célibat des prêtres agitoit alors l'Angleterre. Les protestants ont bien du plaisir à raconter l'aventure suivante, qui,

à la vérité, est attestée par tous les anciens auteurs ecclésiastiques. Le cardinal de Crême (1), légat en Angleterre, tint un concile à Londres, où il fit condamner rigoureusement les mariages des prêtres; il se distingua par une harangue pleine de zèle, où il appeloit leurs femmes des *prostituées*, et peignoit fortement le scandale de consacrer et de toucher le corps du Sauveur avec des mains impures et souillées. La nuit suivante, les officiers de la police le surprirent dans le lit d'une courtisane; il partit le lendemain, et le concile se sépara [a].

Les dernières intentions de Henri ne furent point suivies. Le droit de la nature, les serments réitérés des Anglois, ne purent procurer sa succession à Mathilde sa fille. Ce fut Étienne de Boulogne, son neveu, qui lui succéda [b].

Ce prince, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant par Adèle sa mère, tourna contre la famille de Henri les trésors que Henri avoit amassés. L'ingratitude et le parjure l'élevèrent au trône, la bassesse l'y maintint; il devoit tout à Henri Ier, son oncle, qui lui avoit procuré des établissements considérables en Angleterre, et qui en France lui avoit fait épouser une héritière de la

(1) J'ignore si c'est ce Guy de Crême qui, trente-neuf ou quarante ans après, fut antipape sous le nom de Pascal III, et continua le schisme de Victor; mais je ne le crois pas, car on le dit cardinal dans le temps de cette aventure, qui est de 1124 ou 1125, et il paroît que Guy de Crême, qui fut depuis Pascal III, ne fut fait cardinal qu'en 1150. Il fut antipape en 1164. *Pagi ad ann.* 1164, *n.* 8. *Pont. Rom. n.* 51, *tom. III.*

[a] Rog. de Hoveden, p. 478. M. Paris, p. 48.

[b] Matth. de Westminster, ann. 1125. H. Huntingdon, p. 382.

maison de Boulogne, dont il prit le nom; car il étoit de la maison de Blois. Par cette alliance, Étienne, qui étoit déja neveu de Henri, le devint aussi de sa femme. On se rappelle que Henri avoit cru joindre les droits de la race saxonne à ceux de la race normande, en épousant Mathilde d'Écosse, fille de Marguerite, sœur d'Edgar Atheling. Cette Mathilde avoit une sœur, nommée Marie, qui fut mère de cette héritière de Boulogne, mariée à Étienne de Blois. Ainsi Étienne avoit, aussi-bien que Henri son oncle, le foible avantage de tenir à la race saxonne par sa femme; mais sa femme descendoit de la cadette des filles de Marguerite, et la femme de Henri descendoit de l'aînée. Ainsi, sous cet aspect, les droits de Mathilde, fille de Henri Ier et de Mathilde d'Ecosse, précédoient encore ceux d'Etienne. Mais si ces gouttes du sang saxon, transmises par la maison d'Écosse, pouvoient encore donner quelques droits légitimes, ceux des rois d'Écosse devoient incontestablement passer avant ceux des femmes de leur maison; et en effet, depuis la mort d'Edgar Atheling, il n'y avoit point de droits plus apparents au trône d'Angleterre que ceux des rois d'Écosse. Les droits d'Étienne étoient absolument nuls. Si un ambitieux connoissoit la justice, Étienne eût rendu hommage aux droits du roi d'Écosse; si un ambitieux pouvoit sentir la reconnoissance, Étienne comblé, ainsi que son frère l'évêque de Winchester, des bienfaits de Henri, eût travaillé pour Mathilde; si, au défaut et de la justice et de la reconnoissance, des serments solennels étoient un frein pour l'ambition, le même Étienne avoit prêté, avec toutes les apparences du zèle, le serment que Henri

avoit exigé pour Mathilde sa fille. Robert, comte de Glocester, fils naturel de Henri, poussé par une tendresse sincère pour sa sœur, vouloit jurer le premier d'en défendre les droits; Étienne de Boulogne, affectant la même tendresse pour sa cousine, réclama, en vertu de la légitimité, le droit de donner à la nation l'exemple de ce serment. Henri aimoit son caractère sans craindre ses talents, et sans se défier de son ambition; il ne voyoit en lui qu'une affabilité familière qui pouvoit le rendre aimable sans le rendre dangereux: Étienne, à la faveur de sa médiocrité, déroboit aux regards de Henri les voies souterraines par lesquelles il conduisoit déja ses projets. Mathilde et le comte d'Anjou, son mari, étoient absents de l'Angleterre à la mort de Henri Ier. Étienne se souvint qu'une pareille conjoncture avoit ouvert le trône à Henri; il se hâta de prévenir Mathilde; l'évêque de Winchester, son frère, et quelques autres prélats, gagnèrent l'archevêque de Cantorbéri, et le déterminèrent à sacrer Étienne; le peuple qui voyoit tout ordre de succession interrompu, attachoit alors à la cérémonie du sacre une importance qu'elle ne peut avoir [a]; il lui attribuoit le droit de conférer la couronne, et le roi le plus légitime, qui n'eût point été sacré, n'auroit pas même obtenu le titre de roi. Les prélats qui tramoient cette intrigue en faveur d'Étienne, craignirent l'effet des serments prêtés à Mathilde; pour lever cet obstacle, un des seigneurs associés à l'intrigue jura que le roi, en mourant, avoit en sa présence déshérité Mathilde, délié les sujets du

[a] Guill. de Malmesb.

serment de fidélité prêté à cette princesse, et nommé pour successeur Étienne de Boulogne. Sur cette déclaration Étienne fut sacré.

Nous avons dit que la médiocrité de ce prince avoit détourné de lui les regards soupçonneux de Henri : ce ne fut pas le seul avantage qu'elle lui procura. La nation, si long-temps opprimée par des rois pleins de force et de grandeur, crut que le moment étoit venu de recouvrer sa liberté ; ce motif valut à Étienne des suffrages qu'on eût refusés à de plus grands talents ; on lui vendit la royauté plutôt qu'on ne la lui donna. Le clergé s'assura ou crut s'assurer de la restauration de ses priviléges ; la noblesse obtint la permission de se cantonner et de se fortifier, et bientôt l'Angleterre fut hérissée de forts. La chasse fut permise à tous les seigneurs, les lois forestières furent suspendues, le peuple obtint une charte favorable ; le roi voulut bien même se contenter d'un serment d'obéissance conditionnel [a] ; il permit la révolte, s'il violoit ses engagements, et ses engagements furent tels qu'on voulut les dicter ; il promettoit tout, parcequ'il ne vouloit rien tenir ; et comment pouvoit-on compter sur ses serments après la violation de celui qu'il avoit prêté à Mathilde?

Au moyen de cette usurpation il y eut trois prétendants à la couronne d'Angleterre : le roi d'Écosse, héritier légitime, du chef de la race saxonne ; Mathilde, comtesse d'Anjou, héritière légitime du chef de la race normande ; et l'usurpateur Étienne.

Il y eut de même trois concurrents pour la Norman-

[a] Brompton. Huntingdon.

die. Ce n'est pas que le roi d'Écosse réclamât cette province à laquelle il n'avoit aucun droit ; mais à sa place c'étoit Théobald, comte de Blois, qui la disputoit sans y avoir plus de droit que lui. Ce comte de Blois étoit le frère aîné d'Étienne de Boulogne. La Normandie, qui ne vouloit point d'Étienne, parcequ'elle ne le connoissoit pas, ni du comte d'Anjou Plantagenet, parcequ'elle le haïssoit, s'offrit d'elle-même au comte de Blois. On peut imaginer tous les troubles que cette concurrence excitoit et en Angleterre et en Normandie. Louis-le-Gros, qui eût su en tirer parti, mourut vers le commencement du régne d'Étienne.

Ce Louis dont la mémoire respectée parmi nous ne l'est peut-être pas encore assez, et au régne duquel il n'a manqué qu'un peu plus de durée pour le rendre à jamais illustre, est le premier de nos rois qui ait compté le peuple pour quelque chose, et qui ait saisi le vrai système de la royauté. Ceux de ses successeurs qui ont eu des lumières, n'ont fait que marcher dans la route qu'il leur a tracée ; ils n'ont fait que suivre son plan pour la réunion des grands fiefs à la couronne, et pour l'extension de l'autorité royale par l'administration de la justice. Louis sut ce qu'il devoit et à ses sujets, et à ses ennemis, et à sa couronne ; il voulut être le maître de la nation pour en être le père ; sa politique eut presque toujours l'équité pour base. A quelque degré que l'abbé Suger et les Garlandes, ses principaux ministres, partagent avec lui le mérite d'une administration si sage, l'activité de Louis-le-Gros lui reste tout entière, comme une qualité qui lui est personnelle, et cette qualité sauva l'État. Sans la rapidité vigoureuse avec laquelle

malgré l'énorme grosseur de sa taille, il se portoit partout dans un même moment, et pressoit les rebelles d'un bout du royaume à l'autre; l'autorité, déja si dégradée par Philippe, eût succombé sous le poids de l'anarchie féodale. La France doit compter Louis parmi ses restaurateurs, et le mettre à leur tête, puisqu'il donna l'exemple. Toujours à cheval, toujours les armes à la main, il ne fit pas une guerre injuste. Digne rival des fils de Guillaume-le-Conquérant, il eut leurs talents sans leurs vices. Le clergé lui reprocha quelques infractions de ses priviléges, crime irrémissible aux yeux des moines, entre les mains desquels étoit l'histoire, et par conséquent la réputation des princes. Saint Bernard lui fit, dit-on, à ce sujet une leçon dure, accompagnée d'une prédiction encore plus dure de la mort prochaine de son fils. Si le fait est vrai, il faut au moins admirer la modération du roi, qui le souffrit. Ce roi aimoit les lettres et il avoit de la piété, ce qui étoit presque inséparable alors, parceque c'étoit des moines qu'on tenoit ces deux avantages, qu'ils avoient soin d'unir étroitement. S'il avoit eu des torts, il voulut les expier par une mort qui fut celle d'un pénitent; il fit une confession publique et générale; il se traîna mourant au devant du Viatique, il expira sur une croix de cendre, la tête sur une pierre. Ces pratiques étoient du temps; son dernier mot à son fils est une vérité de tous les siècles: « Souvenez-vous, mon fils, que l'autorité royale n'est « qu'une charge publique, dont on rend compte à la « mort [a]. »

[a] Hénault, abrégé chronologique de l'histoire de France.

La dernière opération politique de Louis-le-Gros devoit être la plus utile de son régne : elle regardoit Louis-le-Jeune son fils : elle eût procuré à ce prince léger un accroissement considérable de puissance, s'il eût su en profiter. Le duc d'Aquitaine Guillaume IX avoit été long-temps le fléau de ses peuples et de ses voisins ; il lui prit envie de faire pénitence, envie qui prend quelquefois aux mauvais princes quand ils sont vieux. Nous avons vu que, dans sa jeunesse, il avoit voulu vendre ses États au roi d'Angleterre Guillaume-le-Roux, pour aller dans la Terre-Sainte ; cette fois il entreprit le pélerinage de Saint-Jacques en Galice, dans l'intention de ne pas revenir ; les uns disent qu'il y mourut le 9 avril 1137 ; les autres, qu'après avoir fait le voyage de Rome pour recevoir l'absolution du pape, et après quelques autres courses dévotes, il se fit ermite, et institua les Guillelmites ou *Blancs-Manteaux*. Ce conte des faiseurs de légendes paroît fondé sur ce que saint Guillaume, dit l'ermite de Malaval, fondateur des Guillelmites, vivoit dans le même temps, et qu'on ignoroit sa patrie et sa naissance, mais qu'on le croyoit gentilhomme françois [a]. On l'a donc confondu avec notre Guillaume, duc d'Aquitaine. Celui-ci étoit le plus riche et le plus puissant des seigneurs françois ; il possédoit la Guyenne, le Poitou et d'autres moindres provinces adjacentes, il laissoit pour héritière Éléonore d'Aquitaine sa fille ; en partant il la remit au roi avec ses États, en le chargeant de la marier à Louis-le-Jeune son fils, ce que Louis-le-Gros s'empressa de faire. Quelle alliance plus avanta-

[a] Pagi. ann. 1137, n. 21.

geuse eût-il pu desirer? Son rival même Henri Ier avoit été moins heureux dans ses alliances si brillantes et si vantées. Ce fut encore un exemple de bonne politique, donné par Louis-le-Gros à ses successeurs, qui ne l'ont pas toujours assez suivi. Pourquoi en effet recherchoit-on les alliances étrangères qui ne donnoient point de droits, ou qui tout au plus donnoient des droits contestés à des États éloignés, tandis qu'on avoit en France tant de provinces à réunir à la couronne, et que les mariages étoient presque le seul moyen d'opérer cette réunion? Comment, par exemple, laissa-t-on passer la Bretagne, d'abord à la maison d'Angleterre, ensuite à une branche cadette de la maison de France? Comment laissa-t-on la maison d'Autriche recueillir la riche succession de Bourgogne? Nous disons que les mariages étoient le seul moyen de réunion que la politique du temps laissât aux rois de France. En effet, le système féodal, tel qu'il étoit établi alors, portoit des marques évidentes de l'usurpation qui lui avoit donné naissance; presque tout y tournoit au détriment de l'autorité royale; presque tout étoit pour le vassal contre le suzerain. La féodalité dans son essence entraîne la réunion du fief en certains cas, tels que la félonie du vassal et l'extinction des mâles dans sa maison. Cependant au milieu de tant de guerres entre les rois de France et les ducs de Normandie, nous ne voyons point qu'on ait ordonné la commise pour cause de félonie. De plus, si à la mort de Robert-le-Diable, duc de Normandie, qui n'avoit laissé qu'un bâtard, on n'avoit pas pu alléguer l'extinction de la race masculine légitime, parcequ'il restoit des mâles légitimes, issus du duc Rollon, pre-

mier investi, on auroit pu du moins exclure Guillaume et sa race par la raison de la bâtardise. De plus encore, à la mort de Henri Ier ces mâles légitimes n'existoient plus, ou s'ils vivoient, ils étoient si obscurs, que l'histoire ne les aperçoit point. On pouvoit donc alors ordonner la réunion de la Normandie à la couronne; cependant Louis-le-Gros, souverain très instruit de ses droits, n'en a rien fait. Nous voyons aussi le comté de Flandre vaquer trois fois sous son régne par l'extinction des races qui le possédoient, et nous voyons toutes les trois fois ce fief rempli par de nouvelles investitures, sans qu'il soit question de réunion. C'est ainsi qu'on le voit passer dans l'espace de neuf ans (depuis 1119 jusqu'à 1128) de Baudouin *à la hache*, dernier rejeton mâle de la première maison de Flandre, à la maison de Danemarck, à celle de Normandie, enfin à celle de Lorraine ou d'Alsace. Pourquoi la réunion n'eût-elle pas lieu dans tous ces cas? La raison en est claire, c'est que les vassaux ne l'eussent pas souffert à cause de l'intérêt commun, c'est que l'assemblage de ces vassaux formoit le corps de l'État, et qu'on ne parvenoit à les réduire qu'en les désunissant par les intérêts particuliers, c'est qu'on distinguoit le roi et le royaume, comme on distingue l'empereur et l'empire, et que le roi étoit obligé de nommer aux fiefs vacants, comme l'empereur est obligé de nommer aux fiefs de l'empire, sans pouvoir les prendre pour lui. Il y a seulement cette différence, que les empereurs y sont depuis long-temps obligés par les lois, au lieu que les rois de France y étoient forcés par le renversement des lois et par le pouvoir usurpé des vassaux. Mais ce renversement des lois seroit devenu la loi même, si

Louis-le-Gros et ses successeurs, à son exemple, n'eussent fait pour le rétablissement de l'autorité royale des efforts plus heureux que n'en firent les empereurs.

CHAPITRE V.

Étienne et Louis-le-Jeune.

(Depuis l'an 1137 jusqu'à l'an 1154.)

Il faut rayer de la liste des rois qui suivirent l'exemple de Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune son fils. Sous cette nouvelle époque, nous allons voir la France affoiblie, et l'Angleterre toute puissante; nous allons voir toute la politique de Louis-le-Gros oubliée en France ou démentie. Le sort préparoit la grandeur de Henri II par des révolutions dont la France se contentoit d'être spectatrice. L'intérêt de cette couronne dans ces événements sembloit devenir un peu équivoque. Pour lequel des trois prétendants au trône d'Angleterre devoit-elle faire des vœux ? Sans doute pour celui qui ne prétendoit point au duché de Normandie, c'est-à-dire pour le roi d'Écosse, qui d'ailleurs, comme héritier de la race saxonne, avoit les droits les plus respectables; mais il les défendoit si mollement, qu'il n'invitoit personne à

les défendre ; tous ses efforts se bornèrent à quelques irruptions dans le nord de l'Angleterre, aussitôt abandonnées qu'entreprises, et à la perte de la bataille, dite *de l'Étendard*, parcequ'un crucifix élevé sur un chariot y servit d'enseigne aux Anglois [a].

Il n'y avoit donc de véritable concurrence qu'entre Étienne de Boulogne d'un côté, de l'autre Geoffroy Plantagenet au nom de Mathilde sa femme, qu'on appeloit toujours l'impératrice, et dont le roi d'Écosse se réduisit à être un des partisans. La France devoit exclure ces deux concurrents, parce que tous deux s'accordoient à vouloir que la Normandie fût une annexe de la couronne d'Angleterre, idée que le roi d'Écosse auroit peut-être eue aussi, s'il avoit pu se rendre maître de l'Angleterre. Le parti d'Étienne de Boulogne ne pouvoit être bien fort en Normandie, ce prince étant absent et occupé d'intrigues en Angleterre. Mathilde, plus à portée de la Normandie, avoit dans cette province un parti plus puissant ; mais quand on sut qu'Étienne étoit sacré, que la nation angloise l'avoit reconnu, les barons normands qui avoient des possessions en Angleterre craignirent de les perdre, et portèrent leur hommage à l'usurpateur. D'ailleurs les longs démêlés des ducs de Normandie et des comtes d'Anjou avoient nourri entre les Angevins et les Normands une haine qui paroissoit encore irréconciliable. La France eût pu trouver dans ces dispositions des facilités pour exclure du duché de Normandie des vassaux tels que Mathilde et son mari,

[a] Chron. sax. p. 241. Huntingdon, p. 388. Hoveden, p. 438. Order. Vital, p. 918.

que la possession du Maine, de l'Anjou et de la Touraine rendoit seule trop redoutables, sans parler du succès que le sort des armes pouvoit procurer à leurs justes prétentions sur l'Angleterre.

La France devoit donc tâcher d'exclure,

Premièrement, Mathilde à cause de l'Angleterre, et son mari à cause du Maine, de l'Anjou et de la Touraine.

Secondement, Étienne de Boulogne par la même raison que Mathilde, c'est-à-dire à cause de l'Angleterre.

Et s'il falloit absolument conférer ce fief de Normandie, si la réunion de ce fief à la couronne ne pouvoit avoir lieu, on pouvoit confirmer le choix que cette province elle-même avoit fait un peu au hasard, de Théobald de Blois, frère aîné d'Étienne de Boulogne.

Louis-le-Jeune ne vit pas ainsi ses intérêts : il paroît n'avoir eu d'autre principe de politique que celui de prendre toujours le parti du plus fort ; c'étoit justement le contraire de ce qu'il falloit faire. Il lui parut d'abord évident que, conformément aux intentions de Henri Ier, Mathilde auroit l'Angleterre, et par cette raison, qui devoit la faire exclure de la Normandie, il crut devoir lui en assurer la possession, et il reçut l'hommage de Plantagenet ; ensuite quand il vit que le comte de Boulogne étoit roi d'Angleterre, il crut bien faire de s'allier avec lui, de donner Constance sa sœur en mariage à Eustache fils d'Étienne, et d'investir cet Eustache du duché de Normandie. C'eût été quelque chose d'accorder cette investiture à un autre que le roi d'Angleterre, si, dans l'intention des deux rois, Eustache n'eût pas dû succé-

der au trône d'Angleterre [a], et si Étienne ne l'eût pas fait couronner pour lui assurer cette succession.

Après cet essai de sa politique, Louis-le-Jeune perdit de vue les affaires d'Angleterre au moment où elles devenoient pour lui d'un intérêt pressant. Son imprudente indifférence ne nous dispense pas de retracer ici des révolutions qui, en changeant la face de l'Angleterre, vont influer si puissamment sur le sort de la France.

Geoffroy Plantagenet faisoit la guerre avec quelque succès en Normandie, tandis que Mathilde sa femme faisoit une descente en Angleterre. Le comte de Glocestre, frère naturel de Mathilde, étoit son général et son ministre, et la servoit bien en ces deux qualités [b]; il profitoit de toutes les fautes qu'Étienne faisoit dans l'administration, et des infractions qu'il se permettoit à l'égard des engagements que la nation lui avoit fait prendre; on parvint même à détacher Henri, évêque de Winchester, des intérêts du roi Étienne son frère. Avec Henri, le clergé se déclara contre Étienne, la noblesse se partagea, Mathilde se vit en état de tenter le sort des batailles, le comte de Glocestre la fit triompher à Lincoln; dans ce combat Étienne fut la victime de sa valeur, il perdit la liberté. Toute sa cavalerie avoit été mise en fuite : il combattoit avec quatre seigneurs seulement contre une multitude d'ennemis dont il étoit environné; sa hache d'armes fut rompue; il continua le combat avec son épée : elle fut bientôt rompue aussi; il combattit avec le tronçon, il est renversé d'un coup de pierre, il se relève sur ses genoux et combat encore; un

[a] 1150. [b] Guill. de Malmesb. p. 182 et 183. M. Paris, p. 53.

chevalier le saisit par son casque, lui présente la pointe de l'épée, le menaçant de le percer s'il ne se rend; Étienne déclare qu'il ne se rendra qu'au comte de Glocestre; heureusement le comte n'étoit pas loin, il arriva, et le roi d'Angleterre lui remit le tronçon de son épée. Si l'on peut être digne du trône par les talents d'un soldat, Étienne le fut dans cette bataille. Mathilde alors se vit toute-puissante; on la reconnut pour reine d'Angleterre. Elle abusa de sa fortune: le malheureux Étienne, envers qui on poussoit l'indignité jusqu'à le charger de chaînes dans sa prison, offroit, pour obtenir sa liberté, de renoncer à la couronne, de sortir du royaume, de se retirer même dans un couvent, si on l'exigeoit [a]; il offroit la religion du serment, et cette foible sûreté que donnent les otages. Sa femme portoit à Mathilde avec respect et avec douleur ces promesses d'un roi humilié: elles furent reçues avec un mépris outrageant; l'évêque de Winchester, qui s'étoit rendu le garant de ces promesses, indigné de tant de rigueur, reprit secrètement le parti de son frère; les habitants de Londres, excités par lui, demandèrent à Mathilde l'adoucissement des lois tyranniques portées par les princes normands; c'étoit demander beaucoup moins qu'on n'avoit exigé d'Étienne; elle osa refuser avec une dureté où éclatoit le despotisme de ses pères; le peuple, à ce refus, ne put retenir un cri d'indignation, qui n'étoit déja plus d'un peuple esclave, et Mathilde en devoit redouter les suites; l'évêque de Winchester

[a] Chron. Sax. Chron. Norm. Malmesbury. Hoveden. Brompton. M. Paris.

prépara tout en silence pour une nouvelle révolution ; quand il en fut temps, il fit paroître Eustache, fils d'Étienne, à la tête d'une troupe de révoltés (on les appeloit ainsi alors) ; ils pensèrent la surprendre dans Londres, d'où elle eut peine à s'échapper, et où ses meubles furent pillés et son nom couvert d'opprobres par la populace : on la poursuivit de ville en ville ; et ce ne fut qu'à la faveur de mille déguisements et qu'à travers mille fatigues qu'elle put enfin arriver dans un lieu sûr. Pour passer de Devizes à Glocestre au milieu d'un pays occupée par ses ennemis, elle fut obligée de se faire mettre dans une bière, ses gardes déguisés en prêtres conduisoient le convoi, qui ne fit naître aucun soupçon. Pendant cette périlleuse fuite, qu'accompagnoit le roi d'Écosse devenu le défenseur de Mathilde, le comte de Glocestre, son défenseur plus fidèle et plus vaillant encore, voulant retarder la poursuite des partisans d'Eustache, fut enveloppé et pris. Robert (c'est le nom du comte de Glocestre) montra plus de fermeté dans sa prison que n'avoit fait Étienne ; on lui offrit sa liberté, s'il vouloit quitter Mathilde et s'attacher au parti d'Étienne, il seroit le maître sous Étienne, il auroit l'administration du royaume ; il refusa tout. On le menaça de le transporter à Boulogne dans les États d'Étienne, où sa captivité seroit éternelle ; les menaces ne l'ébranlèrent pas plus que les promesses ; on fut obligé enfin de faire l'échange de ce prince avec Étienne. Mathilde ne perdit point l'espérance, lorsqu'elle vit que le comte de Glocestre lui étoit rendu [a] : elle tâcha d'en-

[a] Malmesbury.

gager Plantagenet son mari à passer la mer pour la secourir; ce prince, qui avoit plus d'ambition que d'activité, voulut auparavant conférer avec le comte de Glocestre. Robert ne voulut point quitter l'Angleterre pendant que Mathilde étoit en danger, et c'étoit peut-être ce que Plantagenet avoit espéré. Robert enfin, à force d'exploits et de bonne conduite, ayant un peu assuré le sort de Mathilde, passa en Normandie pour faire sentir à Plantagenet la nécessité de venir se mettre à la tête du parti de sa femme; Plantagenet allégua, pour s'en dispenser, qu'il lui restoit encore quelques châteaux à réduire en Normandie; Robert les réduisit : Plantagenet alors employa d'autres prétextes. Le comte de Glocestre, voyant enfin que cette expédition répugnoit trop à l'indolence de ce prince, cessa de le presser, et lui demanda seulement Henri son fils pour le mettre à la tête du parti angevin sous la conduite de Mathilde; Plantagenet y consentit, et dès ce moment le jeune Henri entra dans cette carrière de gloire et de succès qui lui étoit réservée.

Il étoit temps que Glocestre arrivât, il retrouva sa sœur dans tous les dangers dont lui seul avoit su la tirer au prix même de sa liberté; le roi Étienne la tenoit assiégée dans le château d'Oxford. Le comte de Glocestre, après avoir tenté toutes les diversions capables de faire abandonner ce siége à Étienne, voyant que rien ne pouvoit l'en arracher, vint avec le peu de secours qu'il avoit pu obtenir de Plantagenet, et avec tous les amis de Mathilde qu'il avoit rassemblés, livrer bataille à Étienne, lorsqu'il apprit que Mathilde s'étoit sauvée d'Oxford. Cette princesse accoutumée aux périls

de la fuite, exercée à l'art des déguisements, avoir imaginé un nouveau stratagème qui lui avoit encore réussi; la rivière étoit glacée, la campagne couverte de neige; une saison si rude faisoit perdre aux assiégeants une partie de leur vigilance; Mathilde, qui l'avoit remarqué, sortit pendant la nuit par une fausse porte, vêtue de blanc (aussi bien que quatre chevaliers qui l'accompagnoient), afin qu'on ne pût aisément la distinguer au milieu de la neige [a] : elle traversa la rivière sur la glace, alla à pied jusqu'à la ville d'Abington, d'où elle fut transportée à Wallingford. Elle oublia tous ses périls et toutes ses fatigues en y retrouvant son frère et son fils. Étienne cependant prit le château d'Oxfort, où il croyoit trouver Mathilde, dont il ignoroit l'évasion ; peu de temps après, le comte de Glocestre le surprit près de Wilton, et tailla son armée en pièces; Étienne, instruit par ses malheurs passés, n'ayant pas voulu s'exposer une seconde fois à la captivité, s'enfuit dès le commencement de l'affaire avec une précipitation où l'on ne reconnoissoit plus le guerrier obstiné du combat de Lincoln. Le comte de Glocestre, l'ame du parti de Mathilde, mourut, et Mathilde fut obligée de quitter l'Angleterre; Plantagenet venoit d'en rappeler Henri son fils; Plantagenet, ce foible époux de la courageuse Mathilde, mourut aussi. Ce prince qui passa pour un homme doux, parcequ'il étoit froid et lent, est connu par un trait de violence bien barbare. Pendant qu'il étoit maître de la Normandie, le chapitre de Sées procéda sans son consentement à l'élection d'un

[a] Gest. reg. Steph. Guill. de Malmesb.

évêque; il fit mutiler honteusement l'évêque et les chanoines, et se fit apporter dans un bassin la preuve de l'exécution de ses ordres; les mœurs de la barbarie sont inexplicables : d'un côté, un respect superstitieux pour le clergé : de l'autre, de tels attentats contre ce même clergé.

Les dernières dispositions de Geoffroy Plantagenet furent celles d'un prince qui vouloit l'agrandissement de sa maison, et d'un père qui ne vouloit pas laisser ses fils puînés sans partage; il laissa ses trois provinces, l'Anjou, le Maine et la Touraine, à Henri; il en détacha seulement de foibles portions en faveur des cadets; il donna Chinon, Loudun et Mirebeau à son second fils Geoffroy, et le comté de Mortagne au plus jeune, nommé Guillaume.

Mais il ajouta que Henri, lorsqu'il seroit paisible possesseur des biens de Mathilde sa mère, c'est-à-dire de l'Angleterre et de la Normandie, laisseroit à Geoffroy son second frère, les biens paternels, c'est-à-dire l'Anjou, le Maine et la Touraine, clause qui excita des troubles dans la suite [a].

Le duché de Normandie resta pour lors à Mathilde; Théobald, comte de Blois, avoit traité aussi facilement de ses prétentions sur cette province que le roi d'Écosse de celles qu'il avoit sur l'Angleterre. Étienne restoit possesseur fort peu paisible de ce dernier royaume; ses querelles imprudentes avec l'archevêque de Cantorberi et d'autres prélats puissants conservoient ou donnoient des partisans à Mathilde.

[a] Chron. Norm. Chron. Tur.

Pendant ces opérations, Louis-le-Jeune ne faisoit guère que des fautes, et ces fautes étoient quelquefois des violences criminelles : Thibaud, comte de Champagne, l'ayant offensé, Louis entra en Champagne, mit en cendres la ville de Vitry en Perthois ; et une foule innocente, qui s'étoit réfugiée dans l'église comme dans un asile inviolable contre la fureur des hommes, y fut misérablement brûlée [a]. Louis n'étoit naturellement ni barbare ni impie, un désespoir dévot succéda promptement à sa colère, le cri de l'humanité l'effraya, la terreur des vengeances divines l'égara, il crut que tout moyen de les détourner étoit désormais hors de son pouvoir ; saint Bernard lui en indiqua un, ce fut une expédition dans la Terre-Sainte. L'esprit du temps persuadoit à saint Bernard que, pour expier le mal fait aux chrétiens, il falloit en aller faire aux infidèles ; l'abbé Suger, s'élevant au-dessus de son siècle, crut qu'on n'expioit le crime qu'en le réparant : il conseilla au roi de rester chez lui, d'adoucir par des bienfaits le mal qu'il avoit fait aux habitants de Vitry, et de faire oublier au reste de la terre, par une administration douce et sage, la fureur d'un moment. Cette politique si simple se trouva trop sublime pour Louis-le-Jeune, par la raison même qu'elle étoit simple ; le conseil de saint Bernard prévalut, il proposoit une chose extraordinaire. Le roi alla signaler dans la Syrie un courage inutile et funeste ; l'expiation de son crime coûta plus de sang aux François que le crime même ; après quelques légers succès perdus dans de grandes

[a] Duches. t. IV, p. 438.

disgrâces, après des périls sans fruit et et des aventures sans objet, après avoir pensé être pris sur mer au retour, il vint faire de nouvelles fautes en France.

Il arriva au milieu des mouvements que les partis de Mathilde d'Angleterre et d'Étienne de Boulogne excitoient en Normandie. Comme il avoit donné sa dernière investiture à Eustache fils d'Étienne, et qu'alors le parti de Mathilde étoit abattu en Angleterre, il voulut, suivant son principe de s'unir au plus fort, soutenir l'investiture d'Eustache; le jeune Henri, qui commençoit à prendre les rênes des affaires en Normandie, quoiqu'il n'eût encore que seize ans, vint à sa rencontre. Les armées étant en présence, on parla d'accommodement; Henri se trouvant alors le plus fort, le roi révoqua l'investiture donnée à Eustache, et en donna une autre à Henri.

Ce ne fut pas la seule fausse démarche par laquelle il prépara lui-même la grandeur de son rival. Il n'avoit pas eu plus de politique en Asie qu'en Europe. Raimond de Poitiers, prince d'Antioche, oncle d'Éléonore d'Aquitaine, femme de Louis, le pria de l'aider à étendre les limites de sa principauté; Louis étoit venu dans l'intention de nuire aux infidèles; il pouvoit donc agrandir à leurs dépens les États de Raimond; mais jugeant que l'intérêt de la chrétienté demandoit de lui d'autres entreprises, il refusa Raimond, qui voulut s'en venger. Louis avoit mené avec lui, en Syrie, la reine sa femme; il est difficile de dire s'il avoit bien ou mal fait; la présence de cette femme étoit pour le moins inutile en Syrie : elle eût peut-être été funeste en France. Le prince d'Antioche, qui avoit conçu peu d'estime pour

Louis-le-Jeune, et peut-être trop d'amitié pour Éléonore, voyant cette princesse à-peu-près dans les mêmes dispositions que lui à l'égard de son mari, envenima ces principes de discorde, et engagea Éléonore à demander la nullité de son mariage; Éléonore n'entroit que trop dans ses vues, et le roi ne s'y opposoit pas assez. Soupçonneux, comme tous les esprits foibles, il avoit sur la conduite de la reine les inquiétudes d'un mari vulgaire; il s'alarmoit du vif intérêt qu'il voyoit le prince d'Antioche prendre à sa niéce; il accusoit aussi Éléonore d'un commerce un peu libre avec un jeune Turc, nommé Saladin [a]. « Mais de ces choses-là, dit « naïvement Mézeray, on en dit souvent plus qu'il n'y « en a, et quelquefois aussi il y en a plus qu'on n'en sait. » Ce qui est certain, c'est que le mépris d'Éléonore pour son mari augmentoit tous les jours, qu'elle ne reconnoissoit en lui d'autre mérite qu'une dévotion dont elle faisoit peu de cas; qu'elle avoit le caractère libre et l'ame haute; qu'elle étoit en tout l'opposé de son mari, qui, de son côté, avoit pour elle toute l'aversion que peut donner une telle opposition de caractères. Éléonore disoit qu'elle avoit cru épouser un roi, et qu'elle n'avoit épousé qu'un moine. Pierre Lombard, le *maître des sentences*, le père de la scolastique, regardé par beaucoup d'historiens comme le vrai fondateur de l'université de Paris, si considéré d'ailleurs, que Philippe, frère de Louis-le-Jeune, étant élu évêque de Paris, lui céda cette place par respect pour sa doctrine, Pierre Lom-

[a] Guill. Tyr. liv. 16, chap. 7. Fragm. de rebus Lud. VII, apud Duch. t. IV, p. 440. M. Paris, ann. 1150.

bard avoit engagé Louis-le-Jeune à se faire couper les cheveux par une dévotion du temps; ces cheveux courts et plats parurent ridicules à Éléonore; Louis l'avertit dévotement qu'il ne falloit point plaisanter sur de pareilles matières; Éléonore plaisanta sur cette réponse. Enfin l'aversion réciproque persuada au roi que son honneur et sa conscience exigeoient la séparation demandée d'abord par la reine; bientôt elle fut poursuivie avec plus d'ardeur par le roi lui-même. L'abbé Suger, avant de mourir, lui rendit encore l'important service de suspendre au moins une si funeste résolution; mais dès que ce sage ministre eut les yeux fermés, Louis ne garda plus de mesures; les prélats assemblés par son ordre à Baugency, prononcèrent la nullité de ce triste mariage, qui eût dû être heureux, si les convenances morales se régloient toujours sur les arrangements politiques. Ainsi l'ouvrage de la sagesse de Louis-le-Gros fut détruit, et toute la grandeur que cette alliance avoit promise à la France passa, comme Suger l'avoit prévu, à une puissance rivale. « Louis-le-Jeune ne croyoit « peut-être pas, dit le P. d'Orléans [a], qu'il y eût un « homme assez hardi pour épouser une princesse qu'il « auroit répudiée, ou un prince assez peu délicat pour « prendre une femme décriée, et dont il avoit eu deux « filles ». L'événement fit voir qu'il s'étoit trompé. Avouons cependant qu'il est dû quelque estime à la bonne foi avec laquelle Louis rendit à Éléonore d'Aquitaine toutes les provinces qu'elle lui avoit apportées en mariage. Les politiques machiavélistes n'ont pas

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre, liv. 2.

manqué de dire qu'il auroit dû renvoyer la femme et garder la dot; nous ne connoissons point de loi qui autorise les rois à retenir le bien d'autrui.

Éléonore, devenue libre, fit le choix que les conjonctures lui indiquoient; elle prit d'ailleurs le mari, qui par son ardeur pour les plaisirs et pour les affaires, par la hauteur impétueuse de son ame, et par des talents déja brillants, lui parut le plus différent de son premier mari: ce fut Henri; ce fut ce fils de Plantagenet et de Mathilde, qui possédant déja en France la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Touraine, et allant posséder du chef de sa femme le Poitou, la Guyenne et d'autres provinces adjacentes, telles que le pays d'Aunis, l'Angoûmois, le Périgord, le Limosin, et même une grande partie de l'Auvergne et de la Saintonge, étoit déja plus riche et plus puissant en France que le roi même, pressé et resserré, comme il l'étoit de tous côtés, par des vassaux redoutables. Henri devint de plus l'héritier de la couronne d'Angleterre. M. Hume observe que, si le possesseur de tant de provinces françoises, supérieures en étendue et en richesses aux provinces de la domination immédiate du roi, avoit été un François, l'intérêt commun des vassaux lui auroit été plus favorable, et l'auroit rendu beaucoup plus redoutable à la monarchie françoise. Il dit que Henri II, s'il n'eût pas été roi d'Angleterre, auroit pu renverser du trône Louis-le-Jeune avec plus de facilité encore que Hugues Capet n'en avoit trouvé à exclure Charles de Lorraine; mais qu'un roi d'Angleterre devenoit étranger à ses possessions françoises; que ses sujets du continent croyoient leur obéissance plus naturellement due au seigneur suze-

rain, reconnu pour le chef suprême de la nation, vivant d'ailleurs dans leur voisinage, et étant toujours à portée d'envahir ses provinces, tandis que le seigneur immédiat étoit souvent trop éloigné pour les défendre. Si cette réflexion est juste, comme on ne peut en douter, elle concourt à établir une vérité utile, à la preuve de laquelle tout cet ouvrage est consacré, c'est qu'un accroissement excessif de puissance est la source d'une décadence et d'une ruine prochaine; que par conséquent toute conquête est un abus, et toute guerre offensive une folie barbare. Guillaume fit la conquête de l'Angleterre, ce fut la perte de son fils aîné Robert, et de son petit-fils Criton. Henri II s'agrandit trop en France; Jean son fils en sera chassé, et chancellera même sur le trône d'Angleterre. Qu'on n'en conclue pas cependant que la France eût peu d'intérêt d'empêcher les Normands de joindre l'Angleterre aux provinces françoises de leur domination, puisque cette jonction devoit être si peu avantageuse aux Normands. On a toujours intérêt de s'opposer aux conquérants et aux usurpateurs, quoique leur chute doive tôt ou tard être le fruit de leurs usurpations et de leurs conquêtes. Si l'on n'arrêtoit point les ambitieux, ils ne s'arrêteroient jamais, ils envahiroient sans peine, et conserveroient sans inquiétude : la maxime qu'un accroissement excessif de puissance est une source de ruine, cesseroit d'être vraie; l'injustice seroit triomphante et l'usurpation impunie. C'est précisément parceque l'ambition révolte, parcequ'elle excite la haine et la crainte, qu'elle éprouve ou des obstacles qui l'arrêtent, ou des revers qui la punissent. Suivons le fil des événements.

Aussitôt que Henri fut en personne à la tête de son parti, tout lui réussit. Louis-le-Jeune alarmé de son agrandissement, revint par jalousie, plus que par politique, au système de Louis-le-Gros. Il voulut empêcher la réunion de l'Angleterre et des États françois, et traverser une expédition que Henri se préparoit à faire en Angleterre; il séduisit quelques vassaux, il souleva quelques voisins, quelques parents, un frère même de Henri, et parut en armes à l'entrée de la Normandie. Henri parut à son tour et dissipa tous ses ennemis; il fit pour la défense de ses provinces françoises des dispositions qu'ils furent forcés d'admirer, et il passa en Angleterre, où le clergé irrité de quelques violences d'Étienne, et enhardi par la foiblesse de ce roi, se rangea du côté de Henri. Cet exemple étoit près d'entraîner le reste de la nation; Étienne alloit être abandonné, si l'évêque de Winchester son frère ne fût venu à son secours, en entamant dans sa ville épiscopale des négociations, dont le fruit fut qu'Étienne renonça enfin au trône, non pour lui-même, mais pour son fils. Il fut permis à Étienne de garder ce trône le reste de sa vie, en reconnoissant solennellement pour successeur le prince Henri [a], au préjudice de son propre fils, auquel Henri assura seulement toutes les terres que possédoit le comte de Boulogne tant en Angleterre qu'en France, avant qu'il fût roi, et toutes celles qu'un grand mariage avoit acquises au fils.

Ce fils qu'on dépouilloit ainsi de ses droits à la cou-

[a] Chronique saxonne. Chronique normande. M. Paris. Brompton. Rymer, vol. I.

ronne, n'étoit pas cet Eustache que nous avons vu investi de la Normandie par Louis VII, et couronné roi d'Angleterre par Étienne; il étoit mort en 1153. Il avoit de l'ambition et de l'ardeur, et ne se seroit peut-être pas si paisiblement laissé sacrifier. Guillaume dont il s'agit ici eut plus de douceur; et si l'on compare la paix et la sûreté dont il sut jouir dans une condition privée, avec la vie agitée que son père avoit menée sur le trône, même avec celle de Henri dans toute sa gloire, on reconnoîtra que l'homme le moins ambitieux est toujours le plus sage.

On a prétendu que Mathilde avoit déterminé le roi Étienne à ce traité, en lui rappelant dans une conférence particulière qu'ils s'étoient aimés autrefois, et que ce Henri qu'il persécutoit étoit son propre fils, non le fils de Geoffroy. En tout événement, ce traité, qui eut son exécution, rendit le trône à l'héritier légitime, et fit régner sur le peuple anglois une troisième famille françoise. La race normande proprement dite, dont étoient issues les deux autres, n'avoit donné que trois rois à l'Angleterre; celle de Blois ou de Boulogne n'en avoit donné qu'un; celle d'Anjou, dite de *Plantagenet*, en donna une suite nombreuse. C'est un avantage de la France, qui, pour être dû au hasard, n'en est pas moins considérable, que depuis Hugues Capet la même maison ait toujours occupé le trône; et l'avantage d'avoir observé dans cette maison un ordre de succession invariable n'est point dû au hasard.

Étienne survécut peu au traité de Winchester; sa mort n'est remarquée dans l'histoire que parcequ'elle sert d'époque à l'avénement de Henri II.

Nous avons peint Étienne tel que ses actions et beaucoup d'historiens nous l'ont représenté; mais nous ne devons pas dissimuler que d'autres écrivains l'ont vu d'un œil plus indulgent. Ce partage des historiens sur son compte est peut-être l'effet naturel de sa rivalité avec la maison d'Anjou et des divisions dont tout son règne fut agité. Le P. d'Orléans va jusqu'à le nommer « un des hommes du monde les plus accomplis, et au« quel l'histoire ne reprocheroit point de défauts, s'il « n'avoit pas voulu régner. » M. Hume se contente de dire que, si on lui passe son usurpation, il ne paroît pas mériter de grands reproches. M. Hume lui rend de plus le témoignage qu'il ne fut ni vindicatif ni cruel, et que, s'il eût été un légitime souverain, il paroissoit né pour faire le bonheur de ses sujets. Toutes ces observations sont justes. Quant au reste, si les auteurs que nous avons suivis donnent une assez petite idée des talents et des qualités d'Étienne, tout dépend du point de vue; et pour juger de la différence qui peut résulter des différentes manières de voir les mêmes faits, prenons de tout le gouvernement d'Étienne le fait le plus avantageux à l'humanité, la charte de liberté qu'il accorda au peuple anglois, peu après son avénement. Les uns disent qu'il la donna de lui-même, qu'il prévint les vœux de ses sujets et qu'il les surpassa, soit par une louable politique qui cherchoit à gagner les cœurs, soit par un penchant naturel à la bienfaisance et à la justice. Les autres représentent la concession de cette même charte comme l'effet de l'ascendant que le peuple anglois commençoit à prendre sur la foiblesse d'Étienne. Sa conduite nous a paru justifier ce dernier

jugement; l'affabilité nous semble avoir été la plus grande vertu d'Étienne, et nous croyons devoir le ranger, non parmi les mauvais rois, mais parmi les princes médiocres. La vigueur de Henri I, et la grandeur de Henri II, entre lesquels il se trouve placé, contribuent peut-être à rendre cette médiocrité plus sensible.

CHAPITRE VI.

Henri II, et encore Louis-le-Jeune.

(Depuis l'an 1154 jusqu'à l'an 1180.)

Sous Henri II, tout équilibre fut rompu entre la France et l'Angleterre. Cette dernière puissance fut absolument prépondérante, et Louis-le-Jeune put se rappeler les conseils de l'abbé Suger, comme on dit que Crésus sur le bûcher se rappeloit ceux de Solon. Foible suzerain d'un si redoutable vassal, Louis fut réduit à étaler dans de vaines cérémonies féodales l'image d'un pouvoir qui n'avoit plus rien de réel; il voulut tenir un parlement, et prétendit forcer Henri de s'y trouver. Henri, qui avoit d'autres affaires, ne voulut point passer la mer pour celle-là. Sur son refus, Louis prit Vernon; mais il fut trop heureux que des seigneurs normands et françois s'empressant d'étouffer cette querelle, l'obligeassent à rendre la place qu'il avoit eu la peine de prendre.

Le testament de Plantagenet et les intérêts de Geffroy, frère puîné de Henri, fournirent bientôt à Louis un meilleur prétexte pour inquiéter son rival. Mathilde avoit cédé à son fils le droit de régner, et ne s'étoit réservé que celui de l'aider de ses conseils. Instruite par son expérience des malheurs de l'ambition et du néant des grandeurs, elle s'étoit consacrée à la pénitence, à la vertu, à la bienfaisance, avantage sur lesquels la fortune a moins de prise. Au moyen de ces arrangements, le cas prévu par le testament de son mari étoit arrivé. Henri étoit possesseur de tous les États de sa mère. Geffroy son frère devoit donc entrer en possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine: il les réclama, et Louis l'appuya. Pour toute réponse, Henri enleva même à son frère les villes de Loudun, Chinon et Mirebeau; et ce prince pour qui son protecteur ne pouvoit faire que des vœux, seroit resté absolument sans possessions, si les Bretons, qui s'étoient soulevés contre Conan leur souverain, n'avoient élu Geffroy pour leur comte. La Bretagne resta partagée entre ces deux concurrents: le comté de Nantes, avec ses dépendances, fut le lot de Geffroy; il mourut, et Conan rentra en possession de Nantes; mais Henri demanda la succession de ce frère qu'il avoit dépouillé, et il fallut bien la lui céder, puisque les provinces de Henri entouroient de tous côtés la Bretagne; toute la grace que Henri daigna faire à Conan, ce fut de demander en mariage pour Geoffroy, son propre fils, Constance, fille de ce Conan [a]. C'étoient des enfants

[a] Brompton. D'Argentré, etc.

encore au berceau; cependant comme on ne manque guère de parole aux princes puissants, ce mariage se fit dans la suite en vertu des conventions faites alors, et Henri en tira l'avantage qu'il en avoit espéré, celui de procurer à Geoffroy son fils la totalité de la Bretagne.

Ainsi Henri ne cessoit de s'agrandir et de devenir redoutable à la France. La sagesse de son administration le rendoit plus redoutable encore par la considération qu'il acquéroit (1), il avoit effacé en Angleterre les traces de la tyrannie que les divers ordres du royaume avoient exercée sur Étienne, lorsqu'ils lui avoient vendu le titre de roi. Ces châteaux que la noblesse avoit élevés dans tout le royaume furent abattus pour la plupart, malgré la réclamation et les soulèvements des seigneurs; on conserva seulement quelques uns de ces forts, qu'on réunit à la couronne, parceque leur situation les rendoit propres à la défense du royaume. Le peuple, délivré par-là du joug des grands, respira encore sous des lois justes et observées, les priviléges raisonnables furent confirmés, les abus réformés, les concessions excessives que l'avarice et la cupidité avoient arrachées au malheur des temps et à la foiblesse du trône, furent révoquées; les anciennes coutumes, les lois chères à la nation furent remises en vigueur; enfin les barons respectèrent Henri, le peuple le bénit, ses voisins le craignirent, le roi d'Écosse fut resserré dans son royaume et obligé de restituer quelques châteaux qui lui étoient restés du temps de ses ir-

(1) *Magis famâ quàm vi stant regum res*, dit Tacite.

ruptions en Angleterre. Le roi de France fut inquiété sur la possession du Vexin, dont Geoffroy Plantagenet et Henri II lui-même l'avoient laissé le maître, pendant qu'ils étoient occupés à combattre Étienne; mais il y eut à ce sujet une conférence entre Louis et Henri sur la rivière d'Epte, limite des deux États. On y convint d'un autre mariage entre deux enfants [a]; c'étoit Henri, l'un des fils du roi d'Angleterre, et Marguerite, fille de Louis-le-Jeune, qui lui assigna le Vexin pour dot, et donna l'investiture de la Normandie à son gendre, mais ces investitures n'étoient plus qu'une formalité, Henri II n'en étoit pas moins le véritable duc de Normandie; il accompagna Louis jusqu'à Paris, où Marguerite lui fut remise; Henri se chargea de son éducation. La confiance et l'intimité parurent alors réunir les deux monarques, et le peuple jouissoit de ce spectacle. Henri fut fait grand sénéchal de France; il parut desirer cette dignité qui avoit été long-temps héréditaire dans sa maison, et Louis fut flatté de conférer à son rival un titre qui sembloit ajouter à l'infériorité du vassal et à la supériorité du suzerain.

Henri ne se lassoit point de s'agrandir : il s'empressoit de faire valoir jusqu'à l'ombre d'une prétention; il jugea qu'il en avoit de légitimes du chef de sa femme sur le comté de Toulouse.

Guillaume IV, comte de Toulouse, avoit marié Philippine sa fille et sa seule héritière, à Guillaume VIII, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, aïeul d'Éléonore. Mais, soit que ce comte de Toulouse fût plus attaché à

[a] Matth. Paris, p. 68. Matth. de West. p. 248. Trivet, p. 35.

son nom qu'à sa fille, sentiment assez ordinaire aux princes, chez qui la vanité l'emporte souvent sur la nature, soit qu'il trouvât quelque autre avantage à priver sa fille de sa succession, il parut vendre ses États à Raimond de Saint-Gilles son frère, et le duc d'Aquitaine son gendre reçut une somme d'argent pour ne point troubler ces arrangements. Celui-ci confirma en effet, l'aliénation faite à Raymond de Saint-Gilles; mais Louis-le-Jeune ayant épousé Éléonore, fille de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, et petite-fille de Guillaume VIII, revint contre ces conventions; il prétendit que la vente faite à Raimond de Saint-Gilles n'étoit qu'une collusion entre ce seigneur et le comte de Toulouse son frère, et que tous deux avoient extorqué au duc d'Aquitaine son consentement [a]. Raimond V, qui étoit alors comte de Toulouse, aux droits de Raimond de Saint-Gilles, son aïeul, allégua la prescription à l'appui de la vente faite à Raimond de Saint-Gilles. Louis-le-Jeune allégua sa puissance, et prit la guerre pour arbitre. Raimond négocia, et le différent fut terminé par le mariage de ce Raimond avec Constance, sœur de Louis-le-Jeune, veuve d'Eustache, fils du roi d'Angleterre, Étienne de Boulogne; en faveur de cette alliance, Louis se désista de ses prétentions, et tant qu'il vécut avec Éléonore, le comte de Toulouse ne fut point inquiété.

Mais lorsque Henri, qui n'avoit pas les mêmes motifs pour ménager Raimond, fut devenu le mari d'Éléonore, il renouvela les prétentions que Louis-le-Jeune avoit abandonnées, et ses raisons étoient encore plus

[a] Catel, histoire des comtes de Toulouse.

pressantes que celles de Louis-le-Jeune, car il étoit plus puissant. Il fit des préparatifs proportionnés à l'importance de son entreprise; il mit dans ses intérêts les voisins et les ennemis du comte de Toulouse, il leva sur ses sujets, tant de l'île que du continent, un impôt connu sous le nom de *scutage* (1); le roi d'Écosse, le comte de Boulogne Guillaume, fils du dernier roi d'Angleterre, le suivirent dans cette expédition, à laquelle il parut mettre autant d'appareil que Guillaume-le-Bâtard en avoit mis à la conquête de l'Angleterre. Il soumit le Quercy, qui faisoit partie des États du comte de Toulouse; bientôt il pénétra jusqu'à Toulouse même, et il tenoit cette ville bloquée, lorsque Louis-le-Jeune vint au secours.

Chaque démarche de Henri II paroissoit à Louis un reproche ou de l'imprudence qu'il avoit eue de renvoyer Eléonore, ou de la mollesse avec laquelle il en avoit défendu les droits, lorsque ces droits lui étoient confiés; mais le plus sensible dépit de Louis étoit de voir son rival s'agrandir sans cesse sous ses yeux par des moyens qu'il lui avoit fournis lui-même. Il jugea que Henri alloit bien moins triompher du comte de Toulouse que du roi de France, il jugea qu'il convenoit à un suzerain de prendre connoissance des querelles de ses vassaux, de tenir la balance entre eux, et de mettre des poids dans le bassin le plus léger; cette politique n'en étoit que plus noble pour avoir été un peu tardive, et la ma-

(1) Le scutage étoit dans l'origine un droit que payoient les vassaux qui vouloient être dispensés du service personnel; ce fut depuis un impôt qu'on exigea dans de certaines conjonctures.

nière dont Louis remplit ce personnage est quelque chose d'éclatant. Il perce l'armée ennemie avec une poignée de soldats, et l'on apprend qu'il s'est jeté dans Toulouse avant d'avoir appris qu'il armoit; en même temps deux de ses frères font une diversion en Normandie pour forcer le roi d'Angleterre d'abandonner son expédition de Toulouse. Ce projet réussit. Henri étonné de l'arrivée imprévue du roi, inquiet de ce qui se passoit en Normandie, leva le blocus de Toulouse, et prit brusquement le chemin de la Normandie, d'où les princes françois se retirèrent à son approche. Henri, pour se venger du roi de France, entra dans le Beauvaisis qu'il saccagea; il y détruisit cette citadelle de Gerberoy, estimée imprenable, depuis que Guillaume-le-Conquérant n'avoit pu y forcer son fils Robert; il fit aussi des courses dans le voisinage de Paris, il s'étendit de tous côtés, il parvint à couper la communication de cette capitale avec Etampes et Orléans; il fallut faire une trêve, puis la paix. Le prince Henri, fils du roi d'Angleterre, vint rendre hommage pour la Normandie, et fiancer Marguerite, fille de Louis, conformément au traité fait sur les bords de l'Epte; aussitôt Henri II, qui jamais ne laissoit languir aucune de ses prétentions, s'empara de Gisors et des autres places du Vexin promises pour la dot de Marguerite; cette manière brusque, ce coup d'autorité déplut à Louis. Il souleva quelques vassaux de Henri, il mit le trouble dans la Touraine et dans la Normandie, il entra lui-même dans le Vexin; mais la vigilance de Henri avoit pourvu à tout : les François ne purent même tenter le siége d'aucune place importante; les armées se trouvèrent plusieurs fois en

présence, sans qu'aucune voulût en venir aux mains; on étoit las de tant de courses, de ravages, de combats, qui n'aboutissoient à rien; on fit une nouvelle tréve, et l'on convint que les places du Vexin seroient mises en séquestre entre les mains des chevaliers Templiers jusqu'à la célébration du mariage de Marguerite avec le jeune Henri.

Les Templiers, cette milice religieuse, née ainsi que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et l'ordre Teutonique, des pélerinages à la Terre-Sainte, et sur-tout des croisades, jouissoient alors d'une haute considération; cette confiance de deux grands rois en étoit une marque distinguée; mais ils s'en rendirent indignes, en se laissant corrompre par le roi d'Angleterre, et en lui remettant ces places avant le temps convenu. [a] Henri, en les méprisant, profita de leur perfidie, méprisable lui-même de l'avoir sollicitée. En même temps les lieutenants qu'il avoit laissés dans les terres du comte de Toulouse y prenoient des places, s'étendoient, resseroient de plus en plus le comte, tandis que la tréve conclue entre les deux rois le laissoit sans défense. Cette tréve n'étoit pourtant que trop rompue par le marché honteux de Henri II avec les Templiers. Louis, justement irrité, alloit reprendre les armes. Les légats du pape Alexandre III détournèrent l'orage, en offrant leur médiation, et la tréve continua; les légats célébrèrent le mariage du jeune Henri et de Marguerite; le pape lui-même ménagea ensuite une entrevue des deux rois; il voulut y assister pour être témoin de leur ré-

[a] Hoveden. Brompton.

conciliation et de l'affermir encore. Les rois lui rendirent tous les honneurs que deux fils respectueux croient devoir à un père tendre qui vient de les réunir; ils s'empressèrent à lui tenir l'étrier, à conduire son cheval. [a] On a justement reproché aux papes leur ambition si peu chrétienne et leurs entreprises sur les couronnes; mais on n'a peut-être pas assez remarqué combien ce ministère de paix qu'ils exerçoient en diverses occasions, et qui sans doute a quelquefois épargné le sang des hommes, dut rendre leur puissance respectable et chère à la chrétienté.

Au moyen de l'alliance des deux rois, la condition sous laquelle les places du Vexin avoient dû être remises à Henri II étoient remplie, l'infidélité des Templiers étoit réparée. Les deux rois parurent amis; et les affaires qui vont occuper Henri dans son île, ne lui permettant plus aucune entreprise sur la France, la paix ne fut point troublée pendant plusieurs années, ce qui semble prouver que les guerres précédentes doivent au moins autant être attribuées à l'ambition de Henri qu'à la jalousie de Louis-le-Jeune.

Henri, jusqu'alors absolu en Angleterre, n'avoit tout au plus éprouvé que de légères contradictions, bientôt étouffées par le poids de l'autorité et par la force de la justice; car il faut convenir, qu'à la différence de ses aïeux, il étoit juste, ami de l'ordre, protecteur du peuple, et que son joug étoit celui de la raison. L'autorité la plus redoutable aux princes vint balancer la sienne et empoisonner sa vie. Un prêtre vertueux se

[a] Trivet, p. 43.

déclara son ennemi, et tint non seulement l'Angleterre, mais la chrétienté entière partagée entre le roi et lui. Ce prêtre, c'est l'inflexible Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, un de ces hommes que la passion seule a jugés, et sur lesquels l'histoire n'offre guère que des panégyriques et des satires, parceque les orages qu'ils ont fait naître n'ont presque laissé à personne le sang-froid de l'impartialité. Tâchons de le conserver en faisant connoître un homme que l'Église a mis au rang des saints, et que l'esprit de ce siècle met à la tête des factieux dévots; un homme dont les démêlés avec son maître sont une branche de la funeste et interminable querelle du sacerdoce et de l'empire. Un des plus grands malheurs de ces contestations qui intéressent directement ou indirectement la religion, c'est qu'elles peuvent faire des fanatiques estimables, des victimes vertueuses, et qu'elles forcent souvent la haine de se placer à côté du respect. La protection marquée que la France crut devoir accorder à Thomas, la vénération qu'elle conserva long-temps pour sa mémoire, les efforts que Louis-le-Jeune fit plus d'une fois en sa faveur, et qui rendirent la France et Thomas plus odieux encore à Henri II, font rentrer l'histoire de ces démêlés dans celle de la rivalité de Henri II et de Louis VII.

Thomas Becket, fils d'un bourgeois de Londres, annonça, dès son enfance, des dispositions pour l'étude, qui engagèrent ses parents à prendre un soin particulier de son éducation. [a] L'Angleterre, la France, l'Italie l'instruisirent tour-à-tour; l'université de Paris

[a] Fitz-Stephen, vie de saint Thomas de Cantorbéry.

qu'illustroient alors les Champeaux, les Abelards, etc. eut l'honneur de le former. Bologne lui enseigna le droit; Auxerre se glorifie d'avoir fermé la carrière de ses études. A son retour en Angleterre, il exerça l'emploi obscur de clerc d'un juge subalterne. Un archidiacre de Cantorbéry voulut bien le recommander au primat Théobald ou Thibaud, qui lui donna des bénéfices et l'envoya même à Rome, où il l'employa en diverses négociations, dont le succès procura encore à Becket d'autres bénéfices; il fut diacre de l'église d'Yorck, puis archidiacre de Cantorbéry à la place de son premier protecteur. Le primat le recommanda si fortement à Henri II [a] que ce prince, qui dans ses vues pleines d'élévation sur le gouvernement, comptoit pour beaucoup le choix des sujets auxquels il confioit les grandes places, lui en donna une que le primat lui-même eût pu envier: il le fit chancelier du royaume, il lui confia l'éducation du prince Henri son fils aîné, ajouta encore à ses bénéfices, le combla de faveurs. Becket devint un des hommes les plus riches et les plus puissants de l'Angleterre. Sa dépense fut excessive comme ses revenus. On lui a beaucoup reproché depuis, le luxe de sa table, de ses meubles, de ses équipages; le nombre de ses chevaliers, écuyers, pages, secrétaires; ces vaisseaux qui le suivoient, quand il passoit la mer, ces mille hommes qu'il traînoit à sa suite au mariage du jeune Henri son élève avec Marguerite de France; ses amusements, ses jeux, ses goûts, ses talents même, qui tous étoient d'un homme opulent et frivole; ses victoires à la course

[a] Fitz-Stephen. Brompton. Matt. Paris.

et à la joute, ses inclinations cavalières, sur-tout ce faste royal, qui étoit un objet d'étonnement et de curiosité pour le roi lui-même; il s'en corrigea bien dans la suite. Le roi peut-être auroit dû l'en corriger plus tôt, mais il avoit pour lui l'indulgence d'un ami, il en avoit aussi la familiarité (1).

L'archevêché de Cantorbéry étant venu à vaquer, le roi l'offrit à son ami. L'impératrice Mathilde, mère de Henri, n'approuva point ce choix, soit seulement à cause du faste et de la frivolité apparente de Becket, soit qu'à travers cette écorce, elle aperçût l'inflexible fermeté qui devoit un jour faire le malheur et du roi et du primat. Becket lui-même refusa d'abord l'honneur dangereux que le roi lui offroit. « Laissez-moi, lui dit-« il, mériter vos bontés, ne me les prodiguez pas. Vous « aimez votre chancelier, peut-être vous haïriez le pri-« mat; le premier ne doit que vous servir, le second « seroit quelquefois obligé de vous résister. Les droits « de la couronne et ceux de l'Église ne sont pas toujours « d'accord. »

(1) Fitz-Stephen, secrétaire de Becket, et qui en a écrit l'histoire, rapporte un trait plaisant de cette familiarité du roi d'Angleterre avec son chancelier. En passant ensemble à cheval pendant l'hiver dans les rues de Londres, ils rencontrèrent un pauvre presque nu et tremblant de froid. « Ne seroit-ce pas une œuvre juste, dit Henri, de « donner un bon habit à ce pauvre homme dans une saison si rigou-« reuse? — Sans doute, répondit Becket, qui loua fort le roi de ce « dessein charitable. — Eh bien, dit le roi, il en aura donc un tout-à-« l'heure. » En même temps il saisit l'habit du chancelier, et s'efforça de le lui ôter; le chancelier défendit son habit, et ce ne fut qu'après un long combat que l'habit resta entre les mains du roi, qui le jeta au mendiant. Celui-ci, ne connoissant aucun des deux cavaliers, fut fort surpris du présent, mais il en profita.

Le roi fit ce que fait toujours en pareil cas un prince qui aime l'État, et qui estime la vertu, il regarda ce refus comme un nouveau titre, et força Becket d'accepter la primatie. Becket obéit pour ne plus obéir.

Dès-lors on ne le reconnut plus, tout son faste disparut; l'humilité chrétienne, la discipline ecclésiastique réglèrent toutes ses démarches; la cérémonie du sacre sembla lui avoir imprimé le caractère apostolique avec tout ce qu'il a de saint et d'inflexible.

Il faut se rappeler ici les révolutions que le temps apporte dans la manière de voir et de juger les mêmes objets. Chaque siécle a peine à comprendre la stupidité des siécles précédents, et ne sera peut-être pas plus facilement compris par les siécles suivants. Dans le temps dont il s'agit le zéle à défendre les immunités les plus excessives de l'Église étoit encore regardé comme la première vertu d'un prélat. On appeloit zéle alors ce que nous appellerions aujourd'hui fanatisme et rebellion. [a] Becket cessa donc d'être l'homme du roi, et ne fut plus que l'homme de l'Église; il ne voulut plus même être attaché à la couronne par un des grands offices; il renvoya les sceaux. Le roi crut voir de la hauteur et un esprit d'indépendance dans cette démarche; il en sut mauvais gré à Becket. Cependant les motifs de ce prélat pouvoient être purs; on peut, on doit peut-être penser qu'il jugea les fonctions d'un primat incompatibles avec les occupations d'un chancelier, et qu'il ne crut pas qu'on pût servir à-la-fois Dieu et le monde dans deux si grandes places; au moins l'ambition, dont

[a] Fitz-Stephen. Matt. Paris.

la nature est d'être si insatiable, ne lui eût pas conseillé ce sacrifice.

Souvent les torts et les querelles des hommes viennent moins de leur caractère que des choses mêmes. Il y a en général trop de droits litigieux, et les différents ordres d'un même État ont trop souvent des principes opposés, devenus de devoir et de rigueur pour chacun de ces ordres. Les plus saints archevêques de Cantorbéry, les Lanfranc, les Anselme avoient eu des démêlés avec les rois d'Angleterre; ce n'étoit peut-être la faute ni des uns ni des autres, mais seulement l'effet naturel de la concurrence des droits et de la discordance des principes. Becket revenoit du concile de Tours, où l'on avoit condamné les usurpations des biens ecclésiastiques faites par les laïcs, quelque anciennes que fussent ces usurpations. D'après cette décision, Becket crut avoir des demandes exorbitantes à faire aux possesseurs de divers biens qui avoient autrefois appartenu à l'archevêché de Cantorbéry. Ces demandes tendoient réellement à la ruine de cent familles considérables et utiles à l'État. La noblesse s'alarma; le roi vint à son secours, et défendit à l'archevêque de troubler ces familles dans leur possession. L'archevêque crut que Dieu le lui ordonnoit : il persista. « Lorsque l'ambition, dit un vrai philosophe, est assez ingénieuse pour se déguiser sous « les apparences du devoir et de l'équité, à ceux même « qu'elle fait agir, elle devient la plus inflexible et la plus « incurable des passions humaines [a]. »

L'archevêque avoit excommunié plusieurs personnes

[a] M. Hume, histoire de la maison de Plantagenet.

pour s'être opposées à l'exercice de quelques prétendus droits de son siége. Le roi demanda que l'excommunication fût levée : il essuya un refus formel; cependant ces excommuniés étoient des vassaux militaires de la couronne. Or, Guillaume-le-Conquérant, qui avoit intérêt de ménager les gens de guerre, avoit fait une loi, suivant laquelle aucun vassal militaire de la couronne ne pouvoit être excommunié sans l'aveu du roi; et cette loi déclaroit coupable de haute trahison quiconque oseroit l'enfreindre. Cette dernière considération contint le zèle du primat.

Les historiens anglois qui ont écrit depuis la réforme disent que, dans ces siècles d'ignorance, les évêques avoient établi pour maxime de ne donner aucune satisfaction à la couronne sur les irrégularités du clergé; c'étoit sans doute dans la crainte que les rois ayant commencé à se mêler des affaires ecclésiastiques par voie de remontrance et de plainte, ne parvinssent bientôt à s'en mêler par voie d'autorité. Il falloit donc en ce cas que les évêques prévinssent les plaintes du trône, en faisant des ecclésiastiques coupables une justice si rigoureuse, que la police temporelle n'eût plus rien à desirer; mais comment cela se pouvoit-il, puisque les évêques n'avoient point le droit du glaive? Ils se l'arrogèrent.

Un ecclésiastique avoit séduit la fille d'un gentilhomme du comté de Worcester, et avoit ensuite tué le père de cette fille, parcequ'il vouloit le faire punir. Becket ne voulut jamais permettre que le coupable comparût dans les tribunaux laïcs : il le fit mettre dans la prison de l'archevêché.

Un voleur qui n'étoit point ecclésiastique prit un calice dans la cathédrale de Londres. Le roi réclama son justiciable ; mais comme le vol avoit été commis dans une église, et s'appeloit un sacrilége, l'archevêque se chargea de le punir [a], et entreprenant visiblement sur l'autorité laïque, qui seule peut infliger des peines corporelles, il fit marquer le voleur d'un fer rouge au front.

Becket détestoit les crimes, et convenoit qu'il falloit punir les coupables ; mais si le coupable étoit ecclésiastique, ou si le crime intéressoit directement ou indirectement l'Église, il prétendoit que c'étoit au juge d'Eglise à en connoître ; or, comme il avouoit que l'Église ne pouvoit ordonner aucune effusion de sang, aucune peine capitale, non par défaut d'autorité, mais par l'horreur qu'elle avoit du sang, il s'ensuivoit qu'il n'y avoit aucune proportion dans la distribution des peines, et que plus le crime d'un ecclésiastique étoit atroce, plus il étoit légèrement puni. Becket sentoit bien cet inconvénient; mais il en trouvoit un plus grand à laisser borner ou gêner la juridiction ecclésiastique ; de là l'impunité, et, par une conséquence malheureusement nécessaire, la fréquence des crimes de la part des ecclésiastiques. On prétend que, dans un court espace de temps, il y eut près de cent meurtres impunément commis par des clercs.

Le roi, voulant arrêter ces désordres, assembla les évêques à Westminster, et demanda qu'un juge royal assistât désormais au jugement des ecclésiastiques, afin qu'au moins les meurtriers fussent livrés au bras

[a] Fitz-Stephen, vie de saint Thomas.

séculier. Les évêques furent ébranlés par les raisons du roi, le primat seul fut inflexible : il allégua les canons des conciles, les décrets des papes, les concessions même des rois; et en effet il avoit tous ces titres à opposer. Sa réponse dicta celle de son corps. Le roi insista. « Voulez-vous, dit-il aux évêques, vous soumettre aux « lois du royaume? — Oui, répondit le primat, dans « tout ce qui ne sera pas contraire aux priviléges du « clergé. » Le roi sortit enflammé de colère. On craignit les suites, on négocia, on engagea Becket à promettre indistinctement une soumission entière aux lois du royaume; il y consentit enfin. Il se tint à Clarendon une nouvelle assemblée d'évêques [a], où l'autorité royale fit recevoir seize articles contraires aux vastes prétentions du clergé; ce sont les fameuses constitutions de Clarendon qui causèrent plus de troubles que toutes les contestations précédentes. Les évêques s'étonnèrent de les avoir souscrites : le pape les condamna (1) : le primat les désavoua; et quand on voulut les lui opposer, il répondit que le pape les ayant condamnées, il ne lui restoit plus qu'à gémir devant Dieu de la foiblesse qu'il avoit eue de les signer. Il faut avouer que si quelques uns de ces articles se bornoient à faire rentrer l'Église dans les limites dont elle n'avoit pas dû sortir, il y en avoit d'autres qui tendoient à la dépouiller de ses droits, et qui au moins avoient besoin de restriction; tel étoit, par exemple, l'article qui donnoit au roi, sans autre explication, le revenu des bénéfices vacants. Certaine-

(1) Du moins il en condamna dix sur seize.

[a] Fitz-Stephen, p. 33.

ment les rois avoient trop abusé de ce droit en laissant quelquefois pendant dix ans entiers des églises sans pasteur, pour qu'une telle clause n'eût pas besoin d'être restreinte ; et si la fermeté du primat n'avoit pas eu d'autre objet, il seroit difficile de la blâmer. Le roi, indigné de ce qu'il appeloit *la palinodie de Becket*, fit rechercher toute sa conduite pendant le temps qu'il avoit été chancelier. Becket lui répondit par sa nomination même à la primatie, qui étoit en effet de la part du roi la plus forte reconnoissance de son intégrité dans l'administration. Le roi ne se contenta point de cette réponse ; on vouloit perdre un homme qu'on ne pouvoit faire obéir. Henri répliqua qu'il avoit pu se tromper, et que la justice en décideroit. Becket, après avoir essayé de quitter le royaume pour se soustraire à cette persécution, se voyant cité à comparoître devant le roi, vint au palais en faisant porter sa croix devant lui, et signifia hautement un appel au pape. Cet appareil d'un martyr qui confessoit le Christ et défendoit l'Église devant les rois, blessa fort Henri II. Les courtisans trouvèrent cette incartade bien bizarre ; les évêques blâmèrent leur confrère à la cour et le défendirent dans leurs assemblées.

On le jugea cependant par provision ; on le déclara coupable de trahison et de parjuge ; on lui enjoignit de se défendre juridiquement ; on voulut lui lire sa sentence ; il protesta de nullité, prit sa croix à la main et sortit. Lorsqu'il passoit dans les salles du palais des voix s'élevèrent contre lui ; des seigneurs du parti royal l'appelèrent *parjure* et *traître ;* il les appela *menteurs* et *coquins :* il traita d'*impudent bâtard* [a] le comte Hamelin,

[a] Fitz-Stephen. Hoveden. M. Paris.

frère naturel du roi; il dit à un autre seigneur: « Il te « sied bien de m'appeler traître, toi dont le père a été « pendu pour trahison! » Enfin si dans cette occasion il eut le courage d'un martyr, il n'en eut point la patience. Henri, plus modéré, blâma ceux qui avoient insulté l'archevêque; il défendit expressément de troubler sa marche, et de lui manquer de respect.

Le primat arrivé chez lui envoya trois évêques demander en son nom au roi un sauf-conduit pour sortir du royaume. Le roi remit sa réponse au lendemain; ce délai fut suspect au primat, et il partit dès la nuit même, sans attendre le sauf-conduit.

On peut juger que ce fut en France qu'il alla chercher un asile; c'étoit celui des papes même dans leurs disgraces. Divers schismes, diverses révolutions arrivées en Italie, les avoient depuis quelque temps presque fixés en France, où ils avoient tenu plusieurs conciles. Le pape Alexandre III étoit même alors à Sens; c'étoit devant lui que l'archevêque de Cantorbéry vouloit aller se vanter des combats qu'il avoit soutenus pour la cause commune. Indépendamment de cette raison, c'étoit dans les États de Louis VII que devoit se retirer un ennemi de Henri II.

Henri poursuivit Thomas au tribunal du pape, et jusqu'au trône de Louis. Il écrivit à Louis de chasser de ses États cet ennemi des rois; il envoya au pape une ambassade solennelle pour solliciter la déposition du primat.

Louis alla lui-même trouver l'archevêque de Cantorbéry à Soissons pour le remercier de s'être retiré dans ses États, et pour l'assurer que l'honneur de protéger

un si saint prélat lui paroissoit une des plus belles prérogatives de la couronne.

Le pape n'avoit point encore vu l'archevêque de Cantorbéry lorsqu'il reçut l'ambassade du roi d'Angleterre; cependant il ne se laissa point prévenir par les ambassadeurs, ou plutôt il étoit déja prévenu en faveur du primat. Il répondit qu'il ne pouvoit rien décider qu'en la présence de ce prélat. Les ambassadeurs, auxquels leur maître avoit expressément défendu d'attendre plus de trois jours la réponse du pape, conjurèrent du moins Alexandre d'envoyer des légats en Angleterre pour y juger l'affaire définitivement. Le pape voulut se réserver l'appel. Sur cette réponse, les ambassadeurs partirent; dans leur route ils rencontrèrent l'archevêque de Cantorbéry, escorté de trois cents cavaliers, avec lesquels il entra comme en triomphe dans la ville de Sens. Les cardinaux même étoient allés à cheval au-devant de lui. Le peuple le reçut avec acclamation. Le pape, à son arrivée, se leva, et courut l'embrasser. Bientôt Becket obtint toute sa confiance, comme toute la vénération du roi de France, et Henri n'eut plus d'autre moyen de se venger que de persécuter assez bassement les parents, les créatures de l'archevêque, et de séquestrer les revenus de l'archevêché. L'abbaye de Pontigny se chargea de défrayer Becket. Le pape cassa tout ce qui avoit été fait contre ce prélat en Angleterre; et Becket ayant montré au pontife des scrupules de ce qu'il avoit été porté sur le siége de Cantorbéry par l'autorité royale plus que par une élection canonique [a],

[a] Fitz-Stephen, p. 51 et 52.

le pape, par sa suprême puissance, le rétablit dans tous les droits de l'épiscopat.

Becket eut encore un scrupule. La plupart de ses prédécesseurs avoient été moines : il ne l'avoit point été : il voulut prendre l'habit de Bernardin dans cette abbaye de Pontigny. Le pape, auquel il en demanda la permission, lui en envoya un bénit par lui-même. Henri fit retrancher le nom de Becket des prières publiques, et il tenta encore de gagner le pape. Il vint en Normandie, et lui fit demander une entrevue. Le pape exigea pour première condition que l'archevêque y fût présent, ce qui fut rejeté avec indignation. Henri alors traita le pape lui-même en ennemi. Tout appel au pape ou à l'archevêque fut puni par la prison ; tout porteur de lettres du pape ou de l'archevêque fut condamné : à la perte des yeux et à la *mutilation honteuse*, si c'étoit un prêtre séculier : à avoir les pieds coupés, si c'étoit un religieux ; à être pendu, si c'étoit un laïc : brulé, si c'étoit un lépreux (1). Toutes les terres des partisans d'Alexandre III, ou de Becket, furent confisquées. Le denier de saint Pierre continua d'être levé, mais sans sortir de l'échiquier ; la plus violente haine n'inspiroit pas encore assez d'audace pour le supprimer entièrement. Les constitutions de Clarendon furent envoyées dans tous les tribunaux, et on en fit jurer l'observation à tous les ordres de l'État. De leur côté, Alexandre III et Becket n'épargnèrent pas les censures à l'Angleterre. Becket écrivit à Henri une lettre qui existe, et qui est un monument des erreurs

(1) Maladie si commune alors, que ceux qui en étoient attaqués formoient comme un peuple à part dans chaque nation.

du temps sur les bornes des deux puissances; ce sont les principes des Grégoire VII, et des Boniface VIII, qui soumettent tout à l'Église. Henri plus irrité ne mit point de bornes à sa vengeance : il eût voulu chasser Becket de son dernier asile : il eût voulu lui interdire l'eau et le feu : il écrivit à Cîteaux : il écrivit aux moines de Pontigny, que s'ils continuoient à garder Becket dans leur abbaye, tous les biens que leur ordre possédoit dans ses États alloient être saisis. Cet emportement ne dégrade-t-il pas Henri II? Ne lui suffisoit-il pas que l'Angleterre fût délivrée d'un sujet qu'il jugeoit trop turbulent [a], et un homme a-t-il le droit d'en faire mourir un autre de faim pour des contestations mal décidées? Becket quitta donc Pontigny et alla s'établir à Sens, où il vécut des bienfaits que le roi Louis-le-Jeune s'empressa de lui prodiguer. Le pape, pour donner encore plus de poids à l'autorité primatiale de Becket, le nomma son légat en Angleterre, et malgré le soin rigoureux avec lequel tous les ports étoient gardés, la bulle de légation parvint dans cette île.

La protection que Louis accordoit et au pape et à l'archevêque de Cantorbéry étoit pour les deux rois un nouveau sujet de haine, qui réveilloit tous les autres; la paix entre eux étoit un état forcé qui ne pouvoit durer, et c'étoit par une espèce de prodige qu'elle n'avoit pas été interrompue depuis environ cinq ou six ans. La guerre recommença : le premier prétexte fut saisi de part et d'autre. Henri ayant, à ce qu'il croyoit, à se plaindre du comte d'Auvergne, entra sur ses terres;

[a] Hoveden. M. Paris. Epist. S. Thomæ.

et Louis VII, prenant la défense de ce comte, entra dans le Vexin. Le pape et l'archevêque ne se dissimulèrent point que la guerre se faisoit pour leurs intérêts, et (rendons-leur cette justice) ils en furent plus disposés à négocier. Ils sollicitèrent même la médiation de l'impératrice Mathilde, mère de Henri II. Cette princesse qui, n'ayant pris de la royauté que les travaux et les périls, en avoit cédé les grandeurs à son fils, et qui connoissoit également les droits du trône et ceux de l'autel, jouissoit d'une telle considération, que ce fut un préjugé très avantageux pour Henri, qu'elle ne l'eût point condamné dans ses démêlés avec l'archevêque. Elle mourut sur ces entrefaites, et la négociation languit. Le pape faisoit des démarches assez sincères pour la paix, son état étoit encore incertain, le schisme duroit toujours; l'empereur Frédéric-Barberousse appuyoit de toute sa puissance l'antipape Guy de Crême, qui se faisoit nommer Paschal III. Tous les deux pressoient Henri II de s'unir à eux, et Frédéric lui offroit à ce prix de faire une diversion en France avec toutes les forces de l'Empire. Henri ne voulut point perpétuer les troubles de l'Église, quelque avantage qu'il pût en tirer, refus d'autant plus généreux, que dans le même temps Louis-le-Jeune, de concert avec Alexandre III, excitoit contre lui un soulèvement presque général dans toutes les provinces du continent. Les barons de Poitou et de la Guyenne, irrités de la suppression de quelques privilèges, avoient traité avec Louis-le-Jeune, et s'étoient engagés à ne poser les armes que de son consentement; ils avoient même donné des otages pour sûreté de leur parole; les barons de Bretagne en firent autant. On sait

qu'il faut compter la Bretagne parmi les provinces que Henri possédoit en France, tant parcequ'elle relevoit de la Normandie, que parceque Geoffroy, fils de Henri, en avoit épousé l'héritière, enfin l'orage s'étendit jusqu'à la Normandie même. Louis-le-Jeune y porta ses armes. Henri se montra tour-à-tour dans toutes ces provinces, et elles se soumirent. Louis, à l'arrivée de ce prince, prit le parti de la retraite; Henri attaqua son arrière-garde et fit quelques prisonniers.

Les deux rois commandoient en personne leurs armées; cependant la guerre se passa toute entière en escarmouches [a]; tous deux craignoient de commettre leur gloire aux hasards d'une bataille; et si par l'avantage du poste ou par d'autres circonstances l'un des deux avoit intérêt d'engager le combat, l'autre avoit le talent de l'éviter.

Au milieu de ces hostilités, qui faisoient du mal sans rien décider, les deux rois avoient eu plusieurs entrevues qui n'avoient pas décidé davantage; plus heureux et plus sages à Montmirail, ils terminèrent leurs différents, et firent des arrangements nouveaux. Henri parut se dépouiller en faveur de ses fils de toutes ses provinces du continent; il céda la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Touraine à son fils aîné Henri, gendre de Louis-le-Jeune; le Poitou et la Guyenne à Richard, qui fiança aussi Alix, autre fille de Louis-le-Jeune; la Bretagne à Geffroy (ou Geoffroy), pour la tenir en fief de la Normandie. Louis, comme suzerain de tous ces fiefs, confirma ces dispositions, et reçut les hommages du

[a] Epist. S. Thomæ.

jeune Henri son gendre, et de Richard. Le jeune Henri, comme duc de Normandie, reçut celui de Geoffroy son frère. Ce sacrifice fait par Henri II ne sembla point d'abord en être un. Père et monarque également absolu, Henri II paroissoit retenir l'autorité qu'il communiquoit; mais l'événement fera voir que la maxime de Guillaume-le-Conquérant : *Qu'il ne faut point se deshabiller avant l'heure de se coucher*, convient seule aux princes qui aiment la domination. Henri, déjà troublé dans son autorité absolue par un prêtre indomptable, va l'être bien plus par des enfants dénaturés. Encore quelques victoires, et sa vie ne sera qu'un tissu d'infortunes domestiques, les plus amères de toutes.

Louis VII, en l'engageant ou en le forçant ainsi à partager ses provinces du continent entre ses fils, rentroit plus que jamais dans le système de Louis-le-Gros, et saisissoit les vrais intérêts de son royaume, qui étoient de diviser et d'affoiblir cette énorme puissance. Il étoit étonnant qu'il eût pu en soutenir le poids, et se rendre même quelquefois redoutable à un rival qui dominoit sur l'Océan, qui joignoit aux plus riches provinces de la France, à presque toutes les provinces maritimes de ce royaume, les forces de l'Angleterre, qui d'ailleurs l'emportoit sur lui par les qualités personnelles, et devant lequel il ne parut presque jamais les armes à la main sans être forcé à la retraite; toujours inférieur à la guerre, Louis paroît toujours égal, quelquefois même supérieur dans les traités. Effaçoit-il son rival du côté de la politique? Non, et il ne faut chercher la solution de ce problème que dans le système féodal de ces temps-là. Nous avons dit combien ce

système, tel qu'il étoit établi en France, devenoit contraire à l'autorité royale par le soulèvement perpétuel des vassaux, par leur ralliement, par les obstacles que l'intérêt commun apportoit à la réunion des fiefs dans les cas où elle étoit autorisée par la loi féodale. Il reste maintenant à dire combien ce système féodal étoit quelquefois avantageux à l'autorité, par le respect que tout vassal devoit à son seigneur, par le point d'honneur qui nourrissoit ce respect, par l'horreur qu'inspiroit ce titre de *félon*, qui diffamoit tout vassal injustement armé contre son seigneur. Cette horreur étoit telle, que dans les guerres les plus justes le vassal craignoit toujours de se commettre avec son suzerain; en effet la partie n'étoit pas tout-à-fait égale. Le vassal vaincu encouroit *la commise:* le seigneur ne couroit communément que les hasards ordinaires de la guerre. Par une suite de cet esprit si contraire à la félonie du vassal, quand le vassal et le suzerain se rencontroient à la guerre, et que les armées étoient en présence, il étoit rare qu'on leur permît d'en venir aux mains. Les seigneurs des deux partis se réunissoient pour les réconcilier, et ils forçoient quelquefois le vainqueur à des sacrifices. Ce fut cette partie du système féodal qui soutint la foiblesse de Louis-le-Jeune contre la puissance de Henri. On vit plusieurs fois celui-ci s'arrêter au milieu de ses avantages, en protestant qu'il ne vouloit point combattre son suzerain. On sent bien au reste que cette cause, toute réelle qu'elle étoit, avoit une influence bornée, et que la force et la victoire faisoient souvent cesser toutes ces petites considérations féodales, qui n'avoient véritablement de vertu que dans la

paix ; mais on sent bien aussi que les rois d'Angleterre avoient quelque intérêt de maintenir les principes féodaux, dont ils tiroient d'ailleurs beaucoup d'avantages, et qui faisoient la sûreté de leurs possessions françoises.

Le roi d'Angleterte étant donc encore une fois réconcilié avec son rival, fut solennellement rétabli dans la charge de grand sénéchal du roi de France, dignité qu'il réclamoit comme un bien patrimonial, en qualité d'héritier de la maison d'Anjou, et dont on affectoit de le dépouiller à chaque rupture, pour paroître lui enlever quelque chose. Il sembla prendre plaisir à en remplir les fonctions : il servit en cette qualité le roi à table le jour de la chandeleur de l'année 1168. Il est plaisant de voir quelle importance certains historiens attachent sérieusement à ces jeux d'enfants.

Quelque chose de plus important peut-être, ce sont les efforts que fit Louis VII pour réconcilier l'archevêque de Contorbéry avec le roi d'Angleterre, parceque ces efforts attestent la sincérité de sa propre réconciliation avec Henri II. Il ménagea une conférence entre le monarque et le prélat, et il voulut y assister comme arbitre. On étoit convenu, avant l'entrevue, qu'il n'y seroit point parlé de ces constitutions de Clarendon, cause ou prétexte de tant de troubles. L'archevêque crut bien s'humilier devant son roi, en lui jurant une soumission parfaite, *sauf l'honneur de Dieu et les libertés de l'Église* [a]. Henri, qui savoit par expérience la vertu de ces restrictions, et qui avoit offert aussi de signer un accommodement avec la clause : *sauf les droits de la*

[a] Fitz-Stephen, p. 58.

royauté, protesta qu'il ne les souffriroit point, et qu'il vouloit un serment d'obéissance pleine et entière; mais il ajouta que pour plaire au roi de France son seigneur, et pour détruire les impressions que des récits infidèles pouvoient avoir faites sur l'esprit de ce monarque, il offroit de rétablir Becket dans son archevêché avec tous les priviléges et toute l'autorité dont avoient joui ses prédécesseurs, pourvu qu'il promît de lui rendre les mêmes respects et la même obéissance que les plus puissants de ces prélats eussent jamais rendus au plus foible monarque de l'Angleterre; il proposa que l'arrangement se fît sur ce pied. Louis VII et les seigneurs françois de sa suite, applaudirent à la modération de Henri II; mais Becket trouva ce serment trop vague, et ne voulut point abandonner sa restriction, qui n'étoit pas moins vague. Les deux monarques se séparèrent, aussi mécontents de Becket que contents l'un de l'autre. Louis parut retirer sa protection à Becket : il fut quelques jours sans le visiter et sans fournir à la subsistance, mais cette disgrace de l'archevêque dura peu : il reprit bientôt sur Louis-le-Jeune son ascendant ordinaire. Il fit d'ailleurs, dans de nouvelles conférences, une proposition qui montra toute l'illusion de celle que Henri avoit faite; il offrit de jurer l'observation des anciennes coutumes, avec les mêmes clauses que les prélats avoient insérées dans leur serment de fidélité au couronnement de Henri lui-même; mais ce n'étoient là que des disputes de mots. Il ne s'agissoit pas d'exprimer ou de ne pas exprimer des clauses qui étoient toujours de droit, mais de savoir quelle étendue de sens on donnoit à ces clauses; il s'agissoit de savoir jusqu'où s'étendoient les

droits de l'Église, et non pas s'il falloit défendre les droits légitimes de l'Église. Les négociations continuèrent. Henri II imagina enfin que Becket dans le sein de l'Angleterre, et loin de ses protecteurs, seroit plus aisé à réduire; il résolut de l'y ramener, même sans conditions, se proposant peut-être de profiter ensuite contre lui de l'avantage du lieu, si les mêmes contestations se renouveloient. Il alla surprendre Louis VII à Montmartre, et faisant tomber la conversation sur l'objet qui depuis long-temps l'occupoit le plus, savoir sur la compatibilité des droits de l'Église avec ceux de l'autorité royale; il montra des intentions si pacifiques, qu'elles invitèrent Louis et sa cour à intercéder pour l'archevêque de Cantorbéry. La réponse de Henri fut favorable, et l'on crut que l'occasion et le moment alloient faire ce que les papes, les rois et mille conférences n'avoient pu seulement faire espérer. Becket n'étoit pas loin : on le fit venir, il présenta le cahier de ses demandes, et ne fut contredit sur rien, parceque Henri s'étoit préparé sur tout. Un seul article, auquel il n'avoit pas pensé, l'embarrassa; l'archevêque demanda ce qu'on prétendoit faire à l'égard des bénéfices à sa nomination qui avoient vaqué, et qu'on avoit remplis pendant son absence. Henri offrit de s'en rapporter à la décision ou des pairs de France ou de l'Église gallicane, ou de l'université de Paris. Tant de facilité donna de la défiance à l'archevêque; il prit le parti de demander caution. Tout le monde s'écria qu'il étoit indécent qu'un sujet demandât caution à son maître. « Eh bien, dit l'archevêque, en paroissant céder sur cet « article, je ne demande point d'autre gage de la parole

» sacrée du roi qu'un baiser de paix donné devant cette « auguste assemblée [a]. » A ce mot on crut que la paix alloit être conclue; mais Henri déconcerta tout le monde, en déclarant que la chose étoit impossible, parceque dans sa colère contre l'archevêque il avoit juré de ne le baiser jamais. Becket voulut absolument être baisé; peut-être jouissoit-il en lui-même de l'embarras ridicule où il jetoit le roi. Le pape, instruit de cette singulière difficulté, crut la lever en dispensant le roi du vœu téméraire qu'il avoit fait de ne jamais baiser Becket; mais les scrupules durant toujours, il tâcha d'engager Becket à baiser le fils au lieu du père. Ce n'étoit pas la même chose : ce fils n'étoit pas roi : il le fut bientôt. Henri II, à l'exemple des rois de France, qui faisoient couronner leurs fils aînés pour leur assurer le trône, et à l'exemple de son aïeul, Henri I, qui avoit pris cet usage des rois de France, fit couronner le jeune Henri, son fils aîné, à Westminster.

La cérémonie de ce couronnement fit perdre de vue pour quelques jours Becket et le baiser. On s'occupa du jeune prince; on chercha dans ses moindres discours les signes de son caractère et les présages de l'avenir. Le roi son père voulut le servir le jour de son couronnement. « Vous conviendrez, lui dit-il, que ja« mais roi n'a été plus royalement servi que vous. » Le prince, se tournant du côté de ses courtisans, leur dit : *le fils d'un comte peut bien servir le fils d'un roi*, mot dans lequel on crut voir percer un orgueil jaloux qui n'éclata que trop dans la suite. D'autres disent que ce fut l'arche-

[a] Matt. Paris, p. 82 et suiv. Fitz-Stephen, p. 68 et suiv.

vêque d'Yorck, qui, pour attirer à Henri II une réponse obligeante de la part de son fils, dit au jeune prince : *votre majesté a des officiers d'assez bonne maison* [a]. La réponse fut la même.

Ce couronnement du jeune Henri fut un nouvel affront pour Becket. Ce fut l'archevêque d'Yorck qui fit la cérémonie, malgré les défenses et les fulminations de l'archevêque de Cantorbéry, qui voyoit par-là son plus beau privilége violé, et qui ne doutoit pas, ou qui ne vouloit pas douter que tous ceux de l'Église ne l'eussent été de même. Il supposa gratuitement que le prince n'avoit pas fait le serment accoutumé de respecter les priviléges de l'Église, et il le dit au pape, ne pouvant imaginer d'autre cause du secret que, par un reste de foiblesse et de crainte, on avoit répandu sur les préparatifs de cette opération; secret qui avoit été tel, que le prince qui devoit être couronné n'avoit été averti qu'au moment de la cérémonie. Becket l'avoit su beaucoup plus tôt par ses espions.

Mais tandis qu'on avoit pris des précautions assez inutiles contre la colère impuissante de Becket, on avoit négligé de prévenir celle de Louis-le-Jeune par une démarche naturelle et facile, qui étoit de courronner sa fille en même temps que son gendre. Louis fut si indigné de ce mépris ou de cette indifférence pour sa fille, qu'il déclara la guerre à l'Angleterre; mais il ne la fit pas.

Rois, pape, archevêque, tout se remit à négocier. On engagea Becket à se désister du baiser, et il parut

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

bien que les scrupules du roi sur ce point n'avoient pas été une simple défaite, mais une superstition réelle, puisque, cet obstacle levé, il n'en apporta point d'autre à la réconciliation.

L'archevêque trouva en lui, non un maître qui pardonnoit, mais un ami qui oublioit tous les torts. Henri parut revoir son chancelier, non l'archevêque. La gaieté, la familiarité, l'air de confiance présidèrent à leur entrevue, ils restèrent ensemble presque toute la journée à conférer de leurs affaires. Becket reconduisit le roi à cheval; dans le chemin il se plaignit du couronnement fait par l'archevêque d'Yorck, et il demanda une satisfaction pour l'église de Cantorbéry. « Eh bien, dit « le roi (sacrifiant à la paix le droit qu'il croyoit avoir de « choisir tel prélat qu'il vouloit pour cette cérémonie), il « reste le couronnement de ma bru; je l'ai réservé pour « cette satisfaction : vous le ferez; et pour conserver « votre droit, vous mettrez en même temps la couronne « sur la tête de son mari, comme s'il n'avoit pas été « couronné ». L'archevêque, pénétré de reconnoissance, descendit de cheval, et se jeta aux pieds du roi, qui descendit en même temps, releva l'archevêque et voulut l'aider à remonter. Le roi promit encore de rendre ses bonnes graces au clergé qui avoit accompagné Becket dans son exil. Becket n'en voulut jamais promettre autant à l'égard des ecclésiastiques qui avoient pris le parti du roi; la différence, disoit-il, étoit grande; les uns avoient fait leur devoir, les autres l'avoient violé [a]. Il y avoit là de quoi rompre tous les traités du monde : celui-

[a] Matt. Paris. Brompton. Matth. de West. Epist. S. Thomæ.

ci subsista, grace à la modération à laquelle Henri se forçoit. Un sujet ne permettoit pas à son maître de traiter en égal avec lui! Un prêtre refusoit de pardonner quand un roi offensé oublioit tout!

Ceci se passoit à Sens. Le roi d'Angleterre partant pour la Normandie, invita Becket à l'y suivre; Becket répondit que ce seroit quitter trop brusquement ses protecteurs. C'étoit un reste de défiance; mais cette défiance étoit pardonnable. Il vouloit être certain, avant tout, que ses agents eussent pris possession de ses revenus en Angleterre. Une maladie du roi retarda la signature des pouvoirs nécessaires pour ce rétablissement de l'ordre. L'archevêque crut qu'on le jouoit, et déja il en revenoit aux censures. Il y eut encore à ce sujet une entrevue à Amboise, en présence de Louis VII qui faisoit toujours l'office de médiateur, et qui acheva de dissiper jusqu'aux derniers nuages. On y revint encore au baiser, que Henri refusa toujours par les mêmes raisons, mais que Becket consentit enfin de recevoir du jeune Henri. Quelques auteurs disent que ce fut Henri II qui consentit à le donner, mais que l'archevêque lui ayant dit : « qu'il le baisoit *en l'honneur de Dieu*, le « roi se retira en arrière, comme s'il y eût eu quelque « serpent caché sous ces mots, qui rappeloient les an« ciennes restrictions [a]. »

Quoi qu'il en soit, les pouvoirs furent signés, et Becket retourna en Angleterre.

Son arrivée fut une fête, et sa marche un triomphe. Le clergé de toutes les villes par où il passoit alloit au-

[a] Mézeray.

devant de lui en procession, chantant des hymnes que le peuple répétoit. Une des plus fortes raisons de ne jamais persécuter, c'est que la persécution répand trop d'intérêt sur ses victimes. On dit qu'enivré de cet accueil, qui sembloit lui montrer la nation et son maître à ses pieds, Becket ne mit plus de bornes à son orgueil. On dit que joignant à l'autorité de primat celle de légat dont le pape lui avoit laissé le titre, et les outrant l'une et l'autre, il en abusoit en faveur de ses créatures et contre celles du roi. On dit qu'il prostituoit la suspense et l'excommunication au gré de sa haine. On dit qu'il remplissoit les chaires de déclamations contre les royalistes; mais on n'allégue presque rien que de vague. On parle beaucoup d'insolence et de sédition, mais on spécifie peu d'actions insolentes et séditieuses. La plus hardie paroît être celle qui concerne les évêchés qui avoient vaqué pendant l'absence de Becket [a]; ils étoient au nombre de six, et le roi qui avoit offert de s'en rapporter sur cet article aux pairs de France, au clergé, à l'université, ne s'en étoit rapporté qu'à lui-même pour faire remplir ces six évêchés de sujets qui lui fussent dévoués. Il avoit craint l'accroissement de force qu'auroit pu recevoir le parti du primat, en influant sur la nomination à ces six évêchés. Il paroît que dans ces temps, en Angleterre comme en France, l'autorité royale se trouvoit souvent en concurrence pour la nomination aux évêchés, avec le droit d'élection qui étoit resté aux chapitres, et le droit de confirmation qui appartenoit aux évêques comprovinciaux, sur-tout

[a] Beaulieu, vie de saint Thomas, p. 397. Epist. S. Thomæ, p. 395.

au métropolitain. Le roi avoit donc chargé l'archevêque d'Yorck et les évêques de Londres et de Sarum de choisir avec les députés des chapitres les personnes qu'il leur avoit nommées pour chacun des siéges vacants, et le primat indigné avoit notifié une suspense à l'archevêque d'Yorck, et une excommunication aux évêques de Londres et de Sarum. Ceux-ci partirent aussitôt pour la Normandie, où le roi d'Angleterre étoit toujours resté; ils lui portèrent leurs plaintes de la hardiesse du primat, dont ils peignirent la conduite des couleurs les plus odieuses. Henri avoit épuisé dans les détails de cette affaire toute la modération dont il étoit capable. Ce récit le rendit à son impétuosité naturelle, et sa fureur n'eut plus de bornes. Il se promenoit dans sa chambre avec une agitation terrible et un silence farouche, entrecoupé seulement de mots pleins de violence, que l'emportement lui arrachoit, et que son cœur désavouoit. « Que je suis malheureux, s'écrioit-il, d'avoir « tiré ce bourgeois de la poussière pour en faire le tour-« ment de ma vie!... » Non, disoit-il d'autres fois, il n'est point de repos pour moi tant que ce prêtre vivra. Tantôt il vouloit le faire juger selon la rigueur des lois comme rebelle et séditieux; tantôt il paroissoit rouler dans son esprit des idées encore plus funestes, et au milieu de ses transports ce mot affreux lui échappa : « Ciel! ô ciel! n'ai-je donc pas un ami? » Il eut des courtisans.

Quatre chevaliers, officiers de sa maison, Guillaume de Tracy, Renaud Fitzurze ou Falsours, Hugues de Morville, Richard Brito, jurent entre eux de le venger, fût-ce malgré lui. Ils quittent la cour, et de peur que le

roi ne se rétracte et ne les rappelle, ils s'embarquent chacun dans un port de France différent, et arrivent de même dans différents ports d'Angleterre. Ils se rejoignent près de Cantorbéry, où douze autres assassins grossissent leur troupe. Ils courent tous ensemble au palais de l'archevêque; les douze s'emparent des portes; les quatre montent à l'appartement. Parmi ces derniers, l'archevêque en reconnut trois qui avoient été ses domestiques dans le temps qu'il étoit chancelier : il leur reprocha leur ingratitude à son égard; ils lui reprochèrent la sienne à l'égard du roi. Leur intention, vraisemblablement n'avoit été que de donner un avertissement à l'archevêque, et de tenter sur lui un dernier effort pour le plier aux volontés du monarque; car ils étoient venus sans armes. Aigris par la dispute, ils coururent en chercher, et pendant ce temps l'archevêque eût pu se sauver par son église, dont les portes n'étoient point gardées. Les moines de Cantorbéry l'en pressoient; mais il étoit dans le caractère et dans la destinée d'un tel homme de rechercher la gloire du martyre. Il rejeta tout conseil timide, et voulut assister à Vêpres à la tête de ses moines. Les assassins entrant dans l'église à sa suite fondirent sur lui à coups d'épée et de massue; il reçut à la tête quatre blessures mortelles, et alla tomber au pied de l'autel de Saint-Benoît, qui fut tout couvert de son sang et de sa cervelle.

De ce moment tous ses torts furent oubliés. On ne vit plus le sujet turbulent; on ne vit que le saint et le martyr. Le peuple qui n'avoit rien entendu à toutes ses disputes, mais qui avoit toujours révéré sa vertu, entroit en foule pour le voir et pour l'invoquer; les dévots

trempoient leurs doigts dans son sang, et s'en faisoient des croix sur le front et sur le cœur. Les assassins, à la faveur du tumulte, se sauvèrent au comté d'Yorck, dans un château qui appartenoit à l'un d'entre eux; ils y demeurèrent un an entier, séparés de toute société, abhorrés du peuple, rejetés de tous les honnêtes gens avec effroi et avec mépris, désavoués du roi, qu'ils avoient cru servir; ils allèrent enfin à Rome demander pardon au pape, qui les envoya dans la Terre-Sainte. Ce pélerinage expioit leur crime, suivant les idées du temps; rien ne l'a expié aux yeux de la postérité, leurs noms sont à jamais flétris, et il est resté une tache ineffaçable à la mémoire de Henri II, beaucoup moins coupable qu'eux.

On peut croire que, depuis la réforme, les idées en Angleterre ne sont pas favorables à ce fameux archevêque de Cantorbéry. L'Église de France a toujours eu pour lui la vénération qu'on doit aux saints, mais sans le croire irréprochable. M. Fleury, sans approuver sa conduite en tout, parle toujours de sa personne avec respect [a]. M. Bossuet en fait un sublime éloge et un magnifique parallèle avec Thomas Crammer, dont la vie de saint Thomas de Cantorbéry fut, dit-il, la condamnation. « Saint Thomas de Cantorbéry résista aux rois iniques... « Banni, privé de ses biens, persécuté dans les siens et « dans sa propre personne, et affligé en toutes maniè-« res, il acheta la liberté glorieuse de dire la vérité, « *comme il la croyoit*, par un mépris courageux de la vie « et de toutes ses commodités.... Il combattit jusqu'au

[a] Fleury, histoire ecclésiastique, t. I, p. 70, 71, 72.

« sang *pour les moindres droits de l'Église*, et en soute« nant ses prérogatives, tant celles que Jésus-Christ lui « avoit acquises par son sang, que celles que les rois « pieux lui avoient données, il défendit *jusqu'aux dehors* « *de cette sainte cité*.... Toujours intrépide et toujours « pieux pendant sa vie, il le fut encore plus à la dernière « heure.... La gloire de saint Thomas de Cantorbéry « vivra autant que l'Église, et ses vertus, que la France « et l'Angleterre ont révérées comme à l'envi, ne seront « jamais oubliées [a]. »

Il n'y a rien dans cet éloge qu'on ne voulût adopter. C'est au lecteur à entendre les restrictions délicates que M. Bossuet y a mises, en ne voulant point s'expliquer davantage.

Henri n'avoit pas tardé à se reprocher son emportement; il avoit senti avec terreur quelle force certains mots pouvoient avoir dans la bouche des rois; il avoit frémi sur-tout en ne voyant plus paroître à sa cour les quatres chevaliers, et leur départ l'avoit déterminé à commander qu'on arrêtât l'archevêque à quelque prix que ce pût être. C'étoit bien moins pour attenter à sa liberté que pour lui sauver la vie. La diligence des assins prévint l'exécution de cet ordre. Lorsque Henri apprit le funeste service qu'on lui avoit rendu, il fut saisi du même désespoir que Louis-le-Jeune avoit éprouvé après l'incendie de Vitry. Il s'enferma pendant trois jours sans vouloir prendre ni consolation ni nourriture; il sentit toute l'horreur de sa situation : il en fut accablé. Il se représenta la fureur du pape, l'indignation du

[a] Boss. hist. des variat. l. 7.

clergé, les intrigues des moines; le soulévement des peuples. On n'alloit plus voir en lui que le persécuteur et le bourreau des saints. Son nom alloit être placé parmi ceux des Nérons, des Déces, des Dioclétiens. Déja on n'entendoit parler que des miracles qui s'opéroient au tombeau de l'archevêque. On avoit dû s'y attendre. Les évènements précédents, le lieu du meurtre, le moment, les personnes, toutes les circonstances sembloient avoir été choisies pour donner à la mort de l'archevêque tout l'éclat du plus glorieux martyre. De fausses apparences s'élevoient même contre le roi. Il sembloit que sa réconciliation avec l'archevêque n'eût été qu'un stratagème pour attirer ce prélat dans le piége et le conduire à la mort.

Henri sentit sur-tout quel parti Louis-le-Jeune, son rival, pourroit tirer contre lui des conjonctures, en s'annonçant pour vengeur de saint Thomas [a]. Henri l'avoit récemment irrité par des prétentions exorbitantes; il avoit réclamé une partie du Berry, comme dépendante du comté de Poitou, et en conséquence il avoit essayé de surprendre Bourges; mais prévenu par la diligence des François, il avoit abandonné son projet, non ses prétentions, et s'étoit contenté de faire une tréve. Louis crut que le pape alloit s'unir à lui pour venger la mort de Becket. Le pape se contenta de canoniser cet archevêque, et d'excommunier vaguement ses assassins, leurs fauteurs et leurs instigateurs, sans nommer le roi. La cause de cette indulgence est que Henri II avoit suspendu la colère d'Alexandre III en lui

[a] Matt. Paris, p. 87.

demandant la permission de conquérir l'Irlande, et en lui promettant d'y établir le denier de saint Pierre. Ce fut le trait le plus brillant de la politique de Henri, et jamais entreprise ne fut ni formée plus à propos, ni plus heureusement exécutée. En même temps que Henri désarmoit le pape et le clergé, il occupoit les esprits, il les détournoit de l'objet qu'il avoit intérêt de faire perdre de vue, il ajoutoit à ses états, il augmentoit sa propre réputation. Louis et ses autres ennemis n'osoient le traverser dans une entreprise que le pape favorisoit, et par-là ils perdoient le temps d'employer utilement le prétexte de la vengeance de Becket. Peut-être même par ces raisons, Henri regarda-t-il comme un inconvénient la trop grande facilité qu'il eut à conquérir l'Irlande.

Il avoit déja projeté cette conquête dès le commencement de son régne. Le pape Adrien qui siégeoit alors, Anglois de nation, également zélé pour la gloire de sa patrie et pour celle du saint-siége, avoit donné cette île à Henri II en vertu du droit que les papes avoient alors sur l'univers; il n'avoit mis que deux conditions à sa libéralité : la propagation de la foi, clause de style, et l'établissement du denier de saint Pierre [a]. Des affaires plus pressantes engagèrent le roi d'Angleterre à différer l'exécution de cette entreprise. Il sembloit qu'il l'eût réservée pour le moment où il l'exécuta, tant ce moment étoit bien choisi!

L'Irlande, qui vrai-semblablement étoit une colonie de l'Angleterre, comme l'Angleterre en étoit une de la

[a] M. Paris, p. 67. Girald. Cambr. Rymer. Spelman, Concil. t. 2, p. 51.

Gaule, n'avoit point été conquise par les Romains, et par conséquent avoit été moins civilisée. Les Norwégiens et les Danois, qui entretenoient ou qui portoient la barbarie dans les autres contrées de l'Europe, parurent en tirer les Irlandois, qui se trouvèrent encore plus barbares qu'eux. Le peu de villes qui existoient en Irlande au temps de l'irruption de Henri II avoient été bâties par les pirates du Nord. Les Irlandois proprement dits vivoient dans les bois et les marais avec leurs troupeaux, ne connoissant ni les arts, ni même l'agriculture. Les historiens irlandois ne conviennent point de cette barbarie dont leurs ancêtres sont accusés par les auteurs Anglois; mais, barbares ou non, ces peuples, plus sages que les nations polies, s'en tenoient aux bornes que la nature leur avoit prescrites, n'attaquoient pas leurs voisins, et ne leur fournissoient aucun sujet légitime de les attaquer. Il falloit pourtant des prétextes contre eux; on en prit. Suivant un ancien usage introduit par les Anglo-Saxons, qui l'avoient apporté de la Germanie, on faisoit trafic de la jeunesse angloise; leurs parents mêmes les vendoient à des marchands qui les alloient revendre en diverses contrées. Ce fut la rencontre que fit saint Grégoire-le-Grand de quelques uns de ces jeunes esclaves anglois, exposés en vente dans le marché de Rome, qui lui donna la première idée de convertir l'Angleterre. « Qui sont ces beaux enfants? « demanda-t-il. — Ce sont *des Angles*. — Ce sont plutôt « *des Anges*, et il faut qu'ils le deviennent par la grace « de Dieu et les lumières de la foi. De quelle contrée « sont-ils? — *Du Deiry* (1). — *Deiry*, c'est *de ird*, Dieu

(1) Contrée du Northumberland.

« veut les dérober lui-même à sa colère. Comment se « nomme leur roi? — *Ælla.* — *Ælla*, c'est *Alleluia*: « ils chanteront alleluia ; et nous aussi, et les anges « aussi. Convertissons cette nation [a]. » Il est difficile de dire si saint Grégoire attachoit en effet quelque idée de présage à ces froides allusions, qui étoient bien du goût du temps, ainsi que les présages. On vouloit alors que tout se fît par une espèce de divination. Au reste, cet usage de vendre la jeunesse britannique continua jusque sous les Normands. Les Irlandois, comme autrefois les Romains, et comme tant d'autres nations, avoient acheté quelques uns de ces esclaves; ce fut là le motif qu'on allégua pour les réduire eux-mêmes en servitude. De plus, comme on ne les connoissoit guère, on supposa qu'ils n'étoient pas chrétiens, et c'étoit alors une raison pour les subjuguer. Le christianisme leur avoit cependant été prêché depuis long-temps par des missionnaires anglois. Ils avoient des évêques et une hiérarchie reconnue, mais peu de relations avec Rome. En un mot, on voulut les subjuguer, et ils en fournirent les moyens par leurs divisions.

Ils étoient partagés en un certain nombre de petites souverainetés, qui se réunissoient quelquefois sous un chef, et tout le gouvernement de cette île ressembloit assez à celui des Bretons avant la conquête des Romains, ou à celui des Saxons du temps de l'heptarchie. Un de ces petits souverains enleva la femme d'un autre petit souverain. (1) L'époux outragé se vengea en dépouillant

(1) Telle est, comme nous l'avons déja remarqué, l'origine de la plupart des grandes révolutions arrivées de tout temps dans les États.

[a] Bede, l. 2, cap. 1.

le ravisseur de ses états; celui-ci alla implorer la protection de Henri II auquel il offrit l'hommage de son royaume, si Henri le lui faisoit recouvrer. Henri se contenta d'envoyer d'abord quelques aventuriers sonder le terrain et préparer les voies. Leurs succès furent si prompts et si faciles, que Henri II se hâta de passer lui-même en Irlande, de peur qu'ils n'en achevassent la conquête sans lui. Il parut, et tout fut soumis. Il mit en liberté quelques esclaves anglois, et ce fut le plus grand éclat qu'eût son expédition. Il se tint à Armagh un concile national, où les évêques Irlandois furent plus particulièrement assujettis au pape. Bientôt après il s'en tint un autre à Cashel, où présida l'évêque de Lismore en qualité de légat, et où l'on établit une parfaite conformité entre les églises d'Angleterre et d'Irlande (1).

La conquête de l'Angleterre faite par Guillaume-le-Bâtard, et celle de l'Irlande par Henri II supposoient des progrès dans la marine. Ce fut la puissance angloise qui, par la nécessité de passer sans cesse du continent dans les îles, ou des îles dans le continent, donna aux nations de l'Europe l'exemple de cultiver cet art; elle y

(1) Le fameux Malachie, archevêque d'Armagh, le premier des saints d'Irlande canonisé par le pape avec toutes les solennités qui ont depuis passé en usage, étoit mort environ vingt-quatre ans avant la conquête de l'Irlande par Henri II. C'est à saint Malachie que l'ignorance attribua long-temps cette prophétie sur tous les papes à venir, qu'on sait avoir été faite après coup dans un conclave de 1590. Saint Malachie avoit quitté long-temps avant sa mort son archevêché d'Armagh et l'Irlande, sans quoi il y a beaucoup d'apparence qu'il n'eût point été canonisé. Il étoit venu trouver le pape Eugène III à Clairvaux, où il mourut en 1148, entre les bras de saint Bernard, qui a écrit sa vie.

força sur-tout la France sa rivale; qui sans cela n'eût pu lui résister. Nous verrons dans la suite les efforts respectifs que l'émulation et la nécessité firent faire à ces deux nations, du côté de la mer. Vers le temps dont il s'agit, l'Angleterre ébaucha peut-être une découverte qui étoit reservée à un autre temps et à une autre nation. D'illustres aventuriers du pays de Galles équipèrent un certain nombre de vaisseaux, et s'écartant considérablement à l'ouest des îles britanniques, abordèrent, selon leur intention, à des terres inconnues, dont, à leur retour en Angleterre, ils firent un rapport si avantageux, que beaucoup d'autres aventuriers se joignirent à eux. Il se fit un second embarquement de dix vaisseaux; mais on n'en entendit plus parler, non plus que du foible établissement formé dans ce pays par les premiers aventuriers. Lorsque dans la suite l'Amérique fût découverte, on présuma, d'après la route qu'avoient tenue ces navigateurs anglois, que ce pouvoit être le pays qu'ils avoient découvert. C'eût été une bien plus magnifique matière aux libéralités du pape, et une bien plus digne expiation de la part du roi d'Angleterre pour le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry.

Cependant deux légats attendoient en Normandie le vainqueur rapide de l'Irlande pour le citer à leur tribunal sur cette affaire de l'assassinat de Becket, qui n'étoit point encore terminée, mais qui, depuis la conquête de l'Irlande, ne pouvoit plus avoir qu'une heureuse issue [a]. Il fallut pourtant que Henri achetât par bien des humiliations et des sacrifices le pardon du crime qu'il

[a] M. Paris, p. 88. Hoveden, p. 529. Brompton, p. 1071.

n'avoit pas commis. Il jura (et cela étoit vrai) qu'il n'avoit eu aucune part à la mort de Becket, et qu'il avoit été pénétré de douleur quand il l'avoit apprise. Il consentit de payer aux Templiers une somme suffisante pour entretenir pendant un an trois cents chevaliers, qui seroient employés à la défense de la Terre-Sainte. Il promit de prendre lui-même la croix, si le pape l'exigeoit absolument, et d'aller servir en personne contre les infidèles, soit dans la Palestine, soit en tout autre endroit où le pape croiroit avoir besoin de son secours. Il fallut sur-tout qu'il s'engageât à ne jamais traverser les appellations à la cour de Rome, au moins en matière ecclésiastique. Les constitutions de Clarendon furent abandonnées, de manière cependant à pouvoir être reprises; car on les indiquoit d'une manière vague, et on n'exigeoit point pour leur révocation le consentement des états. Les partisans de Becket furent rétablis dans tous leurs droits. L'autorité royale perdit quelques uns des siens pour avoir été servie par un crime. Moyennant ces conditions, que le jeune Henri jura de remplir, ainsi que son père, les légats voulurent bien permettre que le plus puissant monarque de la chrétienté reçût d'eux l'absolution à genoux; ils lui firent grace de la discipline et de quelques autres cérémonies humiliantes. Mais Henri II ne voulut pas profiter de cette indulgence, et étant passé en Angleterre quelques années après, son premier soin fut de se rendre à Cantorbéry pour y subir toute la rigueur de la pénitence publique. Il traversa la ville, pieds nuds, depuis l'église de Saint-Dunstan, jusqu'à celle du Christ, se soumit à recevoir la discipline de la main des moines, les arma

chacun d'un fouet, et se découvrit les épaules lui-même. Il passa un jour et une nuit dans le jeûne et dans la prière auprès du tombeau de Becket, fit au monastère un don de cinquante livres par an pour l'entretien d'un luminaire perpétuel devant ce même tombeau. On remarqua, comme un signe de la réconciliation du saint avec le roi, que le lendemain de cette satisfaction faite à la cendre de Becket, le roi reçut la nouvelle d'une grande victoire remportée par ses troupes sur quelqu'un des ennemis dont nous allons le voir environné tout le reste de sa vie. La crainte de tant d'ennemis étrangers et domestiques, le desir de mettre le peuple dans ses intérêts, avoient autant contribué sans doute que le repentir à l'humiliation volontaire de Henri II.

Pierre de Blois s'est plu à décrire dans ses lettres la pénitence de ce monarque. Il disoit aux légats : « Mon « corps est entre vos mains : faites-en tout ce qu'il vous « plaira » ; paroles qui, selon Pierre de Blois, tiroient les larmes des yeux de tous les assistants : elles pourroient aujourd'hui en faire verser de pitié. « Un roi, dit « le P. d'Orléans, doit tellement humilier sa majesté de« vant Dieu, qu'il ne l'avilisse pas devant les hom« mes [a]. » Mot excellent et digne d'un sage.

Un prince plus habile que Louis VII eût sans doute tiré quelque parti des orages où Henri II venoit d'être exposé, Louis n'en tira aucun. Nous applaudirions à son inaction, au lieu de la blâmer, si elle avoit été le fruit de la modération et de la justice ; mais elle n'étoit que l'effet d'une déférence aveugle pour le saint-siége.

[a] Le P. d'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

Louis n'avoit osé traverser Henri dans la conquête d'un royaume que le pape lui avoit donné : il n'avoit osé troubler un prince pénitent que le pape daignoit recevoir en grace ; mais il conservoit le desir et le dessein de lui nuire. Dominé par les principes et les usages de son siécle, il ne savoit pas s'élever au-dessus de cette politique étroite et funeste qui profite des embarras de ses voisins pour se procurer un petit avantage passager, source de haines et de disgraces pour l'avenir. La princesse Marguerite sa fille, femme du jeune Henri, n'étoit pas encore couronnée, parceque le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry avoit suivi de trop près son retour en Angleterre. Louis vouloit saisir ce prétexte de renouveler la guerre. Les légats le désarmèrent, et Henri le satisfit. Marguerite fut couronnée ; elle vint avec son mari à la cour de son père, qui l'aimoit tendrement, et qui les demandoit tous deux avec instance. Voyage fatal pour Henri II. On le verra dans la suite.

Qui n'auroit regardé comme heureux le mariage de Henri II avec Éléonore d'Aquitaine? Ils s'étoient presque choisis l'un l'autre, avantage si rare parmi les princes ; et quant aux avantages politiques, Éléonore avoit apporté en dot au plus puissant roi de l'Europe un tiers de la France. Cinq fils et trois filles, fruits de cette union, sembloient en attester le bonheur ; elle fut pourtant troublée par de violents orages. Cette Éléonore dont la conduite avoit forcé Louis-le-Jeune à l'éclat d'une séparation, Éléonore, « la personne du monde, « dit le P. d'Orléans, à qui il convenoit le moins d'être « jalouse d'un mari », eut le malheur de l'être avec excès. Elle ne put pardonner à Henri quelques infidéli-

tés : elle le persécuta dans ses maîtresses et par ses fils. Rosemonde de Clifford captiva long-temps Henri, qui ne voulut jamais la sacrifier à Éléonore, mais qui ne la déroba qu'avec peine à ses violences. On raconte même (mais cette histoire paroît trop fabuleuse) que pendant l'expédition d'Irlande, Henri cacha Rosemonde dans un labyrinthe à Wodestoke, que la reine s'engagea dans ce labyrinthe, s'y égara, y passa la nuit, mais que le lendemain elle parvint jusqu'à sa rivale, et l'empoisonna. Non moins ambitieuse que jalouse, ou peut-être jalouse uniquement parcequ'elle étoit ambitieuse, Éléonore étoit indignée de ce que Henri lui refusoit l'administration des États qu'elle avoit apportés en mariage [a]. Henri, qui ne la croyoit pas faite pour le gouvernement, ne vouloit pas plus livrer un peuple à ses caprices qu'une femme à sa jalousie. Éléonore poussa si loin les effets de son ressentiment qu'elle força le roi à des coups d'autorité, source de malheurs pour l'un et pour l'autre.

Quant aux fils de Henri, tous semblèrent nés pour le haïr et pour le tourmenter ; ils ne respectèrent ni sa gloire, ni sa vieillesse, ni sa tendresse. Il les combla de bienfaits, ils attentèrent à sa vie ; et l'histoire nous force d'avouer que Louis VII fut leur complice, sinon dans leur parricide, du moins dans leurs révoltes.

Puisque nuire à ses voisins est ce qui s'appelle la politique, Louis VII eut raison, aux yeux des machiavélistes, d'outrager ainsi la nature, et d'armer les fils contre le père ; car le plus grand tort qu'on puisse faire à une nation, c'est de lui ôter ses mœurs ; mais la nation qui

[a] Hoveden, Brompton.

corrompt ainsi ses voisins est déja corrompue elle-même.

Des cinq fils de Henri, l'aîné, nommé Guillaume, étoit mort jeune. Henri devenu l'aîné, étoit investi des provinces patrimoniales de son père dans le continent, et couronné roi d'Angleterre; Richard avoit les provinces de sa mère; Geoffroi avoit la Bretagne, tant de son chef que du chef de sa femme; Jean, le dernier de tous, n'avoit point de partage, ce qui lui fit donner le nom de *Jean sans terre;* mais tous les autres n'avoient que des titres et des revenus, Henri s'étoit réservé l'autorité.

Selon le traité de Montmirail où ces partages avoient été faits, Richard devoit épouser Alix, fille de Louis VII, et Louis devoit lui remettre la ville de Bourges avec une partie du Berry, soit que les droits d'Éléonore sur cette province eussent été jugés légitimes, soit que les événements de la guerre eussent forcé Louis à ce sacrifice; mais on ne se pressoit point de part ni d'autre d'accomplir ces conventions. Louis ne rendoit point Bourges, Richard n'épousoit point Alix. On a prétendu que Henri II, à qui cette princesse avoit été remise, et qui s'étoit chargé de son éducation, avoit conçu pour elle une inclination secrète, d'où naissoit l'obstacle qui arrêta toujours ce mariage; d'autres ont cru plus simplement que Henri II s'étant trouvé trop mal d'avoir un fils gendre du roi de France, ne vouloit point doubler ces nœuds. En effet, le séjour du jeune Henri à la cour de France parut lui avoir donné les premières idées d'indépendance et de révolte. Il s'ennuya d'attendre la mort de son père, et de n'être que simple titulaire de

tant d'États. Il demanda nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre ou la Normandie; sur le refus de son père, il prit les armes, et implora le secours de la France, qu'il étoit bien sûr d'obtenir. Henri II, que les historiens n'appellent plus dès-lors que *le vieil Henri* [a], pour le distinguer de son fils et de lui-même, qui, après tant d'illustres fortunes n'a plus que des malheurs à attendre, Henri II fit en cette occasion à Louis un honneur qu'il ne méritoit pas, et qu'il n'accepta pas, celui de le prendre pour arbitre entre son fils et lui; Louis se déclara ennemi. S'il est vrai qu'il ait répondu à Henri II qu'en faisant couronner son fils il avoit renoncé à tous ses droits sur la couronne d'Angleterre, il a fait une réponse bien absurde, puisque les rois d'Angleterre avoient pris des rois de France cet usage de faire couronner leurs fils aînés, usage qui n'avoit jamais entraîné ni en France, ni en Angleterre, ni dans aucun autre pays, la dépossession du roi régnant; mais de ce qu'on n'a pas dû dire ou faire une chose, gardons-nous de conclure qu'on ne l'ait pas dite ou faite.

Lorsque Richard et Geoffroi virent que le roi de France appuyoit la demande et la révolte de leur frère aîné, ils formèrent aussi de pareilles demandes. Richard voulut être maître en Guyenne et en Poitou, Geoffroy en Bretagne. Leur mère les seconda en haine de Henri II et de Rosemonde ou d'Alix. Tous les mécontents se joignirent à eux. On vit éclater tout-à-coup une espèce de conjuration universelle, et toutes les provinces angloises du continent furent en feu. Éléonore voulut aller

[a] Hoveden. Diceto. Brompton. Heming.

trouver ses fils en France : elle s'étoit déguisée en homme pour s'échapper plus aisément ; elle fut reconnue, et le roi son mari crut devoir s'assurer d'elle. Il la retint plusieurs années en prison. Cette sévérité, peut-être nécessaire, mais qui parut une ingratitude criminelle et scandaleuse envers une reine à laquelle Henri avoit dû sa grandeur en France, accrut sans doute le nombre des rebelles. Henri voyant presque tous ses vassaux, ou soulevés ouvertement contre lui, ou disposés à le trahir, imagina des ressources nouvelles qui apportèrent un changement dans la manière de faire la guerre. Il rassembla tous les brigands que la licence des guerres précédentes avoit rendus incapables de tout autre métier que celui de combattre et de piller ; il vint à bout de les accoutumer à un service régulier, et par-là il se forma une puissance militaire indépendante de la féodalité. C'est le premier exemple d'un usage régulier des troupes mercenaires parmi les nations modernes. Étienne s'en étoit servi avant Henri ; mais Étienne n'ayant pas su les discipliner, elles étoient devenues le fléau de l'Angleterre, comme elles l'étoient du reste de l'Europe, et Henri, à son avénement, les avoit congédiées pour plaire au peuple. Il les reprit quand il vit son peuple et ses enfants se soulever contre lui. Ces troupes dont le service n'étoit ni exigé par aucune loi, ni borné par aucun privilége, furent très utiles à Henri, parcequ'il sut les discipliner et les payer. C'étoient des aventuriers rassemblés de différentes nations, François, Allemands, Flamands ; on les nommoit communément *Brabançons* ou *Brabantins*, parcequ'apparemment la plupart étoient du Brabant. Ils avoient encore d'autres

noms, tels que *routiers*, *cottereaux*, c'est-à-dire voleurs infestant les routes et les côtes, etc. [a]. Le zéle et le succès avec lesquels ces troupes mercenaires servirent Henri II sont la condamnation du gouvernement féodal et la honte de ces vassaux infidéles qui abandonnoient leur seigneur pour des princes dénaturés.

Louis VII étoit apparemment parvenu à se persuader que ces princes avoient raison de vouloir dépouiller leur père; car il assembla la noblesse et le clergé de son royaume, pour être les témoins et les dépositaires du serment qu'il fit (et qu'heureusement il viola) de ne poser les armes que quand il auroit chassé Henri II du trône d'Angleterre, et qu'il y auroit placé son gendre. La noblesse fit le même serment, et le clergé le ratifia. Les princes, de leur côté, s'engagèrent à détrôner Henri II, ou du moins à ne faire la paix avec lui que du consentement du roi et des barons de France. C'étoit une scandaleuse alliance que celle de ces fils impies, qui juroient de haïr toujours leur père, et de ce roi dévot qui exigeoit d'eux un pareil serment. En même temps on se souléve en Guyenne, en Anjou, en Bretagne. Le comte de Flandre, qui avoit aussi pris le parti des rebelles, pénétre en Normandie du côté de la Picardie; le roi de France du côté du pays Chartrain. Le premier est chassé ou se retire, après avoir vu son frère tué d'un coup de flèche dans le comté d'Eu. Louis assiége Verneuil au Perche, et Henri marche au secours de cette place; il arrive le jour même où les assiégés avoient promis de rendre la place, s'ils n'étoient se-

[a] Chronique de Saint-Dénis, t. 2, chap 9.

courus. Louis vouloit la prendre et ne vouloit pas livrer bataille; il parla de paix, et on convint d'une suspension d'armes, qui devoit commencer dès le moment ; et d'une entrevue qui devoit avoir lieu le lendemain. Sur la foi de cette trève et sur l'espérance de la paix, Henri se retire pour ce jour-là du côté de Conches. Le lendemain, en s'avançant vers le lieu de l'entrevue, il aperçoit Verneuil embrasé. Les assiégés qui avoient remarqué, la veille, la retraite de Henri, désespérant d'être secourus, s'étoient rendus; et Louis, mal corrigé de l'aventure de Vitry par son repentir et par sa croisade, venoit de renouveler la même horreur à Verneuil, en y ajoutant la tache de l'infidélité. Les historiens françois et anglois s'accordent à rapporter et à condamner ce trait. Henri s'en vengea : il fondit sur Louis, qui, après cet acte de mauvaise foi, se retiroit avec toute la précipitation de la crainte. Henri tailla en pièces son arrière-garde, enleva ses bagages et ses munitions; en sorte qu'il ne manqua aucune espèce de honte à l'incendiaire de Vitry et de Verneuil. Henri resta le maître de la campagne; n'ayant rien à redouter de la noblesse françoise dont le temps de service étoit expiré, au lieu que ses soldats étoient à lui en tout temps et en tout lieu, grand avantage de ces troupes mercenaires sur les armées féodales.

Un détachement de ces troupes, qu'il envoya en Bretagne, y battit aussi les conjurés, et prit Dol. Ces succès en Normandie et en Bretagne rétablirent le calme jusque dans les autres provinces. Il y eut près de Gisors une conférence solennelle entre les deux rois et les princes. Henri espéroit d'y terminer tous les différents;

il y portoit les dispositions les plus pacifiques. Il fit à ses enfants des offres qui étoient bien plus d'un père que d'un monarque. Il leur donnoit la moitié du revenu des provinces dont ils portoient le titre, et il alloit jusqu'à leur accorder des places de sûreté; il se réservoit seulement avec l'autre moitié des revenus, l'administration de la justice et tous les droits, mais aussi toutes les charges de la royauté. Ceux qui gouvernoient les princes, les servirent assez mal pour les engager à refuser de telles offres; et Louis, qui ne vouloit que diviser la puissance angloise pour l'affoiblir, approuva ce refus. La conférence devint orageuse. Un des officiers qui accompagnoient et qui séduisoient les princes, poussa l'insolence jusqu'à vouloir tirer l'épée contre le roi d'Angleterre. Il fallut se séparer.

La politique extérieure commençoit à s'étendre. Les princes et les États qui avoient les mêmes intérêts, ou s'unissoient par des traités, ou agissoient pour la cause commune par un accord tacite. Les Écossois, de tout temps, et les Irlandois, depuis qu'ils avoient été soumis, étoient les ennemis naturels de l'Angleterre. C'étoit pour eux une belle occasion d'agir contre elle que la révolte des princes et des vassaux, appuyée par le roi de France, et que les embarras qui retenoient Henri II dans le continent. Guillaume, roi d'Écosse, fils et successeur de ce Malcolm, que nous avons vu sacrifier avec tant de générosité ou de foiblesse ses droits sur l'Angleterre à ceux de l'impératrice Mathilde, fit une irruption dans le nord de l'Angleterre, où ses soldats s'amusoient à mettre au bout de leurs piques des enfants qu'ils arrachoient à la mamelle de leurs

mères; et les Irlandois ayant appris de leurs propres vainqueurs à s'armer et à combattre, usèrent de leurs connoissances nouvelles en faveur de la liberté. Pour appuyer ces mouvements, le comte de Flandre équipa une nombreuse flotte qu'il destinoit à une descente en Angleterre. En même temps les partisans du jeune Henri excitèrent dans cette île quelques mouvements, assez considérables pour y rappeler le vieil Henri. Ce fut alors, qu'après avoir reçu la discipline au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, il marcha plein de confiance contre le roi d'Écosse, qu'il surprit, battit, fit prisonnier, et qu'il obligea de lui rendre hommage, même pour le royaume d'Écosse, titre que les rois d'Angleterre firent valoir dans la suite contre les Écossois. Les troubles intérieurs de l'Angleterre furent apaisés avec la même facilité. La flotte du comte de Flandre, mise en mer trop tard, fut repoussée par la tempête, ramenée aux ports d'où elle étoit partie, et la nouvelle de la défaite du roi d'Écosse et des succès rapides de Henri II l'empêchèrent d'en repartir.

Le roi de France, le jeune Henri et le comte de Flandre tournèrent tous leurs efforts du côté de la Normandie, où ils firent le siége de Rouen. Le roi d'Angleterre, qu'une activité supérieure à celle même de tous ses prédécesseurs, portoit à tout moment du continent dans son île, et de son île dans le continent, accourut au secours de la place. Ici les écrivains anglois reprochent à Louis-le-Jeune une nouvelle infidélité; mais les François ne conviennent pas que l'action de Louis mérite ce nom; ils n'y voient qu'un stratagème ordinaire à la guerre (où tout est violence et fourberie).

On vouloit prévenir l'arrivée de Henri II, qui étoit descendu à Barfleur, et qui s'avançoit à grandes journées; cependant on n'étoit pas en état d'emporter la place de force : on employa la ruse que voici. La veille de saint Laurent, Louis VII fit publier pour le lendemain dans son camp une suspension d'hostilités. Les assiégés promptement instruits de cette publication, soit par leurs espions, soit par les cris des assiégeants, la crurent d'autant plus sincère qu'elle s'accordoit avec la dévotion connue de Louis, et avec le besoin de repos que les assiégeants devoient avoir, ainsi que les assiégés [a]. Ces derniers s'y livrèrent donc avec la plus grande sécurité, ou passèrent la journée en festins et en plaisirs. Quelques uns poussèrent même la confiance, peut-être la bravade, jusqu'à passer le pont pour aller s'exercer à des courses et à des joutes, presque sous les yeux de l'ennemi. Cependant quelques ecclésiastiques de Rouen eurent la curiosité de voir le camp françois du haut d'une tour qui le dominoit; ils furent frappés du silence et de l'ordre qui régnoient dans tous les quartiers. Ce contraste de la conduite des François et de celle des Anglois les surprit. Ils virent ensuite défiler de divers côtés du camp françois des détachements qui alloient à un rendez-vous général; ils suivirent ces mouvements, et bientôt ils aperçurent des échelles et des machines préparées pour un assaut. Ils sonnent l'alarme; la garnison, les habitants, rentrent précipitamment dans la ville, courent aux armes et aux postes menacés; ils pensèrent arriver trop tard. Les François

[a] Brompton. Hoveden, etc.

se voyant surpris, brusquent l'attaque, appliquent les échelles, et montent de tous côtés sur les remparts, mais avant qu'ils eussent eu le temps de se former, les assiégés les attaquent, les renversent dans les fossés, et les François sont repoussés avec un grand carnage. Il seroit trop rigoureux de faire un crime à Louis VII d'une ruse si commune. Il avoit voulu tromper l'ennemi en lui inspirant de la sécurité; mais il n'avoit point traité avec lui. On étoit de part et d'autre dans le cas de la défiance et de la vigilance; les assiégés pouvoient faire une sortie, les assiégeants pouvoient livrer un assaut; on n'avoit rien promis d'aucun côté.

Henri II arriva, et fut reçu en triomphe dans la ville; il fit ouvrir les portes et combler les retranchements pour aller tous les jours de plain pied combattre les assiégeants. Il les fatigua tant par des sorties toujours heureuses et par l'enlévement de leurs convois, que bientôt il fallût qu'ils songeassent à lever le siége. Mais la retraite devant un ennemi si actif pouvoit être difficile et dangereuse. Louis voulut en prévenir les périls par un nouveau stratagème que quelques auteurs anglois ont encore taxé de perfidie, et qui a paru irréprochable aux François. Il eut recours à la négociation, il demanda une tréve, il proposa une entrevue; tout fut accordé. Henri, comme nous l'avons déja observé, entraîné par l'esprit féodal (1), se refusoit, autant que les

(1) Nous avons parlé plus haut de ce respect que les vassaux les plus mutins conservoient pour leurs seigneurs au milieu de la révolte, et qui arrêtoit quelquefois les hostilités dans leur plus grande fureur. Ces contradictions se concilient aisément chez les hommes. En général, les grands vassaux se révoltoient souvent, parcequ'ils étoient

conjonctures pouvoient le lui permettre, à toute affaire décisive contre son seigneur; d'ailleurs, en faisant toujours la guerre, il aima toujours la paix. La tréve fut donc jurée, et le jour et le lieu pris pour l'entrevue. Louis parut se mettre en marche pour s'y rendre; mais pendant la nuit il décampa furtivement à la faveur de la tréve, et rentra si précipitamment dans ses États, qu'on eut à peine le temps, à la première nouvelle de son départ, de fondre sur la queue de son arrière-garde, où l'on fit encore quelque carnage. Étoit-ce une infidélité que cette fuite préparée à l'ombre d'une négociation? Les lois de la guerre défendent-elles d'amuser l'ennemi par des propositions d'accommodement pour se tirer d'un mauvais pas? Étoit-ce violer la tréve que de se retirer chez soi sans commettre aucune hostilité? Non, sans doute. Mais peut-être eût-il été plus conforme à l'esprit chevaleresque de ce siècle de ne tirer aucun avantage de la tréve, et sûrement il eût été plus conforme à la parole donnée, ainsi qu'à l'esprit de paix, de se rendre au lieu marqué pour la conférence.

Au reste il y en eut une peu de temps après à Gisors, où la tréve fut confirmée, et où l'on convint de prendre du temps pour ménager entre tous les princes une paix solide, ainsi que pour donner à Richard, alors occupé en Guyenne contre son père, le loisir d'arriver. Le vieil Henri à qui la tréve laissoit le loisir de le réduire, le pousse de place en place, l'oblige à se soumettre, et l'amène aux conférences qui se tenoient aussi à Gisors.

puissants et factieux, et quelquefois ils se soumettoient presque sans motif, par un attachement superstitieux aux maximes féodales.

La paix y fut enfin conclue entre les deux rois. Le jeune Henri, après quelques inquiétudes, fondées sur l'atrocité de ses torts et sur les reproches de sa conscience, vint, comme ses frères, demander grace au monarque anglois, dans lequel il retrouva le cœur d'un père. Henri II oublia tout, et ne se plut qu'à pardonner. « On ne le vit point, dit un historien moderne [a], immoler à la justice et à la vengeance des hécatombes « de vaincus; les échafauds ne furent point couverts du « sang des seigneurs, ni les gibets chargés des corps des « plébéiens rebelles. » Henri ne vouloit être redouté que dans les combats. Aussi généreux qu'indulgent, il mit en liberté, sans exiger de rançon, plus de neuf cents chevaliers qu'il avoit faits prisonniers; il pardonna sans réserve à l'insolent qui s'étoit oublié jusqu'à tirer l'épée contre lui aux premières conférences de Gisors, c'étoit le comte de Leicester. Il avoit été fait prisonnier; le roi lui rendit la liberté, le rétablit dans tous ses biens. Tant de grandeur et de bonté ne put toucher les cœurs de ses fils, sur-tout celui de l'aîné. Une ambition sans vues et sans génie, à laquelle se joignoit un sentiment plus bas, étouffoit en lui toutes les tendresses du sang. On voit des pères jaloux de leurs fils : cette dépravation est dans la nature. Un père que son fils surpasse, regrette la supériorité qu'il avoit sur lui; c'est une perte réelle qu'il a faite. Il étoit réservé au jeune Henri d'être jaloux de la gloire de son père, non pas comme Alexandre l'étoit de Philippe qu'il brûloit d'effacer, mais comme un cœur vil l'est du mérite qu'il ne peut

[a] M. Smollett.

égaler. Les flatteurs du prince irritoient cette jalousie pour le gouverner; Louis-le-Jeune la partageoit, et vouloit en profiter. Le prince trouva bientôt la cour de son père insupportable, et ne songea qu'à s'en éloigner, il étoit dévot : il prétexta le vœu d'un pélerinage à St-Jacques de Compostelle, et demanda la permission de l'accomplir. « Mon fils, dit tendrement le vieil Henri, « nous n'avons été que trop séparés; pourquoi voulez-« vous me quitter? » Le prince insista, le père se rendit. Le jeune Henri étant à Porstmouth à attendre les vents favorables, y vit arriver Richard son frère, qui venoit demander du secours au roi d'Angleterre contre quelques barons de Guyenne qui s'étoient révoltés. Le roi d'Angleterre, instruit par Richard de l'objet de cette arrivée imprévue, écrit au jeune Henri : « Vous pouvez « faire un voyage plus utile que celui de St-Jacques, et « prendre pour me quitter un prétexte plus honnête. « Allez secourir votre frère. » Le jeune Henri, qui n'avoit voulu en effet que s'éloigner de la cour, part avec Richard, à qui son père avoit donné l'argent dont il avoit besoin pour cette guerre; mais Henri reste à Poitiers, et laisse Richard son frère en soutenir seul tout le poids; il affecte de rassembler autour de lui tous les mécontents, tous les ennemis de son père. Adam de Cherchedun, son chancelier, placé auprès de lui par le roi d'Angleterre pour veiller sur sa conduite et pour en répondre, se croit obligé, et l'étoit en effet, d'écrire à Henri II ce qui se passoit. Sa lettre est interceptée; le jeune Henri alloit le faire périr [a], s'il n'eût réclamé les

[a] Hoveden. Bened. Abb.

priviléges ecclésiastiques, encore respectés alors par ces dévots impies. Il se contenta de l'aocabler d'outrages; il le fit mener en prison à Argenton, tout nu, les mains liées derrière le dos. En cet état on le fustigea dans tous les carrefours de Poitiers et des autres villes qui se trouvèrent sur sa route. Henri II, ayant appris son sort, l'arracha de sa prison, et le fit transporter en Angleterre. Il voyoit l'orage se former de nouveau, et il prenoit des mesures pour le prévenir. Chaque jour étoit marqué par des réglements utiles ou par des précautions prudentes.

Tandis que ses enfants le rendoient le plus malheureux des pères, il étoit reconnu pour le plus juste des rois. Les rois portoient leurs différents à son tribunal, honneur que quelques uns de nos monarques eurent aussi dans la suite, et qui est sans doute le plus flatteur de tous les hommages. Alphonse IX, roi de Castille, gendre de Henri II, et Sanchez, roi de Navarre, oncle d'Alphonse, prirent Henri pour arbitre de quelques contestations qui s'étoient élevées entre eux sur les limites de leurs royaumes. Il rendit sa sentence arbitrale, après le plus mûr examen; et non seulement les parties s'y soumirent, mais elles l'en remercièrent; c'est que les deux rois, en prenant Henri pour juge, avoient déja la justice dans le cœur, et cet arbitrage les honore tous trois.

Louis-le-Jeune ne tenoit pas la balance si égale entre Henri II et ses fils; mais Henri lui-même ne se montroit pas si juste envers Louis qu'envers les autres rois. On n'est jamais parfaitement juste à l'égard d'un rival. Il restoit toujours à remplir de part et d'autre deux

conditions des anciens traités, confirmées par les nouveaux ; l'une étoit le mariage de Richard, second fils de Henri, avec Alix de France, fille de Louis-le-Jeune ; l'autre, la restitution que Louis devoit faire de Bourges et de quelques autres places. Les Anglois disent que Louis ne vouloit pas faire la restitution, quand même Henri eût fait le mariage ; les François, que Henri ne vouloit pas faire le mariage, quand même Louis eût fait la restitution. Cependant le pape, par ses légats, parvint à empêcher une rupture formelle. Il engagea les deux rois dans une croisade qui n'eut point lieu, mais qui produisit toujours l'effet d'empêcher toute hostilité entre eux, parceque, selon les idées du temps, la fraternité qui naissoit des croisades étoit inviolable. C'étoit par ces principes factices et par ces chimériques devoirs qu'on faisoit quelquefois rentrer les hommes dans l'ordre de la nature. Grace à la croisade projetée, l'union entre Louis et Henri parut si solide, que Louis crut pouvoir, sur un sauf-conduit de son rival, passer en Angleterre pour visiter, non pas le roi, mais le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry ; c'étoit pour s'acquitter d'un vœu qu'il croyoit utile à la santé de Philippe son fils, alors dangereusement malade. Louis fit ses dévotions au tombeau du saint, et combla les moines de présents. A son retour, il trouva son fils guéri ; mais il fut frappé lui-même d'une attaque d'apoplexie, des suites de laquelle il mourut l'année suivante (le 18 septembre 1180), après un régne de quarante-trois ans, pendant lequel la puissance des Anglois s'étoit trop augmentée en France. Prince de peu de vices et de peu de vertus, qui avoit le courage du cœur, alors com-

mun, sans celui de l'esprit, toujours rare; d'ailleurs d'une dévotion plus propre au cloître qu'au trône. Sa jalousie à l'égard de Henri II fut juste sans être éclairée : elle fut active sans rien produire. Il reconnoissoit la supériorité de ce rival et redoutoit sa célérité. « Cet « homme, disoit-il, *sait voler et faire voler des ar-* « *mées* [a]. » Louis eut des guerriers et des ministres, mais il ne les avoit pas choisis : il les tenoit de son père. Son régne eût pu être heureux, si Suger eût pu vivre plus long-temps : Suger eût vrai-semblablement toujours gouverné, non parcequ'il étoit homme d'État, mais parcequ'il étoit moine.

CHAPITRE VII.

Philippe-Auguste en France, et encore Henri II en Angleterre

(Depuis l'an 1180 jusqu'à l'an 1189.)

Le reste de la vie de Henri II ne répond qu'aux premières années du régne de Philippe II dit *Auguste*, c'est-à-dire à un temps qu'on peut considérer comme la minorité de ce prince. Le système politique ne change

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

point; la France est toujours l'asile et l'appui des princes anglois, toujours révoltés contre leur père.. Henri, de son côté, tâche d'entretenir les troubles qu'il voit s'élever à la cour de France.

Philippe II étoit neveu du comte de Champagne par Adélaïde sa mère; il l'étoit du comte de Flandre par sa femme Isabelle de Hainaut. Le comte de Champagne et le comte de Flandre se disputoient le gouvernement du royaume. La reine-mère favorisoit le comte de Champagne son frère; mais Louis VII, dont l'esprit gouvernoit encore, avoit laissé la régence au comte de Flandre, dont Philippe II avoit épousé la niéce. Il ne restoit à la reine-mère que la garde de la personne de son fils, et que le regret de s'être vainement opposée au mariage d'Isabelle de Hainaut, niéce du comte de Flandre, avec Philippe. Les intentions du feu roi firent triompher le parti du comte de Flandre, qui força la reine-mère de se retirer dans les terres du comte de Champagne son frère. C'étoit ouvrir le nouveau régne par un acte de violence éclatant. Adélaïde ainsi chassée implora la protection du roi d'Angleterre, qui crut avoir plus de droit de défendre une mère contre son fils, que Louis VII n'en n'avoit eu de soulever des fils contre leur père. Le jeune Philippe, dont la valeur annonçoit déja les grandes destinées, marche, sans s'étonner, contre sa mère, contre ses oncles (1), contre leur protecteur. Il écrase en passant le comte de Sàncerre, un des frères d'Adelaïde: il s'avance vers les frontières de la Normandie; Henri II

(1) Adélaïde de Champagne avoit plusieurs frères, qui tous prirent sa défense.

s'y trouve pour les défendre. Ici l'esprit féodal produisit encore son effet. Le vieil Henri ne voulut point combattre son jeune seigneur. On entama des négociations, dont le fruit fut qu'on assura du moins à la reine-mère la jouissance paisible des terres assignées pour son douaire.

Le jeune Henri, toujours inquiet, toujours impatient de régner, se retira encore à la cour de France avec sa femme, et envoya sommer son père de lui abandonner entièrement la Normandie. Sur le refus, qu'il étoit aisé de prévoir, il menaça d'un voyage à la Terre-Sainte, persuadé que la tendresse d'un si bon père s'alarmeroit à ce mot, et ne pourroit soutenir l'idée d'une si longue séparation; mais le roi d'Angleterre, fatigué de tant de tracasseries, le laissa dire, et ne lui accorda rien. Quand il cessa de menacer, son père le combla de nouveaux bienfaits, mais sans satisfaire son ambition. Le jeune Henri trouvant son père toujours tendre, mais inflexible, invincible d'ailleurs à la guerre, tourna d'un autre côté son inquiétude et ses intrigues. Il lia une partie avec Geoffroy, comte de Bretagne, son troisième frère, pour dépouiller Richard, son second frère, de la Guyenne, où ce jeune prince se rendoit odieux par ses injustices à l'égard des hommes, et ses insolences à l'égard des femmes. Richard appela son père à son secours, et ce père, aussi infortuné qu'illustre, accourut pour réconcilier ses enfants. Le jeune Henri vouloit et n'osoit lui résister. Il avoit d'abord résolu de lui livrer bataille, dans l'infame espérance de pouvoir le joindre au fort de la mêlée et le tuer en traître [a]. Tel étoit le

[a] Hoveden. Chron. Gervas. Brompton.

caractère de la jalousie que Henri II inspiroit à son fils; mais avec assez de scélératesse pour concevoir un pareil projet, il jugea plus sûr de tromper que d'attaquer. Il feignit de se soumettre et de vouloir réconcilier avec Richard son frère les barons de Guyenne qu'il avoit soulevés contre lui. On négocioit dans Limoges; le roi étoit maître de la ville, le jeune Henri l'étoit du château. Le roi n'avoit jamais osé comprendre jusqu'à quel point il devoit se défier de ses fils. Un jour qu'il se promenoit à cheval avec quelques uns de ses officiers sous les murs du château, les soldats de la garnison firent tout-à-coup pleuvoir sur lui une grêle de flèches. Un de ses chevaliers fut blessé à ses côtés; il eût été tué lui-même, sans un mouvement que la peur fit faire à son cheval; cet animal leva la tête avec précipitation, et reçut au haut du front une flèche qui auroit percé le cœur au roi. Il fallut enfin qu'il connût ses fils, et qu'il prît des précautions contre eux. Le jeune Henri, voyant son projet manqué, prit la croix et partit pour la Terre-Sainte, du consentement de son père, qui ne pouvoit trop éloigner de lui un tel ennemi, puisqu'il n'avoit pas la force de le punir. La vengeance divine sembla punir ce parricide, au défaut du bras paternel; une fièvre maligne saisit le jeune Henri à Martel dans le vicomté de Turenne. Les scélérats ont quelquefois un bon moment; mais c'est le dernier. Le jeune Henri sentit que le ciel arrêtoit le cours de ses crimes, il voulut voir son père, il lui fit demander un entretien. La tendresse ramenoit toujours Henri à ses fils, mais sans l'aveugler, et sans lui faire oublier la prudence. Il craignit que ce ne fût un nouveau piége; il se contenta d'envoyer un évêque examiner l'état de sa

santé et les dispositions de son cœur. Le jeune Henri avoit mérité d'être, même au lit de la mort, l'objet des défiances d'un père. L'évêque trouva le prince expirant; il lui remit l'anneau du roi son père pour gage de réconciliation, et reçut ses dernières volontés. Le prince le chargea de demander pardon pour lui au père le plus injustement haï, au monarque le plus indignement outragé; il le pria d'attester son repentir, de recommander ses officiers aux bontés du roi et ses complices à sa clémence [a]. Il mourut aux yeux de l'évêque, dans l'appareil de la pénitence, comme avoit voulu mourir Louis-le-Gros, qui n'avoit rien de pareil à expier. Il se fit revêtir d'un cilice, traîner de son lit sur un lit de cendres avec une corde, appuyer la tête sur une pierre; en cet état, il fit une confession publique, qui dut effrayer pour lui les auditeurs : il reçut le viatique, et expira. A cette nouvelle, Henri II ne fut plus que père; il s'évanouit jusqu'à trois fois. De la vie entière du prince il ne vit plus que son dernier moment; il le pleura, il pria pour lui, avec cette effusion de sentiments pieux que donnent l'affliction et la tendresse; il se repentit de n'avoir pas été l'assurer de son pardon, le consoler et recueillir ses derniers soupirs. Sa douleur fut aussi vive que si elle eût été plus juste (1).

Le jeune Henri (dont la veuve épousa dans la suite Bela, roi de Hongrie) ne laissoit point d'enfants. Cette dissolution du nœud fatal qui avoit uni la France et

(1) Voir la lettre de consolation que lui écrivit Pierre de Blois.

[a] Benedict. Abb. p. 392 et suiv. Hoveden, p. 620 et suiv. Brompton, p. 1143 et suiv. Chron. Gervas. p. 1463 et suiv. Heming. p. 507 et suiv.

l'Angleterre ne fut pas sans orages. Marguerite, veuve du jeune Henri, étoit sœur de Philippe II roi de France. On lui avoit constitué en dot Gisors et d'autres places du Vexin, qui étoit depuis long-temps un objet de contestation entre la France et les princes normands. C'étoient ces mêmes places qui, avant la conclusion du mariage, avoient été mises en séquestre entre les mains des Templiers, et que ces chevaliers avoient aussi lâchement vendues au roi d'Angleterre, qu'il les avoit lâchement achetées. Le mariage, en réparant cette perfidie, avoit fait cesser toute contestation. Ces places étoient restées à l'Angleterre, moitié en vertu de ses droits, moitié à titre de dot de la princesse Marguerite. Le besoin de faire un traité, l'espérance qu'il naîtroit de ce mariage des enfants qui confondroient tous les droits, avoient empêché d'insister sur la valeur respective de ces droits, et de décider à qui appartiendroient ces places, dans le cas où le prince Henri mourroit sans enfants; ainsi la politique tient toujours en réserve des guerres et des calamités pour l'avenir.

Lorsque Philippe II demanda la dot et le douaire de sa sœur, on lui répondit que la dot prétendue de Marguerite avoit été fournie en domaines qui appartenoient à la famille de son mari, et dont par conséquent on n'avoit ni restitution à faire ni compte à rendre. A l'égard du douaire, on offrit de transiger. On transigea d'abord sur le tout, parceque de part ni d'autre on n'étoit prêt à faire la guerre. Philippe avoit quelques vassaux à soumettre; Henri avoit les troubles de l'Irlande à calmer.

Ces troubles, sans produire aucune révolution décisive, duroient depuis le temps de la grande guerre que

Henri II avoit soutenue à-la-fois contre trois de ses fils, contre le roi de France Louis-le-Jeune, et contre Guillaume roi d'Écosse. L'Irlande connoissoit si peu ses voisins, et en étoit si peu connue, qu'elle ne put en tirer aucun secours. Ses habitants, réduits à leur courage, résistoient mal à des troupes disciplinées par Henri II. C'étoient des esclaves qui alloient aggraver leur joug par les efforts mal concertés qu'ils faisoient pour le briser. Un exemple suffira pour donner une idée de la manière dont ils faisoient la guerre, des avantages qu'ils tiroient du terrain, et des moyens qui leur procuroient quelquefois de petits succès passagers.

Un gentilhomme normand, nommé Jean de Courcy, d'une taille gigantesque, d'une valeur héroïque, et d'une force qui répondoit à ces avantages, commandoit en Irlande pour le roi d'Angleterre, et battoit les Irlandois par-tout où il les rencontroit. Un jour il emmenoit une quantité immense de gros bétail qu'il leur avoit enlevé, et qui occupoit un espace de plusieurs milles. Il avoit à passer à travers des bois dans des chemins creux, bordés de fondrières et d'abymes. Les Irlandois, qui s'y étoient mis en embuscade, sortirent tout-à-coup des broussailles en poussant des cris affreux. Les troupeaux épouvantés se renversèrent sur leurs conducteurs, qu'ils frappoient de leurs cornes, quand ils se sentoient pressés. C'est par une manœuvre à-peu-près semblable, que, chez les anciens, on étoit parvenu à tourner les éléphants contre les armées qui les employoient. L'armée Angloise ne put soutenir ce poids : elle fut rompue, dispersée, taillée en pièces [a]. Courcy,

[a] Hilbern. expugn.

avec une poignée de soldats qu'il avoit ralliés, combattit pendant deux jours de suite, et, la hache à la main, s'ouvrit enfin un passage. Il prit sa revanche les jours suivants, et massacra des milliers d'Irlandois comme des troupeaux.

Tout cela étoit du carnage inutile. Henri voulut tenter des voies plus douces; il espéra de soumettre les esprits des Irlandois, en leur envoyant un de ses fils pour les gouverner en son nom. Ce fils étoit le prince Jean, le dernier de tous, le seul qui n'eût point eu de partage, le seul aussi qui n'eût point fait la guerre à son père. Il porta chez des peuples un peu sauvages et très jaloux de leur liberté, l'esprit despotique des cours et toute l'étourderie de la jeunesse. Ses jeunes favoris le divertissoient aux dépens de la noblesse du pays, qui avoit bien voulu se soumettre, mais qui ne savoit pas faire sa cour. Le plus grand des ridicules, mais le moins senti, est de vouloir qu'il n'y ait pour tous les hommes qu'un usage et qu'une manière d'être : c'est l'erreur de tout peuple qui a quelque droit de se croire poli. Les chefs de la noblesse Irlandoise eussent pu répondre du reste de la nation; mais il eût fallu les gagner, on les révolta. On déconcertoit leur gravité farouche par des railleries sanglantes; on les prenoit par leurs longues barbes, on leur prodiguoit en riant le mépris et l'insulte; on les força enfin de se joindre à ceux qu'on appeloit déja les *rebelles*. Ceux-ci alloient se rendre, lorsque l'indignation dont ils furent saisis au récit de tant d'outrages les enflamma d'une nouvelle fureur. Les succès de Courcy furent perdus. Les territoires de Limmerick, de Corcke, de Connaught se remplirent de troubles. Le

sage Henri rappela son fils, et remit ses intérêts entre les mains de Courcy, qui peu-à-peu dissipa l'orage.

Henri termina aussi avec Philippe les contestations nées au sujet de la dot de Marguerite, veuve du jeune Henri. On assigna un bon douaire à cette princesse, et l'on commença par le bien payer. On promit de nouveau que Richard épouseroit Alix, et il ne l'épousa point. Ce fut pourtant à ces conditions que Philippe consentit de laisser à l'Angleterre le comté de Gisors et les autres places du Vexin. Ce traité (il faut que les Anglois l'avouent) fut plus respecté par Philippe que par Henri.

Le comte de Toulouse avoit fait emprisonner quelques marchands de Guyenne. Henri, après en avoir vainement demandé raison, voulut se la faire par les armes, et envoya son fils Richard faire une irruption dans le comté de Toulouse. Le comte crut qu'il suffisoit d'être en guerre avec l'Angleterre pour pouvoir compter sur la protection de la France. Il se trompa; Philippe allégua le traité, et resta en paix.

Ce fut vers ce temps que les rapides conquêtes de Saladin dans la Palestine mirent de nouveau toute la chrétienté en mouvement, et firent établir en Angleterre, aussi-bien qu'en France, l'impôt connu sous le nom de *dixme saladine*, impôt dont le clergé ne fut pas exempt, parcequ'il s'agissoit, pour ainsi dire, de sa cause. Les affaires des Chrétiens étoient ruinées dans la Terre-Sainte, et pour comble d'infortune, leurs divisions précipitoient leur chute. Baudouin, roi de Jérusalem, étoit lépreux; son fils étoit mineur. Guy de Lu-

signan et Raimond, comte de Tripoli, se disputoient une administration prête à leur échapper [a]. Baudouin voulut se donner nn successeur capable de tout rétablir. Henri étoit son proche parent, et les Européens avoient porté sa réputation en Asie. Henri et Baudouin étoient petits-fils l'un et l'autre de Foulques, comte d'Anjou, qui avoit possédé la couronne de Jérusalem; mais Foulques la tenoit de sa seconde femme, de laquelle Baudouin descendoit. Henri descendoit de la première, et par conséquent il étoit étranger au trône de la Palestine. Le patriarche de Jérusalem et le grand maître des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean, vinrent en Angleterre lui apporter les clefs du saint sépulcre, et lui offrir la couronne de la part de Baudouin et du pape. Peu de souverains alors eussent rejeté cette offre. Henri ayant consulté son peuple, et s'étant consulté lui-même, la rejeta, et refusa au prince Jean la permission qu'il demandoit avec instance de porter dans la Terre-Sainte ses armes et son inquiétude. Tel est du moins le récit de quelques historiens anglois; mais, selon d'autres, la couronne de Jérusalem ne fut pas offerte à Henri II. Ces derniers auteurs parlent seulement d'une ambassade solennelle envoyée de Jérusalem à tous les princes chrétiens pour leur demander du secours contre les Infidéles. Si l'on en croit Rigord, ce fut à Philippe Auguste que les ambassadeurs présentèrent, non pas la couronne, dont il ne s'agissoit point, mais les clefs de la ville de Jérusalem et de l'église du saint sépulcre, « comme une espéce d'inves-

[a] Guill. de Tyr, l. 22, c. 1 et 18.

« titure, dit l'abbé de Vertot, ou du moins comme des « gages du droit de protection, qu'il devoit acquérir par « ses armes. » Philippe s'enflamma d'une ardeur qui étoit de son âge : il voulut partir pour la Terre-Sainte; son conseil l'en empêcha. Henri que l'expérience préservoit d'un tel enthousiasme, se refusa aux instances que lui fit le patriarche de prendre la croix pour remplir, disoit-il, une condition essentielle de son absolution. Henri s'excusa sur sa mauvaise santé : il offrit de l'argent. Le patriarche, homme d'un zéle fougueux, plus violent que Becket, et moins juste, lui répondit en l'accablant de reproches et d'injures : « nous n'avons pas besoin « d'argent, mais d'un chef plus digne que vous de nous « défendre contre les Infidéles. » Le roi rougit de colère, et les autres ambassadeurs de honte d'être associés à cet homme emporté. Le patriarche n'en devint que plus insolent : « voilà ma tête, dit-il au roi, vous pouvez me « traiter (1) comme vous avez traité mon frère Thomas; « il m'est indifférent de mourir ici par vos ordres, ou « en Syrie de la main des Infidéles; aussi-bien vous êtes « plus méchant que tous les Sarrasins. » Henri se tut et respecta le droit des gens. Le nom de Thomas l'avoit averti de commander à sa colère. Au reste il n'abandonna point les Chrétiens d'Asie; il voulut conférer sur leurs intérêts avec le roi de France. Grace à l'activité et à la simplicité de ces temps-là, les rois se visitoient presque aussi souvent que des particuliers. Henri et Philippe se virent au Vaudreuil, se firent confrères de

(1) *Fac de me quod de Thomâ fecisti, adeò libenter volo à te occidi in Angliâ, sicut à Sarracenis in Syriâ, quia tu omni Sarraceno pejor es.*

croisade; mais sans vouloir aller en personne dans la la Terre-Sainte, ils se contentèrent de régler le secours d'hommes et d'argent qu'ils y enverroient.

Il ne fut plus donné à Henri de revoir la paix dans sa maison. Après la mort de son fils aîné, Richard étant devenu l'héritier du trône, le roi voulut l'avoir à sa cour, et l'admettre à ses conseils. Il lui ordonna de remettre le gouvernement de la Guyenne au prince Jean, qui n'avoit toujours point de partage. Richard demanda du temps, et finit par refuser d'obéir. Aussitôt Geoffroy et Jean ravagent la Guyenne; et Richard, pour s'en venger, ravage la Bretagne. Leur père les contient pour un moment. Il fait sortir Éléonore de sa prison, se réconcilie avec elle, et moitié persuasion, moitié autorité, ils retirent ensemble la Guyenne des mains de Richard, mais sans la donner à Jean, de peur d'exciter trop de jalousie entre les deux frères.

Geoffroy, non content de la Bretagne, voulut encore avoir l'Anjou. Nouvelle opposition de la part de Richard. Le roi d'Angleterre n'approuva pas non plus cette demande. Geoffroy se retire à la cour de France, offre de remettre la Bretagne sous la mouvance immédiate de cette couronne, pourvu que Philippe lui fournisse une armée pour faire la guerre à son père et à son frère. Pendant qu'on délibéroit en France sur ces offres, et que le conseil de Philippe commençoit à juger que l'inexécution du traité de mariage d'Alix avec Richard affranchissoit Philippe à son tour de toute obligation, un tournoi s'ouvre à Paris. Le prince Geoffroi saisit l'occasion de s'y distinguer : il est désarçonné; sa chute fut rude; la fièvre le saisit; il mourut en peu de

jours, nullement regretté des bons sujets et des vrais amis de son père, qui le nommoient *l'enfant de perdition* [a]. Son caractère étoit un mélange d'orgueil et de perfidie, dont il ne pouvoit résulter que des troubles. Fils toujours ingrat, sujet toujours rebelle, plus comblé des bienfaits de Henri que les autres puînés, ou du moins de bienfaits plus solides (puisque son mariage avec l'héritière de Bretagne lui assuroit la propriété de cette province, au lieu que les autres princes n'avoient que le gouvernement des leurs), il ne se forma pas une cabale contre son père, dont il ne fût l'instigateur ou le complice. Henri le pleura encore; il le pleura seul : il étoit père.

Geoffroy laissoit une fille. Philippe II, se jugeant quitte envers l'Angleterre, réclama la tutéle de cette princesse en qualité de seigneur suzerain. Les lois féodales, prises à la rigueur, lui donnoient ce droit; mais nous avons déja remarqué que les grands vassaux bornoient extrêmement les droits féodaux, et n'en permettoient guère l'exercice, quand ces droits leur étoient trop contraires. On ne sauroit faire un pas dans l'histoire sans y trouver la preuve que le système féodal ne peut subsister que par la foiblesse des vassaux. Constance de Bretagne, veuve de Geoffroy, étoit restée grosse; elle accoucha d'un fils, qui fut nommé Arthur, et dont nous verrons dans la suite la destinée. La prétention de Philippe II regardoit cet enfant aussi-bien que sa sœur. Philippe se plaignoit d'ailleurs avec raison de l'inexécution de tant de traités concernant le mariage

[a] Matt. Paris.

d'Alix avec Richard. Il demandoit qu'enfin ce mariage se fît, ou que Gisors et le Vexin fussent restitués. C'étoit à cette alternative qu'il réduisoit toutes les négociations entre la France et l'Angleterre. Henri persistoit à fuir une alliance qui ne feroit que lui susciter des ennemis domestiques; mais pourquoi s'engageoit-il toujours à la contracter? Pourquoi dans le même temps écoutoit-il d'autres propositions? Cette duplicité étoit indigne de Henri. On l'accusa, comme nous l'avons dit, d'aimer trop Alix, et ce fut Éléonore elle-même qui l'en accusa. On prétend qu'il eut un enfant d'Alix, soit qu'il l'eût séduite, soit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Éléonore, épouser Alix, et, s'il en avoit des fils, les déclarer ses héritiers. Les chagrins que lui causoient sa femme et ses fils pouvoient lui avoir donné cette idée, ou l'avoir donnée au public. Quelques historiens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouse Éléonore.

Quant aux places du Vexin, nous avons dit que Henri prétendoit en avoir la propriété, indépendamment de tous les traités nouveaux. Les légats interposèrent vainement leur médiation; la guerre se fit. Philippe entra dans le Berry, surprit Issoudun, assiégea Château-Roux. Les légats parlèrent d'excommunication. On fit une trêve : elle fut bien perfide pour Henri. Richard son fils accompagna Philippe II à Paris. Ces deux princes, à-peu-près de même âge, et qui devoient un jour être rivaux de gloire autant que d'intérêts, commencèrent par se lier d'une amitié assez étroite, comme avoient fait autrefois Louis-le-Gros et Henri Ier. Il en résulta tous

les inconvénients que Henri II avoit prévus, et dont la crainte l'avoit rendu si contraire au mariage de Richard avec Alix. Richard devint ouvertement l'ennemi de son père, et déclara qu'il vouloit être couronné, comme l'avoit été son frère aîné. C'étoit précisément parce-que le jeune Henri l'avoit été, que Richard ne devoit point l'être. Le roi avoit trop vu les prétendus droits attachés à ce couronnement servir de prétexte au jeune Henri dans toutes ses révoltes; il ne vonlut plus s'entendre dire qu'en couronnant son fils il avoit renoncé à la royauté. Sur son refus, la guerre s'anima plus que jamais; elle s'étendit dans le Berry, dans la Touraine, dans l'Auvergne, dans la Normandie, dans la Bretagne. Le jeune Philippe gouverna dans cette guerre l'impétuosité de Richard avec la sagesse d'un vieux général, et conduisit les intrigues politiques avec un art inconnu à Louis-le-Jeune. Quelques historiens anglois ne tiennent pas la balance assez égale entre la vieillesse de Henri et la jeunesse de Philippe, ni même en général entre leur nation et la nôtre. Le P. d'Orléans a remarqué avec raison que, si l'on en croit Matthieu Paris, « Philippe Auguste, qui conquit la Normandie, « l'Anjou, la Touraine, le Maine, une partie du Berry « et du Poitou sur la monarchie d'Angleterre, a toujours « fui devant les Anglois [a]. » Mais ajoutons que vraisemblablement il auroit eu de la peine à faire toutes ces conquêtes, s'il avoit toujours eu en tête un rival tel que Henri II.

Les hostilités étoient souvent interrompues par des

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre.

conférences infructueuses, et quelquefois très orageuses. Il y en eut une qui dura trois jours sous un grand orme entre Gisors et Trie. On ne put y convenir de rien. Les Anglois même y prirent querelle avec les François, et il y eut entre eux quelques combats. Les comtes de Flandre et de Blois, et d'autres vassaux de Philippe, parurent prononcer contre lui, en prenant l'engagement solennel de ne plus porter les armes contre des Chrétiens, jusqu'à ce qu'ils eussent repris Jérusalem. Le vrai remède à de pareilles désertions avoit été enseigné par Henri II; c'étoit de prendre à son service des troupes réglées. On n'employa pas pour lors ce moyen en France.

Philippe, au sortir des conférences, fit, peut-être sans dessein, une action bien peu importante, mais à laquelle il étoit aisé de donner du ridicule. L'orme sous lequel s'étoient tenues les conférences étoit sur les terres de France; il le fit abattre. Cet arbre que Guillaume-le-Breton a décrit dans sa Philippide, couvroit, dit-on, trois arpents de son ombre. Les Anglois avoient pris plaisir à l'entourer de gros cercles de fer, comme pour le défendre de la cognée. Ils publièrent que Philippe avoit voulu faire disparoître ce témoin muet de quelques affronts qu'il avoit reçus à la guerre et dans les conférences. Henri, dirent-ils, bat ses ennemis et renverse des murailles, Philippe abat des arbres.

Dans une autre conférence tenue en un lieu nommé Bon-Moulin, Richard, toujours l'allié de Philippe, goûta le plaisir si familier aux fils de Henri, de braver et d'outrager leur père. Sur le refus que faisoit Henri d'accéder à de certaines propositions, il se jeta, en sa présence,

aux pieds de Philippe, lui rendit hommage pour toutes les provinces françoises appartenantes à l'Angleterre, desquelles il reçut à l'instant l'investiture. Aussitôt Philippe et Richard se retirèrent, sans que le roi anglois, immobile d'étonnement, ainsi que tous les spectateurs, et jugeant, comme eux, qu'une si étrange scène avoit été concertée, fît aucun effort pour les retenir. Les François regardèrent cette conférence de Bon-Moulin comme la revanche de celles qui s'étoient tenues sous l'orme de Gisors.

Cependant les légats ne cessoient de représenter la nécessité de secourir les chrétiens d'Asie, et de s'opposer aux progrès de Saladin. Il se tint encore de nouvelles conférences. On ne se lassoit pas plus de négocier que de combattre. Le pape auroit voulu engager tous les princes chrétiens dans une nouvelle croisade. Richard s'étoit déja croisé sans daigner consulter son père, et Philippe exigeoit que le prince Jean accompagnât son frère à la Terre-Sainte. Par-là Philippe donnoit lieu de penser qu'à la mort de Henri II il vouloit profiter de l'absence de ces deux princes. Henri en fit la remarque, et voulut ouvrir les yeux à Richard sur le danger de ses liaisons avec un roi qui les jouoit ainsi tous les deux. Le légat, qui présidoit à cette nouvelle entrevue, sentit que, si les deux princes anglois se croisoient à-la-fois, c'étoit en effet livrer la puissance angloise à l'ambition de sa rivale. Il se déclara contre Philippe, et parla d'interdit. Philippe se tut; d'autres disent qu'il éclata, et qu'il eut raison, parceque Henri, pour éluder la proposition du mariage d'Alix avec Richard, offroit de la marier avec Jean, son dernier fils; arrange-

ment que le légat approuvoit fort, mais que Philippe devoit rejeter, parcequ'alors sa sœur n'épousoit plus l'héritier du trône. Il est vrai que, quand le mariage avec Richard avoit été conclu sous Louis VII, Richard n'étoit pas l'héritier; mais Marguerite, sœur d'Alix, étoit femme de l'héritier. L'imprudent Richard, dont le légat défendoit les vrais intérêts, au préjudice même de la croisade, en ne voulant pas qu'il s'y engageât en même temps que son frère, s'emporta contre ce légat, et fondit sur lui l'épée à la main. On se jeta entre eux; la conférence fut rompue. On courut aux armes. Philippe et Richard surprirent Henri dans le Mans; il ne leur échappa qu'avec beaucoup de peine. Henri déclinoit sensiblement. Les fatigues, mais sur-tout les chagrins, le consumoient; il voyoit la gloire et la fortune passer à son jeune rival; pour lui, tout l'abandonnoit ou le trahissoit. Richard alloit régner, les courtisans tournoient leurs regards de ce côté. Les gouverneurs remettoient les places à celui qui devoit bientôt en être le maître. Le prince Jean, jusqu'alors fidèle à Henri, se joignit à ses ennemis, et ce fut pour Henri le coup le plus sensible [a]. Philippe profitoit de tout, et cependant il négocioit avec Henri. On dit que dans une conférence tenue à Coulomiers pour la paix, le tonnerre tomba entre les deux rois sans les blesser. Enfin Henri, malade et accablé, laissa faire le légat et les seigneurs des deux partis, qui dressèrent ensemble des articles de paix que Philippe approuva, et que Henri n'étoit plus en état de discuter. Les lois qu'on lui imposoit étoient

[a] M. Paris, p. 105. Hoveden, p. 653 et suiv.

dures : il les subit. Il remit Alix entre les mains de cinq députés nommés par Richard, qui devoit épouser cette princesse à son retour de la Palestine. Pourquoi renvoyoit-on encore si loin ce mariage si long-temps différé? Richard avoit-il, pour le conclure, moins d'empressement qu'il n'en témoignoit, ou les médiateurs avoient-ils voulu épargner au roi d'Angleterre, qu'ils voyoient mourant, le spectacle d'un mariage pour lequel il avoit toujours eu tant de répugnance? Les autres sacrifices furent plus amers encore pour Henri II. Il fallut qu'il permît à tous ses vassaux de prêter serment à Richard. D'autres rois, tant en France qu'en Angleterre, avoient eux-mêmes exigé ce serment pour leurs fils; mais ces fils n'étoient pas des rebelles, et n'avoient pas forcé leurs pères à les couronner. On exigea encore que Henri payât vingt mille marcs d'argent à la France pour les frais de la guerre. Philippe, de son côté, promit de rendre tout ce qu'il avoit pris dans le Berry, mais seulement lorsque Henri auroit exécuté tous les autres articles; et jusque-là Philippe (outre les places du Vexin qu'il avoit reprises) devoit garder les villes du Mans et de Tours, et quelques châteaux tombés entre ses mains pendant la guerre.

Ce traité s'appela *la paix d'Asay*, du nom du lieu où il avoit été conclu. Henri le signa comme il eût signé son arrêt de mort, et alla mourir à Chinon, en maudissant sa naissance, en dévouant ses fils à la colère du Dieu qui venge les pères outragés, malédiction juste et terrible, qu'il ne voulut jamais révoquer. Il expira dans les convulsions du désespoir, dans le tourment de haïr ce qu'il avoit tant aimé.

Il lui restoit un fils encore fidèle, mais c'étoit un fils de Rosemonde : car Eléonore ne lui en avoit donné aucun qui ne l'eût trahi. Ce fils, c'étoit Geoffroy, qu'il avoit fait archevêque d'Yorck et chancelier d'Angleterre. Il rendit seul les derniers devoirs à Henri ; seul il accompagna son corps depuis Chinon jusqu'à Fontevrault, où ce corps fut exposé à découvert dans l'église. Richard se rendit à cette abbaye, soit pour braver son père mort, soit pour lui rendre les apparences d'un dernier hommage; il se hasarda d'entrer dans l'église. Il y fut saisi d'effroi, et tous les assistants furent frappés d'horreur en voyant le sang, suite de l'apoplexie qui avoit terminé les jours du roi, sortir avec violence de la bouche et du nez du cadavre, comme s'il se fût élancé d'indignation à l'aspect du parricide. Richard ne put retenir ce cri du remords : *Ah! c'est moi qui ai tué mon père* [a]! Il embrassa en frémissant ce cadavre, qui sembloit le condamner encore. Il fondit en larmes pendant toute la cérémonie de l'enterrement, et ces larmes lui concilièrent les esprits de la multitude, que la vue de ce sang et la singularité de ce phénomène avoient animée contre lui d'une superstition vertueuse.

L'Angleterre comptera toujours Henri II parmi ses plus grands rois. Prince admirable dans ses vertus, excusable dans ses défauts, intéressant dans ses malheurs, sensible, première qualité des hommes ; juste, première qualité des rois; aimable, qualité rare et nécessaire. Sa vie est un tissu de contrariétés inexplicables, et un des plus singuliers exemples de ce qu'on appelle

[a] M. Paris.

la fatalité; au dehors, le plus brillant des rois, au dedans le plus affligé des hommes. Né pour la tendresse et pour l'indulgence, il fut forcé d'être ingrat envers sa femme, et sévère envers des enfants qu'il idolâtroit, qui l'assassinèrent et le firent mourir de douleur. Généreux et clément, il parut implacable et fourbe envers Becket; prince religieux, il parut le bourreau d'un martyr; ami de la paix, il fit toujours la guerre; juste et humain, il fut conquérant. Il est vrai que cet amour de la paix, dont il est loué par les auteurs anglois, étoit presque toujours subordonné au principe d'exercer ses droits dans toute leur étendue, principe aussi funeste que l'esprit ambitieux. S'il parut s'en écarter par le refus généreux qu'il fit, dit-on, du trône de Jérusalem, ce sacrifice, s'il est réel, fut l'ouvrage de la politique plus que de la modération. Les François l'accusent d'une ambition excessive, et lui attribuent ce mot, qui paroît répété d'après Alexandre : *que le monde est trop petit pour le cœur d'un roi.* Mais faisons attention à ce témoignage que l'histoire lui rend : *qu'il ne vit jamais sans émotion couler le sang d'un soldat.* Songeons qu'il donnoit aux pauvres le dixième du revenu destiné à l'entretien de sa maison. Publions que pendant une famine qui désola l'Anjou et le Maine, il nourrit à ses dépens dix mille citoyens indigents. On a dit de lui qu'il avoit toujours pardonné ses injures personnelles, jamais celles de l'état. Il aimoit les lettres et il les connoissoit; il protégeoit les talents; il n'est point de grand roi qui n'ait mérité cette louange. Plein d'esprit et d'agrément dans la vie privée, comme d'éloquence et de lumières dans le conseil; on vante sa prodigieuse mé-

moire. On dit qu'il n'a jamais oublié ni un fait ni un homme. Il est plus important de vanter sa justice, de dire que toutes ses lois eurent pour objet le bien public, et qu'il sut les faire exécuter sans distinction de riche ni de pauvre, de puissant ni de foible. Il plaignoit et punissoit les coupables, quels qu'ils fussent. Il eut les défauts qui tiennent à la sensibilité : l'impatience, la colère, l'amour des femmes, et toutes ses fautes partirent de ce principe; mais toujours tempérant, toujours occupé, il s'étudioit à retrancher aux passions l'aliment et l'activité. La frugalité de sa table condamnoit hautement la somptuosité de celle du chancelier Becket; elle eût pu servir de modéle même à des religieux. On raconte que des moines de Winchester vinrent un jour se plaindre à lui de ce que leur abbé ne leur donnoit que dix plats, au lieu de treize qu'on avoit coutume de leur servir. *On ne m'en sert que trois*, leur répondit froidement Henri.

Ce prince enfin eut, avec les vertus d'un particulier, la valeur d'un soldat, les talents d'un général, l'autorité d'un maître, l'habileté d'un politique, les vues d'un législateur, la magnanimité d'un héros. C'eût été un grand spectacle dans l'histoire, que Henri en son midi opposé à Philippe Auguste dans le sien, et le plus beau titre de gloire de celui-ci, est d'avoir presque pour son coup d'essai vaincu Henri et abaissé cette grande puissance.

Henri, outre les cinq fils dont nous avons parlé, avoit eu d'Éléonore d'Aquitaine trois filles, dont l'établissement répondit à la puissance de leur père. Mathilde fut mariée à Henri, dit le Lion, duc de Saxe et

de Bavière; Éléonore épousa le roi de Castille, Alphonse VIII; Jeanne épousa Guillaume II, roi de Sicile, de la race des braves Normands, fondateurs de ce royaume. Henri eut aussi de Rosemonde, outre Geoffroy, archevêque d'Yorck, dont nous avons parlé, Guillaume (1), connu, comme le fils de Rollon, par le surnom de *Longue Épée*, et que Henri fit comte de Salisbury. On prétend qu'il eut d'autres maîtresses et d'autres enfants.

Henri II avoit eu le projet de séparer la Normandie de la France par de profondes tranchées, croyant terminer par-là toute contestation sur les limites.

CHAPITRE VIII.

Richard en Angleterre, et encore Philippe-Auguste en France.

(Depuis l'an 1189 jusqu'en l'an 1199.)

Dès que Philippe avoit régné par lui-même, il avoit repris le système de Louis-le-Gros, celui d'abaisser les grands vassaux, et d'affoiblir la puissance angloise. Ce ne fut plus la politique flottante de Louis-le-Jeune. Phi-

(1) M. Hume l'appelle Richard.

lippe marchoit directement vers son but, et déployoit avec sagesse, mais avec force, l'autorité royale. Il prit de Henri II l'usage des troupes réglées, qui, ôtant au système féodal tout son ressort, étoit le plus propre à contenir les vassaux, en diminuant leur puissance, et à combattre les ennemis étrangers, en leur opposant des forces toujours subsistantes. Mézeray [a] observe avec raison que ces troupes réglées sont propres à faire des conquêtes, mais que les mauvais princes les emploient à opprimer les sujets, et à renverser les lois de l'état. Les mauvais princes sans doute abusent de tout; mais les sujets n'étoient pas moins opprimés sous le gouvernement féodal qu'ils eussent pu l'être sous un gouvernement militaire, et ce qu'on appeloit alors les lois de l'État n'étoit guères que de vieux abus. Il est pourtant certain que le nombre excessif des troupes réglées a détruit dans la suite toute liberté. On peut voir ce qu'en disoient en 1484 les États de Tours.

Une autre précaution fort importante fut celle que prit encore Philippe Auguste, de fermer de murs et d'entourer de fossés toutes les villes et les terres de son domaine. Il paroît que jusque-là on avoit beaucoup négligé même les fortifications grossières qu'on connoissoit alors. Il fallut rétablir les unes, créer les autres, et opposer par-tout des barrières à l'insolence des vassaux plus encore qu'aux entreprises des ennemis. Paris même fut entouré de murailles flanquées de tours. L'art militaire faisoit des progrès; il éprouvoit du moins des variations, et ces inventions nouvelles, quels qu'en

[a] Abrégé chronologique.

fussent les avantages et les inconvénients, étoient dues pour la plupart aux Anglois. Henri II avoit introduit en Europe les troupes réglées. Richard fit un changement dans les armes. Il mit l'arbalète en usage. Jusque-là on ne s'étoit servi que de la lance et de l'épée. « Nos aïeux, dit Mézeray, abhorroient ces armes traî-« tresses, avec quoi un coquin, se tenant à couvert, « peut tuer un vaillant homme de loin et par un trou. » Cependant ces armes traîtresses furent inventées par un homme qu'une valeur presque incroyable fit surnommer Cœur-de-Lion. Violent par caractère, juste par caprice, avide et cruel, Richard, en montant sur le trône de son père, fait mettre aux fers le sénéchal, qui avoit la garde du trésor, jusqu'à ce qu'il lui eût remis non seulement tout l'argent de Henri II, mais encore le sien propre, supposant sans doute qu'on ne gardoit point le trésor royal sans le piller; en même temps se souvenant que ce sénéchal avoit bien servi son père, il continua de l'employer. Encore tout plein de la scène de Fontevrault, toutes ses démarches réfléchies tendirent à honorer la mémoire de Henri II. Il donna une grande leçon aux traîtres, en chassant avec mépris tous ceux qui l'avoient servi contre son père, et en s'attachant tous ceux qui étoient restés fidéles au roi. L'Angleterre vit avec respect ce trait de politique noble et juste. Mais quels sont donc ces hommes qui font les traîtres et qui les punissent? Richard lui-même consentit d'être traité en coupable; car avant d'être couronné roi d'Angleterre, et de recevoir l'investiture des provinces

[a] Mézeray, Abrégé chronologique.

françoises, il reçut publiquement l'absolution des archevêques de Cantorbéry et de Rouen, non pas précisément pour avoir porté les armes contre son père : ce crime cédoit dans l'esprit du temps au crime d'avoir combattu un croisé, et Henri II avoit pris la croix.

La politique faisoit plus de progrès encore que l'art militaire. Les intérêts s'enchaînoient de plus en plus, Les vassaux révoltés s'unissoient plus que jamais entre eux et avec les puissances étrangères. Les divers États avoient plus d'influence respective. L'Europe devenoit une famille, bien moins par l'union de ses princes et par les alliances, que par l'association des querelles. Les croisades contribuèrent beaucoup à cette extension et à cette communication des intérêts. Les nations se connurent davantage; elles virent mieux ce qu'elles avoient à craindre et à espérer les unes des autres. Les passions des princes éclatèrent de plus près, et formèrent ou des liaisons ou des haines. Philippe et Richard s'aimoient; tous deux jeunes, vaillants, aimoient la guerre et la gloire. L'expédition de la Terre-Sainte étoit devenue pour la chevalerie un objet plus auguste et plus sacré depuis les malheurs des Chrétiens. Jérusalem étoit prise; Guy de Lusignan, qui avoit rassemblé les débris de cette royauté détruite, étoit dans les fers. Ces revers avoient fait mourir de douleur le pape Urbain III. Les légats portoient leur zéle et leurs cris douloureux dans toutes les cours; ils cherchoient à transporter encore en Asie toutes les forces de l'Europe; mais leur principale espérance se fondoit sur la générosité de Philippe et sur les intérêts de Richard. Ces deux princes, en effet, tournè-

rent toutes leurs vues vers le rétablissement de la Cité sainte.

Godefroy de Bouillon, premier roi de Jérusalem, élu par les Croisés après la prise de cette place en 1099, avoit eu pour successeur Baudouin son frère, et celui-ci Baudouin du Bourg ou Baudouin II, leur cousin. Baudouin II ne laissa que deux filles. L'aînée, nommée Mélisende, fut seule héritière du royaume de Jérusalem. Elle épousa Foulques, comte d'Anjou, déja père de Geoffroy Plantagenet et de plusieurs autres enfants. Foulques transmit ce royaume à la branche cadette de sa maison, issue de Mélisende. Cette branche finit aussi dans deux femmes, Sibylle et Isabelle. Sibylle (l'aînée) avoit épousé Guy de Lusignan, qui fut détrôné par Saladin. Isabelle avoit épousé Conrad, marquis de Montferrat. Sibylle étant morte sans enfants, les droits au trône de Jérusalem passoient à Isabelle et au marquis de Montferrat son mari [a]. Guy de Lusignan avoit le titre et vouloit le conserver, soutenant que le caractère royal étoit ineffaçable; s'il ne vouloit que le titre, il étoit dur de le lui ôter; s'il prétendoit en transmettre les droits à sa maison au préjudice d'Isabelle, sa prétention étoit insoutenable, et Richard, roi d'Angleterre, auroit été aussi en droit de réclamer cette couronne de Jérusalem, comme arrière-petit-fils de Foulques, qui l'avoit portée, et qui la tenoit aussi de sa femme. Richard eût pu d'ailleurs tirer quelque parti de l'offre faite de cette couronne à Henri II son père, s'il est vrai que cette offre ait été faite; mais

[a] Guillaume de Tyr.

quelles que fussent ou que pussent être ses prétentions, il parut les oublier; il ne vit d'abord, comme Philippe, que l'intérêt de la Chrétienté et qu'une occasion de gloire; tous deux ne songèrent qu'à rétablir Guy de Lusignan sur le trône, dont il avoit été renversé par Saladin. Ils commencèrent par régler en amis et en alliés leurs affaires d'Europe. Philippe remit généreusement à Richard les villes du Vexin et les autres places dont le traité d'Asay le laissoit en possession; il fit seulement d'un si beau présent la dot d'Alix sa sœur. Richard promettoit toujours d'épouser cette princesse, mais seulement après l'expédition de la Terre-Sainte, que son zèle lui faisoit regarder comme l'affaire la plus pressée. On voit pourtant qu'elle n'auroit pas dû retarder ce mariage, pour peu qu'il eût été agréable à Richard.

Il falloit de l'argent aux deux princes pour la croisade, et cette expédition, qui ne pouvoit manquer d'être si funeste à leurs États par leur éloignement, le fut d'abord par les préparatifs. Tous deux accablèrent leurs peuples d'impôts. En France, on pilla les Juifs, après les avoir laissé piller les François. Le roi d'Angleterre vendit les châteaux, les fiefs, les charges, les droits, les titres de la couronne; il eût vendu, disoit-il, jusqu'à la ville de Londres, s'il eût trouvé des acheteurs (application un peu détournée, du mot de Jugurtha [a] au sujet de Rome). Le grand justiciaire s'étant inutilement opposé à ces aliénations, se démit de sa place, qui fut aussitôt vendue. Richard remit aussi l'hommage de l'Écosse au

[a] Salluste, Jugurtha.

roi Guillaume pour une somme d'argent; il lui céda quelques places qui furent bien payées encore. Chaque ville, chaque abbaye, chaque terre seigneuriale relevante de la couronne fut obligée de fournir un cheval de bataille et un cheval de somme. Toutes ces extorsions, toutes ces ventes, jointes à neuf cent mille livres, tant en argent, qu'en pierreries trouvées dans le trésor de Henri II à Winchester, ne suffisoient pas encore. Richard eut recours à un petit artifice bien indigne de lui et de la cause qu'il alloit défendre. Il feignit d'avoir perdu le grand sceau, il en fit faire un nouveau, et sous prétexte des surprises auxquelles la perte de l'ancien sceau pourroit donner lieu, il déclara nuls tous les actes scellés de cet ancien sceau, et les soumit tous à la nécessité de recevoir la sanction du nouveau, moyennant de nouveaux droits de sceau, ce qui produisit des sommes considérables au roi, en le déshonorant.

Les deux monarques se virent à Nonancourt, où ils firent, le 30 décembre 1189, un traité pour la confirmation de la paix, et pour la défense mutuelle de leurs États. Ils se jurèrent *bonne foi* et *bon amour*. Philippe jure *à son ami et à son fidèle;* Richard *à son ami et à son seigneur* (1): différence qui tient évidemment au système féodal. Ils conviennent de partager en frères les conquêtes qu'ils vont faire dans la Palestine, et si l'un des deux vient à mourir dans cette expédition, le comman-

(1) *Et uterque nostrûm alteri bonam fidem et bonum amorem se servaturum promisit: ego Philippus, rex Francorum, Richardo regi Anglorum, tanquam amico et fideli meo: et ego Richardus rex Anglorum, Philippo regi Francorum, tanquam domino meo et amico.* (Rymer, pag. 20.)

dement des troupes, tant angloises que françoises, doit appartenir à l'autre, et la caisse militaire lui sera remise pour le bien de la cause commune [a]. Le rendez-vous des troupes est indiqué à Vezelay en Bourgogne [b]. Les deux rois s'y trouvent, et vont ensemble jusqu'à Lyon, à la tête de cent mille hommes. Là, ils se séparent pour la facilité de la route, Philippe prend le chemin de Gênes, Richard celui de Marseille; ils devoient se rejoindre à Messine. Philippe y arriva le premier, après avoir essuyé une tempête qui l'avoit forcé de jeter dans la mer une partie de ses chevaux et de son équipage. Philippe se logea dans la ville, Richard dans les faubourgs. Messine n'étoit pour eux qu'un lieu de rafraîchissement; mais bientôt il survint des incidents qui les y arrêtèrent, et qui pensèrent leur faire perdre de vue l'objet principal.

La politique avoit formé des liaisons entre les Normands, qui régnoient alors en Sicile, et les autres souverains de l'Europe; et de ces liaisons naissoient des intérêts et des droits. C'étoient peut-être de tels intérêts qui avoient engagé Richard à s'arrêter en Sicile, et c'étoit peut-être par complaisance pour lui que Philippe avoit pris ce rendez-vous. Voici les raisons qui pouvoient attirer Richard en Sicile.

Roger, roi de Sicile, avoit été marié trois fois. Il ne lui étoit resté d'enfants que du premier et du troisième mariage : un fils du premier, une fille du troisième. Le fils fut Guillaume-le-Mauvais, qui eut un fils, nommé Guillaume-le-Bon : celui-ci avoit épousé Jeanne d'An-

[a] Hoveden. [b] 1190.

gleterre, sœur de Richard, dont il n'avoit point eu d'enfants. La couronne sembloit donc devoir appartenir à Constance, fille du troisième lit du roi Roger. Elle avoit porté les droits des princes normands dans la maison de Suabe, en épousant le prince Henri, fils de Frédéric Barberousse, et qui fut depuis l'empereur Henri VI; mais Tancrède, bâtard de Roger, s'étoit emparé du royaume de Sicile, et c'étoit lui qui régnoit, lorsque Philippe et Richard abordèrent à Messine. Il pouvoit être indifférent à Richard que ce fût cet usurpateur ou l'empereur Henri VI qui régnât en Sicile. Mais, quel que fût ce roi, Richard avoit à régler avec lui les actions dotales de Jeanne sa sœur, et Tancrède s'étoit emparé de tout. Un autre que Richard eût d'abord négocié; mais il falloit que Richard agît en maître. Il commença par fermer le phare de Messine, en s'emparant de deux châteaux qui le dominoient. Il donna l'un de ces châteaux à sa sœur pour sa sûreté; il fit de l'autre un magasin [a]. Ces manières hautaines révoltèrent les Messinois, qui prirent querelle avec les Anglois, et les traitèrent en ennemis. Philippe essaya d'apaiser ces troubles, mais sans succès; et les choses furent poussées si loin, que Richard, sans considérer que Philippe son seigneur étoit en personne dans Messine, se rendit maître de la ville en poursuivant un corps de Messinois qui en étoient sortis, et planta son étendard sur les murs. Non seulement par cette action téméraire il avoit insulté Philippe, mais encore il en avoit triomphé; car Philippe n'avoit pas cru qu'il lui convînt d'être dans une place

[a] Bened. Abb. p. 608 et suiv. Hoveden, p. 674 et suiv.

attaquée, sans en prendre la défense; tout étranger qu'il étoit au fond de la querelle, il avoit combattu les Anglois, et avoit renversé trois soldats à coups d'arbalète. Philippe voulut faire enlever l'étendard d'Angleterre de dessus les murs de Messine. Richard lui fit dire qu'il étoit prêt à l'ôter lui-même, mais qu'il ne souffriroit pas qu'on l'ôtât; et Philippe, qui pouvoit s'offenser encore de cette soumission menaçante, voulut bien s'en contenter. Richard usa de toute la rigueur des droits de la guerre; il livra la ville au pillage (1), en observant seulement de respecter les quartiers de Philippe. Ce pillage donna lieu, dit-on, à l'évasion de cent mille esclaves, qui se retirèrent dans les montagnes, d'où ils portèrent le ravage dans tout le pays; ainsi Richard, en paroissant dans cette île, y avoit mis tout en combustion. Cependant par la médiation de Philippe et des prélats, qui voyoient avec peine ces débats retarder l'expédition de la Terre-Sainte, il se fit un traité par lequel Tancréde, que Richard reconnoissoit pour roi de Sicile [a], convenoit de donner une de ses filles en mariage au jeune Arthur ou Artus, comte de Bretagne, neveu de Richard, et que Richard nommoit son successeur, s'il venoit à mourir sans enfants. En faveur de ce mariage, Tancréde donnoit à sa fille vingt mille onces d'or. Au moyen de ce traité, l'amitié, la confiance s'établirent entre Tancréde et Richard, et celui-ci n'eut plus de haine que pour Philippe. L'affaire de Messine avoit

(1) Les Anglois nient ce pillage; et sur tous ces faits, les Anglois et les François sont absolument contraires les uns aux autres.

[a] Rymer, t. 1, p. 21.

rendu Philippe et Richard ennemis ; l'un jugeoit que son vassal lui avoit manqué de respect, l'autre que son ami l'avoit trahi. C'étoit le sort de Richard de haïr tous ceux qui l'avoient servi contre son père. D'ailleurs il étoit presque impossible qu'un roi de France et un roi d'Angleterre fussent long-temps unis ; trop d'intérêts les divisoient, et la rivalité nationale s'irrita bientôt par la rivalité personnelle. La haine qui va présider à toutes leurs démarches, préside aussi aux récits de leurs historiens, et de ce moment ce n'est plus que par un examen scrupuleux et une comparaison impartiale de ces récits, qu'on peut parvenir à la vérité à travers les contradictions des François et desAnglois.

Voici d'abord un fait assez important, sur lequel ils ne sont point d'accord. Tancréde, soit qu'il fût naturellement brouillon, soit qu'il crût avoir quelque intérêt à entretenir la division entre les deux rois, fit voir à Richard une lettre, par laquelle Philippe avertissoit Tancréde que Richard vouloit s'emparer du trône de Sicile. Philippe proposoit à Tancréde de prévenir Richard, et de fondre sur les Anglois, qu'il promettoit aussi d'attaquer avec toutes ses forces. La lettre étoit signée de Philippe. Tancréde soutenoit et offroit de prouver par témoins qu'il l'avoit reçue de la main du duc de Bourgogne, prince de la maison de France, et chef des troupes françoises sous Philippe. Richard montra d'abord quelque doute. « Le roi de France, dit-il à Tancréde, « ne peut vous avoir fait une pareille proposition ; il est « mon seigneur, et un serment solennel nous lie à l'ex-« pédition de la Terre-Sainte » ; mais il brûloit de le croire. Il voulut avoir cette lettre ; Tancréde la lui re-

mit, et Richard l'envoya sur-le-champ à Philippe, en lui déclarant que toute alliance étoit rompue entre eux, qu'il n'épouseroit point Alix, et qu'il alloit fiancer Bérengelle ou Berengère, fille de Sanchez, roi de Navarre (1). Les auteurs anglois disent qu'à la vue de la lettre le roi de France fut couvert de confusion. Les François au contraire rapportent que, sans s'émouvoir, Philippe répondit : « le roi d'Angleterre est bien le maître de ne pas épouser ma sœur; il n'avoit pas besoin « de recourir à un prétexte si honteux; mais qu'il me « rende donc le Vexin et les autres places que je lui ai « données pour la dot d'Alix. »

L'histoire de cette lettre est au nombre des problèmes historiques. Le caractère franc et ouvert de Philippe n'empêcheroit pas peut-être de croire que dans le moment de mécontentement qui suivit la prise de Messine, il eût été disposé à s'unir avec Tancréde contre la violence de Richard; mais sa conduite précédente à l'égard de ce prince, la franchise généreuse avec laquelle il lui avoit remis tant de places, sans même le presser sur le mariage d'Alix, dont ces places formoient la dot, la fraternité de croisade qui les unissoit alors, et qui étoit un frein sacré pour les haines les plus vives, le peu de fruit qu'il devoit se promettre d'une pareille perfidie dans un pays où il n'étoit pas le maître, et où la défaite de son rival n'eût rien changé à leurs intérêts politiques, le soin qu'il venoit de prendre de réconcilier

(1) Mézeray nomme Garcias le père de Berengelle : c'est une faute. Garcias ou Garcie-Ramir étoit le père de Sanchez ou Sanche VI, père de Berengelle.

Richard avec Tancréde ; toutes ces considérations jointes aux dénégations de Philippe, au caractère artificieux et injuste de Tancréde, doivent faire penser que la lettre n'étoit point de Philippe. D'un autre côté, comment penser, ou que Richard eût supposé une pareille lettre, si elle ne lui eût point été remise; ou que Tancréde eût osé la remettre, si elle eût été fausse?

Quoi qu'il en soit, Richard ne voulut point douter de la perfidie de Philippe, pour avoir le droit de s'en indigner, et Philippe s'indigna plus justement peut-être de l'atteinte qu'on portoit à son honneur. Il fit observer que Richard, en rompant avec Alix, avoit une autre femme toute prête : ce qui annonçant des mesures prises de longue main et des projets conduits avec un grand secret, expliquoit le mystère de tant de délais apportés au mariage d'Alix, et rejetoit sur Richard tous les soupçons de fausseté dans cette affaire.

Cependant l'intérêt de la croisade assoupit ces querelles naissantes ; on fit un traité. Richard fut déclaré libre de tout engagement avec Alix, qui épousa depuis le comte de Ponthieu. Le roi de France voulut bien laisser au roi d'Angleterre Gisors et le Vexin pour lui et pour sa descendance mâle, sous une double clause de reversion, l'une en faveur de la France ; dans le cas de l'extinction de la race masculine de Richard : l'autre en faveur de l'Angleterre, si Philippe mouroit sans enfants ; auquel cas le Vexin seroit réuni à la Normandie. Depuis le temps de Guillaume-le-Conquérant, les armes et les traités ne cessoit de donner, d'ôter, de rendre le Vexin, tantôt à la France, tantôt à l'Angleterre. Tous ces arrangements ne faisoient que pallier le mal réel de cette in-

certitude de propriété; mais un mal plus grand, et qu'une grande révolution pouvoit seule extirper, c'étoit qu'une puissance étrangère possédât tant de provinces en France, et sur-tout des provinces si voisines de la capitale du royaume. On transigea encore dans ce même traité sur d'autres objets. Richard abandonna une partie du Berry et de l'Auvergne à Philippe, qui lui céda ce qu'il possédoit du Quercy, à l'exception des deux abbayes royales de Figeac et de Souillac, sur lesquelles il se réserva tous les droits d'un fondateur.

De petits traits peignent quelquefois le fond de l'ame. Richard développoit en toute occasion son caractère altier, téméraire et violent. Étant en Calabre, il entend crier un oiseau de proie; il veut le prendre; il se détache de son escorte avec un seul cavalier, comme s'il eût été dans ses États, entouré de sujets respectueux et soumis; des paysans le prennent pour un voleur, et l'entourent, armés de bâtons; son épée se brise sur le premier qu'il veut frapper : il pensa être assommé [a].

A Messine il venoit de s'exercer hors de la ville à des jeux militaires avec des officiers tant anglois que françois; il rencontre un paysan qui menoit un âne chargé de cannes de jonc; chacun en prit une. Le roi attaque un officier françois nommé Guillaume Desbarres, réputé le plus brave, le plus fort et le plus adroit à tous les exercices du cavalier. Ils brisent leurs cannes l'un contre l'autre au lieu de lances. Le coup porté par Desbarres déchira l'habit du roi, et peut-être le blessa; le roi s'irrite et pousse son cheval contre Desbarres pour

[a] Bened. Abb.

le désarçonner. Desbarres s'affermit sur l'étrier. Le roi redouble; sa selle tourne; il saute sur un autre cheval, et pousse à Desbarres avec plus d'ardeur encore et toujours sans succès. Le comte de Leicester veut aider le roi. « Qu'on me laisse faire, dit Richard, et que personne « ne se mêle de ce combat. » Il se fait un point d'honneur de renverser Desbarres, qui s'en fait un de ne point céder, et qui demeure inébranlable. Le roi enfin ne pouvant plus contenir sa colère, et craignant de s'emporter à quelque violence: « Retirez-vous, dit-il à « Desbarres, et ne paroissez jamais devant moi. » Desbarres avoit résisté au chevalier, il obéit au roi, et courut conter son aventure à Philippe-Auguste, qui voulut le réconcilier avec Richard, et qui ne put y réussir que quand le temps eut fermé cette plaie.

Mézeray dit que dans un combat entre les François et les Anglois, livré du temps de Henri II, combat où Richard, contre sa coutume, étoit uni avec son père, il avoit fait Desbarres prisonnier, et que, charmé de sa valeur, il l'avoit renvoyé sans rançon [a]. Richard étoit très capable de ces procédés.

Mézeray dit aussi que Desbarres, qu'il appelle l'Achille de ce temps-là, avoit repoussé vigoureusement Henri et Richard de devant Mantes [b]. Richard étoit très capable d'en avoir gardé du ressentiment.

Tous les traits de son caractère éclatent dans l'histoire de son combat avec Desbarres; témérité dans l'agression, et peut-être, comme nous l'avons insinué, ressentiment de l'échec de Mantes, violence dans l'a-

[a] Mézeray, grande Histoire. [b] *Idem*, Abrégé chronologique.

charnement avec lequel le combat continue, justice et générosité dans le refus que fait Richard du secours du comte de Leicester, orgueil jaloux dans la manière dont il termine le combat, long ressentiment enfin de cette aventure.

Philippe partit pour la Terre-Sainte. Richard le conduisit l'espace de quelques milles avec ses galères ; ils paroissoient amis. Richard resta encore quelque temps à Messine ; l'aventure de la lettre l'avoit étroitement lié avec Tancréde, dont il eût dû peut-être se défier davantage depuis cette tracasserie, puisqu'en tout événement, et en supposant même la lettre réelle, Tancréde étoit au moins coupable d'une infidélité. Richard ne voulut voir dans le procédé de Tancréde que le pur mouvement d'une ame indignée d'une perfidie qu'on lui proposoit. Il combla Tancréde de bienfaits ; il ne prolongea son séjour à Messine que pour affermir ce bâtard sur son trône usurpé ; il en prit la défense contre tous ses ennemis, nommément contre l'empereur Henri VI, dont il se fit lui-même un ennemi irréconciliable. Il part enfin de Messine. Une tempête disperse sa flotte ; deux de ses plus gros vaisseaux échouent sur les côtes de Chypre ; son vice-chancelier et plusieurs gentilshommes de sa suite sont submergés ; ceux qui purent gagner le rivage furent à l'instant mis aux fers par l'ordre d'un petit tyran grec nommé Isaac Comnéne (1), qui se qualifioit empereur de Chypre. Cet Isaac refusoit l'entrée du port de Limerol ou Limisso à un troisième vaisseau de Richard,

(1) Il n'étoit de la maison impériale des Comnénes que par sa mère.

qui portoit, avec Bérengelle de Navarre, la reine de Sicile, femme de Tancréde et fille de l'empereur de Constantinople. Richard apprend l'embarras de ces femmes; il vole à leur secours. Il demande avec hauteur au tyran l'entrée du port et la liberté de ses Anglois. Sur le refus d'Isaac, il débarque, livre deux batailles aux troupes du pays, les défait, est reçu dans toutes les places de l'île, moitié en conquérant, moitié en libérateur, oblige Isaac lui-même de se rendre à discrétion; voilà un royaume ajouté en passant à tant d'autres États. Isaac demanda, pour toute grace, de n'être pas mis aux fers. « Vous ne serez point mis aux « fers, répondit Richard avec une ironie sanglante, je « sais trop ce qu'on doit à un empereur; on vous fera « des chaînes d'argent »; ce qui, dit-on, fut exécuté ponctuellement à la grande satisfaction d'Isaac, qui en témoigna sa reconnoissance au vainqueur. Richard épouse Bérengelle dans ce même port de Limerol dont on avoit voulu l'écarter [a].

Il arrive enfin dans la Palestine. Philippe et les Chrétiens faisoient alors le siége d'Acre, autrefois Ptolémaïs. Ici les auteurs anglois ne voient plus dans Philippe qu'un rival jaloux de la gloire de Richard. Les François n'y montrent qu'un rival généreux, qui, malgré l'impatience des Chrétiens, avoit fait retarder l'assaut de la ville d'Acre jusqu'à l'arrivée du roi d'Angleterre, en disant qu'il étoit juste de réserver à ce héros cette part de la gloire commune. Il s'éleva entre eux quelques contestations sur le partage de la conquête et du butin que

[a] Bened. Abb. Trivet. Hemingf. Vinisauf.

Richard vénoit de faire. Richard prétendit que le partage devoit avoir lieu seulement pour les conquêtes de la Palestine, et non pour celles de la route. Philippe, après avoir un peu contesté, se rendit. Les deux princes renouvelèrent leur traité de partage pour les conquêtes qu'ils alloient faire, et prirent les Templiers et les Hospitaliers pour arbitres de ce partage. Ces débats avoient fait perdre le moment favorable pour l'assaut. Rigord en accuse Richard, qui, selon lui, poussa la mauvaise volonté jusqu'à défendre à ses troupes de combattre, exemple qui fut suivi par d'autres corps de l'armée chrétienne. Le siége dura cinq mois, et consuma une grande partie des forces des Chrétiens. Le roi de France y perdit deux de ses oncles, frères d'Adélaïde de Champagne, sa mère, et son maréchal Albéric Clément, seigneur de Mez en Gâtinois ou en Beauce; Rotrou, comte du Perche, et plusieurs autres seigneurs qualifiés. La ville enfin se rendit à composition. Les Croisés exigèrent que Saladin rendît les prisonniers qu'il avoit faits sur eux, et sur-tout la vraie croix qu'il avoit prise dans un combat. Les assiégés restèrent entre les mains des vainqueurs pour servir d'otages de cette convention. Saladin voulut contester sur la délivrance des prisonniers, et la vraie croix ne se trouvoit point. Saladin, qui n'y attachoit pas le même prix que les Chrétiens, ne savoit ce qu'elle étoit devenue. Richard, sur cette réponse, fit égorger plus de cinq mille de ces assiégés qui s'étoient rendus à lui; il n'en réserva qu'un petit nombre des principaux dont il espéroit une forte rançon. Il eût été plus chrétien de consentir à se passer de la vraie croix. Philippe et toute l'armée des Croisés

détestèrent cette barbarie, qui en attira, selon l'usage, une pareille aux Chrétiens de la part de Saladin.

Les maladies, plus redoutables que les Infidèles, portèrent le ravage dans l'armée victorieuse. Le comte de Flandre en mourut. Philippe pensa en mourir; ses ongles, ses cheveux tombèrent, tout son corps fut pelé; il se crut empoisonné. Aux premiers rayons de la convalescence, il sentit le besoin de respirer l'air natal, et l'abus d'aller chercher si loin la gloire et l'envie; il annonça comme prochain son retour en Europe. Les Croisés se plaignirent de ce qu'il les abandonnoit au fort de leurs opérations, et Richard publia que c'étoit un prétexte pour s'emparer, pendant son absence, des provinces qu'il possédoit en France. Cette idée de prétexte est même adoptée par la plupart des historiens anglois, et les François n'y opposent que les maux soufferts par Philippe, que la nature de sa maladie, qui sembloit exiger son retour; il vaudroit mieux qu'ils pussent alléguer une inaction constante de Philippe pendant l'absence de son rival. Il la lui promit en quittant la Terre-Sainte; il jura publiquement sur l'Évangile de ne point attaquer les États de Richard, et de les défendre même contre quiconque les attaqueroit pendant l'absence de ce prince; mais les Anglois disent qu'en passant à Rome il pria le pape d'annuler ce serment; demande à laquelle le pape répondit par des menaces d'excommunication, s'il osoit dépouiller un prince qui accomplissoit seul dans la Palestine le vœu dont Philippe se dispensoit.

Il est certain qu'une même terre ne pouvoit plus contenir ces deux princes, devenus insupportables l'un à

l'autre. Leur présence ne faisoit que diviser la croisade en deux factions ennemies, selon que la modération de Philippe touchoit plus les uns, et que l'impétuosité brillante de Richard entraînoit les autres, ou que les intérêts et les passions agissoient sur les ames. Les Génois, beaucoup d'Allemands, les Templiers et le marquis de Montferrat, qui disputoit à Guy de Lusignan la couronne de Jérusalem, étoient dans le parti de la France; les Pisans, beaucoup de Flamands, les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et Guy de Lusignan formoient le parti de l'Angleterre. On peut croire que la cause commune souffroit de ces divisions.

Le roi de France avoit été fidèle aux conventions qui concernoient la croisade. Il avoit, en partant, laissé à Richard les troupes françoises et la caisse militaire; mais ces troupes françoises restoient sous la conduite du duc de Bourgogne, qui avoit, dit-on, des ordres secrets du roi de France pour traverser toutes les opérations du roi d'Angleterre. Celui-ci sembla redoubler de valeur, quand il se vit seul chargé de la cause commune [a]. Il battit deux fois Saladin : l'une auprès de Césarée, l'autre dans les plaines de Rama. Il prit Césarée, Joppé, Ascalon; il enleva un convoi de sept mille chameaux, qui portoient à Jérusalem des vivres et des marchandises; et Philippe, tranquille à Paris, put en effet alors envier tant d'exploits. Richard avoit surpris Émaüs; il vouloit courir à Jérusalem; la consternation y étoit si grande, que les portes, dit-on, se fussent ouvertes à la première sommation, mais le duc

[a] Bened. Abb. G. de Neubr.

de Bourgogne refusa obstinément de le suivre. On accusa ce duc de jalousie, on l'accusa de corruption; mais les Anglois, qui en vouloient à Philippe, n'accusèrent que lui; peut-être après tout, le parti que prit le duc de Bourgogne de ramener les troupes du côté d'Acre, n'étoit-il pas si déraisonnable; on en pourroit juger par la facilité qu'il eut à se faire suivre de l'armée et du roi d'Angleterre lui-même, qui devoit avoir plus d'autorité que lui. On dit pourtant que ce roi pleura de dépit de ce qu'on laissoit Jérusalem au pouvoir des Infidèles, et que quelqu'un ayant voulu la lui montrer du haut d'une montagne, il s'étoit couvert le visage d'un pan de sa cotte d'armes, en s'écriant : *on est indigne de voir la Cité sainte quand on est hors d'état de la délivrer*.

Les Infidèles, enhardis par l'inaction des Chrétiens, allèrent mettre le siége devant Joppé. Le roi d'Angleterre fit les plus vives instances au duc de Bourgogne pour l'engager à venir avec lui secourir cette place; il ne put rien obtenir. Le duc voulut absolument se retirer à Tyr, où il mourut quelque temps après, dévoré de remords, dit-on, et l'esprit égaré. D'après son refus, Richard, voyant qu'il ne falloit compter que sur lui-même, étoit parti avec sept hommes d'armes et quatre cents arbalétriers; il avoit percé une armée de soixante mille hommes, s'étoit jeté dans Joppé, et en avoit fait lever le siége. L'histoire avoue que de tels faits tiennent de la fable; mais telle étoit la valeur de Richard : elle eût embelli les temps héroïques; et si la conduite y eût toujours répondu, il faudroit mettre Richard au rang des généraux les plus illustres. Son grand défaut, très estimé alors, étoit de trop s'exposer. Il pensa être en-

levé à la chasse par un parti de Sarrasins. Il fut sauvé par la présence d'esprit et la générosité d'un gentilhomme provençal de la maison des Pourcelets, ou, selon d'autres, d'un gentilhomme normand nommé Guillaume de Préau, qui cria : *je suis le roi*, comme s'il eût voulu s'attirer un traitement plus favorable. A ce mot on l'entoure, il est pris, le roi échappe. Les Sarrasins conduisent leur prisonnier vers Saladin, qui, déja prévenu de la prise que ses soldats avoient faite, attendoit Richard, et fut fort surpris de ne le pas reconnoître dans le prisonnier qui s'offrit à sa vue. Ce prisonnier se vanta de son stratagème ; et Saladin, qui n'avoit rien de barbare, lui accorda son estime. Richard renvoya dix émirs sans rançon pour racheter son libérateur.

Les idées de Richard paroissoient alors s'étendre ; on le voyoit s'affermir de jour en jour dans la résolution de fonder en Asie un grand royaume, dont Jérusalem eût été la capitale. Pour réunir tous les droits il acheta de Guy de Lusignan le titre de roi de Jérusalem, et lui donna en échange le royaume de Chypre qu'il avoit conquis, et qui est resté dans la maison de Lusignan jusqu'en 1473. Mais bientôt mille obstacles imprévus, sans compter ceux qu'il étoit aisé de prévoir, le forcèrent d'abandonner cette entreprise ; la peste se mit dans son armée ; les troupes françoises, après la mort du duc de Bourgogne, voulurent absolument retourner en France ; l'argent et les hommes commençoient à manquer également au roi d'Angleterre, et la facilité que Philippe avoit de lui nuire en Europe le tenoit dans des défiances continuelles. Il entreprenoit avec hardiesse, et exécutoit avec vigueur ; mais la patience

lui manquoit, et les obstacles le rebutoient aisément : il abandonna tout, fit une trève de trois ans avec Saladin, et montra autant d'empressement de revoir ses États, qu'il en avoit eu de les quitter. Ses ennemis, tâchant d'oublier ses exploits, en prirent occasion de l'accuser d'intelligence avec Saladin. Des François attribuent même à Richard le refus d'assiéger Jérusalem, et disent que ce fut le duc de Bourgogne avec ses François, et le duc d'Autriche avec ses Allemands, qui insistèrent pour qu'on fît ce siége.

Quant au projet de se faire roi de Jérusalem, tout opposé qu'il est aux prétendues intelligences avec Saladin, il n'est pourtant attribué à Richard que par les auteurs françois; les Anglois donnent un motif bien plus généreux à la cession que fit ce prince du royaume de Chypre à Guy de Lusignan. Ils disent qu'il la fit pour terminer les contestations qui s'étoient élevées entre Guy de Lusignan et le marquis de Montferrat, au sujet de la couronne de Jérusalem, que ni l'un ni l'autre ne portoit. Ils font entendre qu'au moyen de cette cession Lusignan cédoit à son tour au marquis de Montferrat, le royaume de Jérusalem, lorsqu'on l'auroit conquis, et que Richard faisoit seul les frais de cet accommodement, dont il ne tiroit aucun avantage; mais il paroît que leur zèle pour Richard les entraîne trop loin. Rigord dit expressément que Richard avoit d'abord vendu l'île de Chypre aux Templiers, il spécifie même la somme, c'est vingt-cinq mille marcs d'argent; et il ajoute qu'il la revendit depuis à Lusignan. D'après son récit, quelques historiens françois (entre autres l'abbé Velly), ont supposé que Richard avoit pris de l'argent

des deux côtés; et ils n'ont vu qu'un stellionat où les auteurs anglois avoient vu un don généreux : les François ont été trop loin aussi. Rigord ne dit point que Richard eût touché l'argent des Templiers [a]; mais on voit que sa cession tant vantée de l'île de Chypre à Lusignan, fut une véritable vente, et vrai-semblement on fit entrer dans le prix de cette vente les droits de Lusignan au trône de Jérusalem, droits qui par conséquent passoient à Richard.

D'après ce traité avec Lusignan, le roi d'Angleterre devoit être plus que jamais ennemi du marquis de Montferrat. Au milieu de tous ces mouvements, Conrad (c'est le nom de ce marquis) fut poignardé dans les rues de Tyr par deux assassins qui s'étoient mis à son service dans cette intention; ils avouèrent et leur crime et leurs motifs, ils en firent gloire; ils subirent la torture et le supplice, non seulement avec courage, mais avec joie. On reconnoît à ce fanatisme les disciples du Vieux (1) de la Montagne, ce

(1) On donnoit toujours au chef ou prince des Assassins ce titre de *Vieux* ou *Senieur* de la Montagne, *vetus de monte*, *vetulus de montanis*, *vetulus de montibus*, *senex de montanis*, *sexmontius* ou *senex montis*, *senior montis*. C'est de ce mot de *senieur* qu'on a fait celui de *seigneur*. Quant au mot *Assassins*, qui désigne aujourd'hui des meurtriers, c'étoit le nom de ce peuple qui habitoit les montagnes de la Phénicie, et ce nom d'Assassins vient d'*hassissin*, mot persan qui signifie *poignard*, arme ordinaire de ces montagnards; ou du mot arabe *hassa*, qui signifie tuer. Quant au *Vieux* ou *Senieur* de la Montagne, on sait que jamais despote héréditaire n'eut sur ses esclaves l'empire qu'avoit sur ses compagnons ce chef électif. C'est que son empire étoit fondé sur le fanatisme. L'idée seule que s'ils mouroient en exécutant les ordres de leur maître ils alloient prendre

[a] Rigord, Vie de Philippe-Auguste.

souverain dont l'histoire ressemble tant à la fable, et qui, trop foible pour combattre les rois, prenoit le parti de les assassiner. L'ivresse de la superstition et celle de la volupté lui fournissoient des bourreaux assurés et contents d'être victimes à leur tour. Ce chef singulier d'un peuple très singulier faisoit trembler les rois, qui n'avoient pourtant rien à craindre de lui, s'ils étoient justes; mais il ne leur pardonnoit rien, et à la première violence qui leur échappoit ils se voyoient entourés de poignards. Un de ses sujets, jeté par la tempête dans le port de Tyr, avoit été tué et dépouillé par les ordres du marquis de Montferrat; le vieillard avoit demandé une réparation, et avoit reçu de nouveaux outrages. Il se vengea, et, selon son usage, il instruisit l'Asie de ses raisons par un manifeste. Les auteurs anglois disent que, malgré la notoriété de ce fait, Philippe accusa publiquement Richard de l'assassinat de Conrad, qu'il feignit d'en craindre autant pour lui-même, et qu'il établit à cette occasion les sergents d'armes, monument de ses calomnies contre Richard. C'étoit une compagnie de gardes armés de masses d'airain. Parmi les auteurs françois, les uns jugent qu'en effet l'établissement des sergents d'armes fut une précaution que

les premières places dans un paradis délicieux, les faisoit courir à la mort. On raconte qu'un soudan de Damas ayant voulu forcer le Senieur de la Montagne de lui payer tribut, le Senieur, sans répondre à l'envoyé du soudan, ordonna en sa présence à un de ses sujets de se précipiter du haut d'une tour, à un autre de s'enfoncer un poignard dans le cœur: tous deux obéirent avec joie; l'envoyé frémissoit. « Va dire à ton maître, lui dit le Senieur, qu'un prince qui a « soixante mille hommes aussi soumis à ses ordres que les deux que « tu viens de voir, ne paye tribut à personne. »

prit Philippe-Auguste contre les attentats de Richard, et que cette précaution étoit nécessaire; les autres ne voient point de liaison entre cet établissement et l'assassinat du marquis de Montferrat : ils ne conviennent pas que Philippe soit descendu jusqu'à l'indignité de la calomnie. Ce qu'il y a de certain, répliquent les Anglois les plus modérés, c'est que Richard étoit innocent du meurtre de Conrad, et qu'il en fut accusé. L'un et l'autre faits sont prouvés par le manifeste du Vieux de la Montagne, adressé à Léopold, duc d'Autriche. « Plusieurs rois et princes, dit-il, ont injustement accusé « de la mort de Conrad, Richard, roi d'Angleterre (1). « C'est moi qui ai fait tuer Conrad publiquement dans les « rues de Tyr, en présence de tout le peuple. » Il dit ses raisons, nous venons de les dire : puis il ajoute un mot remarquable, qui peint toute la politique de ce chef des Assassins : « Sachez que nous ne faisons mourir per- « sonne qui ne nous ait offensés. »

Mais des critiques françois ont trouvé dans cette lettre des caractères de supposition qui auroient dû, selon eux, la faire rejeter. 1.° Est-il vrai-semblable que le chef des Assassins se fût avoué publiquement le meur-

(1) *Cùm plurimi reges et principes ultra mare Ricardum regem Angliæ et dominum de morte Marchisi (de Monteferrato) inculpant...... benè dicimus vobis in veritate, quòd dominus Ricardus, rex Angliæ, in hâc Marchisi morte nullam culpam habuit: et qui, propter hoc, domino regi Angliæ malum fecerunt, injustè fecerunt et sine causâ.... Nos Marchisum desideravimus occidere.... Duos fratres misimus ad Tyrum, qui eum apertè et ferè coram omni populo Tyri occiderunt.... Sciatis pro certo quòd nullum hominem hujus mundi pro mercede aliquâ vel pecuniâ occidimus, nisi priùs malum nobis fecerit.* Rymer, t. 1, p. 71.

trier de Conrad, dans un pays où Conrad laissoit tant de vengeurs? se seroit-il adressé, pour se vanter de ce meurtre, à Léopold, duc d'Autriche, parent et ami de Conrad? Quel intérêt ce despote mahométan avoit-il à justifier un roi chrétien tel que Richard? ne devoit-il pas plutôt laisser le soupçon et la haine diviser tous ces princes européens qui s'étoient ligués pour attaquer l'Asie?

Ne pourroit-on pas répondre qu'il appartenoit à la politique singulière du Vieux de la Montagne de se vanter de ses assassinats pour se rendre plus redoutable? Or, ce principe suffisoit, même sans les motifs de probité, pour l'engager à justifier ceux que l'on soupçonnoit injustement de ces crimes.

Mais on observe, 2° que la lettre est datée du mois de septembre, mois inconnu aux Orientaux; qu'elle est d'ailleurs écrite en latin, et que la langue du Vieux de la Montagne étoit l'arabe.

Ne pourroit-on pas répondre encore, qu'au moyen des croisades les Orientaux avoient eu assez de commerce avec les Européens pour connoître leur manière de dater, et que le Vieux de la Montagne aura cru devoir s'y conformer en écrivant à un prince européen?

Quant à la langue, Trivet, ou Treveth, qui rapporte cette lettre, peut l'avoir traduite ou fait traduire.

Dans Treveth au moins la lettre est datée de l'an 1505 d'Alexandre, c'est-à-dire, de l'ère des Séleucides : cet an 1505 répond à l'an 1193 de notre ère; la date est juste. Mais dans Rymer cette lettre est datée de la cinquième année du pontificat d'Alexandre : *Anno ab Alexandro papâ quinto.* Un mahométan pouvoit absolument

dater du mois de septembre, date indifférente; mais pouvoit-il dater par les années des papes? d'ailleurs, c'étoit Célestin III qui siégoit alors, Alexandre III étoit mort douze ans auparavant.

De toutes ces difficultés, quelques critiques ont conclu que la lettre avoit été fabriquée par les Anglois : leur conjecture est appuyée sur diverses circonstances dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Observons ici qu'un ancien historien poëte, nommé Guiart, rapporte une particularité qui ne se trouve dans aucun autre auteur : il prétend que Richard, à l'exemple du Vieux de la Montagne, avoit institué une espèce d'école meurtrière, où il formoit des fanatiques qui devoient un jour assassiner Philippe-Auguste, et que pour s'en garantir, Philippe institua les sergents d'armes.

Que le roi Richard d'Angleterra
Faisoit enfans endoctriner
Pour lui ocire et afiner (1)....
Par ceux avoit Richard béance (2)
De mettre à mort le roi de France....
Puis que le roi dire l'ōī,
Ne fu il qu'il ne se feist
Eschangaitier (3) en toutes places,
Nuit et jour des sergens à maces.

Remarquons que Guiart ne parle point de l'assassinat du marquis de Montferrat. Remarquons de plus que cette autorité unique ne prouve pas plus contre Richard

(1) Mettre à fin, tuer.
(2) Espérance.
(3) Veiller, garder.

que contre Philippe-Auguste. Si le fait rapporté par Guiart est vrai dans toutes ses circonstances, Richard aura voulu assassiner Philippe-Auguste; ajoutons même, si l'on veut, qu'il peut avoir fait assassiner Conrad; mais si le fait est faux, le passage de Guiart prouve que les François ont calomnié le roi d'Angleterre. La chronique d'Albéric des trois Fontaines, auteur françois presque contemporain, accuse expressément Richard du meurtre de Conrad. M. Falconet (second mémoire sur les Assassins) dit que la meilleure justification de Richard se tire de la générosité de son caractère; et nous pensons à cet égard comme M. Falconet.

C'est sur Humfroid, ou Onfroi du Thoron, qu'il fait tomber le soupçon de l'assassinat de Conrad. Onfroi avoit été le premier mari d'Isabelle, héritière du royaume de Jérusalem; ce mariage ayant été cassé, Isabelle avoit épousé Conrad, entre les mains duquel Onfroi voyoit avec regret sa femme et sa couronne.

Par cette conjecture très naturelle, M. Falconet d'un côté justifie Richard, de l'autre rejette comme supposée la lettre du Vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche (1).

M. Falconet présume qu'Onfroi, pour l'assassinat de Conrad, put se servir du ministère des Assassins; en effet, divers traits de leur histoire prouvent qu'ils ne se bornoient pas toujours à exercer les vengeances particulières de leur chef, et qu'ils se vendoient quelquefois au ressentiment des autres princes.

(1) Voir le seizième tome des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pag. 155 et suivantes de l'histoire; et les deux Mémoires de M. Falconet sur les Assassins, tom. XVII.

Si les historiens françois justifient le leur sur la calomnie à l'égard du roi d'Angleterre, ils ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il fut infidèle à la promesse si solennellement faite à Richard, de ne point lui nuire pendant son absence, et de ne point attaquer ses terres que tout au moins quarante jours après qu'il le sauroit de retour dans ses États. Philippe supposa que l'inaction qu'il avoit promise, n'ayant d'autre cause que les opérations de Richard dans la Terre-Sainte, pouvoit finir avec ces opérations, et dès qu'il le sut parti pour revenir en Europe, il commença les hostilités. Ce n'étoit là ni la lettre ni l'esprit des conventions, et certainement Richard ne se seroit point engagé dans la croisade, sous la condition de pouvoir être attaqué avant son retour.

Il s'étoit élevé en Angleterre et dans les autres États de Richard quelques troubles que Philippe avoit sinon excités, du moins nourris, et dont il alloit profiter. Richard, en partant pour la Terre-Sainte, avoit confié l'administration de son royaume à deux évêques, Guillaume Lonchamp, évêque d'Ely, Normand sans naissance et sans mérite, et l'évêque de Durham [a]. L'évêque d'Ely, pour régner seul, fit emprisonner l'évêque de Durham et l'archevêque d'Yorck, frère naturel du roi. Après ces traits de violence, on peut juger qu'il s'en permit quelques autres. Il chassoit à main armée les prélats de leurs siéges, les seigneurs de leurs terres, qu'il prenoit pour lui, ou qu'il donnoit à ses créatures. Le soulévement général apprit à Richard la conduite de

[a] Hoveden. Knygton. M. Paris. Brompton. Bened. Abb.

son ministre ; il voulut lui ôter l'administration, l'évêque d'Ely ne voulut point la quitter : il étoit légat, et cette autorité l'aidoit à garder l'autre. Becket s'étoit borné à défendre les immunités de l'église, celui-ci employoit les armes spirituelles à conserver les dignités temporelles malgré le roi et l'état ; aux vertus inflexibles de Becket il substituoit l'insolence et le crime ; il réunissoit tous les emplois que Becket avoit jugés incompatibles ; il étoit évêque, légat, régent et chancelier. Ce faste que Becket avoit étalé lorsqu'il étoit chancelier, et qu'il avoit déposé au pied de la croix en acceptant la primatie, l'évêque d'Ely ne cessoit de le prodiguer aux yeux du clergé indigné, il en faisoit une source de vexations ; il traînoit par-tout à sa suite, même au milieu des fonctions épiscopales, et dans la visite des monastères, quinze cents hommes de cavalerie, et une suite si nombreuse de chevaliers, de prêtres, de valets, de musiciens, de chasseurs, de chiens et de chevaux, que les plus riches couvents où il logeoit avoient peine à réparer, en trois ans d'économie, le ravage d'une seule nuit. Sa marche ressembloit à une expédition militaire, et en étoit souvent une. Le prince Jean avoit été honorablement écarté de l'administration par le roi son frère, qui l'avoit comblé de bienfaits, lui avoit donné le comté de Mortagne et plusieurs autres domaines, mais qui n'avoit pas même voulu d'abord qu'il mît le pied dans l'Angleterre pendant son absence ; depuis, ayant peut-être pensé que ce prince intrigant et ambitieux seroit plus à craindre pour lui en France et dans le voisinage de Philippe, qu'en Angleterre, où sa conduite seroit plus éclairée par la régence, il avoit trouvé

bon que Jean revint dans ce royaume. L'évêque d'Ély, sous prétexte des ordres que le roi lui avoit donnés de mettre un frein à l'ambition et à la puissance de ce prince, le bravoit et l'outrageoit tous les jours dans les choses les plus indifférentes.

L'indignation du prince étoit au comble, tous les ordres de l'État la partageoient et la secondoient. Heureusement la mort du pape fit cesser dans la personne de l'évêque d'Ély l'autorité légatoriale. Sa personne, en devenant moins sacrée, devint moins à craindre; tout éclata contre lui, on le déposa, on l'excommunia, on l'emprisonna; il se déguisa en femme pour s'échapper et passer dans le continent: il fut découvert, livré aux insultes de la populace, et resserré plus étroitement. L'archevêque de Rouen, Walter, prélat vertueux et humain, avoit été fait chancelier à sa place; avant son élévation il avoit eu sa part des outrages que l'évêque d'Ély prodiguoit également aux bons et aux méchants: il fut pourtant touché de son sort, et le mit en liberté, en lui enjoignant de sortir du royaume. C'étoit lâcher un tigre qu'il eût fallu laisser mourir dans sa chaîne. Les méchants se connoissent: l'évêque d'Ély avoit aperçu dans le cœur du prince Jean la même perversité qui le distinguoit lui-même: il gagna sa confiance en lui proposant la révolte et l'infidélité; il eut soin en même temps de faire renouveler sa légation par le nouveau pape Célestin III, et reparut insolemment à Douvres, d'où il envoya signifier ses nouveaux pouvoirs au conseil de régence. On prit le parti d'appeler de cette légation au pape, qui la révoqua en connoissance de cause. On ordonna encore au turbulent évêque de sortir

du royaume, et il eut la confusion de n'avoir plus d'autre moyen de nuire que de mettre son diocèse d'Ély en interdit. Il passa en France, où, de concert avec le prince Jean, il engagea Philippe à la guerre.

Philippe n'y étoit déja que trop porté. Les historiens anglois veulent absolument trouver dans sa conduite un système lié de perfidie. Après avoir insinué que sa maladie dans la Palestine n'avoit été qu'un prétexte à son impatience de revenir en France usurper un triomphe facile sur Richard absent, ils disent qu'aussitôt après son retour il avoit cherché à tromper les prélats et la noblesse de Normandie, en leur persuadant que, par le traité fait à Messine, Richard lui avoit cédé les places du Vexin et quelques autres domaines qu'il redemandoit. On lui avoit répondu que Richard n'ayant donné aucun ordre à ce sujet, on ne pouvoit prendre aucun parti sans l'avoir consulté. Sur cette réponse, Philippe voulut, dit-on, entrer en Normandie; mais sa noblesse, rougissant pour lui d'un si lâche parjure, avoit refusé d'en être l'instrument. Philippe alors se tourna du côté du prince Jean, des mécontentements duquel il espéra une révolution qu'il ne pouvoit opérer par les armes.

Il faut avouer que si ce récit a des lueurs de vrai-semblance, il est un peu destitué de preuves. Nous ne pouvons adopter un système qui répugne si fort à la franchise, à la valeur, à la probité de Philippe-Auguste. Ceux qui connoissent la foiblesse des princes, lorsqu'attaqués par les intérêts politiques, ils ne sont défendus que par l'honneur, comprendront sans peine qu'après avoir résisté aux tentations prévues, on suc-

combe aux tentations inattendues et à une certaine fatalité de conjonctures. Nous croyons donc que la maladie de Philippe dans la Palestine fût réelle, que son retour en France n'eut point pour motif le vil projet de nuire à son rival absent; que son serment de respecter l'absence de Richard, et de ne l'attaquer que quand Richard seroit en état de se défendre, fut sincère; qu'en conséquence Philippe resta long-temps dans l'inaction, et qu'il eût continué d'y rester sans les intrigues de l'évêque d'Ély et celles du prince Jean, et sans les événements nouveaux qui arrivèrent à Richard.

Ce prince, qui par son impétuosité se faisoit partout des ennemis, s'en étoit fait deux irréconciliables; l'un pendant son séjour à Messine, l'autre pendant son expédition dans la Palestine. Le premier étoit l'empereur Henri VI, au préjudice duquel il avoit affermi Tancrède sur le trône de Sicile; le second étoit Léopold, duc d'Autriche, auquel il avoit fait un affront sanglant en renversant son étendard du haut d'un ouvrage que Léopold avoit emporté. Richard, en revenant de la Terre-Sainte, prit sa route par l'Allemagne, dans l'intention peut-être de voir en passant le duc de Saxe, l'un de ses beaux-frères, et dans l'intention sur-tout d'éviter la France. Il voyageoit inconnu, de nuit seulement, et par des chemins détournés, de peur de quelque rencontre funeste. Il en fit une; il fut, dit-on, reconnu en tournant la broche dans la cuisine d'une auberge : on le conduisit au duc d'Autriche [a], qui justifia bien, par l'indignité de son procédé, l'outrage que

[a] Hoveden. M. Paris. Brompton.

Richard lui avoit fait. Ce traître avoit fait épier Richard sur sa route; il le fit charger de fers, garder à vue, et à chaque mouvement suspect ses gardes lui portoient sur le cœur la pointe de leurs épées. Quand Léopold eut assouvi sa lâche vengeance sur son prisonnier, il le vendit, lié et garrotté, à la vengeance de l'empereur: il en reçut soixante mille marcs d'argent; et l'empereur, après avoir, sans le moindre prétexte, retenu Richard quatorze mois en prison, lui vendit sa liberté cent (1) cinquante mille marcs d'argent, regagnant ainsi près du double sur l'infame marché de Léopold. Voilà de ces atrocités que la politique extérieure, devenue plus active et plus étendue, a fait disparoître. Dans des temps postérieurs l'Europe entière eût demandé compte à l'empereur de sa conduite envers Richard. On trouve dans le recueil de Rymer [a] un indigne rescript (2) par lequel Henri VI annonce à Philippe-Auguste, avec une joie criminelle, la détention du roi d'Angleterre; il se complaît dans l'énumération des piéges qu'il a fait tendre à Richard sur sa route, de concert avec le duc d'Autriche. Il appelle Richard *l'ennemi de l'empire et le perturbateur du repos de la France* (3). Richard n'avoit encore été ni l'un ni l'autre, et Philippe-Auguste méritoit mieux alors ce dernier titre à l'égard de l'Angleterre.

Cependant des commissaires anglois que la régence avoit envoyés pour prendre les ordres de Richard, et

(1) Les historiens varient sur la somme, mais non sur l'action.

(2) Du 28 décembre 1192.

(3) *Inimicus imperii nostri et turbator regni tui.*

[a] T. 1, p. 70.

l'instruire de l'état des affaires de l'Angleterre, couroient par toute l'Allemagne sans pouvoir apprendre de ses nouvelles, lorsqu'en arrivant dans un village ils le virent passer entouré de gardes et lié comme un criminel : c'étoit au moment où le duc d'Autriche l'envoyoit à l'empereur. Saisis de douleur à ce spectacle, ils tombent à ses pieds, fondant en larmes et sans pouvoir parler. Richard parut consolé en les voyant, la sérénité se rétablit sur son visage ; il demanda des nouvelles de ses sujets, et du roi d'Écosse, qu'il regardoit comme son meilleur ami. On lui apprit que Philippe menaçoit la Normandie : « Je n'en suis pas surpris, dit-il, mais il « faut se défendre. » On lui dit que Jean son frère paroissoit vouloir remuer en Angleterre. « Oh ! pour celui-« là, dit-il, je dois le connoître, il n'est pas homme à « conquérir un royaume, pour peu qu'on lui résiste. » Après cette conférence, qui avoit fait du bien à son ame, et qui en fit à ses affaires par les ordres qu'il donna, il poursuivit sa route vers l'empereur.

Ce fut pendant la détention de Richard chez Léopold qu'on publia la prétendue lettre du Vieux de la Montagne, adressée à ce duc d'Autriche, au sujet du meurtre du marquis de Montferrat. En même temps on en publia une autre du même chef des Assassins, adressée à Philippe-Auguste, et qui est rapportée par Guillaume de Neubridge. L'objet des deux lettres est le même ; celui de justifier Richard, et d'imputer au Vieux de la Montagne l'assassinat de Conrad. M. Falconet attribue les deux lettres aux Anglois, qui avoient un intérêt visible de les fabriquer ; l'une pour apaiser Léopold, qui tenoit entre ses mains la vie de Richard ; l'autre pour

désarmer Philippe-Auguste, qu'ils voyoient prêt à se jeter sur les terres de Richard pendant son absence. Répétons cependant que M. Falconet ne croit point Richard coupable du meurtre de Conrad ; il présume seulement que les Anglois opposèrent une justification fausse à une accusation calomnieuse.

Philippe regarda sans doute la détention de Richard, d'abord chez Léopold, ensuite chez Henri VI, comme un nouvel ordre de choses qui rendoit nuls les engagements précédents, et le faisoit rentrer dans l'ordre commun de la politique malfaisante : il crut apparemment qu'ayant promis l'inaction jusqu'à un terme à-peu-près fixe (celui du retour de Richard après la croisade), l'événement qui retardoit ce retour, et qui le rendoit même incertain, le délioit d'un serment qu'il eût pu ne pas faire s'il eût prévu ces délais et cette incertitude ; son serment, d'ailleurs, tenoit au respect qu'inspiroit la croisade; mais la haine de Léopold et de Henri VI pour Richard étoit étrangère à la croisade. Si Philippe raisonna ainsi, il raisonna trop subtilement et trop peu généreusement sans doute; aussi ne s'agit-il point de le justifier, mais de détruire l'idée d'un système de perfidie combiné dès son séjour dans la Terre-Sainte. La croisade étoit finie, Richard étoit absent et dans les fers, Richard étoit essentiellement ennemi de Philippe; le prince Jean, furieux de ce que Richard dans son traité avec Tancréde, et depuis encore dans ses lettres à l'évêque d'Ely, avoit désigné le prince Arthur, son neveu, pour son successeur, pressoit Philippe de se déclarer, et lui offroit de le servir; l'évêque d'Ely lui offroit aussi le secours de ses intrigues. Un prince qui refuse de pa-

reilles offres n'est que juste, et passe pour généreux; celui qui les accepte passe pour habile. Philippe fut donc habile; si sa conduite révolte les cœurs droits, c'est moins à lui qu'il faut s'en prendre, qu'aux principes reçus dans la politique.

Observons d'ailleurs que Richard, quoique marié avec Bérengelle, retenoit toujours Alix, peut-être comme otage de la parole de Philippe; mais quel droit avoit-il de la retenir, Philippe n'ayant pas consenti à la lui laisser?

Philippe conclut donc avec le prince Jean un traité [a], en vertu duquel il se jeta sur la Normandie, reprit les places du Vexin, s'empara des comtés d'Eu et d'Aumale, et alla faire le siége de Rouen, qu'il fut obligé de lever après plusieurs assauts, tandis que le prince Jean s'efforçoit de soumettre et de tromper l'Angleterre, en publiant la mort de Richard, et en demandant sa couronne (c'étoit pendant le temps que les commissaires de la régence cherchoient le roi en Allemagne). On ne voulut ni croire le roi mort sur la parole de ce prince sans foi, ni peut-être lui donner la couronne, en supposant la mort du roi. D'un autre côté le pape vint au secours de ce roi absent et prisonnier qu'on dépouilloit; il menaça de mettre la France en interdit, si Philippe ne retiroit ses troupes. Jean, qui, s'étant enfin démasqué, avoit hasardé quelques hostilités, fut trop heureux que la régence voulût bien lui accorder une tréve; et Philippe fut obligé d'en accorder une, ou, si l'on veut, il la vendit moyennant vingt mille marcs d'argent, dont il

[a] Rymer, vol. 1, p. 85.

étoit aisé de prévoir que le paiement ne se feroit point puisqu'il ne devoit se faire que quand Richard seroit en liberté.

Ce prince languissoit toujours dans la tour de Wormes (1), où il étoit plus étroitement resserré, plus indignement traité qu'il ne l'avoit été chez le duc d'Autriche. L'empereur venoit insulter à sa disgrace, et jouir de ses douleurs. On dit que ce barbare poussoit la férocité jusqu'à menacer ce grand roi de la torture. Il falloit que les États de l'Europe fussent encore bien peu liés par les rapports mutuels, puisqu'on laissoit un monstre se jouer ainsi des droits du trône et de ceux de l'humanité. Le généreux Richard, non moins inébranlable dans la tour de Wormes, que vaillant ~~dans les~~ plaines de la Judée, craignit que les maux n'abattissent son courage; et voulant prévenir les effets de sa propre foi-

(1) J'ignore jusqu'à quel point ces faits rapportés par tous les historiens peuvent se concilier avec une anecdote qui se trouve dans un livre nouveau. L'empereur, suivant cette anecdote, tenoit Richard enfermé dans une prison *inconnue à tout l'univers*. Richard étoit poëte et musicien, avoit la voix très belle, et chantoit souvent des chansons dont il avoit fait les airs et les paroles. Blondel, maître de sa chapelle, étoit allé le chercher dans la Terre-Sainte, déguisé en pélerin; ne l'y ayant pas trouvé, il traversoit l'Allemagne en le cherchant. Il arrive au village *de Losemsten*, où l'empereur avoit un château; il apprend qu'on y gardoit un prisonnier. Diverses circonstances firent juger à Blondel que ce pouvoit être Richard. Pour s'en éclaircir, sans donner aucun soupçon, il se mit à chanter au pied d'une tour grillée de la prison, les premiers couplets d'une chanson de Richard. Du fond de la tour, une voix que Blondel reconnut aisément pour être celle de Richard, chanta les couplets suivants. Blondel assuré par-là de sa découverte, passe en Angleterre, où, sur son rapport, on entama bientôt avec l'empereur les négociations qui rendirent Richard à son royaume.

blesse, il écrivit à l'archevêque de Rouen qu'il défendoit à la régence d'avoir égard aux ordres qui pourroient lui échapper, pour peu qu'elle les jugeât contraires à l'honneur de la couronne et au bien de l'État. Cela est fort différent de ce que dit un annaliste anglois cité par le P. d'Orléans; savoir, que Richard se soumit à recevoir de l'empereur l'investiture de l'Angleterre, moyennant un tribut annuel de cinq mille livres sterling.

Éléonore, mère de Richard, s'indignoit de l'indifférence avec laquelle toute l'Europe et le pape lui-même laissoient opprimer le héros de la chrétienté qui venoit de la servir avec tant de gloire, et qui avoit été pris la croix sur l'épaule (1) au retour d'une croisade. Elle joignit à l'amertume des plaintes la hauteur des reproches et la violence des injures (2) sans pouvoir rien obtenir. Le pape, qui avoit plus à craindre de l'empereur que de

(1) Les Croisés portoient une croix rouge sur l'épaule droite.

(2) Elle écrivoit au pape : « *Si Ecclesia Romana complosis manibus* « *ad tantas injurias Christi silet, et exurgat Deus, et judicet causam* « *nostram, respiciat in faciem Christi sui. Ubi est zelus Eliæ in Achab?* « *zelus Joannis in Herodem? zelus Ambrosii in Valentem? zelus Alexan-* « *dri tertii, qui, sicut audivimus et vidimus, patrem istius principis* « *Fredericum auctoritate apostolicæ sedis solemniter et terribiliter à* « *fidelium communione præcidit?...* »

Dans une seconde lettre, voyant que ses prières n'ont rien obtenu, elle s'écrie avec toute la douleur d'une mère : « *Bone Jesu! quis* « *mihi tribuat ut in inferno protegas me, donec pertranseat furor* « *tuus..... Mors in voto mihi est vita in tædio, et..... vivere compellor* « *invita, ut vita mihi sit pabulum mortis et materia cruciatûs. O feli-* « *ces, qui inexperti ludibria vitæ hujus et inopinatos eventus conditio-* « *nis incertæ beato prævenerunt aborsu! Quid facio? cur subsisto?* « *quare moror misera et non vado ut videam quem diligit anima mea,* « *vinctum in mendicitate et ferro? Ut quid enim tanto tempore mater*

tous les autres souverains, refusoit de se commettre avec Henri VI, le fléau du saint-siége, et aucun cardinal ne vouloit se charger de cette périlleuse légation.

Enfin les princes de l'empire, qui admiroient la valeur de Richard, dont plusieurs d'entre eux avoient été les témoins, forcèrent l'empereur à le relâcher. Ce fut alors que Henri VI conclut cet infame marché dont nous avons parlé. Éléonore eut bien de la peine à trouver de quoi fournir au premier paiement de la rançon du roi son fils, parmi les troubles que Jean excitoit en Angleterre, ainsi que Philippe en Normandie. Cependant l'État et l'Église servirent bien Richard en cette occasion, et les lois féodales lui furent favorables par l'obligation qu'elles imposoient aux vassaux de contribuer à

« *potuit oblivisci filii uteri sui? Tigres erga fœtus suos, et lamias etiam* « *sæviores emollit affectio.* »

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici les mouvements de la nature. Éléonore se plaint des troubles que Jean, son autre fils, excitoit dans le royaume :

« *Filii mei pugnant inter se; si tamen pugna est, ubi unus vinculis* « *arctatus affligitur, alius addens dolorem super dolorem ipsius, cru*« *deli tyrannide sibi regnum exulis usurpare molitur.... avulsa sunt à* « *me viscera mea; generatio mea ablata est et convoluta est à me. Rex* « *junior et comes Britanniæ in pulvere dormiunt.... Duo filii mei su*« *pererant ad solatium, qui hodie mihi, miseræ et damnatæ, super*« *sunt ad supplicium. Rex Richardus tenetur in vinculis : Joannes fra*« *ter ipsius regnum captivi depopulatur ferro et vastat incendiis.* »

Dans une troisième lettre, elle ajoute : « *Tu autem domine Deus* « *Sabaoth, qui judicas justè, vide quia vim patior, judica causam* « *meam, et quia in terris judicem non invenio, ego misera et nulli* « *miserabilis terrenum judicem ad tuum terribile tribunal appello.* »

On voit par ces traits que l'éloquence de la douleur est de tous les temps; elle éclate par-tout ici à travers quelques jeux de mots et à travers l'application continuelle de passages de l'Écriture.

la rançon de leur seigneur prisonnier. Le droit qu'elles exigeoient dans ce cas fut levé à la rigueur. Villes, bourgs et terres, tout fut taxé ; mais les contributions volontaires allèrent encore au-delà. Tous les décimateurs donnèrent le dixième de leurs dixmes ; les évêques, les abbés, la noblesse sacrifièrent le quart de leurs revenus ; les moines de Cîteaux cédèrent toutes leurs laines d'une année ; les paroisses firent fondre leurs calices ; les cathédrales, les monastères livrèrent leurs trésors.

Cependant Philippe ne cessoit de négocier avec l'empereur, pour obtenir, ou qu'il lui remît Richard entre les mains, ou qu'il éternisât sa captivité. Enfin dans une entrevue qu'il eut avec Henri VI, à Vaucouleurs, parmi d'autres propositions avantageuses, il lui offrit la même somme qu'il avoit demandée pour la rançon de Richard, s'il vouloit le retenir encore une année en prison, puisque les princes de l'empire ne permettoient pas qu'on l'y retînt à perpétuité. Cette offre tenta fort la cupidité de l'empereur, qui par ce moyen eût touché deux fois la même somme ; mais les princes de l'Empire devinrent pressants ; il fallut céder, et Richard fut libre, en faisant le premier paiement, et en donnant des otages pour le reste. A peine étoit-il parti, que l'empereur, plus tenté par les offres de Philippe, fit courir après Richard, qui, pour échapper à ce brigand, fut obligé de précipiter son embarquement, malgré les vents contraires. Ses vaisseaux l'attendoient à l'embouchure de l'Escaut, et le portèrent à Sandwick, où il fut reçu de ses peuples avec les acclamations dues à ses exploits et à ses malheurs. L'empereur se vengea

sur les otages, qu'il emprisonna et maltraita, comme si c'eût été Richard qui eût manqué au traité.

Quand le roi de France sut que Richard étoit en liberté, il écrivit à son allié Jean-sans-Terre : « Prenez « garde à vous, le diable a brisé sa chaîne. » Jean imagina un étrange moyen de faire sa paix avec son frère.

Philippe avoit pris la ville d'Évreux, et l'avoit donnée au prince Jean; mais toujours forcé à quelque défiance dans ses liaisons avec un prince qui avoit contribué à faire mourir son père de douleur, et qui faisoit son frère mort pour le dépouiller, il avoit gardé le château. C'étoit un assez grand malheur de la situation de Philippe d'avoir toujours pour alliés des fils et des frères dénaturés, qu'il aidoit à outrager la nature; mais ces alliés n'étoient pas de son choix, ils étoient donnés par les conjonctures. Jean-sans-Terre invite à dîner tous les François qui étoient dans Évreux; ils viennent sans défiance et sans armes chez l'allié de leur maître. Au milieu du dîner, les Anglois du prince Jean entrent bien armés dans la salle du festin; ils massacrent les convives au nombre de plus de trois cents, et exposent leurs têtes sanglantes sur les murailles de la ville. Cette aventure est exactement la même que celle de Hengist, ce conquérant Saxon dont nous avons parlé dans le premier chapitre de l'Introduction; et on la retrouve encore dans d'autres moments de l'histoire. Il seroit singulier qu'un fait de cette nature fût arrivé si souvent, et toujours avec les mêmes circonstances. Ce sont quelquefois les mauvais historiens qui multiplient les faits célèbres en les répétant sous différents noms; mais le

doute ne peut tomber sur la perfidie de Jean ; elle est trop attestée, même par les historiens anglois : elle l'est sur-tout par la vengeance que le roi de France en tira. Il assiégeoit Verneuil quand il apprit cette nouvelle. Il leva le siége ; et renonçant avec joie à toute alliance avec cet homme pervers, il accourut à Évreux pour sauver le château. Il prit la ville d'emblée et la mit en cendres, espérant y brûler le prince Jean lui-même ; mais cet assassin s'étoit enfui aussitôt après son crime. Richard reçut son frère comme un lâche qui avoit expié la révolte par l'infamie, et comme un méchant dont il falloit se défier, mais qu'il ne falloit pas pousser à bout. « Je lui pardonne, dit-il à Éléonore sa mère, qui le lui « présentoit, et j'espère oublier aussi aisément ses torts « qu'il oubliera ses devoirs et ma clémence. »

Philippe chercha d'autres alliés. Il étoit resté veuf à vingt-six ans. Ses sujets le pressoient de se remarier ; il voulut former des nœuds politiques. Il se ressouvint des droits que le Danemarck pouvoit prétendre à la couronne d'Angleterre, et dont le Danemarck ne se souvenoit plus. Il est pourtant vrai que, si la conquête peut donner des droits légitimes, celle des Danois étoit antérieure à celle des Normands. Philippe demanda en mariage Isemburge ou Ingeburge, sœur de Canut IV, à condition que le Danemarck céderoit à la France ses droits sur l'Angleterre, et que, pour aider la France à faire valoir ses droits, il équiperoit une puissante flotte, et feroit une irruption dans cette île [a]. La marine, assez cultivée en Danemarck et en Angle-

[a] 1193.

terre, étoit toujours trop négligée en France; et vraisemblablement sans les guerres continuelles contre les Anglois, elle l'auroit encore été long-temps. Canut, en faveur d'une alliance si honorable, consentit à tout. Le mariage se fit à Amiens, au mois d'août 1193. Isemburge étoit belle et vertueuse; mais Philippe s'en dégoûta dès la première nuit; il fit même casser son mariage, sur la déposition de quelques seigneurs, qui assurèrent qu'il y avoit de la parenté entre elle et le roi, ou entre elle et la première femme du roi. Cet affront refroidit pour le moins les Danois sur les intérêts de la France, et l'expédition d'Angleterre n'eut point lieu. Ces grandes entreprises devenoient d'ailleurs plus difficiles par la délivrance de Richard. Ce prince, dont la vigilance égaloit la valeur, mit d'abord l'Angleterre en sûreté; il passa ensuite dans le continent, et bientôt les deux rivaux furent en présence. La haine et le desir de la vengeance avoient fait disparoître toutes les petites considérations féodales. La guerre se fit avec fureur dans la Normandie, dans l'Anjou, dans la Touraine, dans la Guyenne. Ce ne fut qu'une longue suite de massacres et d'incendies. Il n'y eut d'un peu décisif que le fameux combat de Fretteval, du côté de Blois. Philippe, dont les forces n'étoient point alors rassemblées, vouloit éviter une affaire. Son rival le coupa et le surprit. Les Anglois s'étant mis en embuscade dans des bois et le long de haies très épaisses, tombèrent tout-à-coup sur les François, qu'ils mirent aisément en désordre. Philippe, dans cette bataille, courut risque de la vie. Les ennemis prirent tout le bagage, dans lequel, suivant un usage qui s'est conservé chez les Turcs, mais qui n'en

paroît pas meilleur, le roi de France faisoit porter les titres de sa couronne. Ils furent dissipés pour la plupart, ou portés à Londres. Philippe en fit recueillir des copies par-tout où il put s'en trouver, et rétablit insensiblement le trésor de ses chartes, qu'on n'exposa plus dans la suite à ces inutiles dangers. Les Anglois trouvèrent aussi parmi ces titres les originaux des traités par lesquels les barons rebelles, soit d'Angleterre, soit des provinces angloises en France, s'engageoient à servir Philippe-Auguste et le prince Jean contre Richard.

Dans une guerre si animée, il falloit que la chevalerie jouât un rôle; il falloit que le duel fût au moins proposé. L'humanité seroit trop heureuse, si les combats singuliers, si ces jeux d'adresse ou de hasard pouvoient décider du sort des empires, si toutes les querelles publiques pouvoient se terminer comme celle d'Albe et de Rome. Philippe voulut terminer ainsi la sienne avec Richard. « Épargnons, lui dit-il, le sang « des hommes et la terre qui les nourrit; que cinq che« valiers choisis de part et d'autre décident par leur « combat de toutes nos prétentions. » Mais quelles étoient ces prétentions, et comment pouvoit-on les réduire à un objet fixe? D'après nos systèmes de guerre et de politique malfaisante, il ne pouvoit y avoir de paix solide entre la France et l'Angleterre, tant que celle-ci auroit des possessions en France. Étoient-ce donc toutes les provinces du continent que l'Angleterre consentoit à mettre ainsi en compromis? Mais quel équivalent la France consentoit-elle à mettre dans la balance; et en supposant même que cet équivalent se fût trouvé, croit-on que la nation dont les chevaliers

auroient été vaincus eût consenti à un tel sacrifice, tandis qu'il lui restoit toutes les ressources de la guerre et de la politique? Ce sont ces difficultés insolubles qui ont toujours fait manquer tous ces duels si souvent projetés, propres tout au plus à satisfaire et à irriter la haine de deux rivaux, mais incapables de régler aucun point litigieux. Richard répondit qu'il acceptoit avec plaisir le duel proposé; qu'il y mettoit seulement une condition, sous-entendue sans doute par Philippe, c'est que les deux parties principales seroient à la tête des combattants. Philippe y consentit, mais la France n'y consentit pas; elle vit toute l'inutilité d'un pareil combat, et ne voulut pas exposer un roi qu'elle aimoit à ces hasards stériles. Les idées féodales se joignirent aussi aux motifs de la nation; on jugea trop contraire au système féodal qu'un seigneur se commît avec son vassal dans un combat singulier. Cette différence, que la possession de telle ou telle terre mettoit pour ainsi dire dans la nature des personnes, paroît d'abord une idée un peu bizarre; elle avoit pourtant quelque chose de décent et de vertueux, elle rappeloit la reconnoissance que toute la postérité du vassal devoit à toute la postérité du seigneur, qui avoit été le bienfaiteur du premier vassal. Ainsi les deux princes eurent l'honneur, l'un d'avoir proposé, l'autre d'avoir accepté le défi; mais le combat n'eut point lieu. *Ainsi une aussi belle partie fut rompue*, dit avec regret Mézeray, grand ami des combats, tant généraux que particuliers.

La guerre a beau être animée, il faut toujours que l'épuisement ramène la paix. Les conférences s'ouvrirent en divers lieux, et les deux rois y assistèrent; une

de ces conférences manqua par un malentendu. Les deux rois, avant de conférer ensemble, consultoient chacun séparément leur conseil. Philippe avoit donné rendez-vous à Richard pour une heure fixe, Richard arriva une heure plus tôt; on lui dit que Philippe étoit au conseil, et ne pouvoit lui parler. Richard retourna chez lui, et fit attendre à son tour. Philippe s'en offensa, et lui envoya dire que, puisqu'il manquoit au rendez-vous, il ne vouloit point la paix; sur cela on courut aux hostilités. Dans une autre conférence il y eut un malentendu encore plus singulier. Les deux rois conféroient à la tête de leurs armées; ils s'éloignèrent un peu pour se mettre sous un arbre; il en sortit un serpent qui parut vouloir s'élancer sur eux; les deux rois mirent l'épée à la main pour le tuer. Les armées qui aperçurent ce mouvement crurent qu'ils avoient pris querelle, et qu'ils se battoient; elles s'ébranlèrent pour aller de part et d'autre à leur secours. Il fallut que chacun des rois courût à son armée pour la contenir et la désabuser. Une autre de ces conférences se tenoit en Normandie dans un temps où Philippe faisoit démanteler quelques places qu'il avoit prises dans cette province, on entendit tout d'un coup tomber avec un grand fracas les fortifications de Vaudreuil: le fougueux Richard prit cette démolition pour une insulte ou pour une fourberie de la part de Philippe. Les armées n'étoient pas éloignées, il courut se mettre à la tête de la sienne, et attaqua brusquement Philippe, qui fut obligé de se retirer, même avec quelque précipitation. Richard le poursuivit jusque sur ses frontières, qu'il ravagea; cependant, malgré cette irruption et malgré la défaite

de Philippe à Fretteval, il falloit que l'avantage général de la guerre eût été plutôt pour lui que pour Richard, puisque par la paix qui fut enfin conclue entre Issoudun et Charost en Berry, et ratifiée à Louviers en Normandie, les places du Vexin restèrent à Philippe, qui ne fut obligé de rendre que les comtés d'Eu et d'Aumale avec quelques châteaux de peu de conséquence, tandis que Richard renonçoit encore en sa faveur à toute prétention sur l'Auvergne. La France crut gagner beaucoup en se trouvant moins resserrée du côté de la Normandie, où les limites respectives furent marquées par une ligne tirée de la rivière d'Eure à la Seine.

Les jeux militaires et tout ce qui retrace l'image des combats paroissoient si nécessaires dans ce siècle guerrier, que Richard se crut obligé de rétablir l'usage des tournois, qui avoit été aboli à l'occasion du comte de Bretagne, Geoffroy, frère de Richard, mort à Paris des suites d'un tournoi. Ces exercices, outre le danger naturel des accidents, avoient encore l'inconvénient de fournir aux animosités particulières une occasion de s'assouvir impunément par les combats à outrance, pour lesquels il ne pouvoit être infligé aucune peine, la loi attribuant toujours la mort des combattants aux accidents ordinaires des tournois. On vit encore périr dans ces jeux une victime bien coupable, ce Léopold, duc d'Autriche, qui recevoit des affronts en lâche, et qui s'en vengeoit en traître : il eut celui d'être désarçonné dans un tournoi ; il resta engagé dans l'étrier et eut le pied cassé. La gangrène s'y mit ; il fallut le lui couper ; mais ce fut sans pouvoir lui sauver la vie. La mort qu'il vit s'avancer lentement à travers des douleurs

cruelles, lui rappela combien il avoit été injuste et barbare envers le roi d'Angleterre. Il sentit ce repentir tardif qui trouble la mort des méchants; il ordonna, en mourant, à son fils, de rendre l'indigne prix qu'il avoit reçu de la vente qu'il avoit faite de Richard à l'empereur. Le fils refusa d'obéir, et le clergé refusa d'enterrer le duc, jusqu'à ce que le fils eût juré d'exécuter ses dernières dispositions. Le corps du duc resta une semaine entière sans sépulture; enfin, pour faire cesser cette horrible scène, le nouveau duc prit tous les engagements qu'on voulut, et les remplit comme il voulut. Ce refus d'enterrer les morts jusqu'à ce que l'héritier eût juré l'exécution de leurs dernières volontés, tenoit sans doute aux usages du temps, car nous voyons que le comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet, fit promettre aux évêques de ne point l'enterrer jusqu'à ce que Henri II son fils eût juré d'exécuter son testament (1).

La paix n'étoit pas un état qui pût convenir à Philippe et à Richard. La haine plus vive, plus personnelle entre eux qu'elle ne l'avoit été entre tous leurs prédécesseurs, les rappeloit toujours aux armes. La guerre ne tarda pas plus de deux mois à renaître par les précautions même que Richard crut devoir prendre pour empêcher les irruptions des François. Il faisoit, dans cette vue, construire un fort à Andely sur la Seine. Philippe le trouva mauvais; mais Richard éprouva encore bien plus de contradictions à ce sujet de la part d'un nouvel archevêque de Rouen, nommé Gautier de Coutances,

(1) M. Hume rejette ce dernier fait, rapporté par Guillaume de Newbridge, p. 383, et après lui par beaucoup d'autres historiens.

parceque les terres sur lesquelles on bâtissoit ce fort nécessaire à la défense de la Normandie, appartenoit à son siége. Richard lui offroit un échange avantageux; l'archevêque ne vouloit rien entendre. L'exemple de Becket égaroit ces prélats, qui tous l'imitoient bien plus aisément dans son inflexibilité que dans ses vertus. Gautier mit la Normandie entière en interdit; plus de service divin, plus de sépulture. Il est vrai-semblable que les intrigues de la France irritoient et soutenoient l'opiniâtreté du prélat. L'affaire fut portée à Rome; le pape obligea l'archevêque d'accepter l'échange que Richard lui offroit. Ce fort d'Andely et celui de Château-Gaillard construit dans le même temps servirent de boulevard à la Normandie, du côté où elle s'étoit vue le plus souvent entamée par les François.

A ce sujet de guerre, qui n'auroit pas dû en être un, à moins qu'Andely ne fût sur les terres de France, il s'en joignit un autre, qui intéressoit la justice souveraine du roi de France. Le roi d'Angleterre avoit condamné dans sa cour subalterne le seigneur de Vierzon en Berry sur des objets dont la connoissance appartenoit en dernier ressort au roi de France, suzerain de tous les deux; et pendant que le seigneur de Vierzon étoit à Paris à suivre son appel, Richard s'étoit jeté sur ses terres, avoit pris et démoli son château. Philippe embrassa la défense de son vassal.

Dans cette nouvelle guerre on voit les intérêts s'étendre. Nous avons dit que Philippe avoit épousé en premières nôces, suivant les intentions de son père, Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut, niéce du comte de Flandre. Le comte de Flandre, qui n'avoit

point d'autres héritiers que la comtesse de Hainaut, sa sœur, mère d'Isabelle, avoit promis, en faveur de ce mariage, d'assurer au roi de France le comté d'Artois. Isabelle à la vérité étoit morte avant le comte de Flandre; mais les nœuds n'étoient pas rompus entre la maison de France et celle de Flandre; car du mariage d'Isabelle avec Philippe étoit né un fils (Louis VIII) que nous verrons succéder à son père. Philippe, à la mort du comte de Flandre, demanda donc à Baudouin de Hainaut, nouveau comte de Flandre, le comté d'Artois et quelques autres portions de la succession du comte de Flandre mort, succession qui, selon la rigueur des lois féodales, pouvoit même être tout entière dans le cas de la réunion. C'étoit sur les terres du comte de Flandre, et les armes à la main, que Philippe formoit cette demande; c'étoit d'ailleurs pendant l'absence du roi d'Angleterre, qui eût pu prêter son secours à Baudouin. Il fallut tout accorder. Philippe eut le comté d'Artois; Baudouin lui céda de plus l'hommage de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol, sacrifice forcé, qui fut le principe de haines mortelles et de guerres sanglantes entre les François et les Flamands, sous ce régne et sous les suivants. Aussitôt que la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre, Baudouin ne manqua pas de se liguer avec Richard, et plusieurs seigneurs françois très puissants suivirent son exemple.

Cette guerre embrassa encore dans la suite de plus vastes intérêts. Le gendre de Henri II, le beau-frère de Richard, Henri, dit le *Lion*, duc de Saxe, de Bavière, de Westphalie, de Brunswick, ce prince dont les états s'étendoient depuis le golfe Adriatique jusqu'à la mer

Baltique, en avoit été dépouillé par l'empereur Frédéric Barberousse ; et de toutes ses possessions, il ne lui étoit resté que le duché de Brunswick. Henri VI, fils de Frédéric et son successeur dans la dignité impériale, mourut en 1198, laissant une mémoire odieuse à l'Europe, et sur-tout au Saint-Siége, qui s'efforça d'ôter l'empire à cette maison de Suabe. Philippe de Suabe, frère de Henri VI, fut pourtant élu ; mais cette élection fut traversée et réprouvée par Innocent III. L'empire avoit souvent élevé des schismes dans l'Église ; l'Église à son tour en éleva un dans l'empire. Par les intrigues d'Innocent, il se fit une autre élection en faveur d'Othon, fils de Henri, duc de Saxe, ennemi naturel de la maison de Suabe. Othon fut couronné à Aix-la-Chapelle. L'Europe se partagea ; Richard prit le parti de son neveu ; le roi de France par conséquent se déclara pour l'empereur Philippe.

Nous avons dit que le roi de France, en vertu du droit féodal, avoit réclamé la tutéle du fils et de la fille du comte de Bretagne, Geoffroy, frère de Richard ; mais la Bretagne ne relevoit plus de la France, qu'en arrière-fief, depuis la cession qui avoit été faite au premier duc de Normandie, Rollon, de l'hommage de la Bretagne. C'étoit donc Richard qui en étoit le seigneur immédiat, et à ce titre il réclamoit cette même tutéle. Constance, mère du jeune prince et de sa sœur, en vouloit garder la tutéle en son propre nom ; elle prenoit soin d'entretenir la division entre les deux rois, et se mettoit tour-à-tour sous la protection de l'un et de l'autre. Comme c'étoit Richard qui l'incommodoit le plus, et de qui elle avoit le plus à craindre, ce fut le parti de Philippe qu'elle

embrassa dans cette guerre, mais foiblement, et sans aucun avantage pour lui.

On se remit donc à brûler et à tuer comme auparavant. Tous les arrangements nouveaux que la politique voulut faire aboutirent à des pertes réciproques. On augmenta de part et d'autre les troupes réglées; on augmenta aussi les impôts et les vexations. Richard redoubla de tyrannie. Philippe devint avare; il amassa des trésors; il rappela les Juifs, « *qui sont*, dit Mézeray, *les* « *originaux de l'usure et de la maltôte;* mais au moins, « ajoute le même auteur, il usa d'une grande épargne, « et se retrancha tout autant qu'il put, sachant qu'un « roi qui a de grands desseins ne doit point consumer « la substance de ses sujets en de vaines et fastueuses « dépenses. »

Ce fut dans cette guerre qu'on vit paroître un prêtre guerrier dont l'aventure est restée célèbre [*a*]; c'étoit Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils de Louis-le-Gros et cousin-germain de Philippe-Auguste. Cet évêque, ayant été pris les armes à la main par les troupes de Richard, fut enfermé à Rouen. Il s'adressa au pape Célestin III qui siégeoit alors, et le pria d'intercéder pour lui auprès du roi d'Angleterre, du ton dont les papes étoient depuis long-temps accoutumés à intercéder. « J'écris pour vous au roi d'Angleterre, lui répon- « dit le modéré Célestin, et j'intercède en effet de tout « mon pouvoir; mais dans une telle avanture, les termes « de commandement et d'autorité seroient peu de sai-

[*a*] 1197.

« son. Je supplie, c'est tout ce que je puis et tout ce que « je dois faire (1). »

Ce pape, dans sa lettre à Richard, appeloit l'évêque de Beauvais, *son très cher fils*. Le roi d'Angleterre lui envoya pour toute réponse la cuirasse de l'évêque, avec ces mots des enfants de Jacob : *Reconnoissez-vous la robe de votre fils?* Le pape n'insista point, il condamna l'évêque. « Ainsi, dit-il, doit être traité tout prélat « qui abandonne la milice de Jésus-Christ pour celle du « siécle. » Quelques historiens anglois disent que Richard vengeoit sur l'évêque de Beauvais ses injures personnelles, et qu'il répondit à ceux qui lui parloient pour l'évêque : « c'est par ses conseils que l'empereur m'a « chargé de plus de fers qu'un cheval n'eût pu en porter; « il ne sortira pas des miens qu'il n'ait payé sa ran- « çon. » L'on conçoit que l'évêque de Beauvais pouvoit avoir offensé le roi d'Angleterre dans la Palestine; mais il est difficile de comprendre qu'il gouvernât l'empereur en Allemagne.

Le sort des armes fut peu favorable à Philippe dans cette guerre; obligé de faire face à-la-fois au roi d'Angleterre et au comte de Flandre, sans compter la foule des ennemis subalternes, il essuya quelques échecs. Le comte de Flandre avoit repris Arras : Philippe en fit le siége; le comte vint au secours. Les armées étant en présence, le comte se retira, même avec quelque apparence de désordre. Philippe le poursuivit et s'engagea

(1) *Regi Anglorum pro te litteras dirigimus supplicatorias. In tali casu non possumus, nec debemus imperare, sed tantùm supplicare.* Innocent III, qui succéda l'année suivante à Célestin, et qui débuta par introduire le schisme dans l'empire, ne connut jamais ce ton modéré.

dans des chemins étroits et couverts entre des marécages, situation désespérée, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre; il avoit négligé de s'assurer des ponts pour la retraite, et l'ennemi les avoit fait rompre. Philippe eut besoin alors de tous ces égards que la féodalité inspiroit toujours au vassal pour son seigneur. Le comte de Flandre, qui pouvoit l'écraser, l'épargna moyennant l'engagement que prit le roi, de rendre l'Artois et toutes les places dont il s'étoit emparé, soit dans les États du comte de Flandre, soit dans ceux du roi d'Angleterre; mais quand il fut à Paris, dit Mézeray, il ne trouva que trop de gens qui l'assurèrent qu'une promesse faite par force, n'engageoit à rien, et qu'un seigneur ne pouvoit s'obliger valablement envers un vassal rebelle. . . . .

. Richard, de son côté, avoit essuyé devant Aumale un petit échec. Un seigneur breton, nommé Allain de Dinant, l'avoit renversé de cheval, et avoit pensé le prendre. Richard avoit aussi été blessé au genou d'un coup de flèche, en allant reconnoître Gaillon. Mais il y eut près de Courcelles et de Gisors un combat très vif entre les deux rois, où Philippe fut mis en fuite. Le pont de Gisors fondit sous lui; il tomba tout armé dans l'Epte. Une foule de chevaliers qui l'entouroient, se jeta aussitôt dans la rivière, et eut bien de la peine à le sauver. *Il a bu dans la rivière*, écrivoit Richard à un évêque d'Angleterre, en lui marquant les particularités de ce combat, où Matthieu de Montmorency, Matthieu de Mailly et près de cent seigneurs de cette importance furent faits prisonniers, mais où Philippe avoit signalé sa valeur.

Peu de temps auparavant, Philippe avoit encore été battu par le même Richard, entre Gamaches et Vernon. Ces échecs, de la plupart desquels il prit sa revanche en différentes occasions, étoient bien moins flétrissants, que la cruauté avec laquelle, à l'expiration d'une tréve, il fit crever les yeux à tous les prisonniers qui se trouvoient entre ses mains, exemple qu'il prit de Richard, ou qu'il lui donna. Les Anglois disent qu'il le donna, et que Richard ne fit qu'user de représailles. Les François disent qu'on reconnoît bien mieux Richard que Philippe à cette violence. Les juges humains et sages disent qu'un tel exemple est horrible à donner et à suivre.

Quant à la manière de faire la guerre, il paroît que cet art, presque le seul cultivé alors, étoit toujours dans son enfance. Philippe et Richard furent sans doute les deux plus grands généraux de leur siécle. Ils introduisirent quelques changements et dans les troupes et dans les armes; mais les progrès de l'art, s'il y en eut, furent peu sensibles. On voit des hostilités, point d'opérations, nul plan de campagne, rien de préparé, rien de suivi, rien de prévu, rien de prévenu; tout naît de la circonstance; tout aboutit à des ravages; les ruses les plus usées, les plus grossières, trompent toujours; la leçon du malheur et celle de l'expérience sont perdues; la victoire est sans fruit, non par les ressources du vaincu, mais par la maladresse du vainqueur. C'est une affaire d'honneur, un vain triomphe de chevalerie, non un avantage politique.

Si les succès de Richard et de ses alliés étoient infructueux, ils étoient fréquents, ils étoient soutenus. Phi-

lippe s'en alarma : il crut voir dans Richard un moment d'ascendant marqué ; il ne voulut point lutter contre la mauvaise fortune ; il desira une trève, et même la paix. Le pape Innocent III s'en rendit médiateur. Elle fut faite à des conditions qui n'annoncent pas que les succès de Richard eussent paru bien décisifs. On convint d'un mariage entre Louis, fils de Philippe-Auguste, et la fameuse Blanche de Castille, nièce de Richard, dont les places du Vexin et vingt mille marcs d'argent formeroient la dot. Philippe céda au roi d'Angleterre le petit droit honorifique de nommer à l'archevêché de Tours, droit dont ce possesseur de la Touraine ne jouissoit pas ; et en faveur de ce mariage qui alloit unir les deux maisons rivales, Philippe-Auguste promit d'abandonner l'empereur Philippe de Souabe, et d'embrasser contre lui les intérêts d'Othon.

Des écrivains anglois nous représentent le roi de France comme forcé à cette paix et indigné de la faire, troublant à tout moment les négociations par quelques tentatives malheureuses, par quelque intrigue perfide, irritant la franchise altière de Richard par des fourberies et l'apaisant par des bassesses, ne cédant enfin qu'à la nécessité, et signant des conventions qu'il se promettoit de violer. Les allégations les plus graves, les conjectures les plus téméraires ne leur coûtent rien. Nous leur accordons que Richard fut un héros, suivant la signification commune de ce mot ; qu'ils nous accordent que Philippe mérita son surnom d'*Auguste*. Ils le peignent comme il faudroit peindre Louis XI, et Richard comme Charles-le-Téméraire. Richard eut beaucoup de ressemblance avec ce dernier ; mais les François ne

trouveront jamais d'autre trait de conformité entre Philippe-Auguste et Louis XI que la prudence, qui se renfermoit chez Philippe-Auguste dans ses bornes légitimes, et qui, chez Louis XI, dégénéroit trop souvent en fourberie.

Ces mêmes Anglois veulent que Philippe-Auguste ait fait dans cette occasion, à l'égard du prince Jean-sans-Terre, ce que Tancréde avoit fait à Messine à l'égard de Philippe-Auguste lui-même. Ils veulent que Philippe ait communiqué à Richard des lettres par lesquelles le prince Jean lui offroit de mettre le trouble dans les États de son frère. Le fait fût-il vrai, Philippe, qui avoit éprouvé dans l'affaire d'Évreux la scélératesse monstrueuse de Jean, avoit raison peut-être d'avertir Richard, son nouvel allié, de se défier d'un tel frère; mais Tancréde n'avoit eu que des obligations à Philippe, lorsqu'il le calomnia, suivant toutes les apparences, par l'imputation d'une lettre assez généralement réputée fausse. Les mêmes Anglois insinuent à la vérité que, pour brouiller les deux frères, Philippe annonçoit ces lettres comme récentes et postérieures au pardon qu'il avoit obtenu. Ils ajoutent que Richard, qui s'enflammoit sans examen, fit saisir, sur cette accusation, les terres de Jean, qui prouva aisément que ces lettres étoient du temps de la révolte pardonnée, et qui d'ailleurs flatta la haine de Richard, en affectant de braver Philippe. En effet le prince Jean fit partir pour la cour de France deux chevaliers chargés d'offrir le combat pour soutenir son innocence contre ses accusateurs, quels qu'ils fussent. Philippe ne répondit rien à cette bravade; mais elle produisit son effet sur Richard; son frère lui étoit

encore suspect : il lui devint cher : il obtint sa confiance et ses bienfaits. Un roi qui laisse éclater une passion dominante est à la merci du fourbe, même le moins adroit.

Richard mourut, comme mourut depuis Charles-le-Téméraire, et comme devroient mourir tous ces héros funestes, d'une mort violente et conforme à son caractère. Ce fut son avidité qui le perdit. Un paysan limosin, en creusant la terre, avoit trouvé un trésor ; on le sut. Le vicomte de Limoges, sur les terres duquel étoit ce trésor, s'en empara, et le fit garder dans le château de Chalus. Richard prétendit y avoir part, ou avoir le tout en qualité de seigneur suzerain. Il courut assiéger Chalus. Dès qu'il parut, la garnison voulut se rendre ; mais ce guerrier forcené, cet homme de sang répondit que, puisqu'il avoit pris la peine de venir jusque-là, il vouloit avoir le plaisir de prendre la place d'assaut, et de faire pendre toute la garnison sur la brèche. Il fallut se défendre contre l'ennemi de l'humanité. Le quatrième jour du siége le roi d'Angleterre faisant le tour de la place avec Marquadé, chef de ses troupes mercenaires, pour reconnoître un endroit où il vouloit donner l'assaut, un coup de flèche tiré des murs du château par un arbalétrier nommé Bertrand de Gourdon, l'atteignit à l'épaule. Un chirurgien maladroit rendit mortelle cette blessure d'abord légère. Le sang naturellement enflammé de ce monarque furieux s'aigrit, se corrompit, la gangrène s'y mit ; le roi vit qu'il alloit mourir. Cependant Marquadé avoit pris le château et le trésor, et avoit fait pendre la garnison, selon les menaces du roi d'Angleterre ; il ne restoit que Gourdon, réservé à

un plus cruel supplice. Le roi voulut le voir. « Malheu-
« reux, lui dit-il, que t'avois-je fait pour attenter à ma
« vie ? — Les rois, répondit froidement Gourdon, comp-
« tent pour rien le sang versé, les fortunes détruites, le
« genre humain foulé aux pieds; ils ravagent la terre,
« et ils demandent ce qu'ils ont fait. Tyran! mon père,
« mon frère, mes compagnons ont péri par tes coups; tu
« me menaçois moi-même d'un supplice honteux, et tu
« demandes ce que tu m'as fait! mais tu meurs, je suis
« content; les supplices m'attendent, je les braverai:
« j'ai délivré la terre de son plus cruel fléau. »

Richard avoit de la grandeur, il estimoit la franchise, il sentit la vérité, il pardonna sur-le-champ à Gourdon, et lui fit donner cent schellings; mais Richard mourut, « et le barbare Marquadé, dit un historien moderne, fit écorcher vif Gourdon pour avoir « fait son devoir. » Un François sage et estimable a cru voir dans cette phrase une leçon de régicide; son zèle s'est échauffé, comme il le devoit d'après cette idée, et il faut lui savoir gré de ce zèle; mais il nous semble qu'il ne s'agit nullement ici de l'infame doctrine du régicide. Les meurtres de la guerre ne sont point sur le comte des soldats qui les commettent; le hasard les dirige, et ceux qui les ordonnent sont seuls coupables. Si les rois veulent empêcher les traits de la guerre d'arriver jusqu'à eux, il faut qu'ils renoncent à la faire, du moins en personne. Quant aux motifs de la guerre, ce n'est point aux sujets à en juger. Il est difficile de décider si les lois féodales donnoient le trésor en question au roi d'Angleterre ou au vicomte de Limoges; mais vrai-semblablement elles obligeoient Gourdon à

défendre le vicomte de Limoges son seigneur, dont on assiégeoit le château; en un mot, nous trouvons Marquadé bien plus coupable d'avoir désobéi au roi pour le venger ainsi, que Gourdon de l'avoir tué selon les lois de la guerre, auxquelles Richard se soumettoit dans ce moment. Observons qu'il est incertain que Gourdon eût reconnu Richard; la bravade même de Gourdon laisse la question indécise. S'il dédaigna d'alléguer cette excuse, c'est peut-être qu'il crut qu'une défaite si facile à trouver ne le sauveroit pas. On ne manqua pas de remarquer que Richard avoit péri par une arme qu'il avoit lui même introduite à la guerre.

Ce prince conserva dans ses derniers moments une gaieté peut-être affectée. L'archevêque de Rouen, ou, selon d'autres, Foulques, curé de Neuilly, le plus grand apôtre des croisades depuis saint Bernard, l'aidoit à faire son examen de conscience, et lui disoit : « Vous « avez trois filles favorites, auxquelles il faut sur-tout « renoncer : la superbe, l'avarice, et l'impudicité. Eh « bien, dit le roi, s'il faut que j'y renonce, je veux du « moins en disposer. Je laisse la superbe aux Templiers, « l'avarice aux moines de Cîteaux, l'impudicité aux « prélats. »

Des dispositions plus sérieuses annoncèrent sa parfaite réconciliation avec son frère. Il lui laissa par son testament le royaume d'Angleterre et tous ses États du continent, au préjudice du jeune Arthur son neveu, que les droits de représentation et de primogéniture appeloient seul à sa succession, puisqu'il étoit fils de Geoffroy, frère aîné de Jean. On soupçonna la reine Éléonore d'avoir influé sur cette disposition. Elle avoit

conservé beaucoup d'ascendant sur Richard et une grande part au gouvernement pendant les longues et fréquentes absences de ce prince. La continuation de son pouvoir lui paroissoit plus assurée sous Jean son fils que sous Arthur son petit-fils. Ce dernier avoit pour mère Constance, non moins ambitieuse qu'Éléonore, non moins accoutumée qu'elle à commander sous le nom de son fils, et qui vrai-semblablement n'eût pas moins régné en Angleterre qu'en Bretagne, si Arthur eût succédé à Richard. Le roi d'Angleterre laissa encore à Jean les trois quarts de son trésor; il partagea l'autre quart entre ses domestiques et les pauvres; il légua ses joyaux à l'empereur Othon, son neveu.

Il disposa aussi de ses restes : il voulut que son corps fût enterré dans l'abbaye de Fontevrauld, à côté de son père qui l'avoit fondée; que son cerveau et ses entrailles fussent déposés dans l'abbaye de Saint-Sauveur de Charroux en Poitou, et son cœur dans la cathédrale de Rouen. Ce cœur, dit-on, fut trouvé d'une grosseur prodigieuse.

Il laissa un fils naturel, nommé Philippe, auquel il donna le château de Cognac en Angoumois, et qui vengea sa mort en tuant de sa main le vicomte de Limoges, vengeance plus digne de Richard que celle de Marquadé.

La valeur de Richard eut plus d'éclat que celle d'aucun prince de la race normande ou angevine, sans en excepter même Henri II, son père, et parmi tous les héros du temps, Philippe-Auguste, supérieur à Richard par beaucoup d'autres qualités, doit peut-être lui céder le prix de la valeur. Cette qualité dont un bon roi pour-

roit se passer, et que tant de mauvais princes ont eue en partage, éblouit toujours le vulgaire ; elle charma le cœur des Anglois, qui comptent encore Richard parmi leurs plus grands rois. On remarqua pourtant que dans un régne de dix ans, à peine passa-t-il quatre mois en Angleterre ; ce seul mot le raye de la liste des rois, et le relégue dans la classe des guerriers et des aventuriers illustres. C'est là que ses talents, ses exploits, ses desseins le font briller de toute sa gloire. Si nous le considérons sur le trône, qu'a-t-il fait? quelles lois bienfaisantes et humaines, quels établissements utiles le recommandent à la postérité? quels abus a-t-il réformés? quel citoyen a été heureux par son administration? Il régla cependant les poids et les mesures dans toute l'étendue de son royaume : ce fut une institution utile, ce fut la seule sous son régne. D'ailleurs qu'importoit à ses sujets européens que Saladin, vaincu deux fois par lui dans les plaines de la Palestine, Saladin, bon juge sans doute du courage et des talents militaires, avouât la supériorité de Richard, et fuyant devant ce vainqueur, lui témoignât encore son estime par des présents? Que leur importoit que Richard fût la terreur des Sarrasins, et que les mères effrayassent leurs enfants, en prononçant seulement son nom? Richard, pour tout bienfait, donna aux hommes un nouveau moyen de se détruire. L'humanité admire et désavoue cet homme qui ne sut que combattre. Que la Palestine publie ses triomphes, la Palestine où son cœur héroïque le rappeloit sans cesse. Il avoit espéré d'y retourner avant l'expiration de la tréve qu'il avoit faite avec Saladin ; retenu plus long-temps en Europe par un ennemi

tel que Philippe-Auguste, il conservoit toujours le desir de fonder, d'étendre et de remplir le trône de Jérusalem. L'Angleterre et ses provinces du continent françois ne lui paroissoient bonnes qu'à s'épuiser pour cette vaste entreprise; il les sacrifioit sans pitié à ses chimères d'Asie. Il eut du lion, dont le nom lui fut donné, le courage, la fierté, la colère, la cruauté, la fièvre ardente, la soif du sang, et cette espèce de magnanimité capricieuse et farouche qu'on attribue au lion. Tout ce qui étoit grand, sublime, un peu gigantesque, plaisoit à son ame altière. Gourdon n'obtint de lui sa grace qu'en l'étonnant. Terrible dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, il fut et il devoit être le tyran de sa femme qu'il aimoit et qu'il avoit choisie: on vantoit la pénétration de son esprit, la vigueur de son éloquence, l'agrément de sa conversation, la vivacité de ses reparties, petits avantages, en comparaison de la sagesse qui lui manqua. Il avoit des traits de sensibilité : il eut pour sa mère une tendresse qui mérita d'être remarquée; mais comment oublier que la violence de Richard concourut avec la perfidie de Jean à faire mourir de douleur un père tendre qui les avoit tous comblés de biens? Comment oublier ces cinq mille prisonniers égorgés de sang-froid devant la ville d'Acre, et ces autres prisonniers privés de la vue en France? Comment oublier tant d'outrages faits à la nature? Comment oublier enfin qu'il dut la mort à la fureur qu'il avoit eue de forcer une place qui ouvroit ses portes, et d'exterminer des malheureux qui se rendoient? barbarie atroce, qui tourna contre lui tous les droits de l'humanité, comme toutes les lois de la guerre! Nous avouerons que Richard fut redoutable,

mais après les idées saines que la philosophie nous a données de la grandeur, nous ne saurions avouer qu'il fut grand.

CHAPITRE IX.

Jean-sans-Terre en Angleterre, et encore Philippe-Auguste en France.

(Depuis l'an 1199 jusqu'à l'an 1216.)

Nous ne regarderons point Jean-sans-Terre comme le rival de Philippe-Auguste : ce seroit trop rabaisser un des plus grands rois de la France. Jean-sans-Terre fut un vil assassin ; Philippe-Auguste fut son juge, et sut faire exécuter son jugement. Voilà tout le rapport que nous pouvons trouver entre eux.

Jean auroit dû être exclu du trône par son neveu Arthur, fils de Geoffroy, frère aîné de Jean ; ainsi ce roi Jean est encore un exemple d'irrégularité dans l'ordre successif des rois d'Angleterre, et il est à remarquer que, dans toute la race tant normande qu'angevine, il n'y avoit eu que Richard qui n'eût pas été un usurpateur, à moins qu'on ne veuille le regarder comme tel, parce-

qu'il avoit abrégé les jours de son père par ses révoltes. Des historiens ont prétendu qu'en France, à la mort de Charles VIII, on avoit agité cette importante question : *si l'héritier présomptif du trône ne perdoit pas ses droits à la succession en portant les armes contre le roi et l'état* [a]. Une pareille loi établie en France nous eût épargné Louis XI ; mais elle nous eût coûté Louis XII et Henri IV. La même loi, établie en Angleterre, eût écarté du trône tous les fils de Henri II. Heureusement elle n'est établie nulle part, et il est à présumer que les exemples de rebellion de la part des héritiers du trône, sur-tout de la part des fils contre leurs pères, ne seront jamais assez fréquents pour rendre une telle loi nécessaire.

Richard étoit l'aîné des fils que Henri II laissa en mourant; mais Henri II lui-même ne pouvoit pas être regardé comme un héritier légitime; car il ne succédoit point à Mathilde sa mère, mais au roi Étienne, dont il n'étoit pas l'héritier naturel, et qui ne l'étoit pas de Henri Ier auquel il avoit succédé. Henri Ier ne l'étoit pas non plus de Guillaume-le-Roux son frère, ni celui-ci de Guillaume-le-Conquérant, son père, puisque Robert, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, vivoit à la mort et de Guillaume son père et de Guillaume son frère, et qu'il laissa un fils (Criton) qui eût dû lui succéder. Jean n'avoit d'autres droits à la couronne d'Angleterre que le testament de Richard, son frère ; et comment le testament d'un collatéral sur-tout peut-il renverser l'ordre naturel et légitime? c'est qu'en effet l'ordre successif

[a] Machiavel.

n'étoit point réglé en Angleterre; c'est qu'à cet égard l'Angleterre étoit encore barbare. Le nom de Richard en imposoit trop à ses sujets pour qu'ils n'obéissent pas à ses dernières dispositions; la présence de Jean fit le reste, il parut, et il fut reconnu. Il ne resta au jeune Arthur, quoique Richard l'eût précédemment désigné pour son successeur dans tous ses États, que la Bretagne, qu'il ne tenoit point de Richard, mais de Constance sa mère.

Jean étoit conduit par sa mère, Arthur l'étoit par la sienne; deux femmes telles qu'Éléonore et Constance préparoient un spectacle aux politiques et des troubles à l'Europe.

Le premier soin de tous les usurpateurs qui avoient régné en Angleterre avoit été de s'emparer du trésor de leurs prédécesseurs, et de le dissiper pour se faire des créatures. Ce fut par-là que Jean crut devoir commencer. Mais les trésors s'épuisent, et l'avidité est insatiable. Ceux qui n'avoient point assez profité, à leur gré, des profusions de Jean, se tournèrent du côté de Constance et d'Arthur, et tout parut tendre à un partage, qui auroit donné l'Angleterre à Jean, et les provinces françoises au jeune Arthur. Ce n'est pas qu'Éléonore et Jean eussent la modération de consentir à ce partage; mais il eût pu être l'effet des intrigues de Constance, et de l'intérêt qu'inspiroit son fils. La France n'auroit rien négligé pour procurer ce partage, qui lui eût donné un vassal privé des prérogatives et des ressources d'une couronne étrangère. Philippe sentoit bien qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'embrasser la cause d'Arthur; cette cause étoit juste, et il étoit

utile de la défendre. Seulement la politique ordinaire n'eût pas voulu suivre la justice jusqu'où elle devoit aller. Arthur n'avoit pas moins de droit à l'Angleterre qu'aux provinces françoises, et la justice seule eût pu vouloir lui procurer la succession entière de Richard; mais l'intérêt politique de la France demandoit que cette succession fût partagée entre les deux princes, et c'est à quoi Philippe se seroit attaché, si les affaires personnelles qui l'occupoient alors le lui eussent permis.

Celle du divorce d'Isemburge étoit devenue importante. Le roi de Danemarck avoit demandé justice au saint-siége, qui avoit nommé des légats pour examiner les raisons des parties [a]. Isemburge avoit de fortes plaintes à porter à ce tribunal. Philippe, parcequ'il s'étoit dégoûté d'elle, la tenoit enfermée dans un couvent à Soissons, rigueur qui tenoit aux mœurs encore dures de ce temps-là, plus qu'au caractère de Philippe-Auguste. Ce ne fut pas ainsi qu'en usa Henri IV avec Marguerite de Valois, en se séparant d'elle; mais Marguerite consentoit à la séparation, et Isemburge, qui n'avoit aucun reproche à se faire, défendoit ses droits. Philippe, pour lui ôter toute espérance, avoit épousé Agnès de Méranie, fille de Bertol, duc de Dalmatie, de laquelle il eut des enfants. Les légats assemblèrent un concile à Paris pour juger cette affaire. Les prélats qui composoient ce concile dépendoient de Philippe, prince absolu, comme l'est tout grand prince; les uns étoient intimidés, les autres corrompus. Ils n'osèrent rien prononcer; les légats même furent soupçonnés

[a] Mézeray, Abrégé chronologique.

d'avoir favorisé la cause d'Agnès. Le saint-siége croyoit avoir plus besoin du roi de France que du roi de Danemarck. Cependant le roi de Danemarck menaça, et le saint-siége fit attention à ses demandes. Il y eut d'autres légats et un autre concile assemblé à Dijon (1). Philippe, ayant sondé leurs dispositions, prit le parti, pour gagner du temps, d'appeler au pape de tout ce qu'ils pourroient décider. Il étoit naturel que les papes préférassent leur autorité personnelle à l'autorité générale de l'Église, et que par conséquent ils autorisassent ces sortes d'appels favorables, il est vrai, à la partie qui avoit tort; mais favorables aussi à la négociation et aux accommodements, favorables même à l'autorité de l'Église, qui a souvent intérêt de suspendre ses coups. Elle ne les suspendit pas cette fois. Les légats ne voyant dans cet appel qu'un dessein d'échapper à la justice, mirent le royaume en interdit, et s'enfuirent après ce coup téméraire. La sentence qu'ils avoient rendue ne fut publiée qu'après leur départ. Elle ne fut que trop bien exécutée, sur-tout par les évèques de Sens, de Paris, d'Orléans et de Soissons. De tous les secours spirituels, l'Église n'accordoit plus que le baptême aux enfants et l'absolution aux mourants; les croisés seuls recevoient la sépulture. Mézeray [a], dit que cette affaire pouvoit aller jusqu'à ôter la couronne au roi, et il a raison, vu les erreurs du temps. Ce désordre dura sept mois. Les violences que le roi exerçoit par

(1) M. Smollet dit à Vienne en Dauphiné, ce qui est peu vraisemblable, puisqu'alors le Dauphiné n'appartenoit point à la couronne.

[a] Abrégé chronologique.

représailles sur le clergé, aigrissoient encore les esprits. Le pape les apaisa en levant l'interdit par provision, mais sous la condition expresse que le roi commenceroit par reprendre Isemburge, et que dans six mois, six semaines, six jours et six heures, il feroit juger de nouveau cette grande cause par les mêmes légats, joints aux prélats du royaume. Le pape exigea encore que, pour procéder et avec plus d'ordre et avec plus d'éclat au jugement d'une telle affaire, tous les parents d'Isemburge fussent invités à la défendre. Le roi ne reprit point alors Isemburge; mais l'affaire s'entama. L'assemblée se tint à Soissons, sous les yeux d'Isemburge et par son choix. Le roi Canut y envoya les plus habiles canonistes de son royaume pour plaider la cause de sa sœur. Philippe suivoit de l'œil ces contestations; et voyant qu'elles s'animoient de plus en plus, et que les dispositions des juges ne paroissoient pas lui être favorables, il alla un jour prendre Isemburge chez elle, l'emmena en croupe sur son cheval, et fit dire aux légats qu'ils ne se donnassent point la peine de juger l'affaire du divorce, qu'Isemburge étoit sa femme, et qu'il la reconnoissoit pour telle [a]. Tout cela ne se passa point sans de violentes agitations. D'un côté, Isemburge ne fut guère mieux traitée; de l'autre, Agnès de Méranie mourut de douleur. Philippe resta malheureux et ennuyé. Le pape Innocent III, pour le consoler, voulut bien légitimer un fils et une fille que Philippe avoit eus d'Agnès.

Philippe eut encore une autre querelle avec le saint-

[a] Rigord, p. 37 et suiv.

siége. Les haines entre les François et les Flamands devenoient plus vives de jour en jour. Le traité forcé que Philippe avoit fait avec le comte de Flandre, lors de l'embuscade d'Arras, étoit resté sans exécution; l'Artois étoit toujours entre les mains du roi, et les Flamands continuoient la guerre pour le reprendre. Ils soumirent Aire et Saint-Omer; mais Philippe, comte de Namur, frère du comte de Flandre, tomba entre les mains des François, ainsi que Pierre de Corbeil, nommé à l'archevêché de Cambray. Ce prélat, qui avoit été précepteur du pape Innocent III, fut pris en allant prendre possession de son siége; il n'avoit commis aucune hostilité. Le pape redemanda l'évêque, avec cette hauteur qu'il aimoit à déployer en traitant avec les rois, et qui est un sûr moyen d'avoir tort lorsqu'on a raison. Philippe résista. Un légat mit encore son royaume en interdit. Philippe fut obligé de céder : il relâcha l'évêque au bout de trois mois; mais il fit avec le comte de Flandre un traité par lequel l'Artois fut réuni à la France. Philippe-Auguste l'érigea en comté; son fils aîné en eut le titre.

Toutes ces affaires avoient empêché Philippe de fournir des secours efficaces au jeune Arthur; il lui accorda du moins sa protection, et cette protection ne fut point infructueuse. Arthur se vit un moment possesseur de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Jean ou plutôt Éléonore les lui enleva promptement. Il y eut entre les rois de France et d'Angleterre plusieurs conférences où il ne fut rien conclu, parceque Jean exigeoit que Philippe abandonnât Arthur, clause que Philippe rejetoit comme honteuse. Il avoit eu de l'avantage sur Jean : il

lui avoit pris quelques places : il avoit soulevé quelques uns de ses barons. Les légats, qui étoient toujours en mouvement pour exciter des troubles ou pour en apaiser, ménagèrent une paix entre les deux rois; elle fut conclue entre Gaillon et Andely, et fut entièrement à l'avantage de la France. Le Vexin lui resta, Évreux lui fut donné, la Normandie perdit quelques barrières. On confirma et l'on étendit le dernier traité conclu entre Philippe et Richard. Le mariage de Louis, fils de Philippe, avec Blanche de Castille, nièce de Richard et de Jean, avoit été la base de ce traité; il le fut encore de celui-ci. Projeté seulement sous Richard, il fut exécuté sous Jean. Il étoit devenu alors plus avantageux à la France[a]. Blanche portoit en dot à Louis quelques places du Berry (1), telles qu'Issondun, Grassay, Château-Roux. Arthur fut compris dans le traité. Philippe reçut l'hommage de Jean pour toutes les provinces angloises du continent; Jean reçut celui d'Arthur pour la Bretagne. Philippe fut censé abandonner Arthur, s'il arrivoit que ce prince voulût dans la suite exciter de nouveaux troubles; et pour donner un contre-poids à cette clause tacite, on convint que Jean ne pourroit donner de secours à l'empereur Othon son neveu contre Philippe de Suabe, que du consentement de Philippe-Auguste, qui ne prenoit aucun intérêt véritable à ce schisme de l'Empire.

Peu de temps après, Othon demanda le legs que

(1) C'es-à-dire que le roi d'Angleterre son oncle lui donna ces places en dot.

[a] Actes de Rymer. Hoveden, p. 814.

Richard lui avoit fait. L'usurpateur, en s'emparant des trésors de Richard, n'en avoit pas distrait la portion léguée à Othon, pour la lui remettre; il voulut éluder la restitution. Il allégua son traité avec la France, et la défense qui lui étoit faite par ce traité de fournir aucun secours à l'empereur; mais ce n'étoit pas des secours qu'Othon lui demandoit, et aucun traité ne pouvoit défendre au roi d'Angleterre de restituer le bien d'autrui. Quelques historiens anglois, forcés de condamner un tel subterfuge, ont osé l'attribuer à Philippe-Auguste, qui l'avoit, disent-ils, suggéré au roi Jean. C'est la moins vrai-semblable de toutes les imputations. Philippe eût plutôt suggéré à Othon l'idée de demander son legs. Quiconque faisoit au roi Jean une demande embarrassante pouvoit être soupçonné d'intelligence avec Philippe, et devoit en général compter sur son appui, sauf les cas particuliers.

Cependant l'union des deux rois paroissoit sincère. Jean vint à Paris, où Philippe se piqua de le recevoir avec cette magnificence que les rois de France affectoient, sur-tout lorsqu'ils recevoient chez eux les rois d'Angleterre leurs rivaux. Ce fut alors principalement que le malheureux Arthur parut abandonné. Ses droits sur l'Anjou, discutés pour la forme à la cour des pairs, y furent proscrits, et l'Anjou adjugé au roi Jean. Il est clair que cet arrêt fut dicté par la politique du moment; on ne conçoit pas de quel prétexte la justice put le colorer. Si l'on consultoit les droits héréditaires, tels qu'ils paroissent réglés entre souverains par un consentement universel, ils étoient en faveur du fils de l'aîné: si l'on considéroit les dispositions particulières de la

coutume d'Anjou, il n'en est point de plus favorable à la représentation, puisqu'elle l'admet à l'infini, en ligne collatérale aussi-bien qu'en ligne directe. Or, quoique les coutumes ne fussent point rédigées, leur esprit existoit et servoit de loi (1).

Aux avantages passagers que Philippe avoit su tirer de la guerre et de la politique par sa bonne conduite, la fatalité des conjonctures en ajouta encore de nouveaux. C'étoit dans l'intention de former une nouvelle croisade, et de procurer des secours à la Terre-Sainte, que les papes et les légats s'étoient montrés si ardents à réconcilier les deux rois. Cette intention fut remplie : la croisade eut lieu, mais tout autrement et pour un tout autre objet qu'ils n'avoient prétendu. Les deux rois envoyèrent des secours, et virent avec joie leurs turbulents vassaux courir à cette expédition; mais ils ne jugèrent pas à propos d'y aller eux-mêmes. Jean étoit instruit par l'exemple de Richard son frère; Philippe l'étoit par le sien propre. Les croisés partirent, mais la plupart n'allèrent pas jusqu'à la Terre-Sainte. Ils s'arrêtèrent d'abord à faire rentrer des villes de l'Esclavonie sous la puissance des Vénitiens (qui sans cela ne vouloient point fournir de vaisseaux pour la Terre-Sainte), ensuite à bouleverser l'empire de Constantinople, et à fonder cet empire des Latins, qui, au bout de cinquante-huit ans, fut détruit par de nouvelles révolutions. Le premier de ces empereurs latins, élu par les croisés, fut ce Baudouin, comte de Flandre de la

(1) Nous verrons dans la suite un comte d'Artois exclu de la succession de son aïeul, selon l'esprit de la coutume d'Artois, dans un temps antérieur à la rédaction des coutumes.

maison de Hainaut, l'allié naturel des Anglois, et après eux le plus redoutable ennemi de la France. Les devoirs de sa nouvelle dignité lui firent entièrement perdre de vue les intérêts de ses États patrimoniaux. Il s'engagea dans des guerres contre Joannitze ou Calo-Jean, roi des Bulgares, qui l'attirant dans le piége où Baudouin lui-même avoit surpris Philippe-Auguste, c'est-à-dire le faisant tomber dans une embuscade, le fit prisonnier. Depuis ce moment, on ignore la destinée du comte de Flandre. Les uns disent que son barbare vainqueur lui fit couper les bras et les jambes, et le fit jeter en cet état dans un précipice, où il mourut après trois jours de langueur; les autres croient qu'il se sauva de sa prison, réservé à une plus étrange catastrophe dont nous rendrons compte dans la suite. Il laissa deux filles : Jeanne, qui épousa Ferrand, prince de Portugal; Marguerite, qui épousa d'abord Bouchard d'Avesnes, ensuite Guillaume de Dampierre, et par qui le cômté de Flandre passa dans la maison de Dampierre (1), après que sa sœur fut morte sans enfants; mais tous ces changements ne se firent pas sans donner à Philippe-Auguste une grande influence sur les affaires de la Flandre.

Ce prince conservoit quelque ressentiment contre le clergé, qui lui avoit été si contraire dans l'affaire d'Isemburge et dans celle de Pierre de Corbeil. Les affaires de la chrétienté, les croisades, l'avoient accoutumé à taxer ce corps un peu arbitrairement. Il lui demanda de l'argent pour quelques besoins de l'État, ou de la cour, qui a toujours plus de besoins que l'État. Le clergé

(1) C'étoit une branche de la maison de Bourbon l'Archambaud.

offrit des prières : Philippe ne répliqua rien, et parut avoir abandonné son entreprise; mais les seigneurs de Coucy, de Rhétel, de Rosoy et plusieurs autres se mirent à piller les terres du clergé, qui demanda du secours au roi. Le roi, à son tour, offrit ses bons offices auprès de ces seigneurs, qui se mirent à piller un peu plus fortement. Le clergé redoubla ses instances auprès du roi, et lui rappela que son devoir étoit de défendre l'Église. « C'est mon devoir, il est vrai, dit Philippe; « mais pour le remplir il faut de l'argent. » Le clergé en donna; les pillages cessèrent. Voilà les seuls artifices dont Philippe-Auguste étoit capable. Ceux qui ont voulu lui en attribuer de plus noirs, soit à l'égard de ses ennemis, soit à l'égard de ses sujets, l'ont calomnié; mais il eût été plus grand de ne s'en permettre aucun, et de n'en avoir pas besoin.

Jean se permettoit bien d'autres injustices et d'autres désordres; il se rendoit odieux par son avidité, méprisable par sa mollesse. Aussi imprudent que vicieux, il répudioit sans raison Havoise sa femme, héritière de Glocestre, et enlevoit Isabelle d'Angoulême au comte de la Marche, Hugues de Lusignan, qui l'aimoit éperdument et qui l'avoit fiancée. On a voulu insinuer que c'étoit Philippe-Auguste qui avoit conseillé au roi Jean cette injustice; mais, outre qu'on ne reconnoît point Philippe à un pareil conseil, par où ces deux princes avoient-ils mérité la confiance l'un de l'autre, pour que l'un des deux gouvernât l'autre jusque dans ses passions? « S'il est vrai, dit Mézeray [a], que Philippe inspira

[a] Grande Histoire.

« ce mariage au roi Jean, ce fut un grand coup de poli-
« tique, ou au moins de bonheur, d'avoir, sous couleur
« d'amitié, donné à son ennemi l'instrument de sa
« ruine. »

Voilà les jugements machiavélistes que l'histoire a trop souvent portés. Si Philippe eût réellement formé le dessein de rendre Jean coupable pour le rendre malheureux, ce seroit une horreur. Mais Jean, pour être injuste, ne consultoit que lui-même. Au reste ce mariage n'entraîna point sa ruine, et n'eut sur ses malheurs qu'une influence éloignée et foible; des crimes plus récents et plus forts le perdirent.

Son incapacité accroissoit le désordre que causoient ses violences. Haï de ses sujets, et près d'en être abandonné, il négligeoit la ressource des troupes mercenaires, qui avoient été si utiles à son père et à son frère. Cependant la Guyenne, attaquée dans ses priviléges, se détachoit de lui; le comte de la Marche fomentoit cette révolte. Un frère de ce furieux ennemi possédoit le comté d'Eu, et cherchoit à exciter les mêmes troubles dans la Normandie. Le roi d'Angleterre voulut faire passer les Anglois dans le continent pour combattre les rebelles; les Anglois refusèrent leurs services. Les barons de Guyenne, maltraités par les officiers de Jean, demandèrent justice à Philippe, comme à leur suzerain. Philippe exhorta Jean à les satisfaire. Jean promit tout, ne tint parole sur rien, opprima ses sujets désarmés, s'enfuit devant ceux qui avoient pris les armes. Philippe, sur de nouvelles plaintes, lui fit de nouvelles remontrances, et Jean fit de nouvelles promesses, puis il envoya en Guyenne des espéces de gladiateurs à

gages, offrir le duel aux seigneurs mécontents. Ceux-ci se plaignirent encore à Philippe de ce nouvel outrage. Philippe alors menaça, et Jean trembla. Cependant de nouveaux parjures le tirèrent d'embarras pour un moment.

Constance, mère d'Arthur, mourut dans le temps où elle alloit prendre avantage de ces conjonctures pour faire valoir les droits de son fils [a]. Arthur, privé d'un tel appui, se remit plus que jamais sous la protection du roi de France. On proposa de nouveau le partage, sinon de la succession entière de Richard, au moins des provinces françoises, dont on vouloit donner à-peu-près la moitié à l'un et la moitié à l'autre. Mais Jean crut pouvoir détacher Philippe des grands intérêts par de petits. Il offrit de lui remettre deux nouvelles barrières de la Normandie, les châteaux de Tillières et de Boutavant. Philippe accepta l'offre; quand il voulut prendre possession de ces deux places, les gouverneurs fermèrent les portes, et déclarèrent qu'ils n'avoient point d'ordre de les lui remettre. Philippe indigné cita Jean à la cour des pairs, et voulut, ou qu'il cédât une partie des provinces françoises à son neveu Arthur, ou qu'il se soumît au jugement qui seroit prononcé. Jean prétendit alors prendre le langage d'un roi; mais il n'en eut point la conduite. Son indolence livra ses États en proie à l'activité de Philippe, qui prit les châteaux de Tillières, de Boutavant et plusieurs autres places, inonda Gournay sur Èpte, en rompant les levées d'un grand étang plus haut que la ville, fit

[a] 1202.

d'autorité le partage auquel Jean n'avoit point voulu consentir, investit le prince Arthur des provinces de Bretagne, d'Anjou, de Guyenne, et lui promit sa fille, Marie, l'un des enfants qu'il avoit eus d'Agnès de Méranie. Arthur, impatient de faire valoir sa nouvelle investiture, et d'employer les secours que le roi lui avoit donnés, courut attaquer la Guyenne. En traversant le Poitou, il apprend que son aïeule Éléonore, toujours son ennemie, étoit dans le château de Mirebeau, il l'assiége et l'emporte d'assaut; mais Éléonore eut le temps de se réfugier dans une tour, d'où elle trouva le moyen de faire savoir son danger au roi Jean, qui étoit alors à Rouen. Ce prince sortit un moment de son sommeil, et cet essai qu'il fit de l'activité fut heureux. Arthur tomba entre ses mains, Arthur qui brûloit de suivre les traces de Henri II et de Richard, surpris par Jean son oncle, de qui l'on n'attendoit rien de semblable, s'imagina qu'entouré de l'élite de la noblesse françoise, il n'avoit rien à craindre. Il ne considéra ni le nombre, ni la discipline des troupes mercenaires que Jean avoit rassemblées. Assiégé par des forces trop supérieures dans le même château où il avoit pensé prendre Éléonore, il fit des sorties; il fut enveloppé [a]. Son courage ne put le sauver; il fut pris avec la plupart des seigneurs françois qui l'accompagnoient. A cette nouvelle, Philippe, qui, poursuivant ses conquêtes en Normandie, faisoit alors le siége d'Arques, le leva, et courut vers les bords de la Loire, soit pour recueillir les foibles restes du parti dissipé d'Arthur, soit pour

[a] Guill. le Bret. Rigord. Matt. Paris.

arracher ce prince des mains de Jean, si celui-ci osoit l'attendre; mais Jean s'enfuit avec sa proie à Rouen, où il se replongea dans toute sa mollesse, tandis que Philippe prenoit et brûloit Tours et en démanteloit le château. Le prince Arthur fut d'abord conduit à Falaise; il fut depuis ramené à Rouen. Le reste de sa destinée est ignoré; on sait seulement qu'il disparut deux ou trois jours après la mort d'Éléonore [a], qui n'avoit pas cessé d'être son ennemie, mais qui n'eût jamais souffert que son fils eût été le bourreau de son petit-fils.

On raconte un peu au hasard les circonstances de cet horrible événement. Voici celles qui ont paru les plus certaines.

Les seigneurs bretons demandoient avec instance la liberté de leur comte. Le roi de France pressoit et menaçoit. Jean étoit inébranlable, et paroissoit rouler dans son esprit quelque grand et sinistre projet. La défiance et la crainte étoient dans toutes les ames. Jean redoutoit les droits, la vengeance et la gloire naissante de ce jeune Arthur; les amis d'Arthur trembloient en voyant dans quelles mains la fortune avoit livré leur prince. Jean avoit fait ses preuves; l'Europe attendoit un crime. Jean n'osa pas d'abord faire périr son neveu; il se contenta de vouloir lui ôter, avec la vue, le pouvoir de se reproduire, et il crut être modéré, parcequ'il ne faisoit pas tout le mal qu'il auroit desiré de faire. Il donna ses ordres pour cette cruelle exécution à Hubert de Burgh ou du Bourg, gouverneur du château de Falaise. Celui-ci, pour se dispenser de les accomplir, pro-

[a] 22 novembre 1202.

posa au roi de prendre un autre parti, celui de sonder la disposition des esprits, en répandant un faux bruit de la mort d'Arthur. Jean approuva cet expédient. Le son funèbre des cloches annonça dans toute la Normandie la mort du prince. La fureur des Bretons à cette nouvelle, leurs serments de venger leur comte, le soulèvement ou le murmure de toutes les provinces du continent, apprirent au tyran combien il étoit haï, combien Arthur étoit aimé, combien c'étoit risquer que d'attenter à sa vie. Hubert de Burgh, pour prévenir les effets de cette fermentation générale, fut obligé de montrer Arthur au peuple; mais cet homme qui servoit à-la-fois le roi et le prince, devint suspect ou odieux à Jean, qui frémissoit de rage de n'oser consommer son crime. Plus ce crime étoit dangereux, plus il le jugeoit nécessaire. Il fit transporter le prince à Rouen, et chercha par-tout des assassins : il n'en trouva point; on le connoissoit capable d'immoler le bourreau après la victime, pour désarmer la haine publique; l'honneur inspiroit les uns, la crainte arrêtoit les autres. Guillaume de Bray, auquel Jean proposa d'assassiner Arthur, répondit qu'un chevalier n'entendoit rien à un pareil métier; d'autres en dirent autant. Le roi enfin vit qu'il ne pouvoit compter que sur lui-même. Il se rendit par eau pendant la nuit au pied de la tour de Rouen, il fit amener le prince dans sa barque; et avant de le jeter dans la rivière une grosse pierre au cou, il lui passa plusieurs fois son épée au travers du corps, dans la crainte qu'on ne le repêchât vivant. On ajoute qu'en effet le corps d'Arthur fut tiré sur le rivage par les filets d'un pêcheur, et enterré à l'insu de Jean dans le prieuré de Notre-Dame-du-Pré.

Dans le temps qu'Arthur étoit encore gardé au château de Falaise, Jean s'y étoit rendu pour conférer avec lui, et soit qu'il n'eût point encore pris de résolution funeste, soit qu'il voulût seulement s'instruire dans cette conférence de diverses choses qu'il pouvoit lui importer de savoir, il essaya de détacher Arthur des intérêts de la France, en lui offrant à ce prix la vie et la liberté. Arthur, dit-on, répondit qu'il n'abandonneroit point son bienfaiteur pour son tyran, et redemanda son trône d'Angleterre et ses provinces de France que Jean lui retenoit injustement. Ce fut, ajoute-t-on, cette hauteur inflexible qui acheva de déterminer Jean à le perdre.

La fuite étoit toujours la ressource de Jean, quand il avoit commis un grand crime; après celui-ci, il s'enfuit en Angleterre, et s'y fit couronner de nouveau, démarche dont l'objet étoit sans doute de s'assurer par de nouveaux serments des cœurs qui lui échappoient; mais par cette même démarche il paroissoit reconnoître qu'il ne tenoit ses droits que de la mort d'Arthur; or s'il ne tenoit ses droits que de la mort d'Arthur, il les tenoit du crime, et quels droits le crime peut-il donner?

C'est à Philippe-Auguste que le crime de Jean donnoit des droits. Les lois générales de la féodalité rendoient Philippe juge du meurtre d'un de ses vassaux, commis sur les terres de France par un autre de ses vassaux, et les lois particulières de la pairie l'autorisoient à citer Jean au tribunal des pairs; mais les lois des fiefs et de la pairie ne donnant par elles-mêmes aucune force, comme nous avons eu occasion plus d'une fois de le remarquer, l'exercice de ces droits n'eût été que dangereux ou ridicule sans la disposition des esprits, aliénés

par les crimes de Jean. A la faveur de cette disposition, Philippe-Auguste citant le roi Jean à la cour des pairs, l'y condamna par contumace; confisquant les provinces du continent par une sentence, et les soumettant par les armes, parut bien moins un conquérant qui profitât de l'embarras d'un roi voisin, qu'un juge qui punissoit un coupable, qu'un héros qui vengeoit la querelle des rois et de l'humanité. Jamais l'intérêt politique ne put se couvrir d'un plus beau prétexte. Le moment étoit venu de chasser de la France cette puissance étrangère qui la troubloit depuis tant de siècles, et qui, depuis la conquête de l'Angleterre et le mariage de Henri II, étoit même en état de faire la loi. Toutes les imprudences passées pouvoient être réparées; le crime de l'ennemi les avoient toutes effacées; il avoit fait revivre tous les anciens droits. Le massacre de la Saint-Brice, ce crime public du lâche Ethelred (1), avoit mis l'Angleterre sous le joug des Danois; le crime de Jean devoit faire perdre à cette couronne au moins ce qu'elle possédoit en France, et c'est l'honneur d'avoir exécuté une partie de ce grand ouvrage, qui a valu à Philippe le titre d'*Auguste*. Il faut recueillir avec soin dans l'histoire ces traits de moralité, ces leçons dont elle est trop avare, et dont on profite trop mal, lorsqu'elle daigne les donner. On voudroit toujours y voir le crime puni; on peut s'assurer du moins qu'il est toujours haï. Ceux qui croient pouvoir tout, doivent savoir qu'il ne faut pas tout oser, et qu'il est toujours dangereux d'être coupable. L'arrêt de Jean peut les instruire. Le voici.

(1) Voir le chapitre 2 de l'Introduction.

« Jean, duc de Normandie, ayant violé son serment « envers le roi Philippe son seigneur, tué le fils de son « frère aîné, vassal de la couronne de France, cousin du « roi, et commis ce crime dans l'étendue de la seigneu- « rie de France, il est déclaré coupable de félonie et de « trahison; toutes les terres qu'il tient à hommage se- « ront confisquées. »

Philippe déploya dans cette affaire la franchise d'un chevalier, l'autorité d'un souverain, l'intégrité d'un juge. Il n'examina point si son rival étoit puissant, il suffisoit qu'il fût coupable. Philippe ne voulut jamais entrer en composition avec lui. Jean, cité par des sergents d'armes à la cour des pairs, envoie demander un sauf-conduit. « Qu'il vienne, répond Philippe, ma pa- « role suffit. — Mais y aura-t-il sûreté pour le retour? « — Oui, si le jugement des pairs le permet. » Il ne voulut rien promettre de plus. Jean s'avoua criminel, en ne comparoissant point.

Arthur laissoit une sœur aînée, nommée Éléonore, comme son aïeule, et surnommée *la Brette* ou *la Demoiselle de Bretagne*, parceque, par la mort de son frère, elle étoit devenue héritière de Bretagne. Jean qui redoutoit ses droits, et qui avoit tout à craindre, l'avoit emmenée avec lui en Angleterre, et la faisoit garder à vue dans Bristol [a], de peur que, par un mariage ou public ou clandestin, elle ne lui suscitât quelque puissant ennemi.

Les Bretons s'étoient soulevés les premiers contre le meurtrier de leur comte et le tyran de leur princesse,

[a] Trivet, p. 145.

c'étoient eux qui l'avoient accusé à la cour des pairs. L'Anjou, le Maine, la Tourraine, le Poitou, suivirent l'exemple de la Bretagne. Nul baron, nul chevalier ne voulut plus servir sous un maître infame; tous se mirent sous la protection du roi de France, qui, joignant aux motifs politiques un desir ardent de venger un prince qu'il avoit aimé, parcourut toutes ces provinces en père, en souverain, les réduisit toutes sous son obéissance. Le lâche Jean ne savoit plus qu'égorger. Avant de commettre son crime, il en avoit prévu les suites, et pour les prévenir, il s'étoit fait donner par ses provinces du continent des otages de leur fidélité. Quand il se vit abandonné, il se donna le plaisir de massacrer ces otages, sans considérer qu'il devenoit plus vil, plus odieux, et qu'il ne devenoit pas plus redoutable. Philippe avançoit; une foible résistance arrêtoit à peine sa course. Il attaque la Normandie; Jean veut se ranimer : il passe dans le continent à la tête d'une nombreuse armée de mercenaires. Il se trouve en présence de Philippe avec des forces égales; il tremble et il fuit, comme un criminel à l'aspect du juge [a]. Philippe force presque à sa vue Château-Gaillard et les autres barrières de la Normandie; il prend Rouen, soumet toute cette province, et la réunit à la couronne en 1204. Époque mémorable qui changea la destinée de la France, en lui restituant sa plus riche province. Rouen se fit confirmer ses priviléges par des lettres en bonne forme, *précaution*, dit en passant Mézeray, *aussi foible contre la puissance absolue que le papier l'est contre le fer* [b].

[a] 1204. [b] Mézeray, Abrégé chronologique, ann. 1204.

Il faut que la guerre entraîne des horreurs. La résistance de Château-Gaillard avoit été bien funeste à ses habitants. On avoit fait sortir de la place tous ceux qu'un mépris trop ordinaire de l'humanité comprend sous le nom de *bouches inutiles*. Ces malheureux restèrent long-temps enfermés entre la place et le camp des assiégeants, sans aucune ressource. Enfin le roi, touché de compassion, les reçut dans son camp, et leur fournit des vivres; mais ils avoient trop long-temps souffert la faim : ils moururent presque tous, après avoir mangé.

Avant qu'ils fussent reçus dans le camp, une femme étoit accouchée parmi eux. Ces forcenés s'étoient jetés sur l'enfant, et l'avoient dévoré.

La garnison, n'ayant plus ni munitions ni vivres, sortit l'épée à la main, tous résolus de vendre cher leur vie. Philippe s'empressa de sauver ces braves gens de leur propre fureur. Des procédés humains et généreux leur firent aimer la vie et les François, connoître les bornes du devoir, et abjurer cet abus de la valeur.

Pendant que Philippe forçoit Château-Gaillard, et prenoit Rouen, Jean donnoit des bals à Caen ; et lorsqu'on lui parloit des progrès de Philippe, « laissez-le « faire, disoit-il, j'en reprendrai plus en un jour qu'il « n'en aura pris en un an. » Des députés de Rouen, venus pour lui demander du secours pendant le siége, le trouvèrent jouant aux échecs; il prit leur requête d'un air distrait : « *nous verrons*, dit-il, *quand j'aurai fini ma* « *partie.* » Sa réponse, qu'il fit beaucoup attendre, fut qu'ils se défendissent comme ils pourroient. *Voilà pour qui nous mourons!* disoient les députés en s'en allant.

Rouen se rendit [a]. Lorsque Jean vit approcher le péril, il s'enfuit en Angleterre.

La Normandie avoit eu douze ducs de la race tant normande qu'angevine, pendant l'espace de deux cent quatre-vingt-douze ans (non de trois cent seize, comme le dit Mézeray, et comme le répète l'abbé Velly), depuis le traité de Saint-Clair sur Epte en 912. On ne compte parmi ces ducs, ni Étienne, ni quelques autres princes, qui avoient reçu l'investiture de la Normandie, mais seulement ceux qui régnèrent en effet sur cette province. « Rollon, dit Mézeray, pour s'être de « barbare fait chrétien et vertueux, fut le premier de « ces ducs, et Jean, pour être de chrétien devenu plus « méchant que les païens et les barbares, fut le der- « nier [b]. »

On souhaiteroit du moins que de tels effets ne pussent être attribués qu'à de telles causes, et que Rollon n'eût pas été le premier de ces ducs pour avoir été le plus fort, et Jean, le dernier, pour avoir été le plus foible; mais cette moralité n'est pas entièrement perdue; il en reste au moins que Jean fut dépouillé pour avoir été un scélérat et un lâche.

Le grand objet de la politique françoise devoit être l'expulsion entière des Anglois. L'ouvrage étoit assez avancé pour qu'on s'attachât à le consommer. Il ne restoit plus à réduire que la Guyenne et quelques provinces adjacentes. Le mécontentement général des barons de ces provinces y promettoit des conquêtes faciles. Les seigneurs françois exhortoient le roi à délivrer pour

[a] M. Paris, p 146. [b] Mézeray, grande Histoire.

jamais son pays du joug étranger; ils lui promettoient de ne l'abandonner jamais, quand même le pape se déclareroit contre cette entreprise; c'étoit peut-être promettre plus qu'ils ne pouvoient tenir. Philippe en jugea ainsi; et malgré toute leur bonne volonté, qu'il ne vouloit pas mettre à cette épreuve, il crut ne pas pouvoir refuser à la médiation du pape quelques tréves, qui interrompirent mal-à-propos ses succès, et laissèrent aux Anglois une porte toujours ouverte en France pour y ramener le trouble. Il est difficile de dire jusqu'à quel point on doit le blâmer de cette faute, qui eût été inexcusable dans un siécle plus éclairé, mais à laquelle la nécessité de plaire au pape pouvoit alors servir d'excuse. Ce pape étoit Innocent III, un des plus fiers pontifes romains, et l'instituteur de l'Inquisition. C'est lui qui fit de l'abus des croisades un abus nouveau, en les transportant des Infidéles aux hérétiques, et de la Palestine au sein de la chrétienté. La fameuse hérésie des Albigeois infectoit alors les États du comte de Toulouse. C'étoit une erreur mêlée de mille erreurs [a], comme l'atteste la multitude des noms (1) donnés aux Albigeois, et qui paroissent avoir désigné des subdivisions de sectes [b]. Le fondement commun de ces sectes étoit le manichéisme, et leur lien commun une haine violente pour le pape et pour l'Église [c]. Innocent III, qui ne connoissoit point l'usage des moyens doux,

(1) Petro-Brusiens, Henriciens, Toulousains, Bulgares, Cathares, Popelicains, Pathariens, etc.

[a] Rigord, p. 49.

[b] Pierre, moine du Val de Cernay, Histoire des Albigeois.

[c] Catel, Histoire des comtes de Toulouse.

imagina d'abord d'exterminer ces sectaires par la voie de l'Inquisition. Pierre de Château-neuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation sanguinaire, fut assassiné. On s'en prit au comte de Toulouse, Raimond VI. Le pape l'excommunia, et publia une croisade contre lui et contre les Albigeois. La frayeur saisit le comte de Toulouse, qui se crut déja au rang des Infidéles. Il demanda, en tremblant, qu'on separât sa cause de celle des Albigeois; il brigua l'honneur de les combattre lui-même, c'est-à-dire de brûler ses États de sa propre main, et il ne put l'obtenir qu'en se faisant battre de verges par les moines de Cîteaux, à la porte d'une église, et qu'en se faisant traîner la corde au cou sur le tombeau de Pierre de Château-neuf. Il fut admis ensuite parmi les chefs des croisés; il prit ses villes, et elles ne lui restèrent pas : en travaillant pour la cause commune, il n'avoit fait que se dépouiller. Simon de Montfort fut l'exécuteur général de cette horrible commission; c'étoit un héros, c'étoit un barbare. Ces croisés ressemblèrent en tout à ceux de l'Orient; ils exercèrent les mêmes cruautés, se souillèrent des mêmes crimes, mêlèrent, comme eux, la fureur et la dissolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers croisés, sinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix sur l'épaule, et ceux du comté de Toulouse sur la poitrine.

Quand le comte de Toulouse vit qu'il ne gagnoit rien à se nuire, il rentra dans ses vrais intérêts, voulut défendre ses États, et n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit; le roi d'Aragon prit la défense des seigneurs du comté de Toulouse, accablés par les croi-

sés. Il lui en coûta la vie au combat de Castelnaudary, où cent mille hommes qu'il traînoit à sa suite furent, dit-on, exterminés par mille hommes seulement, que commandoit Simon de Montfort. Quand ce destructeur heureux eut assez brûlé et tué, il fut tué lui-même au siége de Toulouse. La guerre tourna en longueur, se ralentit, se ranima, changea de forme et d'objet, comme presque toutes les guerres qui durent longtemps. Les opérations qu'elle entraîna sont étrangères à notre sujet; mais cette croisade eut une très grande influence sur les affaires de la France et de l'Angleterre. Les Albigeois s'avouoient des Anglois, et les croisés étoient presque tous François. C'étoit la France seule qui leur fournissoit des vivres et des secours de toute espèce, et le roi, pour sa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des croisés. Il fit plus, il y envoya Louis son propre fils, qui en prit deux fois le commandement, l'une du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire et la puissance commençoient à faire ombrage à Philippe et à Louis, l'autre, après la mort de ce même Montfort : toutes les deux fois avec une valeur signalée, mais avec des succès médiocres.

Un des grands inconvénients de cette guerre, qui n'avoit d'ailleurs ni utilité ni justice, fut de détourner Philippe-Auguste de l'unique soin qui auroit dû l'occuper, de l'arrêter au milieu des conquêtes par lesquelles il affranchissoit la France, et de lui susciter mal-à-propos de nouveaux ennemis dans la personne du comte de Toulouse et de ses alliés, tandis que l'éternel ennemi de la nation françoise, l'Anglois, restoit en possession de la Rochelle et d'une des plus belles provinces mari-

ritimes de la Guyenne. Il paroît qu'un prince encore plus éclairé que Philippe-Auguste se seroit attaché à augmenter cette lueur de raison, qui avoit paru vouloir percer en France, lorsque ses sujets lui avoient offert de braver l'excommunication et l'interdit pour le mettre en possession de la Guyenne et de tout ce qui restoit aux Anglois en France. C'étoient ces principes de l'indépendance des couronnes, de l'inviolabilité des devoirs de sujets, ces principes d'union entre le monarque et les peuples, qu'il falloit que la politique intérieure travaillât à fortifier et à développer dans la nation. Il falloit que le roi de France, au lieu de laisser opprimer le comte de Toulouse, son vassal, pour des opinions que ce comte n'avoit pas, prît en main sa défense, en le condamnant, s'il étoit vrai qu'il eût employé la voie odieuse de l'assassinat contre le premier qui avoit exercé l'inquisition, au lieu de le punir légitimement comme un perturbateur du repos public; il falloit que le roi s'opposât de tout son pouvoir à ces innovations odieuses d'inquisition et de croisade. Ce nouveau plan de croisades publiées au milieu de la chrétienté contre des Chrétiens mêmes étoit évidemment de la plus dangereuse conséquence. Qui ne voyoit que tout prince, ennemi des papes, seroit désormais l'objet d'une pareille expédition? Falloit-il donc tant de lumières pour apercevoir un pareil danger, et ne suffisoit-il pas de celles qu'un intérêt pressant ne manque jamais de suggérer aux esprits les plus grossiers? Mais enfin, si ce joug pontifical dans les affaires temporelles, desquelles seulement il s'agit ici, étoit plus difficile à secouer que le joug de l'Angleterre; il falloit du moins faire servir

le premier à délivrer la France du second; il falloit, en servànt les violences d'Innocent III, en sacrifiant le comte de Toulouse, en le combattant, obtenir du pape, pour prix de ses services, qu'il facilitât la conquête qu'on avoit à faire de la Guyenne sur le roi Jean, qui aussi bien étoit fauteur des Albigeois, et ennemi du pape; il falloit profiter de la croisade même pour réduire la Guyenne, si voisine des États du comte de Toulouse où se faisoit la guerre; il falloit enfin que Philippe-Auguste n'abandonnât pas tout à-la-fois, et l'intérêt commun des rois en favorisant cette croisade, et l'intérêt particulier d'un roi de France, en négligeant l'expédition de Guyenne.

Cette conduite de Philippe-Auguste et cette croisade contre les Albigeois donnèrent le temps au roi Jean de se reconnoître, d'exciter quelques mouvements dans l'Anjou, dans la Bretagne, dans presque toutes les provinces qu'il avoit perdues; mais la haine de ses peuples et l'interdit que le pape avoit jeté sur l'Angleterre, rendirent ces mouvements infructueux, et creusèrent de nouveaux abymes sous ses pas.

Un lecteur peu instruit des mœurs et des idées du treizième siècle pourroit croire que le pape avoit mis l'Angleterre en interdit pour les crimes de son roi, pour ses usurpations, pour l'assassinat du jeune Arthur. Non : c'étoit parceque Jean vouloit un de ses sujets pour archevêque de Cantorbéry, et que le pape en vouloit un autre. L'excommunication respectoit les crimes des princes, et n'attaquoit que leurs prétentions [a]. Le

[a] M. Paris, p. 148.

crime toujours le plus puni étoit de contester quelque prérogative au saint-siége

Les droits ont tant de peine à s'établir d'une manière qui les rende incontestables, que depuis le temps qu'il y avoit des archevêques de Cantorbéry, on ne savoit pas encore si c'étoit aux moines de l'église de Christ, ou aux évêques suffragants, ou aux uns et aux autres qu'appartenoit le droit d'élire ces archevêques. Les moines ayant fait une élection assez précipitée d'un d'entre eux, le pape refusa de la confirmer; mais en prononçant sur le droit d'élection, il l'adjugea aux moines exclusivement. Le roi leur recommanda Jean Gray, évêque de Norwick; ils l'élurent. Les suffragants se plaignirent de ce que cette élection avoit été faite sans qu'ils y eussent été appelés; et sur ce fondement, le même pape qui venoit d'exclure du droit d'élection les suffragants, prononça la nullité de cette seconde nomination, comme de la première. Il ordonna aux moines, sous peine d'excommunication, d'élire le cardinal Étienne Langton, d'origine angloise, mais qui, élevé à Paris, étoit dans les intérêts de Philippe-Auguste et du pape. Les moines obéirent; et par une troisième élection, faite à Rome sous les yeux du pape, ils nommèrent le cardinal, et le pape voulut le sacrer lui-même sur-le champ. En même temps pour adoucir au roi d'Angleterre l'amertume d'un pareil procédé, Innocent lui envoya des pierreries qu'il savoit que le roi aimoit fort. « Le carré qui les contient, disoit-il, marque les « quatre vertus cardinales, la justice, la force, la pru- « dence, la tempérance. L'or où elles sont enchâssées, « est la sagesse; l'émeraude est la foi; le saphir l'espé-

« rance ; le grenat la charité ; la topaze les bonnes œu-
« vres. » Le P. d'Orléans trouve cette lettre *très-spirituelle et toute pleine d'agrément* [a]; il s'étonne presque qu'elle n'ait pas séduit le roi d'Angleterre [b]. Jean répondit à ce galimatias mystique par une lettre sage et ferme, à laquelle le pape répliqua par des menaces d'excommunication [c].

Si le pape Innocent étoit fier, Jean étoit violent [d]. Il chassa tous les moines de Cantorbéry, les menaça de les faire pendre, s'ils ne sortoient au plus tôt du royaume, et déclara au pape qu'il ne souffriroit plus aucun appel à Rome. Le pape lui ordonna, sous peine d'interdit, de recevoir l'archevêque Langton, et de rappeler les moines de l'église de Christ. Jean, dont la conduite n'étoit qu'une alternative perpétuelle de violence et de foiblesse, offrit d'obéir, mais avec cette clause : *sauf les droits et prérogatives de la couronne*. Innocent ne voulut pas plus admettre cette restriction, que Henri II n'avoit admis celle de Becket, *sauf l'honneur de Dieu et de l'Eglise*. Il ordonna plus impérieusement à Jean de se soumettre, et sans condition. Cette inflexibilité rendit à Jean quelque vigueur; il osa désobéir. Matthieu Paris dit que le roi jura *par les dents de Dieu* [e], formule digne du temps, que si l'on mettoit son royaume en interdit, il renverroit au pape tous les ecclésiastiques, qu'il confisqueroit leurs biens ; qu'il feroit arracher le nez et couper les oreilles à tous les sujets du pape qui se trouveroient en Angleterre ou dans ses autres

[a] D'Orléans, Révolutions d'Angleterre. [b] Matt. Paris, p. 155.
[c] Rymer, vol. 1, p. 139 et suiv. [d] Trivet, p. 151.
[e] Matt. Paris, p. 157.

États. L'interdit fut prononcé. Jean, dans sa fureur et dans sa foiblesse, ordonna aux ecclésiastiques de sortir de son royaume, et révoqua l'ordre aussitôt après. Sa conduite, ou téméraire, ou timide, fut toujours incertaine et inconséquente. Il avoit besoin d'amis pour dissiper l'orage qui alloit fondre sur lui; il sembla prendre plaisir à révolter tous les cœurs. Sa ressource ordinaire, pour s'assurer de ses sujets, toujours prêts à l'abandonner, étoit de prendre leurs enfants pour otages; et s'il arrivoit la moindre sédition, ces otages étoient égorgés sans pitié. Il commit plusieurs fois cette barbare injustice. Une dame de Braouse à laquelle il faisoit demander ses fils pour otages, répondit: « Une mère « peut-elle confier ses enfants à un homme qui a tué « son propre neveu? » Elle fut arrêtée avec son fils, et on les laissa mourir de faim en prison.

Ce lâche Jean étoit bassement jaloux de ce brave Courcy, qui avoit seul réparé en Irlande toutes les fautes de Jean, lorsque celui-ci, par sa mauvaise conduite, avoit forcé Henri II son père de le rappeler. La comparaison du mépris que ce prince s'étoit attiré dans cette île, avec la gloire que Courcy avoit su y acquérir, étoit insupportable au premier, et Courcy, qui ne voyoit en lui qu'un usurpateur et qu'un assassin, refusoit de lui rendre hommage de quelques provinces qu'il venoit encore de soumettre dans l'Irlande. Le tyran fit marcher contre lui des troupes qui furent battues; mais il paya des traîtres qui le lui livrèrent. Une prison fut le prix de tant de services que Courcy avoit rendus à la couronne d'Angleterre.

Jean ne faisoit plus de démarche qui ne tendît à le

faire détrôner. Il se mit à taxer arbitrairement et à piller indistinctement les moines, les chanoines, les Templiers, les Hospitaliers, les Juifs. Il enleva aux ecclésiastiques séculiers jusqu'à leurs chambrières (*focariæ*); et ce ne fut pas leur privation la moins douloureuse, aussi presque tous les rachetèrent, et c'étoit ce que Jean avoit espéré. Il exigea jusqu'à dix mille marcs d'un Juif qu'il jugeoit riche, et lui fit arracher une dent chaque jour jusqu'à ce qu'il les eût fournis; ce malheureux ne donna son argent qu'à la huitième. Les moines de Cîteaux, auxquels il demandoit des sommes exorbitantes, voulurent alléguer des priviléges, ils furent presque entièrement dépouillés. Jean n'épargna que l'abbaye de Beaulieu dans le comté de Hamps, parce-qu'il l'avoit fondée en expiation du meurtre d'Arthur; car, on ne peut trop le remarquer, telle étoit l'erreur de ce temps. Des scélérats dévots croyoient pouvoir commettre tous les crimes utiles, pourvu qu'ils fissent une fondation pieuse, et le roi Jean, qui réunissoit les extrêmes, croyoit qu'en épargnant une abbaye qu'il avoit fondée, il pouvoit voler tous les autres moines. Bien plus, comme il les voloit autant dans l'intention de leur nuire que dans le dessein de s'enrichir, il ne vouloit pas qu'ils pussent être soulagés par les autres couvents de leur ordre; il leur ôta toute correspondance avec leurs maisons du continent: il mit un *embargo* sur les vaisseaux dans tous les ports de l'Angleterre, pour empêcher toute communication, en sorte que personne ne pouvoit sortir de l'île sans une permission particulière: ce qui devenoit fort incommode à tous les Anglois qui avoient des possessions en France. Il défendoit,

sous des peines corporelles, tout exercice de l'autorité pontificale en Angleterre, et il poussoit les supplications auprès du pape jusqu'à la bassesse. Il bravoit et il trembloit; sa tyrannie augmentoit avec ses frayeurs. Un ecclésiastique, officier de son échiquier, ayant témoigné quelque scrupule de servir un prince excommunié, Jean le fit mettre en prison, et l'y fit couvrir d'une chappe de plomb, jusqu'à ce qu'il expirât sous le poids. Jean ajouta encore à la barbarie des lois forestières [a], et de peur que ses sujets ne pussent vivre, il fit abattre toutes les levées, combler tous les fossés dont les forêts étoient fermées, afin que les bêtes fauves pussent aller au loin manger les blés et les légumes. Ce spectacle de dévastation plaisoit à tous les tyrans de l'Angleterre; c'est un des plus insolents abus que la liberté renaissante ait eus à réformer dans ce pays.

L'administration même de la justice n'étoit pour Jean qu'une occasion de violence et de tyrannie. Une femme fut tuée par accident à Oxford; Jean, à cette occasion, fit pendre, sans aucune forme de procès, trois clercs reconnus pour innocents du meurtre de cette femme: ce qui répandit la terreur dans l'université d'Oxford, et fit déserter trois mille étudiants. La noblesse étoit encore moins épargnée que les autres ordres de l'État; comme elle approchoit plus du roi, elle étoit plus exposée à ses caprices et à ses outrages. Les plus grands seigneurs étoient les plus cruellement insultés; leurs biens étoient en proie à l'avidité de Jean, l'honneur de leurs femmes à son incontinence. On assure qu'il poussa

[a] M. Paris.

l'indignité jusqu'à empoisonner la fille d'un seigneur, nommé Robert-Fitz-Walter, parcequ'elle l'avoit refusé.

Un tel roi pouvoit-il rester paisible sur le trône. Le pape avoit réaggravé les censures, et délié les Anglois du serment de fidélité; les ennemis de Jean s'élevoient contre lui de toutes parts; les intrigues de Rome et de la France pénétroient jusqu'au nord de l'Angleterre; l'Irlande remuoit; le roi d'Écosse armoit; les Gallois faisoient des courses; les Anglois conspiroient; Jean s'agitoit, égorgeoit des otages, couroit aux armes et fuyoit. Chacune de ses démarches grossissoit l'orage. Le pape enfin publia une croisade contre cet ennemi de l'Église et de l'humanité; il offrit la couronne d'Angleterre au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, et Philippe l'accepta pour son fils. Cette concession de la part du pape, et cette acceptation de la part du roi de France, avoient un prétexte. Jean n'étoit qu'un usurpateur, puisqu'il ne tenoit ses droits que d'un assassinat. Louis en avoit du chef de Blanche de Castille sa femme, petite-fille de Henri II par Éléonore sa seconde fille. Il est vrai que Jean avoit des fils, légitimes héritiers du trône, et qui ne devoient pas être punis du crime de leur père; on supposa qu'ils ne devoient pas non plus en profiter [a]. Il est vrai encore qu'au défaut de Jean et de ses fils, ou plutôt préférablement à eux, c'étoit à Éléonore La Brette, sœur d'Arthur, que la couronne appartenoit légitimement; mais elle étoit toujours en prison à Bristol, et elle y mourut en 1241. Il est pourtant vrai encore qu'au défaut de tous les héritiers précédents, la cou-

[a] M. Paris.

ronne d'Angleterre eût dû appartenir à l'empereur Othon, fils de Mathilde, fille aînée de Henri II plutôt qu'au prince Louis, petit-fils de la seconde fille de Henri; mais Othon avoit bien d'autres affaires. Il est vrai encore, qu'en supposant les droits au trône d'Angleterre échus à la maison de Castille, les rois de Castille, en qualité de mâles, devoient exclure Blanche; mais les rois de Castille ne se présentoient pas, et enfin ce fut de Louis qu'il plut à Innocent de faire choix. La France disposa tout pour cette grande entreprise, il eût mieux valu soumettre la Guyenne.

C'étoit la première expédition navale qu'alloient tenter les rois capétiens, et c'est ici que la marine françoise prend naissance.

Les premiers rois de la troisième race n'en avoient point eu, parcequ'ils n'avoient presque point de ports, les grandes provinces maritimes étant pour la plupart sous la domination des grands vassaux. Le plus grand de ces vassaux étoit le roi d'Angleterre, qui, possédant en France toute la côte maritime du couchant depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à l'Espagne, étoit obligé d'entretenir des flottes pour la communication de ces provinces françoises, soit entre elles, soit avec l'Angleterre. Les avantages que la marine lui procuroit avertirent Philippe-Auguste d'en avoir une. La réunion de quelques provinces maritimes à la couronne étoit une conjoncture heureuse, et la Bretagne, quoiqu'elle n'y fût pas réunie, servit la France en province françoise. Nous avons dit que la Bretagne avoit passé dans la maison d'Angleterre par le mariage de Constance avec Geoffroy, fils de Henri II, mariage qui avoit étendu

et confirmé des droits que Henri II prétendoit avoir de son chef sur la Bretagne, comme héritier d'un autre Geoffroy son frère, qu'une partie des Bretons avoit élu pour souverain. Constance avoit eu de ce mariage deux enfants bien malheureux : Arthur, qui mourut assassiné, Éléonore *La Brette*, qui mourut en prison. Constance avoit épousé en secondes nôces Ralph Blundeville, comte de Chester, qui la soupçonna (on ne sait sur quel fondement) d'une intrigue amoureuse avec le roi Jean, le plus cruel ennemi de cette princesse ; il demanda et obtint le divorce. Constance, devenue libre, épousa Guy, frère du vicomte de Thouars. Attachée à la France par beaucoup de liens, elle travailla toujours à fixer dans le service de cette couronne cette inconstante maison de Thouars, qui ne cessa de flotter entre les deux puissances rivales. Constance eut de ce mariage une fille nommée Alix. Les Bretons, après avoir fait au roi Jean d'inutiles instances pour la liberté d'Éléonore *La Brette*, sœur aînée d'Alix, se déterminèrent à reconnoître Alix pour leur souveraine. L'influence de la France sur les affaires de la Bretagne pendant le régne de Philippe-Auguste donna lieu au mariage de cette princesse avec Pierre de Dreux, cousin du roi. Par cette alliance Philippe eut en sa disposition toutes les forces navales de cette province. Un pirate, nommé Eustache, moine qu'un gout dominant pour la guerre et pour la mer avoit attaché, malgré ses vœux, à ce métier de corsaire, et qui avoit été d'abord au service de Jean, se mit au service de Philippe, et lui donna quelques gros vaisseaux. Philippe employa une année entière à faire son armement. Il parvint à équiper une flotte de dix sept cents

navires [a]; mais quels navires! tous bâtiments légers à rames et à voiles, dont aucun ne peut être comparé à nos vaisseaux de guerre, ni même à nos vaisseaux marchands. Depuis que les vaisseaux ont de la force et de la grandeur, les flottes sont devenues moins nombreuses; mais dans l'enfance de la marine, on croyoit réparer les défauts et la foiblesse des navires par leur multitude. De simples vaisseaux marchands, assez foiblement armés, faisoient nombre dans une flotte, et s'appeloient des vaisseaux de guerre; une quantité de petits navires, qui servoient seulement pour la charge, et non pour le combat, achevoient de grossir la flotte, sans la rendre plus redoutable. C'étoient des barques, des bateaux plats, qui portoient les vivres, les munitions, les machines, les bagages. C'est ainsi que se forma cette flotte, destinée à la conquête de l'Angleterre.

Une telle entreprise ne permettoit de rien négliger; le roi, pour s'assurer de ses vassaux, tint à Soissons un parlement, où il prit avec eux les mesures nécessaires. Tous lui offrirent leurs biens et leurs vies; il n'y eut que le comte de Flandre qui lui déclara hautement qu'il ne voyoit rien de juste dans cette expédition. Le roi le chassa de sa cour, et crut que c'étoit contre cet ennemi qu'il falloit diriger les premières hostilités.

Ce comte de Flandre étoit Ferrand, fils de Sanche Ier roi de Portugal. Ferrand possédoit la Flandre du chef de Jeanne sa femme, l'aînée des deux filles qu'avoit laissées Baudouin, dernier comte de Flandre, empereur de Constantinople, de la maison de Hainaut. Tout comte

[a] Dan. Histoire de la milice françoise.

de Flandre étoit essentiellement ennemi des François, depuis que ceux-ci s'étoient emparés de l'Artois. Cette querelle venoit toujours s'unir à celle de l'Angleterre; et lorsque Ferrand refusoit avec tant de hautenr ses secours à Philippe, il comptoit sur ceux de Jean.

Philippe crut que pour ramener le comte à son devoir, la flotte françoise n'avoit qu'à paroître à la vue des côtes de Flandre; il la fit avancer à Gravelines, puis jusqu'à Dam ou Damme, pendant que du côté de la terre, il soumettoit Cassel, Ypres, et tout le pays jusqu'à Bruges. Mais bientôt on vit arriver une flotte angloise de cinq cents voiles, qui, se joignant aux vaisseaux flamands, fondit sur celle de Philippe, en prit trois cents navires, en brûla ou submergea cent autres, et bloquant le reste dans le port de Dam, obligea enfin Philippe-Auguste à les brûler lui-même, de peur qu'ils ne tombassent au pouvoir de l'ennemi. Son dédommagement fut de brûler aussi la ville de Dam, afin que l'ennemi partageât ses pertes. Tel fut le sort de la première flotte qu'un roi de France eût mise en mer depuis Charlemagne.

La guerre continua toujours en Flandre, et s'étendit quelquefois en Artois avec ses vicissitudes et ses ravages ordinaires. Cette diversion retarda l'expédition d'Angleterre; il eût fallu équiper une autre flotte, et bientôt il survint d'autres diversions encore par le mélange et la combinaison des intérêts de l'Europe.

La chaîne de tous ces intérêts étoit, pour ainsi dire, dans la main des papes. Philippe avoit éprouvé dans l'affaire de son divorce, et dans celle de Pierre de Corbeil, combien il importoit de leur plaire; il sacrifioit,

comme on l'a vu, tout autre intérêt à celui-là; il vouloit avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis que le saint-siége. Le schisme de l'empire duroit toujours. Le pape et le roi de France avoient d'abord été divisés sur le choix de l'empereur. Le pape, alors uni avec l'Angleterre contre la France, s'étoit déclaré pour Othon contre Philippe de Suabe; le roi de France, sans prendre beaucoup d'intérêt à Philippe de Suabe, rejetoit Othon, parcequ'il étoit neveu du roi Jean. Othon et Philippe de Suabe avoient enfin terminé leurs différents par un traité, au moyen duquel l'empire restoit à Philippe de Suabe, qui donnoit sa fille en mariage à Othon, et qui, à défaut d'enfants mâles, le reconnoissoit pour son successeur. Peu de temps après Philippe de Suabe mourut assassiné. Othon fut sans concurrents : le pape le couronna : le roi de France cessa de lui être contraire; mais quelques entreprises qu'il fit sur les terres de l'Église, l'ayant rendu odieux à Innocent III, il fut excommunié. L'Allemagne, divisée par les intrigues de Rome, lui donna un nouveau concurrent plus redoutable dans la personne du jeune Frédéric II, fils de l'empereur Henri VI, et neveu de Philippe de Suabe. Il étoit roi de Sicile par Constance sa mère, dernier rejeton de la race des Normands, fondateurs de ce royaume. Il avoit été, du vivant de son père, élu roi des Romains; mais la foiblesse de son âge, et la haine que le pape Innocent III portoit à la maison de Suabe, l'avoient fait exclure de l'empire. C'étoit par le même motif qu'Innocent avoit voulu écarter Philippe de Suabe; mais une haine plus forte et plus récente pour Othon ayant étouffé cette vieille haine pour la maison

de Suabe, Innocent venoit de faire élire Frédéric II, âgé alors de dix-sept ans, dont il ne fut pas plus content par la suite, mais qui pendant quelque temps lui fut attaché par la reconnoissance et par l'intérêt.

Louis, fils de Philippe-Auguste, et le nouvel empereur se virent à Vaucouleurs pour conférer de leurs affaires, et la guerre de l'Angleterre et de la France devint une guerre de l'Europe. On vit deux ligues ennemies essayer leurs forces, et développer leurs ressources : d'un côté, le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et l'empereur Othon; de l'autre, le roi de France, le pape et l'empereur Frédéric II, sans compter la foule des petits souverains et des grands seigneurs de chaque nation, qui entrèrent à leur gré dans l'une ou l'autre alliance.

Parmi ceux de ces seigneurs qui combattoient contre leur patrie, on distingue Renaud, comte de Dammartin et de Boulogne, qui avoit épousé l'héritière de Boulogne, petite-fille du roi d'Angleterre, Étienne. Il avoit déja servi les Anglois contre Philippe-Auguste [a], mais depuis, il étoit rentré en grace auprès de ce prince, et avoit promis sa fille en mariage au prince Philippe, l'un des enfants que Philippe-Auguste avoit eus d'Agnès de Méranie. Les deux parties étoient encore dans l'enfance, et ce mariage, par lequel le jeune Philippe devint comte de Boulogne, ne put s'accomplir que long-temps après; mais le seul projet sembloit former des nœuds intimes entre le roi de France et le comte de Boulogne; celui-ci recevoit tous les jours des marques

[a] Rigord.

signalées de la bonté du roi, cependant il redevint assez suspect d'intelligence avec les Anglois, pour que le roi se crût dans l'obligation d'exiger de lui des places de sûreté; il les refusa : le roi les prit : Renaud s'enfuit en Angleterre, et se dévoua entièrement à la querelle du roi Jean, du comte de Flandre et de l'empereur Othon. C'étoit Renaud, qui, avec le comte de Salisbury, frère naturel du roi Jean, commandoit la flotte angloise, qui avoit détruit celle de Philippe-Auguste à Dam. Renaud continua la guerre en Flandre, où bientôt l'empereur Othon vint se joindre à lui et au comte de Flandre. Le roi Jean tournoit l'orage de ce côté-là pour l'éloigner de l'Angleterre; car il regardoit comme le moment de sa perte celui où les François débarqueroient dans son île. C'étoit lui qui fournissoit à Othon et au comte de Flandre l'argent qu'il avoit pris à ses sujets. Othon avec cet argent avoit levé une armée formidable, qu'il destinoit à la conquête de l'Italie, et que les intrigues de Jean lui firent employer à la défense de la Flandre. Jean lui-même fit une incursion en France; il descendit à la Rochelle, traversa le Poitou, pénétra en Anjou, passa la Loire. Le prince Louis accourut pour le combattre; lorsqu'il n'étoit plus qu'à une journée, la peur saisit le roi Jean : c'étoit sa maladie ordinaire; il repassa la Loire avec tant de précipitation et de désordre, qu'il laissa de l'autre côté du fleuve ses tentes, son bagage, ses machines de guerre, une partie même de ses troupes, qui furent taillées en pièces ou noyées. Cette affaire est connue sous le nom de combat de la Roche-au-Maine. Matthieu Paris, dans l'impossibilité de donner de l'honneur au roi Jean, voudroit du moins

rendre la honte égale entre ce roi et le prince Louis. Il prétend que les deux armées étant en présence, furent saisies en même temps d'une terreur panique, qui leur fit prendre la fuite chacune de leur côté. Ce conte n'est adopté par aucun historien sensé. Les Anglois conviennent que la lâcheté du roi Jean lui fit abandonner la partie, et qu'avec des forces supérieures n'osant paroître devant Louis, il ne fit que traverser, en fuyant, l'Anjou et le Poitou [a].

Philippe-Auguste marcha en Flandre avec cinquante mille hommes contre l'empereur Othon et ses alliés, qui envoient cent quarante ou cent cinquante mille. Alors se livra entre Lille et Tournay cette bataille de Bovines [b], le plus mémorable fait d'armes du régne de Philippe-Auguste. Les ennemis se tenoient si assurés de la victoire, qu'ils avoient fait entre eux le partage du royaume. Le comte de Flandre devoit avoir l'Ile de France; le comte de Boulogne, le Vermandois; l'empereur, la Bourgogne et la Champagne; on réservoit au roi d'Angleterre les provinces d'au-delà de la Loire. On dit que l'empereur, le comte de Flandre et le comte de Boulogne s'étoient fait serment de chercher par-tout le roi de France dans le combat pour l'immoler. Ce prince, avant la bataille, déposa sa couronne sur un autel, en disant à haute voix : « S'il est quelqu'un qu'on « juge plus digne de moi de la porter, je la lui céde, « pourvu qu'il m'aide à la défendre. » Le nombre de ses troupes étoit suppléé par le choix; la fleur de sa noblesse et de sa chevalerie l'accompagnoit : elle avoit à

[a] Rigord. [b] 27 juillet 1214.

sa tête quatre princes du sang : Eudes, duc de Bourgogne, Robert de Courtenay, Robert comte de Dreux, et son frère Philippe, évêque de Beauvais, le même qui dans les guerres précédentes avoit été pris par le roi Richard, et dont ce roi avoit envoyé la cotte d'armes au pape. L'évêque croyoit s'être bien corrigé des inclinations sanguinaires qui lui avoient été reprochées par Célestin [a] ; il ne se servoit plus de l'épée, il se contentoit d'assommer les ennemis avec une massue, et il appeloit cela *respecter le sang des chrétiens*. Ainsi armé, il renversa le comte de Salisbury, frère naturel du roi d'Angleterre. Guérin, nommé à l'évêché de Senlis, rangea l'armée en bataille : ce qui paroîtra peut-être moins surprenant, si l'on songe que jusque-là il avoit été chevalier Hospitalier, par conséquent consacré aux armes. D'ailleurs il ne fit rien qu'un évêque ne pût faire, puisque, comme le dit un ancien auteur, « il étoit là, « non mie pour combattre, mais pour admonester les « barons et les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, « du roi et du royaume, et à la défense de leur propre « seigneur. » Les Montmorency, les des Barres, les de Bar, les de Roye, les d'Estaing, les Saint-Pol, les Melun furent ceux qui eurent le plus de part au péril et à la gloire. On sait que dans cette affaire Philippe-Auguste courut les plus grands dangers [b], que renversé par Renaud de Boulogne, foulé aux pieds des chevaux, blessé à la gorge, il alloit périr, sans les efforts surnaturels que firent, pour le dégager, ses chevaliers et ses sergents d'armes ; on sait qu'il fut principalement sauvé

[a] Rigord. [b] Mézeray.

par un seigneur de la maison d'Estaing, et que cet événement valut à cette illustre maison l'honneur de porter les armes de France; on sait aussi que Galon de Montigny, qui portoit la bannière royale, la haussoit et la baissoit sans cesse pour avertir toute l'armée du danger du roi, tandis que de l'autre main il écartoit à grands coups de sabre la foule des ennemis dont le roi étoit pressé. Ce fut dans cette extrémité du péril, ou dans la joie de s'en voir délivré, que Philippe fit vœu de bâtir une abbaye en l'honneur de Dieu et de la vierge, vœu qu'acquitta dans la suite Louis VIII, son fils, en fondant l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire près de Senlis. Une médaille porte que cette abbaye fut fondée en mémoire de deux victoires remportées le même jour : ce qui a fait penser que la victoire du roi sur l'empereur et celle de Louis sur le roi d'Angleterre avoient ainsi concouru. On a même cru que l'abbaye avoit été bâtie dans le lieu où s'étoient rencontrés les courriers des deux princes, portant chacun la nouvelle d'une victoire; mais Rigord, qui étoit à Bovines, met un mois de distance entre ces deux affaires, de sorte que le sens de la médaille paroît être que ces deux victoires furent remportées par les François le même jour dans deux mois consécutifs. Ce fut aussi en mémoire de ce grand événement que les sergents d'armes, cette nouvelle institution de Philippe, firent un autre vœu, que saint Louis exécuta en faisant bâtir à Paris l'église de Sainte-Catherine du Val des Écoliers.

La victoire de Philippe eut tout l'éclat dont elle étoit susceptible. Othon fut mis en fuite; le grand étendard impérial lui fut enlevé; il pensa être pris lui-même.

Mauvoisin saisit la bride de son cheval; Guillaume-des-Barres mit deux fois la main sur l'empereur, qui parvint à lui échapper. Le comte de Flandre et le comte de Boulogne furent pris, ainsi que le comte de Salisbury et une foule de seigneurs des plus qualifiés. Des devins avoient, dit-on, prédit que le roi seroit abattu, qu'on lui passeroit sur le ventre, que le comte de Flandre, Ferrand, entreroit en triomphe à Paris; il y fut en effet mené en triomphe, chargé de fers. On n'a pas besoin d'avertir que ces prédictions qui s'accomplissent ou par équivoque, ou à la lettre, sont toujours imaginées après l'événement. Il faut pourtant les remarquer, soit pour faire connoître le goût général des hommes pour le merveilleux dans tous les temps, soit pour faire distinguer les excès et les degrés particuliers de cet amour du merveilleux dans certains siècles. Le chariot où étoit attaché le comte de Flandre étoit traîné par des chevaux *ferrants*, c'est-à-dire à-peu-près de couleur de fer; c'étoit déja une assez mauvaise allusion au nom de ce malheureux prince. Le peuple chantoit dans les rues à la suite du chariot: *quatre ferrants bien ferrés traînent Ferrand bien enferré*. Cette turlupinade, ce triomphe romain dans des mœurs qui n'étoient pas romaines, cet abus de la victoire annonçoient encore bien de la barbarie. Ferrand fut ensuite enfermé dans la tour du Louvre, alors située hors de l'enceinte de Paris; le comte de Boulogne fut mis dans la tour neuve de Péronne, où il resta les fers aux pieds, et attaché à un pilier par une chaîne. Tout cela étoit encore assez barbare. Cette rigueur tenoit aux principes féodaux; c'étoit la félonie de ces vassaux qu'on vouloit punir; les

prisonniers anglois ou allemands n'étoient pas traités ainsi.

La facilité avec laquelle le roi Jean avoit traversé le Poitou et l'Anjou, soit dans son incursion, soit dans sa fuite, annonçoit des intelligences dans le pays [a]; en effet, ces provinces, qui n'étoient encore ni tout-à-fait françoises, ni tout-à-fait angloises, balançoient entre leurs anciens maîtres et leur nouveau conquérant; la victoire de Bovines les décida en faveur de Philippe-Auguste, et le roi Jean, qui étoit alors à Partenay en Poitou, couroit risque d'être livré au vainqueur par les Poitevins eux-mêmes, s'il n'étoit venu à bout d'obtenir une tréve.

Une tréve accordée par un vainqueur dans de pareilles conjonctures est une de ces fautes dont la politique la plus simple est blessée; mais ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'elle fut sollicitée au nom du pape et par son légat. Le pape avoit changé de sentiment à l'égard de Jean, et c'étoit ce qui avoit enhardi ce foible roi à faire une irruption dans les provinces qu'il avoit possédées en France. Il étoit arrivé en Angleterre des révolutions qui avoient désarmé l'orgueil d'Innocent III. Le moine Matthieu Paris dit que ce pontife inflexible devenoit *de cire pour le crime à la vue de l'or* (1). Jean avoit déposé sa couronne aux pieds du saint-siége. Ce coupable, toujours dévoré par le remords et par la crainte, redoutant tous ses sujets, parcequ'il les avoit tous outragés; comptant peu sur la garde terrible qui

(1) *Ad omnia scelera pro præmiis datis cereus.*

[a] Rigord.

l'environnoit, et sur les retraites où il se cachoit, tant que le glaive invisible et spirituel étoit suspendu sur sa tête; recevant à tout moment quelque billet anonyme qui l'avertissoit d'une conjuration réelle, ou qui le menaçoit d'une conjuration chimérique; et pour comble de malheur, troublé par les prophéties superstitieuses de l'ermite Pontefract, qui croyoit voir dans des révélations la déposition prochaine de Jean; ce coupable crut enfin ne pouvoir conserver le sceptre et la vie qu'en tenant l'un et l'autre du saint-siége. Il s'avoua vaincu, et pria le pape de lui prescrire les conditions de son pardon. Le pape lui ordonna de reconnoître Langton, nouveau Becket, bien moins estimable que l'autre, pour archevêque de Cantorbéry, et de réparer, autant qu'il seroit possible, le tort qu'il avoit fait aux partisans de ce cardinal, et en général au clergé: c'étoit la moindre chose; mais il exigea que Jean lui remît sa couronne, et qu'il consentît de la recevoir ensuite en qualité de vassal du saint-siége. Tel étoit le parti que Rome savoit tirer du crime et du malheur. Jean dévora ce dernier avilissement du trône qu'il avoit tant souillé. Il rendit hommage à Innocent, qui ne lui épargna aucun trait d'ignominie, aucun degré d'opprobre. Le pape voulut que la cérémonie eût tout l'éclat qui pouvoit en rendre le souvenir éternel; il voulut goûter à longs traits le plaisir d'humilier un roi. Ce fut dans la maison des Templiers à Douvres que se passa cette indigne scène, le jour de l'Ascension 1213. Jean remit à genoux sa couronne au légat Pandolfe, qui la lui redonna au nom du saint-siége. Le roi jura fidélité et

fit l'hommage ordinaire de vassal, les mains dans celles du légat. Il promit de payer, indépendamment du denier de S. Pierre [a] (1), un tribut annuel de mille marcs, pour tenir lieu de la prestation du service personnel [b]. Il entra en paiement au milieu de la cérémonie même; il offrit humblement une somme d'argent au légat, qui la foula aux pieds pour la forme, et la garda pour le profit. Chaque circonstance de la cérémonie étoit une insulte marquée que le pape faisoit au roi. Les spectateurs frémissoient de colère; l'archevêque de Dublin ne put retenir un cri d'indignation. Pandolfe, pour signe de suzeraineté, garda le sceptre et la couronne pendant cinq jours, au bout desquels il permit à Jean de les reprendre.

On n'imagineroit pas quel fut le dédommagement de ce prince rassasié d'outrages, ce fut de faire pendre l'ermite qui lui avoit prédit sa déposition, et de triompher de ce qu'une couronne, conservée à ce prix, lui restoit, malgré ces prédictions.

S'il est vrai que le légat, en pressant par les plus vives instances l'armement de Philippe contre l'Angle-

(1) On trouve dans le recueil de Rymer, tome I, page 35, dans Rivet, vol. I, p. 162, et parmi les lettres de Pierre de Blois, *Bibliot. des Pères*, t. XXIV, p. 148, une lettre par laquelle Henri II, roi d'Angleterre, demande au pape Alexandre III des censures contre ses fils rebelles et contre leurs fauteurs. Il sembleroit, par les termes de cette lettre, que l'Angleterre relevât dès-lors du saint-siège. *Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, et quantùm ad feudatarii juris obligationem, vobis duntaxat obnoxius teneor.* Ces termes n'ont rapport apparemment qu'au denier de saint Pierre, établi alors et depuis longtemps en Angleterre.

[a] Rymer, vol. 1, p. 176. [b] M. Paris, p. 165. Trivet, p. 158.

terre, se soit servi de ce même armement pour intimider Jean, et l'amener à se rendre vassal du saint-siége, on sent assez quel nom mérite une semblable politique, et par quels honteux moyens le fier Innocent III permettoit qu'on osât le servir.

L'interdit ne fut pas encore levé tout d'un coup; on fit faire à Jean quelques expiations; on voulut s'assurer de sa fidélité; après tous les noviciats et toutes les épreuves qu'on jugea nécessaires, il reçut l'absolution, toujours avec les solennités et les cérémonies les plus humiliantes; mais enfin le pape devint son protecteur et son ami, et tâcha de persuader à Philippe que les droits de son fils à la couronne d'Angleterre ne pouvoient plus rien valoir contre un vassal du saint-siége. Mais le pape avoit ses intérêts, et la nation angloise avoit les siens: elle ne vouloit plus d'un roi deshonoré: elle prétendoit du moins faire ses conditions, si elle le laissoit ramper sur le trône: elle prétendoit être libre, et faire revivre et sur-tout faire exécuter les lois d'Édouard et la charte donnée autrefois par Henri I, mais qui étoit restée sans exécution sous Henri I lui-même. Le cardinal de Langton, archevêque de Cantorbéry, qui avoit été à la tête de l'Église contre Jean, se mit encore contre lui à la tête de la noblesse. Le pape le désavoua et prit le parti de Jean, même contre le clergé d'Angleterre.

Cependant les prélats et les seigneurs de la confédération, après avoir juré aux autels de ne point abandonner la cause de la liberté, vinrent à Londres; ils prirent d'abord un ton de suppliants, et firent au roi Jean leurs propositions, qui furent rejetées avec hauteur. « Vous

« voulez, leur dit le roi, que je vous accorde une charte « de liberté; moi j'exige que vous renonciez à jamais « demander une pareille charte.

« Nous nous sommes, répliquèrent-ils, engagés par « serment à ne jamais cesser de la demander jusqu'à ce « que nous l'eussions obtenue.

« Eh bien, dit le roi, j'exige que vous fassiez le ser-« ment contraire.

« Mais, ajoutèrent-ils un peu plus clairement, nous « avons juré d'employer la vie même à l'exécution de « ce projet.

Le roi les entendit, et il eut peur. « Cette affaire, « dit-il, demande de l'attention et du temps. » Il promit de rendre réponse dans un terme qu'il indiqua, et cependant il écrivit au pape pour se plaindre de ce qu'on traitoit ainsi un vassal du saint-siége. Les barons écrivirent, de leur côté, au pape, pour lui exposer leurs griefs contre Jean [*a*]; ils alléguèrent les lois dont ils ne faisoient que demander le rétablissement; ils alléguèrent les serments du sacre; ils vantèrent sur-tout au pape le zèle avec lequel ils avoient désobéi au roi Jean, lorsque Rome l'avoit excommunié; ils prièrent enfin Innocent d'être favorable à l'association. Innocent cassa l'association, leur ordonna de vivre en paix, d'adresser leurs plaintes à Jean lui-même avec toute la soumission convenable à des sujets, et de respecter un roi à qui Rome avoit pardonné, un roi devenu son vassal et son pupile.

Jean flottoit, à son ordinaire, entre la fureur et la

[*a*] Matt. Paris, p. 176 et suiv. Rymer, vol. 1, p. 200.

foiblesse, entre l'insolence et la crainte; il exigeoit un nouveau serment de fidélité, précaution qui ne ramène point des cœurs aliénés; il essayoit d'apaiser les peuples et le clergé par des concessions et des priviléges, par des actes mêmes de justice et de bienfaisance, à chaque instant démentis; il prenoit la croix contre les infidéles pour jouir des avantages des croisés, et rendre sa personne plus sacrée; mais il étoit haï et méprisé sans retour. La nation avoit pris son parti : elle fut inébranlable. Les barons élurent pour leur général ce même Robert Fitz-Walter, dont le roi Jean, avoit dit-on, empoisonné la fille, n'ayant pu la déshonorer; ils donnèrent à ce Fitz-Walter le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église*. Sous la conduite de ce chef, ils s'emparèrent de Londres. Jean, se voyant près de sa chute, offrit la moitié de ce qu'on lui demandoit; il proposa de réformer, de l'avis de son conseil, les abus qui avoient pu s'introduire sous le régne de Richard et sous le sien; on ne voulut pas l'écouter. Jean manda l'archevêque de Cantorbéry, Langton, qui se rendit à ses ordres, mais pour le trahir. Le roi le pria d'excommunier, non pas des sujets révoltés contre leur roi, mais des impies qui attaquoient un prince engagé dans une croisade. Jean avoit une armée de mercenaires qui pouvoient encore arrêter les progrès des barons confédérés; c'étoient des Allemands et des Flamands, comme presque toutes ces troupes réglées que les rois de France et d'Angleterre prenoient à leur solde depuis que Henri II en avoit donné l'exemple. Langton répondit qu'il étoit prêt à excommunier les barons rebelles, mais qu'il vaudroit mieux sans doute les ramener; qu'il en imaginoit

un moyen; qu'il avoit remarqué que ce qui les irritoit le plus, étoit l'affront que le roi leur faisoit, en confiant sa défense à des mercenaires; que c'étoit en effet accuser, à la face de l'Europe, le zéle et la fidélité de ses sujets; que si le roi vouloit renvoyer ces étrangers, il verroit tous les bons citoyens se rendre en foule autour de lui, et que l'excommunication seroit alors le juste partage de quiconque balanceroit seulement à le suivre. Le roi crut son ennemi, et après tout ce qui s'étoit passé, cette crédulité est plus étrange encore que tout le reste. Il congédia ses troupes mercenaires, il resta sans défense à la merci des barons, que Langton se garda bien d'excommunier.

Le roi, se voyant trompé, offrit de s'en rapporter à l'avis de quatre barons choisis dans chacun des deux partis, *le tout sous la médiation du pape*. Ce mot gâta tout; on répondit que le pape s'étoit trop déclaré pour pouvoir être médiateur, il fallut que le roi se soumît à discrétion, et accordât tout. On nomma de part et d'autre des commissaires. Langton fit l'office de médiateur; et le médiateur et les agents du roi étoient dans les intérêts des barons. Les conférences se tinrent près de Vindsor; elles ne durèrent pas long-temps; on ne contesta sur rien; on rédigea, sous la dictée des commissaires de la nation, les deux fameuses chartes [a], nommées, l'une *charta magna*, l'autre *charta de forestá*, fondements de la liberté angloise et de la constitution actuelle de ce gouvernement. Ces deux actes si importants méritent que nous nous arrêtions à les considérer, que nous jetions

[a] M. Paris. Rymer.

un coup d'œil sur les événements qui leur ont donné naissance, et sur la forme toute différente que prenoit le gouvernement en Francc.

Chez les Anglo-Saxons, Ethelbert et Ina; parmi les rois de l'heptarchie [a], Alfred, Edouard l'ancien, Adelstan, Edmond, Edgar, Ethelred, Edouard le confesseur s'étoient distingués par la législation. Alfred, surtout avoit formé un corps de loi, aujourd'hui perdu, mais qui a servi long-temps de base à la jurisprudence angloise, et qu'on regarde généralement comme la source de ce qu'on appelle en Angleterre *le droit commun*. On peut juger du respect de ce grand prince pour la liberté par ce mot de son testament : *tout Anglois devroit être libre comme sa pensée.* Edouard le confesseur fit faire dans la suite une compilation plus étendue des lois de ses prédécesseurs; ces lois n'étoient pas l'ouvrage des rois seuls, elles étoient concertées avec les États du royaume, avec ce conseil national, connu sous le nom de *Wittenagemot* ou assemblée des sages; il étoit composé des évêques et abbés, des aldermans ou gouverneurs des provinces, et des *wittes* ou sages. Quels étoient ces *wittes* ou sages? c'est ce qui a été diversement interprété par cet esprit de faction, qui a dû embrouiller en Angleterre toutes les questions politiques ; les uns ont cru que ces sages étoient les juges ou les gens de loi; les autres ont voulu y voir les représentants des bourgs, et ce qu'on appelle aujourd'hui les *communes;* mais les dénominations que donnent tous les historiens aux membres du Vittenagemot, semblent supposer une aris-

[a] Voyez la note à la fin de ce volume, page 469, et le tableau chronologique des rois.

tocratie, et rejeter cette idée de *communes*. Quoi qu'il en soit, l'esprit de ces lois est très favorable à la liberté; il se ressent beaucoup de l'influence que la nation a eue sur la législation. Il est vrai que la nation y paroît un peu trop résider dans les grands et la noblesse, et que les classes inférieures participent bien moins à l'avantage de la liberté; mais l'autorité royale est très bornée, chose encore plus favorable à l'autorité des grands qu'à la liberté du peuple. Quelques tribunaux de justice semblent pourtant avoir pour objet le maintien de la liberté générale. Les lois pénales avoient conservé l'esprit des anciennes lois barbares; elles se réduisoient, même pour le meurtre, à des amendes pécuniaires. Toutes les têtes étoient à prix, et celle du roi en avoit un, qui n'étoit pas le quadruple du prix de la tête d'un évêque ou d'un alderman. Dans le royaume de Kent, la tête d'un archevêque étoit à plus haut prix que celle du roi, monument un peu singulier de l'ancien respect pour les ecclésiastiques. La dignité royale n'étoit pas, comme parmi nous, *incommensurable* avec les dignités subalternes, et celles-ci ne paroissoient pas de simples émanations de la dignité royale. Les grands avoient une puissance fondée sur l'indépendance; la noblesse étoit libre; le peuple avoit des branches de liberté. La conquête de l'Angleterre par les Normands fit disparoître tous ces avantages, et changea la constitution, qui avoit déja été bien ébranlée par la conquête et le gouvernement des rois danois. La liberté disparut à-la-fois pour tous les ordres de la nation. Les rois de la race normande et angevine, à la reserve de Henri II, furent des tyrans, d'autant plus terribles qu'ils étoient

illustres. Leur grandeur personnelle servit leur violence. On trembla, on obéit; mais le souvenir des lois saxonnes vivoit au fond des cœurs; et s'il naissoit quelque occasion de composer avec l'autorité, si quelque usurpateur mendioit les suffrages de la nation pour acquérir le droit de l'opprimer, si la tyrannie avoit quelques moments de langueur ou de foiblesse, la liberté s'éveilloit; elle redemandoit les lois d'Édouard: c'étoit le cri de la nation. Lorsque Henri Ier avoit voulu exclure Robert son frère aîné, et Guillaume Criton, fils de Robert; lorsqu'Étienne, à la mort de Henri Ier avoit voulu régner au lieu de Mathilde et de son mari, la nation avoit redemandé ces lois d'Édouard; elle avoit obtenu de Henri Ier et d'Étienne des chartes de liberté, mais qui étoient restées sans exécution. Le moment étoit venu de les faire exécuter, de les étendre même, et de redonner à la liberté publique des fondements solides. C'étoit l'objet des deux chartes arrachées à la foiblesse du roi Jean.

La *grande charte*, ou la charte des libertés, accordoit ou rendoit d'importants priviléges à tous les ordres du royaume, au clergé, à la noblesse, et même au peuple, chose remarquable, et qui a dû rendre à jamais respectable à l'Angleterre la mémoire des barons qui dictèrent cette charte. Leur modération au milieu de leurs triomphes, et leur zèle pour le bien public furent tels, que placés entre le roi, dont ils vouloient borner le pouvoir, et le peuple, dont les grands sacrifient toujours les intérêts, ils laissèrent à l'autorité des droits qu'ils auroient pu lui ôter, et firent accorder au peuple des priviléges auxquels ce peuple n'osoit guère prétendre. Ils

recherchèrent la gloire d'une restauration durable. Ils sentirent qu'elle ne pouvoit être l'ouvrage que de la justice; que les vues étroites, les petits intérêts de parti, les avantages du moment sont emportés par le moment qui suit; que les grandes vues d'ordre public, de bien général de la société, ont par elles-mêmes un poids qui les rend durables. Ils sentirent d'ailleurs qu'ils seroient bientôt abandonnés s'ils ne travailloient que pour eux, et que s'ils vouloient attacher le peuple à leurs intérêts, il falloit étendre jusqu'à lui le bienfait de la liberté.

Le clergé eut pour son partage le droit des élections; on ménagea d'ailleurs les biens ecclésiastiques ; on décida que les amendes auxquelles le clergé pourroit être condamné dans la suite seroient proportionnées aux biens de patrimoine, et non aux revenus des bénéfices. La liberté indéfinie de sortir du royaume, accordée à tout citoyen, et nécessaire à des sujets qui possédoient tant de biens dans le continent, parut encore au clergé une faveur; mais par une raison qui aujourd'hui n'entraîneroit pas tout le monde, c'est que les appels à Rome en devenoient plus libres.

Le principal objet de la noblesse, dans les priviléges qu'elle se fit accorder, fut d'adoucir les rigueurs de la loi féodale, introduite, ou du moins très étendue en Angleterre par les conquérants normands; les rois l'avoient entièrement tournée à leur avantage, et l'exerçoient d'une manière arbitraire : on fixa tout, et le service et les redevances dans tous les cas. On laissa au roi la garde-noble des mineurs, lorsqu'ils étoient vassaux immédiats de la couronne, mais on ne lui permit plus de vendre ce droit, et on l'obligea aux réparations des

biens de ces mineurs. Le soin de les marier n'étoit plus abandonné au roi seul, le roi étoit obligé d'avertir les parents. Une veuve fut libre de rester veuve, et fut affranchie de toute redevance pour son douaire : on voit par cet article jusqu'à quel point avoit été poussée la servitude personnelle. Le droit de *scutage*, sorte de taxe arbitraire, odieuse dès son origine, et devenue insupportable par l'excès de l'abus, fut fixé quant à la quotité, et réduit quant à la perception, aux trois cas spécifiés par la loi féodale ; celui de la captivité du roi, celui du mariage de sa fille aînée, et celui où il armoit chevalier son fils aîné.

Mais l'article le plus important, l'article dans lequel réside principalement la liberté britannique, et que toutes les monarchies doivent envier à l'Angleterre ; c'est cet avantage inestimable, autrefois commun à tous les États de l'Europe, de ne pouvoir être assujettis à aucun impôt sans le consentement du grand conseil de la nation. Ce grand conseil, à la vérité, ne comprenoit alors que les prélats et les barons. Mais les mêmes immunités que les barons se faisoient accorder contre le roi, ils les accordoient contre eux-mêmes aux vassaux inférieurs ; ils renonçoient aussi à lever sur eux aucun subside, excepté dans les trois cas féodaux. On établit irrévocablement le même poids et la même mesure dans tout le royaume ; réforme commencée sous le roi Richard, mais qui ne fut achevée qu'alors. Tout homme libre disposa de tous ses biens à son gré ; ce qui n'avoit pas toujours été. Les cours de justice furent rendues sédentaires, et l'administration de la justice fut gratuite. Aucun homme libre ne put être arrêté,

emprisonné, dépossédé, proscrit, banni, lésé enfin en aucune manière, soit dans sa personne, soit dans ses biens, qu'en vertu de la loi, et que par un jugement légal de ses pairs. Toute amende devoit être proportionnée à la faute et à la fortune, de manière à n'entraîner jamais la ruine de la personne amendée. On ne pouvoit, à plus forte raison, pour le paiement d'une amende, saisir les charrettes d'un laboureur, ni sa charrue, ni aucun instrument du labourage.

La *charte des forêts* régloit les cours, bornoit la juridiction, et réprimoit les concussions des forestiers, changeoit en une légère amende la peine de mort ou de mutilation, pour avoir tué une bête fauve; ordonnoit d'abattre les bois plantés hors du domaine de la couronne depuis le régne de Henri I, et par-là rendoit à la culture de vastes campagnes; autorisoit les possesseurs de francs-fiefs à cultiver et améliorer leurs terres situées dans l'étendue des forêts.

Cet article des forêts étoit de tous les traits d'oppression, si communs sous les premiers rois normands et angevins, celui qui avoit toujours été le plus odieux à la nation: c'est en effet celui qui annonce le plus de mépris pour l'espèce humaine, qu'on sacrifie même aux animaux.

On ne peut nier que ces deux chartes ne continssent des réglements respectables et ne donnassent d'utiles leçons à la France, si elle en avoit eu besoin. Quelques uns de ces réglements, tels que l'uniformité des poids et des mesures, la gratuité de l'administration de la justice, la réforme des abus inhumains des capitaineries et des chasses des seigneurs, etc. sont encore desi-

rés des François [a]; mais la France n'avoit pas le même besoin que l'Angleterre de changer sa constitution. En effet, le gouvernement françois, sous les rois capétiens, et le gouvernement anglois sous les rois normands et angevins avoient marché absolument en sens contraire. Les rois d'Angleterre avoient traité les Anglois en peuple conquis, ils les avoient foulés aux pieds; et bientôt la tyrannie, qui ne sait point s'arrêter, s'étoit étendue jusque sur les Normands; les vainqueurs et les vaincus, n'étant plus qu'un même peuple, furent également opprimés. La noblesse et le peuple n'avoient qu'un seul intérêt; celui de redevenir libres l'un par l'autre. La féodalité étoit devenue dans la main du prince un sceptre de fer dont il accabloit tous les ordres de l'État. En France, au contraire, c'étoit entre les mains des grands que la féodalité avoit remis la tyrannie. Fléaux du roi et du peuple, ils s'étoient placés entre l'un et l'autre, non pour les rapprocher, mais pour les éloigner l'un de l'autre; tous les fondements de la monarchie étoient renversés; tous les liens du maître aux sujets, du père aux enfants, étoient brisés: mille souverainetés s'étoient élevées sur les ruines de la seule souveraineté légitime. Celle-ci avoit à rentrer dans tous ses droits; le peuple, écrasé par les grands, étoit dans ses intérêts; et le plan constamment suivi par nos rois, d'employer contre les grands, en faveur du peuple, les armes, la justice et les lois; l'établissement des communes qui tira le peuple de la servitude des grands, tous les autres moyens mis en œuvre par l'autorité, étant toujours

[a] L'auteur s'exprimoit ainsi en 1771, date de la première édition.

favorables au peuple et à la liberté, le gouvernement n'avoit qu'à marcher toujours sur cette ligne, et se perfectionner sur le même plan. En un mot, en Angleterre c'étoit le roi qui étoit tyran; les grands devoient s'unir contre lui avec le peuple : en France, c'étoient les grands qui avoient été tyrans, et qui l'étoient trop encore ; le peuple devoit s'unir contre eux avec le roi.

Mais la France avoit à cet égard un grand avantage sur l'Angleterre. En Angleterre, l'union des grands avec le peuple contre le roi étoit un mouvement convulsif, puisque cet État, même sous les Saxons, avoit toujours été une monarchie, quoique mitigée. En France, au contraire, c'étoit l'anarchie carlovingienne qui avoit été la couvulsion. L'union du roi avec son peuple contre les grands rentroit dans l'ordre naturel, et la monarchie se rétablissoit.

Les lois que les Anglois venoient de dicter à leur roi auroient fait le bonheur de la nation, si elles eussent été obtenues; mais elles avoient été arrachées; elles étoient sages et modérées, un roi juste les eût accordées volontairement; mais l'injuste Jean avoit été forcé d'y souscrire. Il avoit fallu sortir des bornes de la modération pour les avoir; il fallut sortir encore des mêmes bornes pour assurer l'exécution de ces lois, il fallut détruire à quelques égards l'autorité royale pour la contenir. Les barons exigèrent que Londres restât entre leurs mains, et que la tour fût confiée au primat, jusqu'à ce que les affaires eussent pris un cours conforme au nouveau plan. Ce ne fut pas tout, il fallut pourvoir à l'avenir; on nomma des conservateurs de la liberté publique, et l'on ne mit aucune borne à la durée ni à

l'étendue de leur pouvoir [a]. Ces conservateurs, au nombre de vingt-cinq, choisis parmi les barons, devoient veiller sans cesse à l'exécution des deux chartes, empêcher qu'on n'y portât la moindre atteinte; et en cas d'infraction d'un seul article, ils étoient autorisés à se joindre au grand-conseil national contre le roi, à lui faire la guerre, à employer toutes les ressources de la force contre ses villes, ses châteaux, et contre tous ses défenseurs, excepté contre sa personne, celle de la reine son épouse, et celle de ses enfants. Tous les habitants du royaume furent obligés, sous peine de confiscation, de prêter serment d'obéissance aux vingt-cinq barons conservateurs, et pour éclairer ces vingt-cinq barons sur les atteintes secrètes qui pourroient être portées aux chartes, chaque province choisit douze chevaliers chargés de faire leur rapport aux vingt-cinq de tous les abus qui auroient besoin d'être corrigés, conformément à ces deux chartes. Au moyen de ces conventions, les vingt-cinq, comme l'observe M. Hume [b], furent réellement revêtus de la souveraineté, et rendus supérieurs au roi dans l'exercice de la puissance exécutrice; car il n'y avoit point d'affaires qui, directement ou indirectement, ne fussent relatives à l'observation des deux chartes, puisqu'on y avoit compris tous les objets du gouvernement.

Jean accordoit tout avec une complaisance suspecte, et gardoit un silence effrayant. *Il devint*, dit un historien moderne, *l'objet de son propre mépris* [c]. Ce mépris, ce dernier abandon de soi-même, est le désespoir

[a] Matt. Paris. [b] M. Hume, Plantagenet. [c] M. Smollett.

du lâche : il devoit être celui de Jean. Un tigre enchaîné, qui frémit de rage et d'impuissance, étoit l'image de ce roi avili ; chaque effort qu'il faisoit pour nuire resserroit sa chaîne, et lui faisoit sentir plus durement son esclavage. Les seigneurs abusoient de son abaissement pour lui prodiguer des outrages qu'ils auroient pu épargner à son malheur; c'étoit assez de l'avoir affoibli, sans l'insulter inutilement. Jean s'adressa au protecteur et au maître qu'il s'étoit donné; il lui exposa sa misère, les succès des seigneurs, les trahisons de Langton. Le pape vint au secours de Jean avec ses armes spirituelles, souvent si redoutables, quelquefois si impuissantes : il suspendit Langton ; il excommunia les seigneurs; il cassa la grande charte et la charte des forêts ; il tonna contre l'insolence qui les avoit, disoit-il, extorquées; il enjoignit à tous les sujets de Jean de s'armer pour la défense de leur maître [a]; mais ils avoient prévu cet orage, et s'étoient exercés à le braver. Cependant le roi Jean trouva le moyen de se relever par un autre secours que celui du pape. Il se retira dans l'île de Wight ; là, il parut s'être abandonné entièrement : il ne voyoit que des pêcheurs et des matelots. Les plaisants de Londres tournoient en ridicule cette belle retraite, qu'ils comparoient à celle de Tibère dans l'île de Caprée. Pendant qu'ils le bravoient, les émissaires de Jean parcouroient la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, et y levoient une armée de mercenaires plus forte que celle qui avoit été licenciée par les conseils artificieux de Langton. Quoiqu'une flotte chargée de qua-

[a] Rymer, vol. 1, p. 203 et suiv. M. Paris, p. 184 et suiv.

rante mille soldats eût été engloutie dans la Manche par une tempête, ce roi méprisé reparut tout-à-coup dans un grand appareil de terreur et de vengeance. Ce coup de vigueur, qu'on n'attendoit pas de lui, déconcerta le parti de la nation. Honteux d'avoir pris le change, effrayés de l'état de foiblesse où ils se trouvoient alors, foudroyés par une seconde excommunication que le pape lança sur eux dans ce moment, les seigneurs commencèrent à se détacher de la ligue. Jean les pressoit avec une impétuosité inattendue; il prit Rochester, et vouloit passer toute la garnison au fil de l'épée, quoique le gouverneur, Guillaume d'Albinet, eût empêché un de ses arbalétriers de le tuer. Heureusement auprès de ce roi insensé il se trouva un sage (Savari de Mauléon), qui lui fit sentir que cette cruauté en feroit commettre d'autres par ses ennemis; mais Savari ne put l'empêcher de brûler tout sur son passage. Cet homme lâche dans ses vengeances, comme dans ses disgraces, mettoit de sa propre main le feu à toutes les maisons où il logeoit dans le cours de cette expédition. Ce n'étoit point un maître qui châtioit des sujets rebelles, c'étoit un ennemi public qui livroit son pays en proie aux étrangers. Les seigneurs se voyant hors d'état de résister, et ayant été mal défendus par le roi d'Ecosse, qui voulut prendre part à ces troubles pour en profiter, mais qui ne fit qu'y perdre des villes et des châteaux réduits en cendres par Jean, les seigneurs s'adressèrent à Philippe-Auguste, et offrirent la couronne à son fils. Philippe l'accepta de leur main, comme il l'avoit acceptée de la main du pape. Le péril pressoit, il se hâta de leur envoyer un secours de sept mille hommes, qui arriva heu-

reusement à Londres, après avoir dissipé une troupe de pirates aux gages du roi Jean, qui fermoient l'embouchure de la Tamise. Il fit ses préparatifs pour le départ de son fils avec beaucoup de diligence. Aussitôt que le pape en fut instruit, il lui adressa les défenses les plus expresses de troubler un vassal du saint-siége dans une possession dont Rome même étoit garante. Philippe ne brava point le pape; mais il ne lui obéit point; il continua ses préparatifs, et fit partir son fils avec une flotte de sept cent voiles [a]. Ce prince reprit Rochester, arrêta les progrès et les fureurs de Jean, se rendit à Londres, qui étoit toujours resté au pouvoir des seigneurs, y reçut leurs serments et leurs hommages, et celui même du jeune Alexandre, roi d'Ecosse. Si l'on vit dans la suite la maison d'Angleterre régner sur la France, on vit alors la maison de France régner sur l'Angleterre. Il faut avouer que de part et d'autre c'étoit une usurpation; mais celle de Louis fut moins violente que celle de Henri V. Il avoit été appelé par le suffrage libre des principaux citoyens. Il ne fut pas couronné, qu'importe une cérémonie quand on a la réalité du pouvoir? Il donna des terres, il conféra des honneurs, il fit des graces, il publia des chartes: il fut donc un vrai roi. A la vérité, il fut excommunié pour l'avoir été; le pape qui lui avoit donné cette couronne, et qui la lui avoit ôtée, trouva mauvais que la nation prétendît la donner à son tour. Il excommunia tant qu'il voulut, les esprits commençoient à ne plus s'effrayer de ce bruit; Simon de Langton, frère de l'archevêque de Cantorbéry, les avoit même enhardis à dire et à entendre la messe dans

[a] Matt. Paris. Guill. le Bret.

des églises interdites. Louis poursuivit donc impunément ses conquêtes [a]. Le pape vint à mourir vers ce temps, et cet événement fut favorable à Louis; mais le zèle que la nation lui avoit témoigné ne tarda pas à se refroidir. On lui reprocha trop peu d'égards pour les Anglois, et une déférence aveugle pour les François qui l'avoient suivi, sur-tout pour le comte de Nevers, qui le trahissoit. Ce seigneur opprimoit les peuples, et c'étoit déja trahir le roi; mais de plus, il se vendoit aux ennemis, et leva, dit-on, pour de l'argent le siége du château de Windsor [b], au moment où ce château ne pouvoit plus résister. On prétend aussi que le vicomte de Melun, qui avoit eu la plus grande part à la confiance du prince, et qui l'avoit peu méritée, se voyant près de sa fin, assembla les principaux chefs de la nation, et leur révéla le projet que le prince avoit, disoit-il, formé de punir comme traîtres les barons qui l'avoient appelé au trône, et sur la fidélité desquels il ne croyoit pas pouvoir compter, après leur révolte contre leur légitime souverain. Matthieu Paris rapporte ce fait, sans paroître en douter, parce qu'il le juge flétrissant pour la France. Rapin Thoiras, qui n'est guère plus favorable à la France, quoique François, le rapporte aussi, mais sans y ajouter foi; les autres historiens se partagent. Il se pourroit faire que ce conte eût pour tout fondement une terreur panique, ou excitée par les ennemis de Louis VIII, ou causée par le souvenir de la manière dont Canut-le-Grand et Richard (1) en avoient usé à

(1) Voyez, pour le fait de Canut, le chapitre 2 de l'Introduction, et pour celui de Richard, le chapitre 8 de l'Histoire.

[a] 16 juillet 1213. [b] Matt. Paris.

gard de ceux qui les avoient servis au préjudice des is et du devoir. Mais de ces murmures et de ces bruits urds il pouvoit se former quelque tempête dont le alheureux Jean eût profité contre Louis, lorsque le ince anglois ayant passé sans précaution avec son mée dans des lieux marécageux, ordinairement subergés au temps de la haute mer, la marée l'y surprit, igloutit ses bagages, ses trésors, un amas de riches agatelles, qu'on avoit alors l'imprudence d'exposer à us les hasards, et de plus une grande partie de son mée; il eut lui-même beaucoup de peine à sauver sa ie, et il ne la sauva pas pour long-temps. Ce coup du ort, ou plutôt ce juste châtiment d'une négligence xcessive, aggravant ses autres malheurs, dont le plus rand étoit de les avoir tous mérités, lui donna une èvre violente qui le mit au tombeau [a]. On le transorta en litière dans divers lieux, où l'on espéroit lui rocurer du soulagement. Il s'arrêta enfin à Newark, ù il mourut le 19 octobre, dans la cinquante-unième nnée de son âge, et la dix-huitième de son règne. On dit qu'il avoit été empoisonné par un moine, accusaion toujours bien légèrement hasardée.

Jean fut le seul roi vil parmi tant de grands et mauais rois que la race normande et angevine avoit donnés l'Angleterre, et de tous les indignes fils du généreux Ienri II, ce fut le plus indigne et le seul infame. Ces ualifications sont dures; mais la vérité n'en a point l'autres à lui donner. C'est lui qui a introduit dans l'Irande les lois qu'il violoit en Angleterre.

[a] Matt. Paris. Guill. le Bret.

On l'a taxé d'impiété pour avoir dit avec humeur que depuis qu'il s'étoit réconcilié avec Dieu et avec le pape, il n'avoit eu que des disgraces; et pour avoir dit en riant qu'un cerf, dont il faisoit la curée, étoit gras comme un moine, sans avoir jamais ni dit ni entendu la messe. Ses actions le condamnent bien plus hautement que ces paroles indécentes et légères.

On a prétendu qu'il avoit envoyé une ambassade au Miramolin de Maroc pour lui offrir de se rendre son vassal et de se faire Mahométan. Cet Africain, dit-on, méprisa ses offres et sa personne. Matthieu Paris rapporte ce fait que beaucoup d'autres historiens anglois ont omis sans le rejeter formellement. « Il est incroyable « en lui-même, dit un excellent écrivain anglois [a], « mais la folie de Jean rend tout croyable. » Des François impartiaux ont regardé ce fait comme une invention des moines, adoptée par Matthieu Paris.

Jean laissa deux fils légitimes : Henri III qui lui succéda, Richard, comte de Cornouaille; et trois filles : Jeanne, femme d'Alexandre, roi d'Écosse; Éléonore, mariée d'abord à Guillaume Maréchal, comte de Pembrock, et en secondes noces à Simon de Montfort, comte de Leicester, fils du trop fameux chef de la croisade contre les Albigeois; Isabelle, qui épousa l'empereur Frédéric II. Le nombre des bâtards de Jean annonce en lui un penchant qui fut son seul trait de conformité avec son père.

[a] M. Hume.

CHAPITRE X.

Henri III en Angleterre, et encore Philippe-Auguste en France.

(Depuis l'an 1216 jusqu'en l'an 1223.)

Il n'y eut point de rivalité personnelle entre Philippe-Auguste et Henri III. La disproportion étoit trop forte; l'un étoit un grand roi, l'autre un enfant; mais cet enfant étoit conduit par un régent (le comte de Pembrock, père de son beau-frère), ministre qu'il faut compter parmi les grands rois, puisqu'il les égala ou les surpassa dans l'art de gouverner, et qu'en respectant la liberté de la nation, il sut faire respecter les droits du trône.

Quant à la rivalité politique et nationale, elle étoit dans sa plus grande activité. L'expédition du prince Louis en Angleterre nourrissoit et irritoit les haines réciproques. La mort du pape Innocent III, celle du roi Jean, la minorité de son fils aîné, qui n'avoit que dix ans, sembloient être des conjonctures heureuses pour Philippe-Auguste et pour Louis; mais la mort d'Innocent III ne changea rien à l'état des affaires. Honorius III,

son successeur, suivit ses traces; il renouvela les excommunications lancées contre Louis et les seigneurs de son parti. La mort de Jean fut plus contraire que favorable à Louis; elle éteignit les ressentiments que la conduite de Jean avoit allumés. L'exécration publique, en s'attachant à sa mémoire, respecta sa postérité. L'âge tendre de Henri III fut un titre d'admission plutôt que d'exclusion; il inspiroit de l'intérêt, et il promettoit de la docilité. Ce n'étoit pas un roi absolu qu'on desiroit; les rois précédents n'avoient eu que trop d'autorité. On espéroit bien plus l'exécution des deux chartes sous un roi jeune et foible, que sous un monarque puissant et expérimenté, sur-tout que sous un étranger tel que Louis, formé par Philippe-Auguste. La nation commença donc à s'éloigner de Louis, et bientôt elle l'abandonna. Les François en accusent la légèreté des Anglois; les Anglois la conduite de Louis. Ce prince à qui on reprochoit toujours une préférence trop marquée pour ses compatriotes, et un mépris trop peu caché pour les Anglois, eut l'imprudence de désobliger sensiblement Fitz-Walter, le chef de la confédération angloise, en lui refusant un gouvernement de place qu'il demandoit, et auquel il prétendoit avoir des droits. Peut-être cette imprudence n'étoit-elle qu'un malheur de la condition du prince. Tout conquérant est forcé de partager ses faveurs. Ses soldats lui demandent le prix de leurs travaux; ses nouveaux sujets se vendent toujours plus qu'ils ne se donnent; il faut gagner ceux-ci sans perdre les autres. Le prince a beau tenir la balance égale, il est toujours accusé d'injustice; il est servi par deux ordres opposés et jaloux,

dont chacun réclame tout pour lui seul. Le comte de Pembrock profita des conjonctures en faveur de Henri III [a]. Il convoqua les barons à Glocestre ; il leur présenta cet enfant : « voilà votre roi, leur dit-il, « par quel délire voudriez-vous vous livrer à l'ennemi « de votre nation ? » Toute l'assemblée s'écria : « que « Henri soit notre roi ! » Il fut couronné dans la cathédrale de Glocestre par les évêques de Bath et de Winchester, en l'absence de l'archevêque de Cantorbéry, Langton, toujours suspens et sollicitant à Rome son rétablissement. La couronne royale avoit été perdue dans cette marche imprudente et malheureuse, qui avoit coûté la vie au roi Jean ; on se servit d'un simple fil d'or pour couronner Henri III. Le comte de Pembrock fut nommé régent du royaume ; il notifia par des lettres circulaires le couronnement du prince à tous les barons, à tous les corps ; il fit publier une amnistie pour tous les rebelles. Ce trait de clémence acheva de ramener les cœurs, et donna une force jusqu'alors inconnue à l'excommunication que le légat publioit tous les dimanches contre Louis et ses partisans. Dans la chaleur des passions on parvenoit quelquefois à la braver pour un moment ; mais l'esprit du siècle attachoit toujours à cette réprobation une horreur invincible. Les barons que l'honneur plus que le zèle retenoit encore dans le parti du prince Louis, voyant d'un côté ce fléau toujours redoutable de l'excommunication, joint aux dispositions équivoques et aux promesses incertaines de Louis ; de l'autre, l'amnistie offerte avec la restitution

[a] M. Paris.

de leurs terres, de leurs dignités, et l'exécution des chartes assurée, venoient en foule se ranger auprès du jeune prince; il n'y avoit plus guère qu'un seul article qui leur fît de la peine. Lorsque le roi Henri avoit prêté le serment ordinaire du sacre, le légat, attentif aux intérêts du saint-siége, n'avoit pas manqué d'exiger l'hommage de la couronne en faveur de Rome; il mettoit à ce prix les services qu'il pouvoit rendre à la cause du prince, en réaggravant les censures contre ses ennemis. On ne savoit pas encore alors si Henri avoit un parti; on jugea qu'on avoit intérêt de ménager le pape, que la honte d'une telle démarche étoit assez excusée par les conjonctures, que d'ailleurs elle appartenoit tout entière au prince qui, ayant le premier subi ce joug, l'avoit transmis à ses successeurs, et on souffrit que Henri commençât son régne par cet acte d'humiliation. Or c'étoit y souscrire que de reconnoître pour roi ce vassal du pontife romain. On délibéroit donc encore sur cet obstacle. Le comte de Pembrock se met en campagne, et par des victoires détermine les esprits; il gagna, le 14 juin 1217, la bataille de Lincoln, qu'on appela *la foire de Lincoln*, à cause du butin que firent les vainqueurs, et sur le champ de bataille, et dans la ville; en même temps l'exécution fidéle des deux chartres annulées par le pape fait voir que si Henri étoit vassal du saint-siége, il ne l'étoit que de nom; mais il l'étoit enfin; et si Louis eût voulu subir le même joug, il eût trouvé la même faveur auprès du saint-siége. Une telle bassesse étoit trop loin de son ame; le pape le savoit bien,

[a] Rymer, t. 1, p. 215.

et, c'étoit par estime pour lui qu'il l'excommunioit, dit un auteur moderne [a].

Les deux partis avoient besoin de respirer. Le comte de Pembrock demanda une tréve dont il savoit l'usage qu'il devoit faire, soit pour renforcer ses troupes, soit pour acquérir à Henri de nouveaux partisans. Louis y consentit, dans l'intention de passer en France pour consulter son père, et prendre des mesures avec lui. Philippe étoit évidemment de concert avec Louis; sans cela où Louis auroit-il pris de l'argent et des troupes [b]? Cependant pour ne pas attirer l'excommunication sur sa personne, et l'interdit sur son royaume, Philippe affectoit en public de ne prendre aucune part à l'expédition d'Angleterre. Quand Rome menaçoit, Philippe promettoit de rappeler son fils; il le rappeloit : Louis désobéissoit, et Philippe offroit de confisquer ses terres. Ils avoient paru avoir en public des démêlés assez vifs sur cette expédition. « Monsieur, disoit Louis à Philippe, je suis votre homme-lige pour les fiefs que vous « m'avez donnés en France; mais il ne vous appartient « pas de décider touchant le trône d'Angleterre, et je « me pourvoirai devant les pairs. » Il est singulier de voir le fils d'un roi prétendre que son père n'a pas le droit de l'empêcher d'entreprendre une conquête injuste. Il est vrai que les titres de Louis venoient de sa femme.

Cependant Louis revint en France, et repartit pour l'Angleterre; les Anglois, malgré la tréve, voulurent s'opposer à son retour : ce qui le mit dans une telle co-

[a] Essais historiques sur Paris, t. 2. [b] M. Paris.

lère, qu'il brûla Sandwick. Mais bientôt il se vit assiégé dans Londres, et hors d'état de résister; il fit savoir à son père l'extrémité où il étoit réduit. Philippe un peu ému, demande à l'envoyé de son fils si le comte de Pembrock vivoit toujours; l'envoyé répondit qu'il vivoit. *Mon fils est donc en sûreté*, s'écria Philippe, en respirant: mot indiscret, par lequel, en voulant louer la modération de Pembrock, il eût pu faire soupçonner sa fidélité. Blanche de Castille demanda publiquement de prompts et puissants secours à son beau-père, qui lui répondit: « Madame, c'est pour vos droits et pour vos intérêts « qu'il s'est embarqué, contre mes avis, dans cette af« faire; c'est à vous à l'en tirer. » Ce fut pourtant Philippe qui l'en tira; car, après ce discours fait pour ceux qui devoient l'entendre, il fournit à sa bru de l'argent, afin qu'elle équipât à la hâte, et en son propre nom, une flotte, soit pour secourir son mari, soit pour le ramener. Cette flotte fut battue dans la Manche par les Anglois, qui, ayant le vent favorable, aveugloient les François par de la chaux vive qu'ils leur jetoient dans les yeux. Louis fut obligé de traiter; il descendit du trône en roi. L'auteur des *Essais sur Paris* a remarqué que dans ce traité Louis paroît donner la loi et non la recevoir; mais quelquefois cet avantage de parler en maître tient lieu de quelque article qu'on n'obtient pas. Louis obtint celui dont il étoit le plus jaloux. Tous les Anglois, qui, dédaignant l'amnistie offerte, étoient restés attachés à sa fortune, furent rétablis dans leurs possessions, et relevés de l'excommunication; les priviléges de la ville de Londres furent conservés [a]; le roi

[a] Rymer, vol. 1, p. 221. M. Paris, p. 207.

d'Écosse et le prince de Galles, qui avoient épousé la querelle de Louis et des barons, rentrèrent dans les places qu'ils avoient perdues, et rendirent aussi celles qu'ils avoient prises, comme Louis remit à son jeune rival l'Angleterre et les îles adjacentes. Matthieu Paris et ses copistes prétendent qu'indépendamment de ces articles publics, il y eut un article secret par lequel Louis promettoit d'engager son père à restituer les provinces françoises confisquées sur le roi Jean, ou, en cas qu'il ne pût y déterminer son père, de faire lui-même cette restitution à son avénement. Quand il seroit vrai que cette promesse verbale auroit été faite, il est aisé de voir combien peu on avoit compté sur son exécution, et combien elle étoit éventuelle. Certainement on avoit rien espéré de Philippe-Auguste; Louis pouvoit ne jamais monter sur le trône; il pouvoit, en y montant, violer une promesse dont il n'existoit aucune trace. Mais s'il eût fait réellement une telle promesse, ces raisons ne le justifieroient pas de l'avoir violée; aussi c'est l'invraisemblance absolue de cette promesse qui le justifie. Louis, toujours religieux observateur de sa parole, n'en eût point donné une qu'il n'eût pas voulu remplir, ou il l'eût remplie s'il l'eût donnée. Les sacrifices qu'il faisoit par le traité étoient proportionnés à sa situation, et la proportion auroit été détruite, s'il eût encore promis et effectué la restitution des provinces confisquées; à peine auroit-il pu faire une promesse de cette importance, quand il auroit été prisonnier; et s'il l'eût faite, elle auroit été rédigée par écrit. Quelque désavantageuse que fût sa situation dans Londres assiégé, Henri avoit autant d'intérêt de faire la paix avec lui, que Louis

en avoit de faire la paix avec Henri, au prix où il la faisoit, c'est-à-dire en abandonnant l'Angleterre. Les Anglois craignoient presque autant de le prendre qu'il pouvoit craindre d'être pris. Ils sentoient que c'eût été attirer chez eux toutes les forces de Philippe-Auguste, qui d'ailleurs avoit des otages entre les mains ; ajoutons que, dans toutes les contestations que nous verrons s'élever entre Henri III et Louis VIII après l'avénement de celui-ci au trône, dans toutes les plaintes qui furent portées par Henri III au pape, garant de l'exécution du traité des deux rois, il ne fut jamais question de la prétendue promesse de restituer les provinces françoises; cette dernière raison paroît absolument sans réplique.

Après le traité, Louis reçut l'absolution, ainsi que le roi d'Écosse et le prince de Galles; qui avoient aussi été excommuniés pour lui avoir rendu hommage; mais l'autorité civile accorde plus aisément des amnisties que l'autorité ecclésiastique. Le légat fit une recherche rigoureuse des prêtres qui avoient dit la messe au mépris de l'interdit; ils furent tous suspens, et privés de leurs bénéfices, que la plupart rachetèrent par des amendes. Le régent sentit bien qu'il étoit contraire à l'esprit du traité de les abandonner ainsi à la vengeance du saint-siége, puisqu'aux termes de ce traité, aucun des partisans de Louïs ne devoit être puni de l'avoir servi; mais le régent considéra aussi combien la protection du saint-siége avoit été utile à Henri, combien elle pouvoit l'être encore, et il ne voulut point, en faveur des ennemis de Henri, se brouiller avec le pape. Il y eut aussi quelques difficultés pour le rétablissement des partisans de Louis dans leurs possessions, parceque ces possessions avoient

été données pour récompense aux seigneurs qui étoient restés fidèles à Jean-sans-Terre et à Henri ; mais le traité étoit trop formel sur cet article : Pembrock voulut qu'il fût exécuté à la lettre. Il voulut sur-tout que Henri III, devenu possesseur paisible de l'Angleterre, fît exécuter plus que jamais les deux chartes ; procédé du meilleur exemple, et qui fit bénir le prince et le ministre.

Pembrock mourut [a], et le conseil de la nation s'étant plaint au roi de quelque atteinte portée aux deux chartes, un courtisan répondit : « Ne parlons point de « ces chartes, c'est l'ouvrage de la violence. — C'est le « salut de l'État, répliqua l'archevêque de Cantorbéry, « et si vous aimez le roi, vous ne chercherez point à ra- « mener les troubles qui n'ont pu être apaisés que par « ces deux chartes. » Cet archevêque de Cantorbéry étoit le célèbre Langton, qui n'ayant point méprisé les censures ecclésiastiques avoit aisément été relevé de sa suspense. Le roi parut frappé de ces raisons, et se détermina, pour le moment, à l'exécution des chartes.

Tandis que l'Angleterre, ayant perdu un sage ministre dans la personne du comte de Pembrock, commençoit à voir renaître le germe des troubles, la France perdoit un grand roi dans Philippe-Auguste. Pour le juger, il suffit de voir dans quel état il a reçu la France, et dans quel état il l'a laissée. C'est de tous les rois de la troisième race celui qui a le plus acquis de domaines à la couronne, et le plus laissé de puissance à ses successeurs. Les grands, réprimés dès le commencement de son règne, apprirent à se soumettre ; les Anglois, presque

[a] M. Paris.

L'homme public chez Philippe-Auguste est beaucoup plus connu que l'homme privé. Comme il fit beaucoup la guerre, et qu'il y rapporta tout, la plupart des grands offices de la couronne devinrent militaires; c'est sous son règne que le connétable et les maréchaux de France commencèrent à commander les armées; ce fut lui qui établit les sergents d'armes, la première garde de nos rois, toute composée de gentilshommes, dont les offices étoient à vie, au lieu que les autres finissoient par la mort du roi.

Quant au caractère personnel de Philippe-Auguste, on dit qu'il avoit du penchant à la colère et à la sévérité; il chargea ses peuples d'impôts; mais il en employa le produit utilement et avec économie; il aimoit la justice, et prenoit pitié des pauvres. Cet esprit paroît avoir présidé à ses dernières dispositions; il craignit d'avoir commis des injustices, et il laissa une somme de cinquante mille livres (ou vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante sous le marc) uniquement consacrée à les réparer; il crut aussi devoir à la reine Isemburge quelque dédommagement des maux qu'il lui avoit fait souffrir, et il lui légua dix mille francs : il pourvut par le même testament à la défense du royaume, et chargea son fils d'employer à cet usage une somme qu'il spécifia. Les Templiers, les Hospitaliers, les orphelins, les pauvres veuves, les lépreux eurent part aussi à ses libéralités. Le roi de Jérusalem, Jean de Brienne (1), eut cent mille

(1) Jean de Brienne étoit roi de Jérusalem du chef de Marie sa femme, fille d'Isabelle, héritière de Jérusalem, et de ce Conrad, marquis de Montferrat et prince de Tyr, assassiné, comme nous l'avons vu, en 1192.

livres pour l'aider à reconquérir son royaume, et Amaury de Montfort vingt mille, pour retirer sa femme et ses enfants des mains des Albigeois.

Philippe n'a trouvé parmi tous les princes de son temps que Richard qui ait pu lui disputer le prix de la valeur et des talents militaires; mais il l'emporta de beaucoup sur Richard pour la sagesse et la politique. Jean fut trop indigne de lui être comparé; Philippe ne daigna point se commettre avec l'enfance de Henri III.

CHAPITRE XI.

Louis, dit le Lion, en France, et encore Henri III en Angleterre.

(Depuis l'an 1223 jusqu'à l'an 1226.)

Louis avoit trente-six ans, Henri en avoit environ dix-sept; ils auroient pu devenir rivaux, si Louis eût régné plus long-temps, mais il ne vit que la minorité de Henri. On peut croire qu'il la troubla, c'est presque un devoir dans la politique commune. L'évêque de Winchester avoit été nommé régent du royaume d'Angleterre à la mort du comte de Pembrock; mais la faveur et le pouvoir étoient entre les mains de Hubert de Burgh ou de Bourg, grand-justicier, qui les avoit mérités par son

zèle, et qui s'en rendoit indigne par son orgueil. Pendant le cours de la guerre, terminée par le traité de Londres, Louis, pour le forcer à lui rendre Douvres, l'avoit menacé de faire trancher la tête à Thomas de Burgh son frère, qu'il tenoit prisonnier; Hubert préféra son devoir à son frère: Louis épargna Thomas et estima Hubert; mais celui-ci s'oublia dans la grandeur: une administration injuste et hautaine souleva contre lui un grand nombre de barons, et l'évêque de Winchester lui-même. Pour se soustraire à l'autorité de ce régent, de Burgh voulut avancer la majorité du roi; il obtint du pape une bulle qui déclaroit Henri majeur; mais il ne plut pas à la nation d'obéir à une pareille bulle, dont on sentit toutes les conséquences; et on s'en tint pour lors aux lois du royaume, qui fixoient la majorité à vingt-un ans. De Burgh imagina un autre moyen de régner, sous prétexte de faire régner son maître; ce fut d'engager par son exemple les conservateurs des libertés britanniques à remettre les places de sûreté qu'ils s'étoient fait donner pour l'exécution des chartes. Le roi, de concert avec de Burgh, redemanda la tour de Londres et le château de Douvres; de Burgh, entre les mains duquel étoient alors ces forteresses, les lui remit; plusieurs barons, gagnés par les séductions ordinaires de la cour, en firent autant; mais de Burgh rentra le lendemain dans ses places, et les autres barons ne rentrèrent point dans les leurs. On peut juger de leur mécontentement. Ceux d'entre eux qui, plus prudents, n'avoient point remis leurs places, offrirent aux autres leur appui: tout fermenta; les restes du parti françois se ranimèrent. Un riche bourgeois, nommé Constantin

Fitz-Arnulph, pour venger une injure faite aux habitants de Londres, par le steward ou intendant de l'abbé de Westminster, se mit à piller quelques maisons de l'abbaye, en criant : *Montjoie-Saint-Denis* [a]. Ce cri de guerre parut plus coupable que son action, et rappela le zèle qu'il avoit autrefois montré pour la cause de Louis et des barons. Hubert de Burgh le fit pendre le lendemain sans forme de procès : c'étoit violer l'article le plus important de la charte des libertés. Hubert devint odieux au peuple comme à la noblesse, et Louis VIII résolut de mettre à profit ces orages.

Instruit par l'exemple de Philippe-Auguste et par sa propre expérience, ce fut en France qu'il voulut recueillir le fruit des troubles semés dans l'Angleterre. Il renonça au brillant et chimérique projet de régner sur cette île; mais reprenant le système de la confiscation, il se contenta d'occuper les Anglois chez eux, pour les chasser plus sûrement de chez lui. De part et d'autre on vouloit la guerre, tous les prétextes furent bons. Louis VIII se plaignit que Henri III eût négligé d'assister à son sacre, comme il le devoit, soit en qualité de duc d'Aquitaine, pair de France, soit en qualité de grand sénéchal héréditaire, comme aîné de la maison d'Anjou; il se plaignoit encore du supplice de Constantin Fitz-Arnulph, comme d'une violation de l'amnistie accordée à tous les partisans de la France. Cette dernière plainte étoit évidemment injuste, puisque le crime de Fitz-Arnulph étoit postérieur au traité de Londres; mais Louis VIII savoit qu'elle seroit agréable à la nation an-

[a] M. Paris, p. 217 et suiv.

gloise, à qui elle rappelleroit la charte des libertés, si visiblement violée dans l'affaire de Fitz-Arnulph. Henri III, pour toute réponse, redemanda la Normandie et les autres provinces françoises, confisquées sur son père. On se battit.

Louis conquit facilement le Limosin, le Périgord, quelques places qui restoient encore aux Anglois dans le Poitou et aux environs, tels que Niort et Saint-Jean-d'Angely [a]; mais le sage et fidèle Savari de Mauléon défendoit une place plus considérable, la Rochelle, qui étoit aussi restée aux Anglois; il soutint un assez long siége, demandant toujours du secours et n'en obtenant point; il demanda au moins de l'argent pour payer sa garnison mercenaire, qui refusoit de servir. Les ministres de Henri, par une dérision absurde, lui envoyèrent un coffre plein de ferraille; Savary rendit la Rochelle. Nos rois connurent l'importance d'une telle ville, et pour se l'attacher, ils l'honorèrent des plus beaux priviléges.

Il ne restoit plus enfin aux Anglois que la Guyenne [b]: les armes de Louis l'entamèrent; ses succès furent rapides et soutenus, tous les entours de Bordeaux étoient soumis; il fallut que l'Angleterre, au milieu des troubles qui l'agitoient, fît un effort pour conserver cette dernière province. Hubert de Burgh convoqua au nom du roi l'assemblée du conseil national; il y exposa les besoins du moment, et fit des demandes qu'on promit d'accorder, pourvu que l'exécution des chartes fût

[a] Rymer, vol. 1, p. 269. Trivet, p. 179.
[b] Gesta Ludovici VIII. Duchêne, tom. 5.

assurée; le roi consentit à tout pour avoir de l'argent, et parvint à faire partir pour Bordeaux Richard son frère, comte de Cornouaille, avec une flotte de trois cents voiles, qui arriva sans obstacle. Richard reprit beaucoup de places aux environs de Bordeaux; le château de la Réole l'arrêta: l'armée françoise, commandée par le comte de La Marche, Hugues de Lusignan, s'avança pour secourir cette place. Quelques Anglois ont voulu insinuer que le comte de Cornouaille avoit battu le comte de La Marche et pris la Réole; mais les historiens d'Angleterre qui aiment la vérité conviennent que, se jugeant trop foible pour risquer une bataille, il leva le siége, et se rembarqua peu de temps après.

Si l'on s'agitoit beaucoup en Angleterre, on faisoit bien des fautes en France, et ce qui étoit inexcusable, on répétoit des fautes déja faites et condamnées. Louis VIII n'avoit qu'à persévérer, l'expulsion des Anglois étoit consommée, et le nom de Louis étoit au-dessus de celui de Philippe. La même ardeur de croisade qui avoit égaré son père vint le saisir; il accepta cette cession des droits d'Amaury de Montfort, que Philippe-Auguste avoit eu la sagesse de refuser; il prit la croix contre les Albigeois, et alla gagner, en combattant contre eux, la dyssenterie, dont il mourut au château de Montpensier en Auvergne, le 8 novembre 1226, âgé de trente-neuf à quarante ans, après un régne de trois années et quelques mois.

Pendant ce régne il étoit arrivé un événement qui auroit pu produire des révolutions dans l'Europe, et qui ne produisit rien[a]. Ferrand de Portugal, comte

[a] Rymer, tom. 1, p. 95.

de Flandre par Jeanne sa femme, étoit toujours prisonnier dans la tour du Louvre (1). Sa femme avoit pris goût au gouvernement, et on l'accusoit de ne pas faire des démarches bien pressantes pour lui procurer la liberté. Le nom de Baudouin, père de Jeanne, étoit cher aux Flamands, toujours ennemis des François dans le cœur; ils aimoient en lui le vainqueur de Philippe-Auguste (2), et ils étoient flattés de la gloire que ce prince avoit eue d'être nommé empereur de Constantinople (3). On le croyoit mort depuis vingt ans, lorsqu'on vit courir avec quelque mystère dans plusieurs villes de Flandre un homme qui lui ressembloit, et qui se faisoit passer pour lui; cet homme racontoit comment il s'étoit échappé des fers de Calo-Jean; il se fit suivre par le peuple, et l'on commençoit à le mettre en possession de quelques villes du comté. Jeanne s'adressa au roi Louis VIII, à qui, dit-on, elle fit plus d'instances pour être délivrée de cet imposteur, que pour obtenir la liberté de son mari. Louis VIII manda au prétendu Baudouin de le venir trouver à Péronne; il y vint: Louis l'interrogea; cet homme, dit-on, se coupa sur plusieurs articles ou parut ignorer des choses que Baudouin devoit savoir, mais qu'il pouvoit cependant avoir oubliées. Louis le crut un imposteur, et le renvoya comme tel avec mépris, en lui donnant pourtant un sauf-conduit. Cet homme erra en divers lieux, abandonné de tout le monde depuis le jugement que Louis VIII en avoit porté. On le trouva déguisé dans la Bourgogne, il

(1) Voyez le chapitre 9 de l'Histoire.

(2) Voyez le chapitre 8.

(3) Voyez le chapitre 9.

fut pris et mené à la comtesse de Flandre, qui lui fit donner la question, et le fit pendre après lui avoir arraché l'aveu de son imposture. Mais tant d'empressement à se défaire de cet homme, eut au moins fort mauvaise grace. Si ce n'étoit pas un fourbe, c'étoit son père, l'alternative étoit terrible. Le peuple qui, naturellement vertueux, aime pourtant à croire aux grands crimes, ou à se persuader qu'il y croit, sentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de penser que Jeanne avoit fait pendre son père pour se dispenser de lui rendre ses États, l'aveu de l'imposture parut extorqué. Il eût mieux valu, ce semble, tenir cet homme enfermé sous une sûre garde, et mettre de son vivant sous les yeux du public les preuves de son imposture. Ce qui pourroit faire penser que ce n'étoit pas un imposteur, c'est que le moment étoit mal pris, et qu'un fourbe habile eût choisi pour paroître sur la scène, le temps d'une guerre entre les François et les Flamands, sûr de trouver un appui dans l'un des deux partis.

Le peuple ne voulut pas non plus croire que Louis VIII fût mort d'une manière naturelle. On remarqua que le comte de Champagne Thibaud, qui avoit suivi le roi à la croisade contre les Albigeois, l'avoit quitté sans congé après ses quarante jours, terme fixé par la loi féodale pour le service d'un vassal; mais dans les guerres ordinaires, l'honneur et la chevalerie prévaloient souvent sur cette loi, et dans une croisade les motifs religieux avoient plus de force encore. Ces motifs réunis ne purent tenir, dit-on, contre l'amour qui rappeloit le comte auprès de la reine Blanche : il demanda un congé; n'ayant pu l'ob-

tenir, il le prit. Le roi, soit qu'il sût ou qu'il soupçonnât le principe de cette désobéissance, soit que l'action seule suffît pour l'irriter, avoit laissé échapper quelques menaces qui déterminèrent le comte de Champagne à se défaire d'un rival, et à prévenir un maître outragé. Tel est à-peu-près le fondement sur lequel Matthieu Paris appuie la conjecture que Louis VIII fut empoisonné par Thibaud [a].

D'autres moines ont donné une autre cause à la mort de Louis [b]; ils l'ont attribuée à l'absence de la reine Blanche, qui n'avoit pas suivi le roi à la croisade. Le roi, disent-ils, incommodé d'une trop longue continence, aima mieux mourir que d'user d'un remède criminel. Ce conte édifiant n'est fondé sans doute que sur la grande fécondité du mariage de Louis VIII et de Blanche. Il en étoit né neuf fils et deux filles. Des neuf fils cinq seulement vivoient à la mort de leur père: Louis IX, qui régna; Robert, qui fit la branche d'Artois; Alphonse, qui mourut sans postérité; Charles, qui fit la première branche d'Anjou; et Jean, qui mourut à quatorze ans sans apanage et sans postérité. L'aînée des filles ne vécut que quatre ou cinq ans; la seconde, nommée Isabelle, fonda le monastère des filles de Sainte-Claire à Longchamps, où elle acquit la même réputation de sainteté que son frère sut acquérir sur le trône.

Louis VIII, assez peu connu pour qu'on ne voie pas trop dans son histoire les raisons qui l'ont fait surnommer *le Lion*, est trop éclipsé par son père, dont il

[a] M. Paris, ann. 1226. [b] Guill. de Puy-Laurent, Hist. des Albig.

n'a fait que suivre les grands exemples, ou que répéter les fautes. Sa valeur même, qui doit avoir été la cause de son surnom, ne se fait point remarquer par ces coups de vigueur, par ces traits d'éclat qui distinguent Richard et Philippe-Auguste. Le caractère de ses talents et de ses vertus semble le rapprocher davantage de Louis-le-Jeune, auquel il étoit vrai-semblablement supérieur. Il a mieux imité Philippe-Auguste que Louis-le-Jeune n'avoit imité Louis-le-Gros; il a du moins avancé l'ouvrage de l'expulsion des Anglois.

NOTE SUR L'HEPTARCHIE, relative aux pages 57 et 434.

Les Romains après avoir été long-temps maîtres de l'île de Bretagne, renoncèrent à ce pays sous l'empereur Honorius, et l'abandonnèrent entièrement, l'an 426, ou 427.

En 449, les Saxons et les Angles ou Anglois, ayant quitté le nord de l'Allemagne, vinrent dans la Bretagne, où ils établirent sept royaumes connus sous le nom d'heptarchie, savoir:

l'an 450.		de Kent,		HENGIST.	
491.		de Sussex,		ELLA.	
519.		de WESSEX,		CERDICK.	
527.	le royaume	d'Essex,	qui eut pour fondateur	ERCENWIN,	premier roi.
547.		de Northumberland,		IDDA.	
571.		d'Estanglie,		UFFA.	
584.		de Mercie,		CRIDA.	

Les rois de WESSEX s'étant rendus maîtres des six autres royaumes, sont appelés rois d'ANGLETERRE depuis Egbert, l'un d'eux, qui, en 827, mit fin à l'heptarchie.

Comme la chronologie est l'un des yeux de l'histoire, et que rien n'est plus difficile à retenir qu'un grand nombre de dates, nous croyons faire plaisir en ajoutant ici le tableau chronologique des rois de France, et celui des rois d'Angleterre, en regard siècle par siècle, afin que l'on puisse voir d'un coup d'œil, non seulement la suite de ces rois, mais encore les règnes qui se correspondent. (*Note de l'Éditeur.*)

TABLEA

Des Rois de France.

CINQUIÈ

PREMIÈRE RACE, dite **DES MÉROVINGIENS.**

418 **PHARAMOND**, on doute s'il a existé.
428 **CLODION.**
448 **MÉROVÉE**, *donne son nom à cette race*..
456 **CHILDÉRIC.**
457 *Le comte* **ÉGIDIUS** *est chef de la nation.*
465 **CHILDÉRIC** *rétabli.*
481 **CLOVIS Ier**, ou le Grand, *premier roi chrétien*..

SIXIÈ

511	**THIERRI Ier**,	fils de Clovis,	à Metz,	jusqu'en	534..........................
	CLODOMIR,		à Orléans,		524.
	CHILDEBERT,		à Paris,		558.
	CLOTAIRE,		à Soissons,		561.

534	**THÉODEBERT**,	fils de	Thierri,	à Metz,	jusqu'en	548..........................
548	**THÉODEBALT**,		Théodebert,			555.

561	**CARIBERT**,	fils de Clotaire,	à Paris,	jusqu'en	567..........................
	GONTRAN,		à Orléans,		593.
	SIGEBERT,		à Metz,		575.
	CHILPÉRIC,		à Soissons,		584.

575 **CHILDEBERT II**, fils de Sigebert, à Metz ou dans l'Austrasie, jusqu'en 596.
584 **CLOTAIRE II**, fils de Chilpéric, à Soissons, seul roi de France depuis 613 à 628......

596	**THIERRI II**,	fils de Childebert II,	à Orléans,	jusqu'en	613..........................
	THÉODEBERT II,		à Metz,		612.

SEPTIÈ

628	**DAGOBERT**,	fils de Clotaire II,	jusqu'en	638..........................
	CARIBERT II,			631, dans l'Aquitaine.

638	**SIGEBERT II**,	fils de Dagobert,	jusqu'en	656, dans l'Austrasie..............
	CLOVIS II,			656, dans la Neustrie et la Bourgogne.

656	**CLOTAIRE III**,	fils de Clovis II,	jusqu'en	670, dans la Neustrie et la Bourgogne.
660	**CHILDÉRIC II**,			673, dans l'Austrasie.
670	**THIERRI III**,			691, dans la Neustrie et la Bourgogne..

674 **DAGOBERT II**, fils de Sigebert II, jusqu'en 679, en Austrasie..........................
680 **MARTIN** et **PEPIN**, ducs d'Austrasie; ce dernier jusqu'en 714..........................

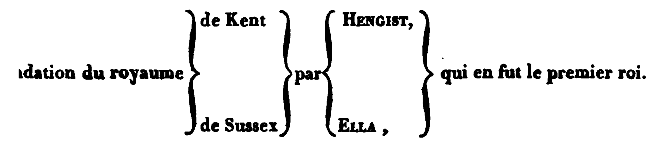
691	**CLOVIS III**,	fils de Thierri III, roi de Neustrie et de Bourgogne,	jusqu'en	69[illegible]
695	**CHILDEBERT III**,			[illegible]

:RONOLOGIQUE

Des Rois d'Angleterre.

:LE.

L'an 516, Cerdick fonda le royaume de Wessex (Voyez la note précédente); Egbert, es successeurs, mit fin à l'heptarchie en 827; depuis ce prince les rois de Wessex sont rois d'Angleterre.



CLE.

ADICK .... fonde le royaume de Wessex et en est le premier roi.

ENRICK.

OLIN. rois de Wessex.

OLRICK.

OLULF.

CLE.

IIGISIL.

NOWALCK.

rois de Wessex.

XBURGE, *reine*.

NSUS.

DWALLA.

A.

Suite du TABLE

Des Rois de France.

ONZIÈ

1031 Henri Ier...

1060 Philippe Ier...

DOUZIÈ

1108 Louis VI, *le Gros*...

1137 Louis VII, *le Jeune*...

1180 Philippe-*Auguste*.

TREIZIÈ

1223 Louis VIII.
1226 Saint Louis IX...
1270 Philippe III, *le Hardi*...
1285 Philippe IV, *le Bel*.

QUATORZIÈ

1314 Louis X, *le Hutin*...

1316 { *Interrègne de cinq mois dix jours.*
Jean Ier, *quatre jours.*
Philippe V, *le Long.* }

1322 Charles IV, *le Bel.*
1328 Philippe VI *de Valois*. Étoit fils de Charles, comte de Valois, 3e fils de Philippe-le-
1350 Jean II.
1364 Charles V, *le Sage*...
1380 Charles VI, *le Bien-Aimé*...

RONOLOGIQUE

Des Rois d'Angleterre.

CLE.

UENON, roi de Danemarck, usurpateur.
THELRED *rétabli* et CANUT, usurpateur.
DMOND II, *sept mois.*
ANUT, roi de Danemarck.
ARALD, danois.
ARDI CANUT, danois.
aint ÉDOUARD III.
HARALD II, usurpateur.
GUILLAUME, duc de Normandie, *le Conquérant.*
UILLAUME II.
HENRI Ier.

CLE.

ÉTIENNE.
HENRI II.
RICHARD-*Cœur-de-Lion.*
JEAN-*sans-Terre.*

CLE.

HENRI III.
ÉDOUARD Ier.

CLE.

ÉDOUARD II.

ÉDOUARD III.

RICHARD II.
HENRI IV.

Suite du TABLEA

Des Rois de France.

QUINZIÈM

1422 CHARLES VII, *le Victorieux*..........................

1461 LOUIS XI..........................

1483 CHARLES VIII..........................

1498 LOUIS XII, *le Père du Peuple*, { descendoit de Charles V par son père Charles d'Orl lequel étoit fils de Louis d'Orléans, frère de Charle assassiné en 1407.

SEIZIÈM

1515 FRANÇOIS Ier. { Il descendoit comme Louis XII de Charles V et de Louis d'Orléans, as en 1407. Louis d'Orléans avoit eu pour troisième fils, Jean, père de Ch comte d'Angoulême, lequel donna naissance à François Ier.

1547 HENRI II..........................

1559 FRANÇOIS II..........................

1560 CHARLES IX..........................

1574 HENRI III, roi de Pologne.

1589 HENRI IV, le Grand *..........................

DIX-SEPTIÈM

1610 LOUIS XIII, *le Juste*..........................

1643 LOUIS XIV, le Grand..........................

DIX-HUITIÈM

1715 LOUIS XV..........................

1774 LOUIS XVI..........................

* Henri IV descendoit de Robert, 6e fils de S. Louis, ainsi qu'on le voit par la table suivant

Saint Louis, roi de France.	Jean, comte de Vendôme, fils aîné.
Robert, comte de Clermont, 6e fils.	François, comte de Vendôme, fils aîné.
Louis, duc de BOURBON, fils aîné	Charles, créé duc de Vendôme, fils aîné.
Jaques Ier, comte de La Marche, 2e fils.	Antoine, duc de Vendôme et roi de Navarre, fi aîné.
Jean, comte de La Marche, fils aîné.	
Louis, comte de Vendôme, 2e fils.	Henri IV, roi de France et de Navarre, fils aîn

Sous le règne du père des Bourbons, l'an 1606, naquit P. Corneille, poëte qui a porté au supré me degré l'énergie du sentiment, et a élevé le théâtre françois au plus haut point de perfectio

[C]HRONOLOGIQUE
Des Rois d'Angleterre.

[S]IÈCLE.

1413 HENRI V.
1422 HENRI VI.
1461 ÉDOUARD IV.
1483 { ÉDOUARD V, *deux mois.* / RICHARD III.
1485 HENRI VII.

[S]IÈCLE.

1509 HENRI VIII.
1547 ÉDOUARD VI.
1553 MARIE.
1558 ÉLISABETH *.
1603 JAQUES Ier, ou *Jaques VI, roi d'Ecosse.*

SIÈCLE.

1625 CHARLES Ier.
1649 République.
1653 Olivier CROMWEL, *usurpateur, sous le titre de protecteur.*
1658 Richard CROMWEL, *protecteur.*
1659 République.
1660 CHARLES II.
1685 JACQUES II.
1688 GUILLAUME III et MARIE-STUART.

SIÈCLE.

1702 ANNE, reine.
1714 GEORGE Ier de Brunswick, de Hanovre.
1727 GEORGE II.
1760 GEORGE III.

* Sous ce règne, l'an 1564, naquit Shakespeare, le plus célèbre poëte tragique de l'Angleterre, [e]t l'auteur du théâtre anglois.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

FIN DU TOME PREMIER.

